

PAPIERS
ET
CORRESPONDENCE
DE
LA FAMILLE
IMPÉRIALE

—
I

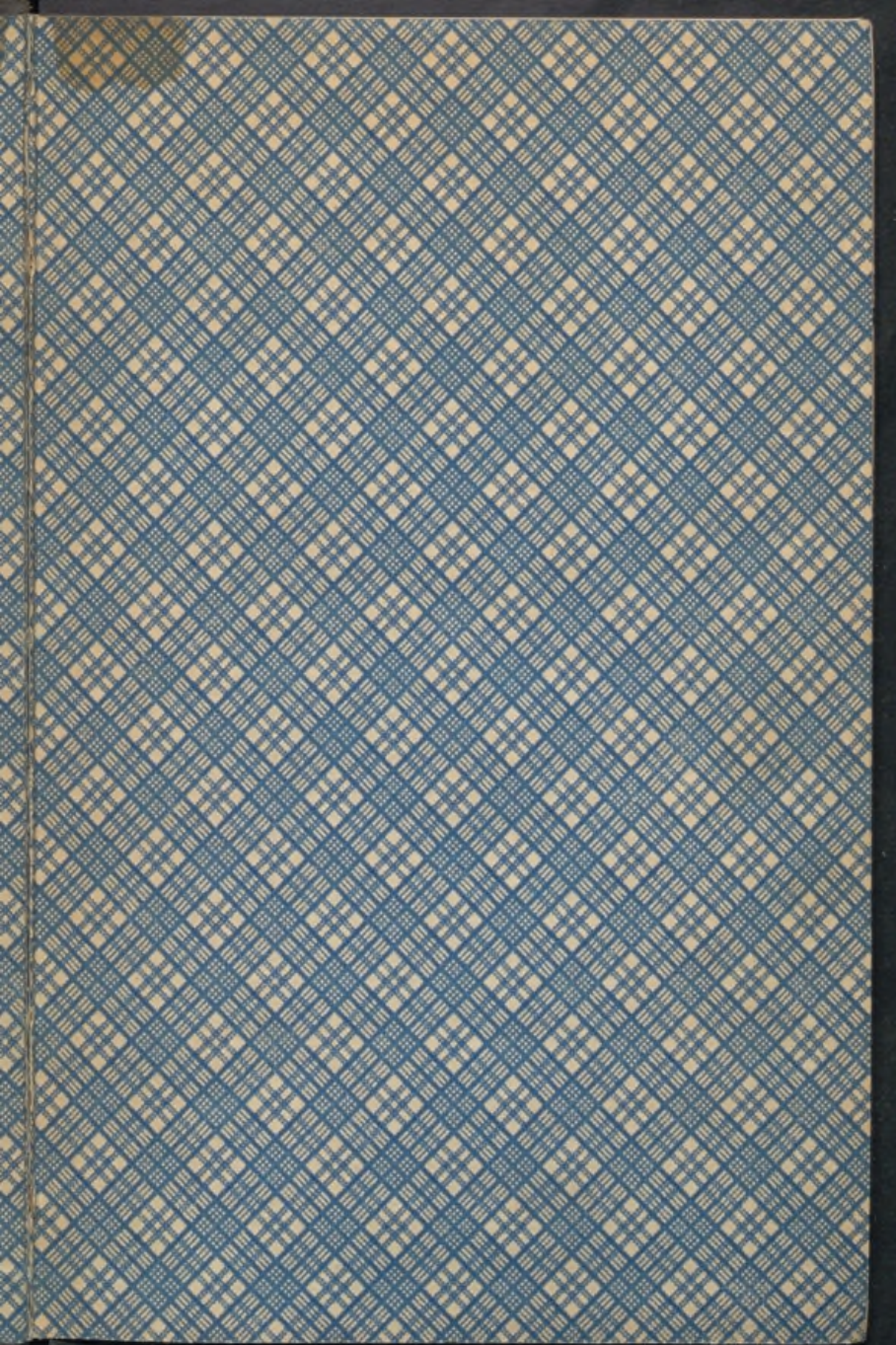
JUNTA DELEGADA
DEL
TESORO ARTÍSTICO

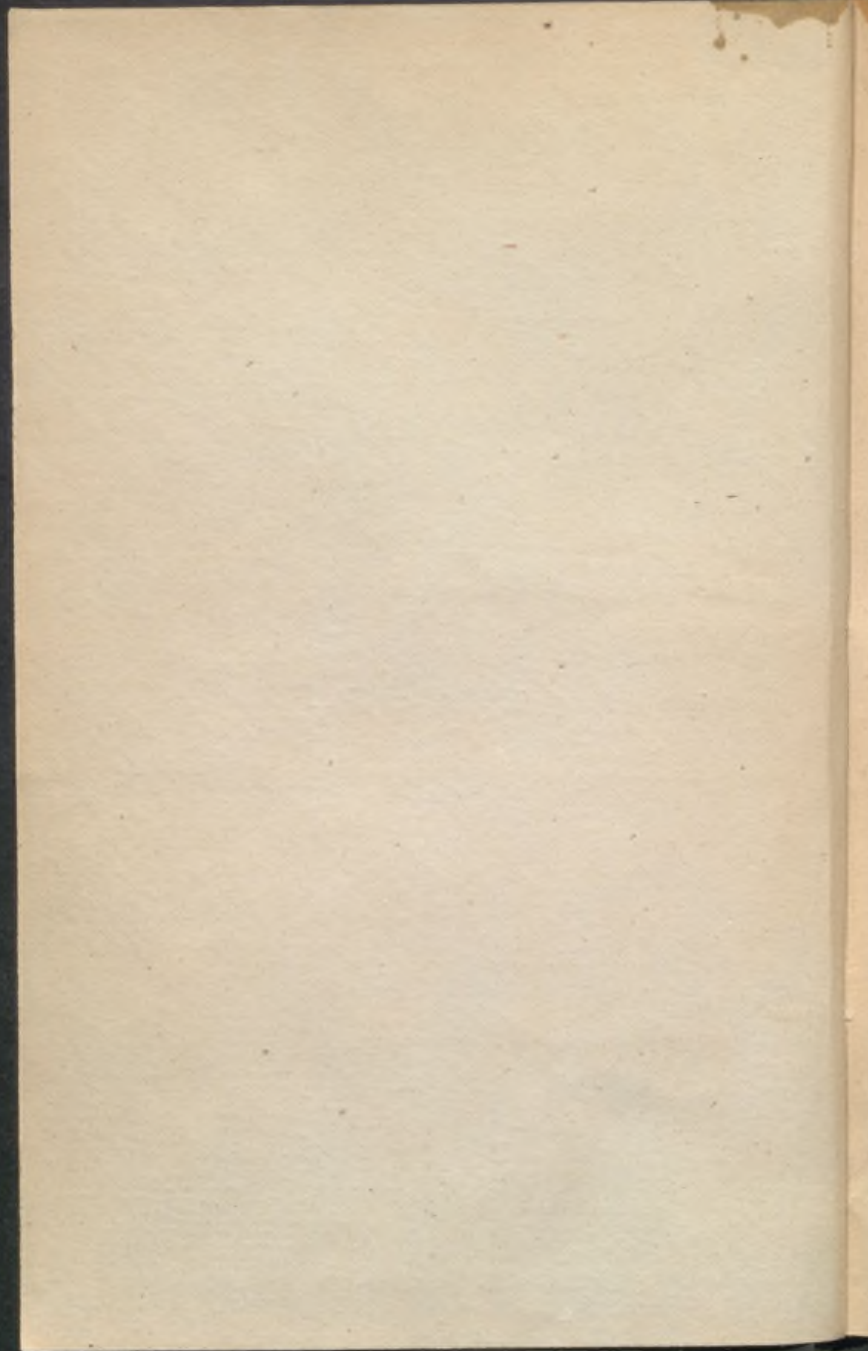
Libros depositados en la
Biblioteca Nacional

Procedencia

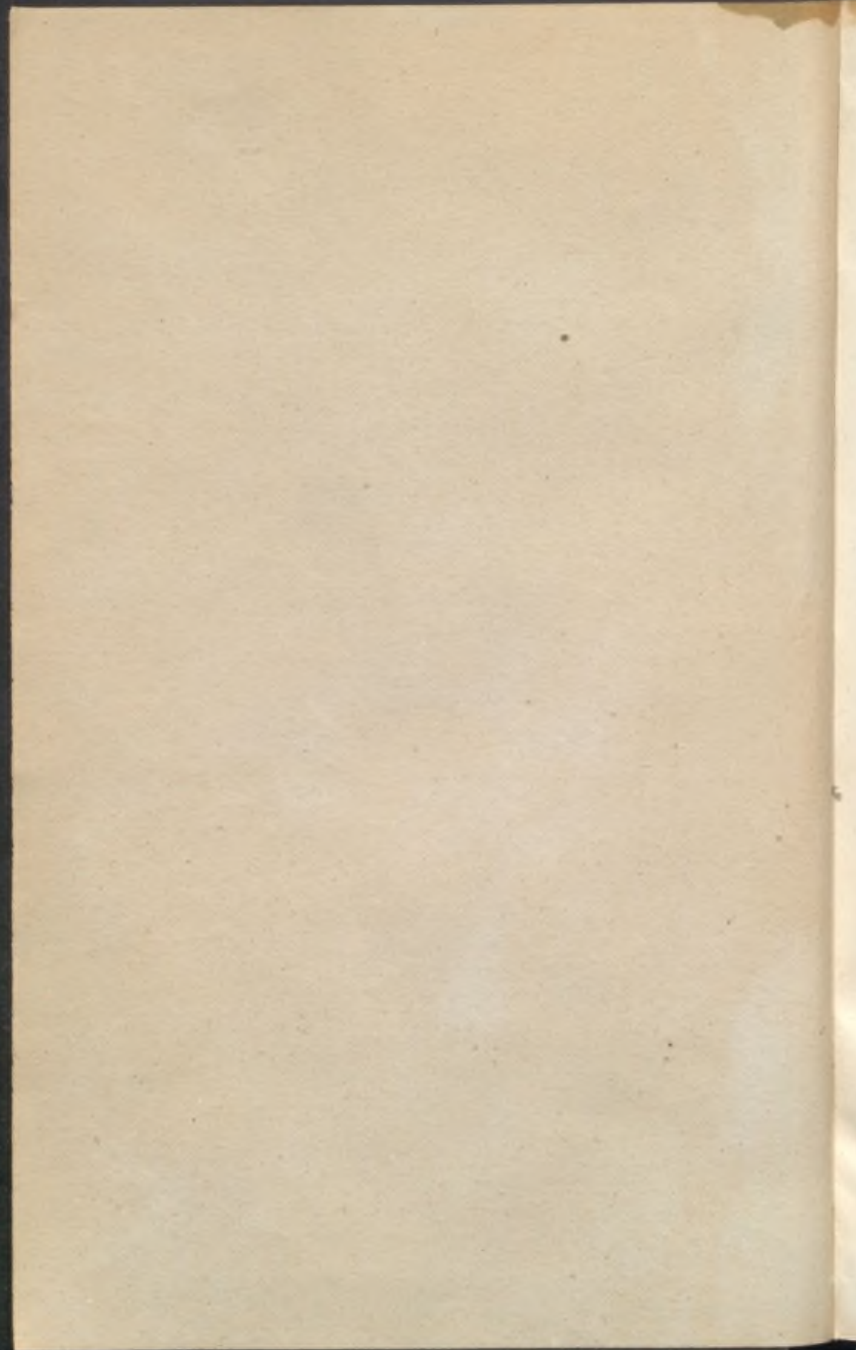
F. Madrazo

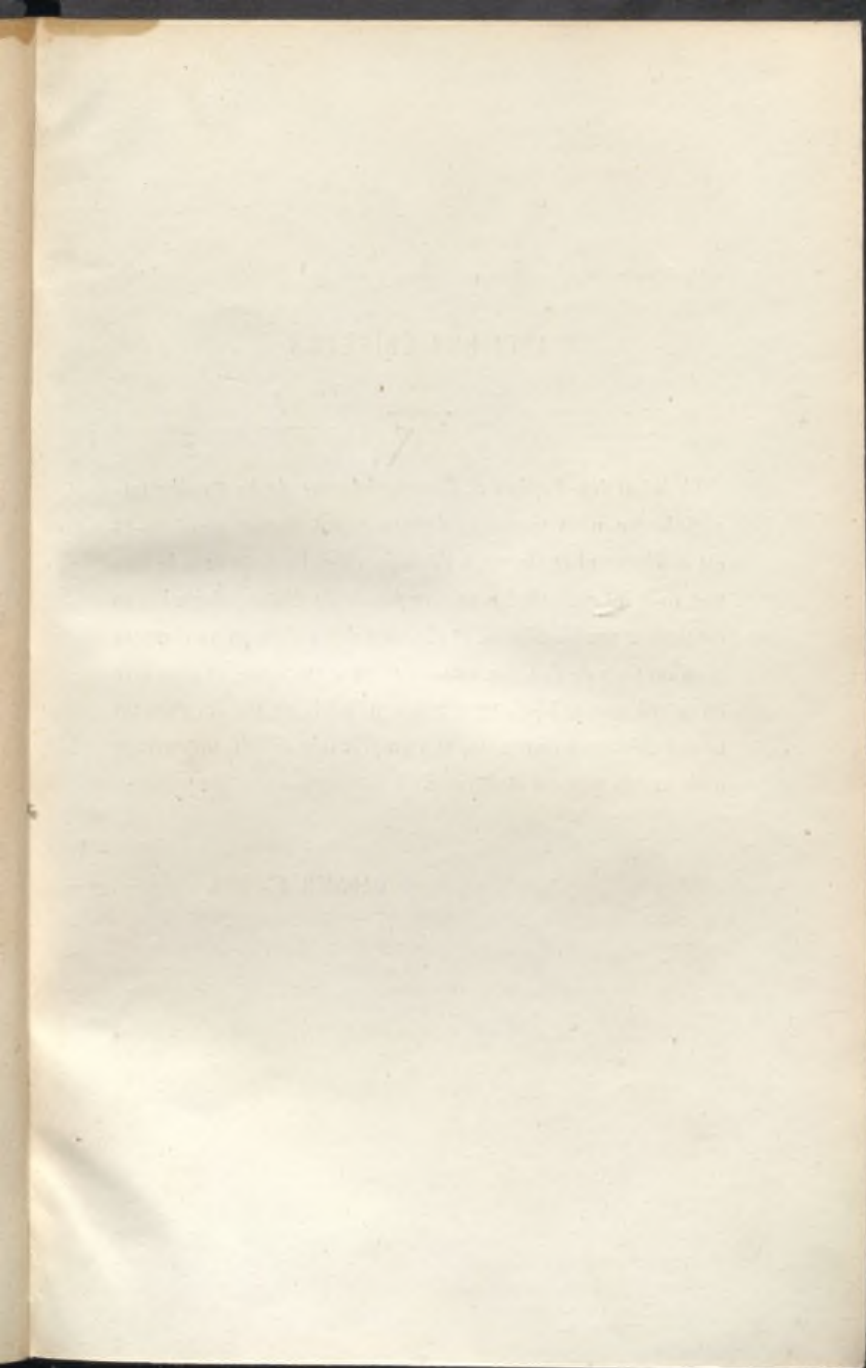
N.º de la procedencia





Had. 1503





AVIS DES ÉDITEURS

L'édition des *Papiers et Correspondances de la Famille impériale* que nous mettons en vente dans le format grand in-18 est entièrement conforme à l'édition officielle faite dans le format in-8, et contient les mêmes *fac-simile*. Notre publication se continuera par livraisons, et chacune des nôtres en renfermera deux ou trois de l'édition officielle. De cette façon, et sans être en retard sur celle-ci, nous pourrons offrir au public, dans un format élégant et commode, et à un prix très-réduit, un ouvrage d'un intérêt général et durable.

GARNIER FRÈRES.

PAPIERS
ET
CORRESPONDANCE
DE
LA FAMILLE IMPÉRIALE
I

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

PAPIERS
ET
CORRESPONDANCE

DE
LA FAMILLE IMPÉRIALE

ÉDITION
COLLATIONNÉE SUR LE TEXTE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

TOME PREMIER

PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 245

M DCCC LXXI

PAPERS

COLLECTIONS

LIBRARY

OF THE

CONGRESS

OF THE UNITED STATES

OF AMERICA

WASHINGTON

1850

PAID

FOR THE

LIBRARY

OF THE

63329

AVERTISSEMENT

La Commission chargée de dépouiller la correspondance des Tuileries publie les documents historiques à mesure qu'elle les dépouille.

Une table analytique donnera, à la fin du volume, le catalogue complet des pièces et permettra au public de les retrouver par ordre de dates ou de matières.

Toutes les indications en italique sont la reproduction des notes autographes qui accompagnaient les pièces originales.

PRÉFACE

La publication des papiers trouvés aux Tuileries aura un caractère absolument officiel et impersonnel. C'est un travail entrepris uniquement dans l'intérêt de la vérité.

La Commission ne juge pas, elle inventorie ; elle ne fait pas œuvre de polémique, elle fait avec impartialité œuvre d'histoire.

Les documents recueillis et copiés sous la surveillance du directeur des travaux et des secrétaires de la Commission sont examinés par le président, et le travail est soumis au contrôle du Gouvernement de la défense nationale.

Après la publication, les originaux des pièces, soigneusement catalogués, sont déposés aux Archives nationales.

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

PRÉFACE

Les seize premières livraisons des *Papiers et correspondance de la Famille impériale* vont être réunies en un seul volume, muni de tables et complété à l'aide de plusieurs *fac-simile* reproduisant les pièces les plus intéressantes. Nous croyons utile de placer ici, en guise de préface, le rapport suivant, adressé par M. André Lavertujon au ministre de l'intérieur, le 12 octobre 1870 :

Monsieur le Ministre,

Par un décret inséré le 7 septembre au *Journal officiel*, vous avez institué une commission chargée de réunir, classer et publier les papiers saisis aux Tuileries. Avant même d'avoir commencé à fonctionner, cette commission se voyait privée de trois de ses membres¹. Néanmoins, on ne crut pas devoir procéder à sa reconstitution immédiate. Avec votre approbation, le vice-président devint président ;

¹ M. de Kératry, président, empêché par ses fonctions de préfet de police ; M. Estancelin, rappelé dans le Nord-Ouest par l'organisation de la défense nationale ; M. André Cochut, occupé à la commission des subsistances,

M. Gagneur, ancien député, prit le titre de directeur des travaux, se réservant plus particulièrement le classement des papiers ; un comité de publication, choisi parmi les auxiliaires laborieux et dévoués que s'était adjoints la commission, fut institué, et l'on se mit résolument à l'œuvre.

Le 24 septembre, un premier fascicule était livré au public. Depuis lors, les fascicules, composés chacun de deux feuilles in-8°, se sont succédé à peu près de deux jours en deux jours. Au moment où j'écris ce rapport, il y a, tant en livraisons déjà mises en vente qu'en feuilles imprimées et corrigées, la valeur d'un volume de 500 pages.

Nous nous sommes constamment appliqués à ce que les premiers exemplaires de chaque livraison fussent envoyés aux journaux, qui, presque tous, en reproduisent intégralement le texte. En outre, des contrefaçons ont été répandues dans le public sans que nous ayons cru devoir élever la moindre réclamation. Malgré ces deux raisons d'insuccès au point de vue de la vente, l'empressement des acheteurs est tel, que nous avons la certitude de conduire à bonne fin notre publication sans qu'elle coûte un centime à l'État.

Cette situation paraît de tous points satisfaisante. Cependant, en voyant, d'une part, les matériaux s'accumuler par suite des saisies opérées chez M. Rouher et chez d'autres personnages considérables ; d'autre part, en appréciant mieux le poids de notre responsabilité et l'étendue de notre tâche, à mesure que l'ordre s'introduisait dans cette masse énorme de papiers, parmi lesquels se rencontrent cent documents insignifiants pour un document digne d'être publié, j'ai pensé qu'il était indispensable de reconstituer la commission, ou plutôt de la compléter par le remplacement des membres démissionnaires. Vous avez approuvé cette manière de voir, et, d'accord avec plusieurs autres membres du Gouvernement, vous avez désigné MM. Taxile Delord, Laurent Pichat et Ludovic Lalanne pour prendre les places laissées vacantes. Ces trois noms se recommandent assez d'eux-mêmes. L'œuvre que nous poursuivons ne pourra que gagner au concours d'hommes si distingués, qui lui apporteront l'autorité de leurs noms et le fruit de leur expérience d'historiens, d'écrivains et d'hommes politiques.

Qu'il me soit permis, en terminant, de rendre hautement justice à l'activité et au zèle intelligent déployés par les auxiliaires qui ont

participé à nos premiers travaux. Je voudrais pouvoir vous signaler avec détail les services rendus par chacun d'eux dans une tâche souvent ingrate et toujours délicate. Il appartiendra à la commission, une fois installée et éclairée sur leurs mérites respectifs, de désigner dans leurs rangs ses deux secrétaires. Elle n'aura, je vous l'assure, que l'embarras du choix.

En conséquence, Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous proposer le projet d'arrêté suivant :

Le Ministre de l'intérieur, vu le décret du 7 septembre 1870, arrête :

ARTICLE PREMIER. MM. Taxile Delord, Laurent Pichat et Ludovic Lalanne sont nommés membres de la commission des papiers saisis aux Tuileries.

ARTICLE 2. La commission désignera deux secrétaires parmi ses membres auxiliaires.

Paris, le 12 octobre 1870.

ANDRÉ LAVERTUJON,
Président de la commission.

Approuvé :

Le Ministre de l'intérieur, par intérim,

JULES FAVRE.

Ainsi que le constate le rapport précédent, depuis l'apparition des premières livraisons, des documents d'origines diverses¹ sont venus se joindre à ceux qui avaient été trouvés aux Tuileries et qui

¹ Parmi ces documents nous signalons les rapports adressés au ministre de la justice par les procureurs généraux pendant le plébiscite de 1870. A cause de l'étendue de ces pièces, nous n'en avons pu donner que de courts extraits; mais on ne renonce pas à les publier intégralement, en dehors de l'œuvre propre de la commission et dans un volume spécial, qui pourrait être intitulé : *la Justice et la Politique sous le second empire.*

ont formé et forment encore le fonds de notre publication. Toutefois, bien que plusieurs de ces nouvelles pièces, dont nous avons toujours eu soin d'indiquer la provenance, aient déjà été utilisées par nous, nous avons cru devoir conserver au volume le titre primitivement adopté de *Papiers et correspondance de la Famille impériale*.

Le travail de la commission, telle qu'elle a été reconstituée par l'arrêté qui précède, ne commencera qu'avec le second volume. Le premier tout entier est dû à la première commission.

PAPIERS
ET
CORRESPONDANCE

DE
LA FAMILLE IMPÉRIALE

PIECES
TROUVÉES AUX TUILERIES.

I. — AFFAIRES DU MEXIQUE.

LETTRE DE M. J. B. JECKER A M. CONTI, CHEF DU CABINET
DE L'EMPEREUR.

M. Jecker explique, dans la pièce qui suit, les causes de l'expédition mexicaine.

Paris, 8 décembre 1869.

MONSIEUR,

Ne trouvez pas étrange que je m'adresse à vous de préférence, ayant à vous entretenir d'une affaire qui regarde particulièrement l'Empereur.

Vous aurez assez entendu parler de mon affaire des Bons pour la connaître un peu. Eh bien, je trouve que le Gouvernement la considère avec trop d'indifférence, et que, s'il n'y fait pas attention, elle pourrait amener des suites fâcheuses pour l'Empereur.

Vous ignorez sans doute que j'avais pour associé dans cette affaire M. le duc de Morny, qui s'était engagé, moyennant 30 pour 100 des bénéfices de cette affaire, à la faire respecter et payer par le Gouvernement mexicain, comme elle avait été faite dès le principe. Il y a là-dessus une correspondance volumineuse d'échangée avec son agent, M. de Marpon.

En juillet 1861, on est venu me trouver de la part de ces messieurs pour traiter de cette affaire.

Cet arrangement s'est fait lorsque ma maison se trouvait déjà en liquidation, de sorte que tout ce qui la regarde appartient exclusivement à celle-ci.

Aussitôt que cet arrangement fut conclu, je fus parfaitement soutenu par le Gouvernement français et sa légation au Mexique. Celle-ci avait même assuré à mes créanciers, au nom de la France, qu'ils seraient entièrement payés, et avait passé des notes très-fortes au Gouvernement mexicain sur l'accomplissement de mon contrat avec lui, au point que l'ultimatum de 1862 exigeait l'exécution pure et simple des décrets. Depuis cette époque, j'ai été constamment exposé à la haine du parti exalté, qui m'a jeté en prison, ensuite m'a banni, me confisquant mes biens.

L'affaire en resta là jusqu'à l'occupation du Mexique par les Français. Sous l'empire de Maximilien, et aux instances du Gouvernement français, on s'occupa de nouveau du règlement de mon affaire. En avril 1865, je parvins, aidé des agents français, à faire une transaction avec le Gouvernement mexicain.

A la même époque, M. le duc de Morny vint à mourir, de sorte que la protection éclatante que le Gouver-

nement français m'avait accordée cessa complètement. Le Ministère des finances français permit bien qu'on payât les premières traites que le Gouvernement mexicain m'avait données sur Paris pour couvrir une partie de ce qu'on me devait, mais les agents français au Mexique s'opposèrent, d'après les instructions qu'ils avaient reçues, qu'on me livrât les traites pour 10 millions de francs solde de ma transaction, malgré que j'en eusse parfaitement rempli les conditions, et que le Gouvernement mexicain était disposé à me payer, se trouvant avoir à Paris, à cette époque, plus de 30 millions de francs.

Comme le Gouvernement français avait déclaré dans les Chambres qu'il s'était opposé à l'exécution de ce contrat et qu'il s'était appliqué ce qu'on aurait dû me payer, je fus obligé, comme liquidateur de ma maison et après avoir épuisé les voies de conciliation, de lui intenter un procès devant le Conseil d'État. Malheureusement cette démarche n'a eu aucun résultat, car ce tribunal vient de se déclarer incompetent, d'après l'indication que m'en a faites le Ministre des finances dans sa défense.

J'étais aussi un des plus forts indemnitaires mexicains. La commission mixte établie à Mexico m'avait reconnu une somme de 6 millions de francs environ, qui a été réduite par celle-ci à 500,000 francs à peu près. Je suis en instance pour la différence auprès du Ministre des affaires étrangères, qui n'a pas encore daigné me répondre là-dessus. Mais à l'avance je m'attends à la réponse négative que m'a donnée le Ministre des finances pour l'affaire des Bons.

Quelques créanciers, voyant que je n'obtenais rien du Gouvernement pour mes principales réclamations, ont mis saisie-arrêt à la Caisse des dépôts et consignations sur ce que j'ai à recevoir de ces 500,000 francs, de sorte que je n'ai pu disposer que d'une faible somme pour les besoins pressants de ma maison.

Complètement ruiné par suite de l'expédition au Mexique, n'ayant plus rien à faire ici et ne pouvant rien y faire, je suis obligé de retourner là-bas pour rendre compte à mes créanciers de ma gestion.

Malgré que je n'aie rien négligé pour tâcher de payer la totalité de ce que je leur dois, comme je n'ai pu y parvenir par suite de circonstances extraordinaires qu'il m'a été impossible d'éviter, ils ne tiendront pas compte des sacrifices énormes que j'ai faits pour y arriver et me traiteront sans considération aucune.

Ils voudront savoir le motif qui avait porté, en 1861, M. de Saligny, alors ministre au Mexique, à leur promettre au nom de la France qu'ils seraient payés de ce que ma maison leur devait, et pourquoi, en 1865, cette protection extraordinaire m'a été si brusquement retirée par le Gouvernement français.

Quoique, jusqu'à présent, j'aie gardé le plus grand secret sur cette affaire, malgré qu'on m'ait fortement engagé à la publier, je serai obligé de me défendre pour ne pas me voir jeter en prison pour dettes; je suis forcé de dire à mes créanciers ce qui s'est passé, en leur délivrant tout ce que j'ai là-dessus, qu'ils réclameront d'ailleurs comme appartenant à ma liquidation. Le Gouvernement mexicain sera enchanté de connaître cette affaire à fond pour sa conduite ultérieure avec la France.

Je prévois bien l'effet qu'une confession semblable produira dans le public et le mauvais jour qu'elle jettera sur le Gouvernement de l'Empereur, surtout dans les circonstances critiques où nous vivons ; mais je ne puis l'éviter, à moins qu'on ne me facilite les moyens de faire une proposition à mes créanciers en les empêchant, par ce moyen, d'exiger que je leur rende compte de ma liquidation. Cela me serait d'autant plus facile, que, parmi les propriétés que le Gouvernement mexicain n'a pu saisir, à cause de l'intervention de mes créanciers, qui ont réclamé comme appartenant à la liquidation de ma maison ce qui est sa propriété, elle possède encore des mines et des forges qu'elle n'a pu exploiter dernièrement à cause de la pénurie où elle se trouve, mais qui, avec des fonds suffisants, laisseraient de beaux bénéfices et seraient à même de couvrir ce qu'elle doit, surtout à présent qu'on vient de perfectionner en Allemagne des appareils à concentrer le minéral qui permettraient de réduire le pauvre, qui est toujours très-abondant, et d'en retirer des bénéfices qu'elles n'auraient pas pu donner autrefois, avec l'ancien système encore employé au Mexique.

Ne doutant pas que, dans l'intérêt que vous portez à l'Empereur, vous n'ayez l'obligeance de lui faire part de ces justes observations, je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

J. B. JECKER.

II

COPIE D'UNE LETTRE DU GÉNÉRAL DUCROT AU GÉNÉRAL TROCHU.

Cette copie se trouvait dans le cabinet de l'Empereur, qui sans doute n'a jamais eu l'original entre les mains.

La copie a été prise, selon toute probabilité, par les employés du cabinet noir. — La note qui se trouve en tête, et qui indique : 1° que la lettre n'est pas datée ; 2° qu'elle est arrivée à Paris le vendredi matin, 7 décembre 1866, laisse peu de doute à cet égard.

On verra dans la pièce suivante (lettre de M. de Persigny à l'Empereur) l'existence du cabinet noir hautement avouée.

Extrait d'une lettre du général Ducrot au général Trochu.

Cette lettre n'était pas datée : elle porte le timbre de Strasbourg, et elle est arrivée vendredi matin, 7 décembre 1866, à Paris.

Puisque tu es en train de faire entendre de bonnes vérités aux illustres personnages qui l'entourent, ajoute donc ceci : Pendant que nous délibérons pompeusement et longuement sur ce qu'il conviendrait de faire pour avoir une armée, la Prusse se propose tout simplement et très-activement d'envahir notre territoire. Elle sera en mesure de mettre en ligne 600,000 hommes et 1,200 bouches à feu, avant que nous ayons songé à organiser les cadres indispensables pour mettre au feu 500,000 hommes et 600 bouches à feu.

De l'autre côté du Rhin il n'est pas un Allemand qui ne croie à la guerre dans un avenir prochain. Les plus pacifiques, qui, par leurs relations de famille ou par leurs intérêts, sont plus Français, considèrent la lutte comme inévitable et ne comprennent rien à notre inac-

tion. Comme il faut chercher une cause à toutes choses, ils prétendent que notre Empereur est tombé en enfance.

A moins d'être aveugle, il n'est pas permis de douter que la guerre éclatera au premier jour. Avec notre stupide vanité, notre folle présomption, nous pouvons croire qu'il nous sera permis de choisir notre jour et notre heure, c'est-à-dire la fin de l'Exposition universelle, pour l'achèvement de notre organisation et de notre armement.

En vérité, je suis de ton avis et je commence à croire que notre Gouvernement est frappé de démence. Mais si Jupiter a décidé de le perdre, n'oublions pas que les destinées de notre patrie et que notre propre sort à tous est lié à ses destinées, et, puisque nous ne sommes pas encore atteints par cette funeste démence, faisons tous nos efforts pour arrêter cette pente fatale qui conduit tout droit à des précipices.

Voici un nouveau détail sur lequel j'appelle ton attention, parce qu'il est de nature à faire ouvrir les yeux les moins clairvoyants.

Depuis quelque temps, de nombreux agents prussiens parcourent nos départements de la frontière, particulièrement la partie comprise entre la Moselle et les Vosges; ils sondent l'esprit des populations, agissent sur les protestants, qui sont nombreux dans ces contrées et sont beaucoup moins Français qu'on ne le croit généralement. Ce sont bien les fils et les petits-fils de ces mêmes hommes qui, en 1815, envoyaient de nombreuses députations au quartier général ennemi pour demander que l'Alsace fit retour à la patrie allemande. C'est un

fait bon à noter, car il peut être avec raison considéré comme ayant pour but d'éclairer les plans et la campagne de l'ennemi. Les Prussiens ont procédé de la même façon en Bohême et en Silésie trois mois avant l'ouverture des hostilités contre l'Autriche.

III

EXISTENCE DU CABINET NOIR.

Le Gouvernement déchu a toujours nié l'existence de ce *cabinet noir* où les lettres des particuliers étaient décachetées et lues. La lettre suivante de M. de Persigny prouve l'existence de ce cabinet, qui avait, comme on l'a vu, pris connaissance de la lettre du général Ducrot au général Trochu.

Le cabinet s'inquiétait même des affaires de famille. La commission a trouvé, par exemple, copie d'une lettre intime, adressée par M^{me} de Rémusat à M. de Rémusat. Au cabinet noir, on avait ouvert et fait copier ces correspondances.

SIRE,

Permettez-moi d'adresser directement à Votre Majesté un exemplaire d'un ouvrage qui vient d'être publié par mes compatriotes du Forez et qui forme un recueil des principales choses que j'ai faites, dites ou écrites.

Je prends la liberté de faire quatre marques au livre. Si vous voulez bien lire trois courtes allocutions faites par moi dans mon pays, vous verrez dans quel esprit s'exerce l'influence que je puis avoir dans ma province. Je signale en outre un exposé succinct de mon système des Pyramides, qui résume, je crois, très-clairement toute la question.

Je n'ai pas provoqué cette publication. Elle a été préparée à mon insu, et ce n'est qu'au dernier moment qu'elle m'a été communiquée. M. Bavoux, le conseiller d'État, m'avait longtemps sollicité de la faire faire dans un sentiment napoléonien, et n'avait pu triompher de mon indifférence. Mais aujourd'hui je ne suis pas fâché qu'elle ait été faite.

Sire, à cause de la question des titres, je n'ai pu vous dire mon impression sur la réduction de l'armée; mais je ne crois pas qu'on ait fait faire depuis longtemps une faute plus grave à Votre Majesté. Quand on veut réduire l'armée et arrêter l'avancement dans tous les pays, on invoque de grandes considérations de politique européenne. Si l'armée se voit blessée dans ses intérêts, elle est du moins forcée de s'incliner devant de grandes raisons. L'intérêt public et son patriotisme lui imposent la résignation. Mais n'alléguer que des raisons vulgaires d'économie pour gagner 12 à 15 millions dans un budget de près de 2 milliards, blesser à ce point l'armée, en vérité, c'est payer bien cher une économie de bouts de chandelle. Puis annoncer au monde que le pays est tellement obéré qu'il ne peut pas solder son armée, en vérité, je le regrette, cela me paraît être le comble de l'imprudence politique et financière. Décidément ces deux hommes d'affaires, Fould et Rouher, par leur absence complète de sens politique, semblent conjurer votre perte.

J'aurais voulu vous parler aussi d'un sujet délicat. J'ai reçu des révélations au sujet du service de ce qu'on appelle *le Cabinet noir*, par le chef de bureau. Cet homme a besoin de son pain; il ne faut donc pas révéler à ses

chefs les observations qu'il m'a faites. Elles intéressent le service de Votre Majesté. Si Votre Majesté venait à Paris, je la prierais de me faire donner une audience; mais pas à Compiègne, parce que cela fait trop de tapage dans le Gouvernement.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté le très-humble et très-dévoué serviteur et sujet,

PERSIGNY.

(Sans date.)

Les serviteurs de l'Empire se dénonçaient volontiers entre eux. A propos de M. de Persigny, l'extrait suivant d'un rapport émanant du *cabinet du Préfet de police*, et daté du 28 novembre 1869, donne à Napoléon le renseignement suivant :

« Il y a quelques jours à peine, dans un restaurant de Paris, M. de Persigny (je crois pouvoir garantir le fait) mettait sa main dans celle de Glais-Bizoin : l'un contre l'Empire, l'autre contre M. Rouher, je le veux bien; mais M. de Persigny s'exprimait sur la situation dans les termes les plus alarmants. N'est-ce point un signe du temps ?

« Le Préfet de police,

« J. M. PIETRI. »

IV

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE PERSIGNY.

Il prévoit la chute de l'Empire.

Chamarande, 15 décembre 1867.

SIRE,

Je prie Votre Majesté de lire cette lettre avec attention...

(Quatre pages in-8° sur un projet de loi sur la presse, puis cette appréciation de la situation générale de l'Empire à la fin de 1867.)

Et maintenant, Sire, que j'ai fini ce sujet, je n'y reviendrai pas, car, je l'avoue, je n'ai plus la liberté d'esprit nécessaire pour traiter des sujets relativement secondaires en présence des grosses questions qui s'agitent aujourd'hui, quand l'Empire semble crouler de toutes parts; quand cette lutte acharnée, implacable, que vous font ceux qui, sous prétexte d'établir le régime parlementaire, ont juré votre perte, se poursuit de succès en succès; quand enfin chaque victoire oratoire de vos ministres est une défaite pour Votre Majesté. J'ai suivi les derniers débats; j'ai vu d'un côté la haine la plus atroce, et quelque chose encore de plus que la haine, s'attaquant à vous, et à vous seul: le ton, le geste, tout traduisait aux yeux de tous une pensée implacable; et de l'autre, votre Gouvernement, forcé peut-être à cette attitude par la situation des choses, s'inclinant devant vos ennemis, demandant humblement à des adversaires acharnés de retirer leurs interpellations,

abandonnant d'un trait toute la politique suivie depuis quatorze ans, entre l'extrême droite et l'extrême gauche; enfin, faisant d'un acte énergique, d'une victoire de Votre Majesté, l'occasion d'un triomphe pour vos ennemis. Et maintenant, entre ce qui n'est plus l'Empire et ce qui n'est pas encore le régime parlementaire, faut-il s'étonner du désarroi public et du trouble des esprits? Pour moi, je le répète, je n'ai plus le courage de poursuivre des études abstraites au milieu d'une pareille anarchie morale. Si Votre Majesté ne voit pas le mal, à quoi bon faire des plans d'amélioration pour une maison qui brûle, et, si elle le voit, pourquoi s'isoler de ses plus dévoués serviteurs, pourquoi ne mettre personne dans la confiance de ses préoccupations, afin de rechercher le moyen de changer cet état de choses?

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-dévoué serviteur et fidèle sujet.

PERSIGNY.

V

Napoléon était depuis longtemps averti du danger que pouvait faire courir à la France une Allemagne unifiée et organisée militairement entre les mains de la Prusse. La lettre qui suit, adressée par la reine de Hollande à M. d'André lors de la guerre de 1866, se trouvait dans les papiers de M. Conti. La note mise en tête est de l'écriture de Napoléon.

Copie d'une lettre de la reine de Hollande à M. d'André.

18 juillet 1866.

Vous vous faites d'étranges illusions! Votre prestige

a plus diminué dans cette dernière quinzaine qu'il n'a diminué pendant toute la durée du règne. Vous permettez de détruire les faibles ; vous laissez grandir outre mesure l'insolence et la brutalité de votre plus proche voisin ; vous acceptez un cadeau, et vous ne savez pas même adresser une bonne parole à celui qui vous le fait. Je regrette que vous me croyiez intéressée à la question et que vous ne voyiez pas le funeste danger d'une puissante Allemagne et d'une puissante Italie. C'est la *dynastie* qui est menacée, et c'est elle qui en subira les suites. Je le dis, parce que telle est la vérité, que vous reconnaîtrez trop tard. Ne croyez pas que le malheur qui m'accable dans le désastre de ma patrie me rende injuste ou méfiante. La Vénétie cédée, il fallait secourir l'Autriche, marcher sur le Rhin, imposer vos conditions ! Laisser égorger l'Autriche, c'est plus qu'un crime, c'est une faute. Peut-être est-ce ma dernière lettre. Cependant je croirais manquer à une ancienne et sérieuse amitié si je ne disais une dernière fois *toute* la vérité. Je ne pense pas qu'elle soit écoutée, mais je veux pouvoir me répéter un jour que j'ai tout fait pour prévenir la ruine de ce qui m'avait inspiré tant de foi et tant d'affection.

Cette lettre est, comme on voit, écrite pendant la guerre de Bohême et au lendemain de la cession de la Vénétie à la France.

VI

NOTE DICTÉE PAR L'EMPEREUR A M. CONTI.

Elle met à jour le projet d'annexion de la Belgique.

Cette note, de l'écriture du chef du cabinet de l'Empereur, a été trouvée parmi les lettres et projets dictés par Napoléon à M. Conti.

(Sans date.)

Si la France se place hardiment sur le terrain des nationalités, il importe d'établir, dès à présent, qu'il n'existe pas une nationalité belge et de fixer ce point essentiel avec la Prusse. Le cabinet de Berlin semblant, d'autre part, disposé à entrer avec la France dans les arrangements qu'il peut convenir à la France de prendre avec lui, il y aurait lieu de négocier un acte secret qui engagerait les deux parties. Sans prétendre que cet acte fût une garantie parfaitement sûre, il aurait le double avantage de compromettre la Prusse et d'être pour elle un gage de la sincérité de la politique ou des intentions de l'Empereur. Il convient de ne pas se dissimuler, quand on connaît le caractère du roi de Prusse et celui de son premier ministre, que les derniers incidents diplomatiques, comme les dispositions actuelles du sentiment public en France, ont dû les raffermir dans la conviction que nous n'avons pas renoncé à revendiquer la frontière du Rhin. Pour être certain de trouver à Berlin une confiance qui est nécessaire au maintien d'une entente intime, nous devons nous employer à dissiper les appréhensions qu'y a toujours entretenues

cette éventualité, appréhensions qui ont été réveillées et même surexcitées par nos dernières communications. Ce résultat ne peut être obtenu par des paroles ; il faut un acte, et celui qui consisterait à régler le sort ultérieur de la Belgique, de concert avec la Prusse, en prouvant à Berlin que l'Empereur cherche décidément ailleurs que sur le Rhin l'extension nécessaire à la France depuis les événements dont l'Allemagne vient d'être le théâtre, nous vaudra du moins une certitude relative que le Gouvernement prussien ne mettra pas d'obstacle à notre agrandissement dans le Nord

VII

DÉPÊCHE A NAPOLEON.

(Signature autographe.)

* Nous publierons par la suite la correspondance télégraphique relative à la présente guerre. La dépêche suivante nous montre Napoléon commandant toujours, malgré ses échecs successifs et son ignorance militaire, en maintenant, malgré la pression de l'opinion et malgré les avis, le général de Faily à la tête de son corps.

A Paris, comme à Châlons, la conviction absolue est que le général de Faily n'a pas été à la hauteur du commandement qui lui a été confié. Le Conseil supplie l'Empereur de prendre une résolution nécessaire, quoique pénible.

Je vous fais savoir que le général Wimpfen est mandé pour un commandement de corps d'armée à Paris. Vous

pourriez, si vous en aviez besoin, l'appeler près de vous.

EUGÉNIE.

(Sans date.)

VIII

NOTE TROUVÉE SUR UN CARNET-AGENDA DE 1865.

La note est de la main de M. Conti, secrétaire de l'Empereur, qui tenait registre des paroles de Sa Majesté. Il est nécessaire de faire remarquer que Charras n'a succombé que le 25 janvier, mais sa mort avait été annoncée le 16 par les journaux.

17 janvier. Mardi, S. Antoine.

Nouvelle de la mort du colonel Charras.

C'est un grand débarras.

IX

NOTE SUR L'ORGANISATION DE LA PRESSE EN VUE DES ÉLECTIONS.

La pièce qu'on va lire a été rédigée par un des chefs du bureau du Ministère de l'intérieur, division de la presse. Quoiqu'elle soit un peu longue, nous la reproduisons *in extenso*, parce qu'elle donne une idée exacte de la façon dont le Gouvernement impérial maniait le suffrage universel et préparait l'opinion à l'aide des journaux subventionnés.

5 avril 1869.

L'organisation de la presse en vue des élections générales n'a pu être commencée véritablement qu'il y a un peu plus de deux mois. Le temps était court et la tâche

urgente. Le Ministre pourra s'en convaincre par les chiffres et les faits qui vont être placés sous ses yeux.

La tâche était urgente, surtout dans les départements; on n'avait, sauf dans un nombre restreint de cas, rien préparé en vue de la publicité électorale, ni dans les préfetures, ni dans le bureau spécial du Ministère, tandis que l'opposition, par un jeu contraire, poursuivait des efforts vraiment extraordinaires pour la meilleure organisation ou la création de journaux hostiles. Il fallait avant tout réorganiser le bureau de la presse départementale lui-même. Le rapport ci-joint de M. le chef du bureau de la presse départementale explique le détail des progrès accomplis. Ils se résument ainsi :

1° Transformation de la section de lecture et d'examen des journaux; introduction d'un système de lecture comparatif des journaux de l'opposition et du Gouvernement par un seul et même lecteur, de façon à pouvoir suivre exactement les phases de la lutte politique par département; relevé quotidien de tous les faits électoraux, profession de foi, etc. qui peuvent intéresser le bureau spécialement chargé des élections.

Ce travail est communiqué chaque jour à M. Fleury après avoir passé sous les yeux de M. le Directeur général, et on y joint toutes les pièces nécessaires; il donne lieu en même temps à une correspondance active avec les préfets au point de vue des rectifications et des communiqués.

2° Création de toutes pièces d'une section de publicité départementale.

Un certain nombre de rédacteurs y préparent chaque jour une série de correspondances, des cadres d'articles,

d'inspirations diverses, de renseignements, etc. On peut dire que, dans cette section, les résultats ont presque dépassé les espérances. Un fait obtenu récemment en donnera la portée. L'insertion et le commentaire de la Lettre à un électeur, dans plus de quatre-vingts journaux, ont été réalisés en moins de trois jours. Le Ministre est, dès à présent, en mesure de provoquer telle publication ou telle polémique qui lui conviendra et partout où il lui conviendra, dans un délai très-court et selon un ensemble déterminé de cent cinquante journaux au moins.

La réorganisation accomplie au Ministère de l'intérieur ne pouvait avoir d'efficacité que si elle était accompagnée d'une transformation correspondante dans les journaux mêmes des départements, que si on lui assurait un point de jonction et d'impulsion en même temps que des conditions de propagande suffisantes.

Cette transformation devait s'opérer par le concours des préfets. Chacun de ces fonctionnaires ayant dans son département la direction et la responsabilité des élections, le rôle du service de la presse était nettement tracé : provoquer l'attention de chaque préfet avec insistance sur la situation relative des organes du Gouvernement et de l'opposition ; lui signaler les points faibles et lui demander quelles mesures lui semblaient propres à pourvoir aux lacunes ; mettre à sa disposition et les hommes et les ressources nécessaires, cela dans les limites du budget.

C'est ce plan même qui est en cours d'exécution et dont on soumet en ce moment les résultats au Ministre.

Un chiffre préalablement exposé commentera avec

force l'absolue nécessité d'agir rapidement et vigoureusement qui s'impose à l'administration.

Depuis le 1^{er} janvier 1869, c'est-à-dire depuis le jour où l'approche des élections a fait sentir à l'opposition la nécessité de contre-balancer l'influence des journaux attachés aux préfetures, elle a fondé dans les départements, sans compter les imprimeries spéciales au nombre de quatorze, quarante-six journaux nouveaux, tous créés en vue de la polémique, véritables armes de guerre maniées avec une grande résolution et souvent une extrême violence. En outre, elle a réorganisé la plupart de ceux qui existaient déjà.

Il est vrai que, malgré ces chiffres considérables, la supériorité numérique des feuilles dévouées n'en reste pas moins écrasante (cent quatre-vingts journaux de plus); mais c'est une supériorité de nombre plutôt que de force.

La presse gouvernementale en province compte une foule de journaux d'annonces, d'agriculture, de faits locaux, excellents en temps ordinaire dans leur rôle d'utilité négative, suffisant en somme aux besoins des populations et fermant l'accès aux journaux de parti. Mais ce ne sont pas là des auxiliaires électoraux. Les feuilles mêmes qui s'occupent de politique sont rarement militantes. Leur caractère officieux, leurs relations plus ou moins avouées avec la préfecture leur ont imposé et appris la réserve. La rédaction en est très-souvent incomplète, quelquefois même tout à fait nulle, et cette insuffisance s'accroît encore en présence de l'attitude agressive et de l'activité électorale que les candidats et les comités de l'opposition impriment à

leurs feuilles soit anciennes, soit de récente formation.

Pour combler ces lacunes, on a procédé méthodiquement. Un dossier a été fait pour chaque département. Le préfet a été consulté sur toutes les questions d'ensemble et de détail ; on a contrôlé ses réponses avec les renseignements fournis par les informations du bureau, les déclarations des députés et la lecture quotidienne de la presse locale.

Tous ces dossiers sont en ordre et complets, et le service est en mesure de présenter au Ministre, à toute réquisition, la situation de la presse dans chaque département.

A la suite de ces correspondances, il a été adopté quatre ordres de mesures variant d'après les circonscriptions :

1° Subventions destinées à assurer soit l'existence, soit le dévouement des journaux ;

2° Subventions destinées à accroître leur publicité, c'est-à-dire à envoyer des numéros gratuits pendant la période électorale, pour contre-balancer le même système que l'opposition a adopté dans une large proportion ;

3° Subventions destinées à renforcer la rédaction au moyen de l'adjonction de rédacteurs nouveaux ;

4° Choix et envoi de rédacteurs, soit aux frais des candidats, soit à ceux des propriétaires des journaux.

Ce système, qui répond aux exigences de la situation signalée par les préfets, a immédiatement reçu un commencement d'application proportionnel aux ressources dont disposait le service.

Pour ménager le plus possible ces ressources, une entente a été établie avec les préfets, les propriétaires de journaux, les députés et les candidats. Grâce aux sacrifices qu'on a obtenus d'eux et à quelques légères subventions prélevées sur la réserve de 50,000 francs, on a pu assurer dans les départements la réorganisation de vingt-sept journaux et renforcer leur rédaction avec trente-trois écrivains envoyés de Paris. Un tableau ci-annexé donne le détail de ces résultats. Ce tableau a ceci de remarquable que le Bas-Rhin (9,000 francs), la Côte-d'Or (6,000 francs) et les Bouches-du-Rhône (5,000 francs) ont absorbé à eux trois 20,000 francs sur les 54,000 francs dépensés.

Les vingt-quatre autres journaux ont donc été pourvus avec 14,000 francs seulement, plus le concours des députés et des candidats.

Mais sur d'autres points, où les exigences à satisfaire étaient plus grandes et où elles rendaient inévitable la participation de l'Administration, il reste un grand nombre de besoins en souffrance auxquels il est urgent de pourvoir. Tel est le but de la présente note. Avant d'engager les dernières réserves, on a cru devoir laisser en suspens les demandes qui arrivaient de toutes parts, pour les réunir toutes, après un examen minutieux, dans un état collectif que l'on a l'honneur de placer sous les yeux du Ministre. Cet état présente à la fois un exposé complet de la situation de la presse départementale et, en résumant les résultats constatés, signale les besoins à satisfaire.

L'examen de ce tableau indique donc une dépense de 94,100 francs, à laquelle il faut ajouter une somme

éventuelle pour les réserves faites par certains départements et les imprévus inévitables.

Il reste donc disponible sur le premier crédit de 50,000 francs une somme de 15,920 francs. En accordant un crédit nouveau de 100,000 francs au budget de la presse départementale, il restera, pour faire face aux besoins qui se révéleront, un excédant de 21,820 francs, chiffre qui n'offre évidemment rien d'exagéré.

Il n'existe pas, dès lors, un seul département dont la situation n'ait été l'objet d'un examen minutieux, où les propositions du préfet n'aient été provoquées, et où tout, ou du moins la portion acceptable de ces propositions, n'ait reçu satisfaction.

CORRESPONDANCES.

On ne pouvait se borner cependant à limiter l'action de l'Administration uniquement aux journaux dévoués. Il était essentiel de s'assurer une influence indirecte sur les feuilles d'opposition.

Les moyens de les atteindre se réduisent à deux : s'assurer dans une proportion pratique du concours de quelques correspondants départementaux ; user de l'espèce de monopole acquis à la maison Havas pour la dépêche télégraphique, dont elle fait le service dans tous les départements et également pour les journaux de toutes les opinions.

Sur le premier point, en dehors de la correspondance Pharaon, une sorte de compromis a été conclu avec la correspondance Cahot, qui sert vingt-sept journaux, en général de la nuance du tiers-parti. M. Cahot viendra chaque jour, pendant la période électorale, prendre les

indications du Ministère. Il s'est engagé à introduire dans ses envois aux journaux tout ce qui sera compatible avec leur ligne politique, sans découvrir ses relations gouvernementales.

La correspondance Havas est de tout temps en relations quotidiennes avec le Ministère. Chaque fois qu'un démenti ou une rectification, ou une nouvelle utile doit être mise en circulation à bref délai, elle la condense sous la forme télégraphique, et la répand dans toute la France. On s'est entendu avec elle pour que ce service atteigne un plus haut degré d'intensité, et remplace toutes les communications qu'on ne jugera pas convenable de faire directement. On peut juger de l'importance capitale de ce moyen de publicité rapide par ce fait que M. Havas sert trois cent sept journaux.

Enfin, toutes les fois que cela est jugé nécessaire, notes ou correspondances trouvent place dans le journal belge *le Nord*. Le service néglige de mentionner les autres relations établies avec les feuilles allemandes et anglaises, leur intérêt étant pécuniaire pendant la période à traverser. Ces relations s'étendent à près de vingt journaux, dont plusieurs de premier ordre.

PRESSE PARISIENNE.

L'action de la presse locale assurée, il y avait lieu de se préoccuper sérieusement du rôle que la presse de Paris s'efforce de jouer dans les départements.

Pour bien constater les faits matériels, on a eu recours à la statistique; on a demandé aux préfets un état de tous les journaux de Paris qui pénètrent dans chaque arrondissement. Cet état, qui n'avait jamais été dressé,

a révélé que, déduction faite du *Journal officiel*, le chiffre des abonnés aux journaux de l'opposition dépasse de beaucoup celui des abonnés aux journaux du gouvernement.

L'opposition ne recule pas, en effet, devant des sacrifices importants pour répandre dans les cercles, dans les petits centres, et surtout dans les cabarets, des feuilles démocratiques, particulièrement *le Siècle*, et *le National* à 5 centimes. Cette propagande redoublera certainement au moment des élections. Nous savons déjà que *la Tribune* et *l'Électeur* se sont entendus avec certains comités dans ce but. Il a paru important de rétablir l'équilibre d'influence, et tout au moins de ne pas laisser la place libre à l'action des adversaires.

Le tableau dressé, en révélant le chiffre considérable d'exemplaires du *Petit Journal officiel* qui pénètrent dans les départements, démontre en même temps l'extrême importance qu'il y aurait à se servir de ce puissant instrument de publicité. Il a été déjà convenu avec le Ministère d'État qu'une place serait réservée dans le *Petit Officiel* à une sorte de compte rendu des faits électoraux. On en usera, il est vrai, avec toute la discrétion qu'exige le caractère de ce journal ; mais c'est un auxiliaire qu'il n'est pas permis de négliger. On avait pensé qu'il serait possible d'y joindre dans une certaine mesure, *le Moniteur des communes*. L'avantage qu'il a d'être placardé peut le rendre utile, et une note à ce sujet a déjà été remise au Ministre.

A côté de la publicité officielle, le plan d'action devait naturellement embrasser tous les moyens d'action sur l'opinion publique. *Le Petit Journal*, qui à tire 250,000

exemplaires, n'est pas politique, il est vrai, mais il pénètre dans les classes populaires. M. Millaud, son directeur, d'accord avec le service de la presse, a commencé à publier un certain nombre de portraits personnels des ministres, des membres principaux de la majorité, etc. Ces portraits, très-habilement faits, côtoient la politique sans l'aborder. Ce journal prépare, en outre, la publication d'un roman militaire du premier Empire, conçu dans un sens opposé aux déclamations et aux romans politiques de l'opposition dirigés contre l'armée. Ce roman doit nous être donné par le cabinet de l'Empereur. Enfin M. Millaud étudie les moyens de donner les lithographies des divers candidats à un prix des plus minimes. Nous les ferons répandre pas le moyen du colportage qui est également organisé et qui vend en ce moment, sans débours pour le Ministère, la Lettre de l'Empereur au Ministre d'État, avec un tirage de près de 100,000 exemplaires.

Aucun de ces moyens de propagaude populaire, non plus que toutes les publications qui pourront paraître utiles, celles sur les réunions publiques, par exemple, ne sera donc négligé; mais à ces auxiliaires il convient d'ajouter les feuilles de polémique pour soutenir la discussion quotidienne, et le choix s'est porté sur *le Peuple et la Patrie*.

Ces deux journaux se sont engagés à réserver chaque jour une place importante à la chronique électorale des départements. Cette chronique sera alimentée par les soins du Ministère, qui fournira les renseignements et les articles; un groupe de rédacteurs, com-

posé dès à présent de MM. Behaghel, Vitu, et éventuellement de MM. Aurélien Scholl et Adrien Marx, seront chargés de mettre en œuvre les éléments qui leur seront confiés. Une circulaire a été adressée à cet égard aux préfets pour réclamer d'eux l'envoi régulier de ces informations. La rédaction se trouve ainsi constituée à Paris.

Restaient les voies et les moyens de publicité.

Une autre circulaire a été également adressée aux préfets pour préparer l'envoi des exemplaires gratuits, des journaux de Paris; sur la demande qui leur a été faite, ils ont dressé pour chaque arrondissement la liste des personnes ou des établissements auxquels ces distributions leur ont paru pouvoir être utilement envoyées. Par ce système, les exemplaires partiront directement des bureaux de chaque journal, et le ministère ni la préfecture n'apparaîtront auprès du public. C'est là exactement le procédé de l'opposition, et il a l'avantage de dégager le gouvernement.

La plupart de ces listes sont déjà parvenues, et l'on a commencé à en faire dans les départements de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Quel est maintenant le chiffre des journaux qui devront être expédiés par cette voie? Le journal *le Peuple*, dont le bon marché facilite l'achat, offre d'envoyer du 1^{er} mai au 1^{er} juin 18,000 exemplaires par jour, aux adresses indiquées, moyennant 60,000 francs.

La Patrie, avec laquelle il n'est pas nécessaire de faire un autre accord qu'un accord politique, enverra le nombre d'exemplaires qu'on lui demandera, sous une forme intermittente et suivant les besoins de la po-

lémique, moyennant 125 francs le mille. La différence de prix avec *le Peuple* est considérable, et c'est pour cette raison qu'on a principalement traité avec le premier journal.

Il est difficile de chiffrer cette seconde dépense.

Il est plus difficile encore de prévoir le détail de celles qui seront imposées pour la presse parisienne au fur et à mesure que la lutte électorale va se développer. Mais l'ensemble de toutes ces dépenses qui comporteront les indemnités aux rédacteurs indiqués plus haut, outre les frais, l'utilité de certaines publications ou même certaines réimpressions, comme il s'en présente tous les jours, ne nécessitera pas une dépense de moins de 40,000 francs.

C'est donc une seconde somme de 100,000 francs, qui, avec la plus stricte modération dans les évaluations, paraît indispensable pour le concours à donner par la presse parisienne dans la lutte électorale sous toutes ses formes.

Ce chiffre total de 200,000 francs pourra paraître considérable; mais il est bien inférieur, en réalité, aux sacrifices que la passion politique et les ambitions personnelles déterminent en ce moment de la part des candidatures et des comités hostiles. La publicité joue dès à présent et jouera un rôle si important dans les prochaines élections générales, que déjà les imprimeries de Paris peuvent à peine suffire aux travaux qui leur sont commandés. Le parti conservateur montre en face de cette activité hostile son indolence ordinaire. Il s'en remet au gouvernement du soin de le défendre. L'action toujours si difficile sur la presse parisienne, action

qui s'appuie avant tout sur les bons rapports, a besoin d'une sanction, et cette sanction, c'est la certitude que le Gouvernement est disposé à faire des sacrifices en faveur de ceux qui le servent. L'idée d'un concours matériel ajoute beaucoup, par le temps qui court, à l'influence morale, et bien des défections et des désertions peuvent être évitées en donnant satisfaction à quelques intérêts ou à quelques besoins personnels.

Si cette dernière assertion avait besoin de confirmation, on en trouverait la preuve dans l'accord même qui a été conclu avec *le Figaro*. Cet accord, dont le Ministre lui-même a suivi et dirigé toutes les phases, promet de donner des résultats utiles. Il a été, comme le sait Son Excellence, une des préoccupations importantes du service, et l'attitude des écrivains qui dirigent ce journal est telle, qu'il était à peine permis de l'espérer.

Avec *la France, le Peuple, la Patrie, le Messenger de Paris, le Constitutionnel, le Public, le Pays* et *le Dix-Décembre*, le Gouvernement se présente aux élections à la tête d'un grand nombre d'organes, divers par l'esprit qui les anime et par l'influence qu'ils exercent, mais tous attachés fermement aux principes dynastiques. Des relations quotidiennes sont entretenues avec eux; chaque jour huit ou dix rédacteurs viennent prendre des instructions au Ministère, et pendant la période électorale le service se déclare en mesure de faire publier chaque jour à Paris, aussi bien que dans les départements, tout ce qui pourra convenir au Ministre. Les instruments sont prêts; ils obéiront sans peine à une impulsion supérieure.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT de la situation de la Presse départementale et des crédits demandés.

DÉPARTEMENTS	OBSERVATIONS	CRÉDITS DEMANDÉS
Ain	Le préfet se déclare satisfait.	
Aisne	Situation délicate, mais le préfet pense qu'il n'y a rien à faire.	
Allier	S'assurer le concours de <i>l'Hebdomadaire</i> (M. Denières); répandre les feuilles de Moulins dans la circonscription.	1,000 f
Alpes (Basses-).	La campagne électorale est faite par <i>le Peuple</i> .	
Alpes (Hautes-).	Le préfet se déclare satisfait.	
Alpes-Maritimes.	<i>Idem</i> . M. Masséna a créé un journal.	
Ardèche	Le préfet demande un rédacteur et 2,500 francs en dehors pour distribution; il n'a pas encore répondu aux dernières observations du 4 avril; lettre de rappel.	3,500
Ardennes	Le préfet se déclare satisfait.	
Ariège	1° un rédacteur; 2° changement de périodicité d'un journal; le préfet n'a pas encore répondu; la somme à prévoir est de.	1,500
Aube	Rien. Des subventions ont déjà été données pour la création d'un journal.	
Aude	Augmentation de périodicité; distribution; le préfet demande.	1,000
Aveyron	Le préfet se déclare satisfait.	
Bouches-du-Rhône	Organisation spéciale de journaux.	15,000
Calvados	Distribution gratuite de journaux.	1,000
Cantal	Le préfet se déclare satisfait.	
Charente	<i>Idem</i> .	
Charente-Inférieure	Distributions gratuites.	1,000
Cher	Le préfet se déclare satisfait.	
Corrèze	Le préfet ne demande rien. M. Mathieu, député, fait des réserves; il demande une subvention pour distributions ou un rédacteur.	1,000
Corse	Le préfet se déclare satisfait.	
Côte-d'Or	Le préfet demande pour <i>le Châtillonnais</i> (distributions).	1,500
	Le député prête son concours financier, et le journal est incertain; il importe de se l'assurer; il y a des éventualités réservées pour ce département.	
	A reporter.	26,500

DÉPARTEMENTS	OBSERVATIONS	CRÉDITS DEMANDÉS
	Report	26,500
Côtes-du-Nord	Le rédacteur envoyé; rien pour le moment; réserves possibles.	
Creuse	Le préfet est satisfait.	
Dordogne	<i>Idem.</i>	
Doubs	M. de Marmier donne son concours à une subvention de 1,000 francs pour distributions gratuites; la subvention est donnée.	
Drôme	Rien. Les députés assurent la situation.	
Eure	Rien. Les rédacteurs ont été choisis.	
Eure-et-Loir	La situation est assurée.	
Finistère	Le préfet n'a pas encore répondu aux observations, mais il y a lieu de prévoir une subvention considérable; la presse est complètement désorganisée.	10,000
Gard	Le préfet est satisfait de son nouveau rédacteur.	
Garonne (Haute-)	Distributions gratuites. (Lutte très-vive.)	2,500
Gers	Distribution des feuilles locales.	1,000
Gironde	Subvention au <i>Journal de Bordeaux</i> . (Demandé par le préfet.)	4,000
Hérault	Le préfet demande 500 francs pour un rédacteur économique.	500
Ille-et-Vilaine	Le préfet est satisfait.	
Indre	<i>Idem.</i>	
Indre-et-Loire	Le préfet est satisfait.	
Isère	Demande verbale pour distributions.	1,200
Jura	Une subvention a assuré la réorganisation.	
Landes	Le préfet est satisfait.	
Loir-et-Cher	Réserves à faire.	
Loire	Le préfet demande pour distributions gratuites.	2,000
Loire (Haute-)	Le préfet demande pour distributions gratuites et pour rédacteurs.	2,000
	Le concours des députés est en dehors de cette subvention.	
Loire-Inférieure	Le préfet est satisfait.	
Loiret	Demande du préfet pour distributions.	1,000
Lot	Rédacteur, distributions gratuites et s'assurer le concours d'un journal douteux.	4,500
Lot-et-Garonne	Le préfet est satisfait.	
Lozère	<i>Idem.</i>	
Maine-et-Loire	<i>Idem.</i>	
Manche	La situation est délicate, mais le préfet ne veut rien faire.	
Marne	<i>Idem.</i>	
Marne (Haute-)	Subvention au <i>Journal de Langres</i>	1,500
Mayenne	Attitude incertaine du journal; le rédacteur demande 6,000 francs; le préfet ne veut lui en donner que.	2,500
	A reporter	59,200

DÉPARTEMENTS	OBSERVATIONS	CRÉDITS DEMANDÉS
	Report	59,200 f
Meurthe	Création d'un journal; concours des particuliers; l'affaire est latente, mais on peut compter sur	2,500
Meuse	Le préfet est satisfait.	
Morbihan	<i>Idem.</i>	
Moselle	Le préfet fait ses réserves pour fortifier la presse locale ou demander des feuilles de Paris.	
Nièvre	Le concours des députés a assuré la bonne organisation.	
Nord	Le préfet ne demande plus rien.	
Oise	Le préfet trouve la situation suffisante.	
Orne	Quoique la situation soit médiocre, le préfet mande qu'il n'y a rien à faire.	
Pas-de-Calais	Contribution au paiement d'un rédacteur à Boulogne	700
Puy-de-Dôme	Le préfet demande pour l'organisation de la presse dans l'arrondissement de Thiers	500
Pyrénées (Basses-)	Rien. On a agi près de M. O'Quin.	
Pyrénées (Hautes-)	Le préfet est satisfait.	
Pyrénées-Orientales	<i>Idem.</i>	
Rhin (Bas-)	Paiement de la subvention supplémentaire de 50,000 francs (complément)	15,000
Rhin (Haut-)	Le préfet n'est pas assuré; subvention à prévoir.	
Rhône	Le préfet ne demande rien.	
Saône (Haute-)	Le préfet est satisfait.	
Saône-et-Loire	Rédaction et distributions; les feuilles gouvernementales sont très-médiocres, et la presse d'opposition est forte	5,000
Sarthe	Le préfet ne demande rien.	
Savoie	<i>Idem.</i>	
Savoie (Haute-)	<i>Idem.</i>	
Seine		
Seine-Inférieure	Demande du préfet.	5,000
Seine-et-Marne	Rien. Envoi du <i>Peuple</i> effectué.	
Seine-et-Oise	Concours des députés; envoi du <i>Peuple</i> .	
Sèvres (Deux-)	Le préfet est satisfait.	
Somme	La situation est assurée	
Tarn	Rédacteur pour le <i>Journal du Tarn</i>	1,000
Tarn-et-Garonne	Renforcer la rédaction.	1,000
Var	Le préfet est satisfait.	
Vaucluse	Pour le <i>Méridional</i> (distributions)	1,200
Vendée	Complément du traitement du rédacteur.	1,000
Vienne	Le préfet est satisfait.	
Vienne (Haute-)	Réserves à faire. <i>Courrier du Centre</i>	1,500
Vosges	Le préfet est satisfait.	
Yonne	Pour le journal de Joigny	1,000
Ministère		1,500
	TOTAL GÉNÉRAL	94,100 f
	Crédit demandé : 100,000 francs.	

Vu et approuvé:
Le Ministre de l'intérieur.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liste des rédacteurs envoyés par le Ministère.

DÉPARTEMENTS	NOMS DES RÉDACTEURS
Ain.	M. de Courmacenl.
Aisne.	
Allier.	
Alpes (Basses-).	
Alpes (Haute-).	
Alpes-Maritimes.	M. Dupcuty.
Ardèche.	
Ardennes.	
Ariège.	
Aube.	M. Pellerin.
Aude.	
Aveyron.	
Bouches-du-Rhône.	MM. Pelvey et Bosc.
Calvados.	
Cantal.	
Charente.	
Charente-Inférieure.	M. Doublat.
Cher.	
Corrèze.	
Corse.	
Côte-d'Or.	M. Cormont.
Côtes-du-Nord.	M. Bourgogne.
Creuse.	
Dordogne.	
Doubs.	Un correspondant.
Drôme.	M. Delero.
Eure.	Deux rédacteurs.
Eure-et-Loir.	M. Mausart.
Fini-tère.	
Gard.	M. Valleton.
Garonne (Haute-).	
Gers.	M. P. de Léoni. — M. de Montferrand.
Gironde.	
Hérault.	M. Dhormoys.
Ille-et-Vilaine.	
Indre.	
Indre-et-Loire.	
Isère.	M. Hardy. — M. Debillemont.
Jura.	M. Gravot.
Landes.	
Loir-et-Cher.	
Loire.	
Loire (Haute-).	M. Sten. — M. Ludow-Vigé.
Loire-Inférieure.	

DÉPARTEMENTS	NOMS DES RÉDACTEURS
Loiret.	
Lot.	
Lot-et-Garonne	M. Desolmes.
Lozère.	
Maine-et-Loire.	
Manche.	
Marne	M. de Malarec.
Marne (Haute-).	
Mayenne.	
Meurthe	M. Rigaud.
Meuse.	
Moisan.	
Moiselle.	
Nievre.	M. d'Audigier.
Nord.	M. Ribeyre à Douai. M*** à Cambrai.
Oise.	
Orne.	
Pas-de-Calais.	M. Grasset.
Puy-de-Dôme.	M. Duchemin.
Pyrénées (Basses-).	
Pyrénées (Hautes-).	
Pyrénées-Orientales.	
Rhin (Bas-).	
Rhin (Haut-).	??
Rhône.	
Saône (Haute-).	
Saône-et-Loire.	M. de Rodays.
Sarthe.	M. Chauvet.
Savoie.	
Savoie (Haute-).	
Seine.	
Seine-Inférieure.	
Seine-et-Marne.	Un correspondant.
Seine-et-Oise.	
Sèvres (Deux-).	
Somme.	
Tarn.	
Tarn-et-Garonne.	
Var.	
Vaucluse.	
Vendée.	M. Fraissinaud.
Vienne.	
Vienne (Haute-).	M. Laharanne.
Vosges.	
Yonne.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ÉTAT ACTUEL DU CRÉDIT ALLOUÉ :

50,000 FRANCS

PRESSE DÉPARTEMENTALE.

SUBVENTIONS.

Courrier du Gers.	2,600 ¹
Journal de Saône-et-Loire.	1,000
Journal de Montbéliard.	500
La Côte-d'Or.	6,000
Courrier populaire de Lille.	1,200
Phare de Marseille.	5,000
Gers (frais de voyage d'un rédacteur).	200
Aube (service de la presse).	5,000
Journal de la Corse.	600
Journal de Seine-et-Oise.	480
Doubs (service de la presse) (500 francs par mois, du 1 ^{er} février au 1 ^{er} juillet).	2,500
Bas-Rhin (service de la presse).	9,000
	<hr/>
	54,080
Réserve accordée par Son Excellence.	50,000 ¹
Total des sommes allouées sur cette réserve.	54,080
	<hr/>
Somme disponible.	15,920

X

AFFAIRE SANDON

LETTRE DE M. DE PERSIGNY A M. CONTI ¹.

Mon cher Conti,

Voici une affaire grave qu'il importe d'étouffer. La conduite de Billault a été inouïe. L'homme qui a été victime à ce point est sur le point de se laisser entraîner dans les mains des partis. Nous pouvons avoir un scandale affreux. Il paraît qu'avec une vingtaine ou trente mille francs, que M. Conneau se chargerait de prendre sur les fonds, on pourrait tout arranger.

Il y a d'ailleurs là une iniquité épouvantable : il importe de la réparer.

Mille compliments.

PERSIGNY.

Paris, 29 mars 1866.

¹ On se rappelle le scandale causé par l'affaire de M. Sandon. La lettre de cachet était remise en usage, et l'on faisait des maisons d'aliénés autant de Bastilles.

XI

LETTRE DE M. SANDON.

Monsieur,

Le docteur Conneau m'a fait connaître hier la réponse de l'Empereur.

Voici les faits :

1° Un ministre *responsable devant l'Empereur seul* me fait arrêter dix-sept fois, et mettre à Charenton pendant vingt mois.

2° Un sénateur *irresponsable* me diffame odieusement, illégalement, et tue ma mère.

3° Un ministre de l'intérieur *irresponsable* adresse aux journaux des communiqués diffamatoires.

L'Empereur a dit au docteur Conneau qu'il y avait des juges, que je pouvais plaider. C'est une erreur.

En déchargeant chacun de responsabilité, l'Empereur l'a assumée tout entière. C'est lui qui me doit justice. Il m'a pris ma mère, ma fortune, mon honneur; il ne me reste que ma vie, et dans ces conditions je ne puis en faire le sacrifice.

L'Empereur me doit justice; il doit savoir que, quand une illégalité étouffe, on en sort pour entrer dans le droit.

Je désire et espère être entendu. On n'accule pas, on ne désespère pas un homme ainsi.

Je désire vous voir, et daignez me croire votre très-humble et respectueux serviteur.

LÉON SANDON, avocat.

Rue des Moulins, n° 26, hôtel de la Côte-d'Or.

Paris, vendredi.

XII

DÉPÊCHES DES DERNIERS JOURS DE L'EMPIRE.

Les dépêches du maréchal Bazaine établissent qu'à l'heure où M. de Palikao faisait au Corps législatif des communications rassurantes, il en recevait au contraire d'attristantes. Ces dépêches montrent, en outre, que Napoléon, malgré les déclarations du Ministre de la guerre, commandait toujours.

THÉÂTRE DE LA GUERRE.

L'Impératrice à la princesse Mathilde, à Saint-Gratien.

7 août, 12 h. 55.

J'ai de mauvaises nouvelles de l'Empereur. L'armée est en retraite. Je rentre à Paris, où je convoque le Conseil des ministres.

EUGÉNIE.

A. S. M. l'Empereur, au camp de Châlons.

Camp de Fort-Plappeville, 18 août 1870, 8 h. 20 du soir.

J'ignore l'importance de l'approvisionnement de Verdun. Je crois qu'il est nécessaire de n'y laisser que ce dont a besoin la place.

J'arrive du plateau. L'attaque a été très-vive. En ce moment, 7 heures, le feu cesse. Nos troupes constamment restées sur leurs positions. Un régiment, le 60^e, a beaucoup souffert en défendant la ferme de Saint-Hubert.

Maréchal BAZAINE.

Le Maréchal Mac-Mahon au Ministre de la guerre.

Camp de Châlons, 20 août 1870, 8 h. 45 m.

Les renseignements parvenus semblent indiquer que les trois armées ennemies sont placées de manière à intercepter à Bazaine les routes de Briey, de Verdun et de Saint-Mihiel. Ne sachant la direction de la retraite de Bazaine, bien que je sois dès demain prêt à marcher, je pense que je vais rester au camp jusqu'à connaissance de la direction prise par Bazaine, soit au nord, soit au sud.

Maréchal de MAC-MAHON.

Ministre de la guerre au Maréchal Mac-Mahon, au camp de Châlons.

De Paris au camp de Châlons, le 20 août 1870,
5 h. 40 du soir.

J'ai reçu votre dépêche de 8 heures 45 minutes; le seul renseignement que je puisse vous donner est le suivant : le 18 au soir, Bazaine occupait comme position la ligne de Amanvillers à Sussy.

Ministre de la guerre au Maréchal Mac-Mahon, au camp de Châlons.

De Paris au quartier impérial, le 21 août 1870,
à 10 h. 15 du soir.

M. de Bouville télégraphie de Vienne, le 20 : « On mande par une voie sûre, du quartier général du prince royal de Prusse : « Le choléra et le typhus font de nombreuses victimes. Il sera impossible de donner des soins aux malades et aux blessés. On ne sait ce qui arrivera si la guerre se prolonge. »

Ministre de la guerre à Sa Majesté l'Empereur, au camp de Châlons¹.

Quartier impérial de Paris, le 21 août 1870, à 10 heures.

Il y a deux partis à prendre : ou dégager promptement Bazaine, dont la position est des plus critiques, en se portant en toute hâte sur Montmédy; ou marcher contre le prince royal de Prusse, dont l'armée est nombreuse et qui a la mission d'entrer dans Paris, où il serait proclamé empereur d'Allemagne. Dans ce dernier cas, je puis envoyer le 15^e corps d'armée, général Vinoy, 27,000 hommes, occuper la Ferté-sous-Jouarre, où il serait le pivot d'un mouvement tournant de l'armée de Mac-Mahon, qui marcherait vigoureusement sur le flanc de l'armée prussienne, soit qu'elle prenne la route de Vitry, Champaubert et Montmirail, soit qu'elle se dirige par Wassy, Montiérender et Brienne.

Les Inspecteurs délégués de l'état-major à Colonel d'état-major Stoffel, attaché près de Son Exc. le Maréchal Mac-Mahon, à Reims.

Longwy, 22 août, 4 h. 50 m.

Inspecteurs délégués font connaître que le maréchal Bazaine adresse à S. Exc. le maréchal Mac-Mahon : « J'ai dû prendre position près de Metz pour donner du repos aux soldats et les ravitailler en vivres et munitions. L'ennemi grossit toujours autour de moi, et je suivrai probablement pour vous joindre la ligne du nord, et vous préviendrai si marche peut être entreprise sans compromettre l'armée. »

¹ A l'heure où il annonçait à la tribune que Napoléon ne commandait plus, M. de Palikao lui expédiait cette dépêche.

Général commandant supérieur de Verdun à l'Empereur, au camp de Châlons, et au ministre de la guerre à Paris.

Verdun, 22 août, 8 h. 5 m. du matin.

Enfin nous avons nouvelles du maréchal Bazaine par gardes forestiers qui apportent dépêche suivante :

Ban Saint-Martin, le 19 août 1870.

Le Maréchal Bazaine à S. M. l'Empereur, au camp de Châlons.

L'armée s'est battue hier toute la journée sur les positions de Saint-Privat et de Rozereuilles et les a conservées. Les 4^e et 6^e corps seulement ont fait, vers neuf heures du soir, un changement de front, l'aile droite en arrière, pour parer à un mouvement tournant par la droite que les masses ennemies tentaient d'opérer à l'aide de l'obscurité. Ce matin, j'ai fait descendre de leurs positions les 2^e et 3^e corps, et l'armée est de nouveau groupée sur la rive gauche de la Moselle, de Longueville au Sansonnet, formant une ligne courbe passant par le haut du Ban Saint-Martin, derrière les forts de Saint-Quentin et Plappeville. Les troupes sont fatiguées de ces combats incessants, qui ne leur permettent pas les soins matériels, et il est indispensable de les laisser reposer deux ou trois jours. Le roi de Prusse était ce matin avec M. de Moltke à Rezonville, et tout indique que l'armée prussienne va tâter la place de Metz. Je compte toujours prendre la direction du nord et me rabattre ensuite par Montmédy sur la route de Sainte-Menehould et Châlons, si elle n'est pas fortement occupée. Dans ce cas, je continuerai sur Sedan et même

Mézières pour gagner Châlons. Il y a dans la place de Metz 700 prisonniers qui deviendraient un embarras pour la place en cas de siège; je vais proposer un échange à général de Moltke pour pareil nombre d'officiers et de soldats français.

(Donner à Mac-Mahon.)

Le Ministre de la guerre à l'Empereur, à Reims.

Paris, 22 août, 4 h. 5 m. du soir.

Le sentiment unanime du Conseil, en présence des nouvelles du maréchal Bazaine, est plus énergique que jamais. Les résolutions prises hier soir devraient être abandonnées. Ni décret, ni lettre, ni proclamation ne devraient être publiés¹. Un aide de camp du Ministre de la guerre part pour Reims avec toutes les instructions nécessaires.

Ne pas secourir Bazaine aurait à Paris les plus déplorables conséquences. En présence de ce désastre, il faudrait craindre que la capitale ne se défende pas.

Votre dépêche à l'Impératrice nous donne la conviction que notre opinion est partagée.

Paris sera à même de se défendre contre l'armée du prince royal de Prusse. Les travaux sont poussés très-

¹ De quels décrets s'agit-il? Qu'annonçait à la France cette proclamation avortée? On verra plus loin que M. Rouher était allé chercher au quartier impérial de Courcelles, près de Reims, des décrets qu'il a emportés, et qui n'ont point paru.

POST-SCRIPTUM. Ces décrets, et la proclamation dont il est ici question ont été trouvés aujourd'hui même, 22 septembre, dans le cabinet de M. Rouher, au Luxembourg. Ces pièces prendront place dans une de nos prochaines livraisons.

promptement; une armée nouvelle se forme à Paris. Nous attendons une réponse par le télégraphe.

L'Empereur au Ministre de la guerre.

Courcelles, le 22 août, 4 h.

Reçu votre dépêche. Nous partons demain pour Montmédy. Pour tromper l'ennemi, faire mettre dans le journal que nous partons avec 150,000 hommes pour Saint-Dizier. J'accepte Wimpfen à la place de de Failly. Maissiat ne peut pas continuer; vous nommerez Lacrestelle à sa place. Supprimez les décrets que vous avez portés Rouher, mais exécutez les conclusions pour l'appel des anciens soldats.

Maréchal Bazaine à l'Empereur.

Ban Saint-Martin, 20 août 1870.

Mes troupes occupent toujours les mêmes positions. L'ennemi paraît établir des batteries qui doivent lui servir à appuyer son investissement; il reçoit constamment des renforts. Le général Marguerite a été tué le 16. On les croyait disparus. Nous avons dans la ville de Metz au delà de 16,000 blessés.

Pour copie conforme :

Le 21 août 1870.

Commandant place Thionville.

Maréchal Bazaine pour Ministre guerre, Paris,

22 août, 4 h. 7 m.

(Sans date de la transmission de Mézières.)

Nous sommes sous Metz, nous ravitaillant en vivres

et en munitions. L'ennemi grossit toujours et paraît commencer à nous investir. J'écris à l'Empereur, qui vous donnera communication de ma dépêche. J'ai reçu la dépêche de Mac-Mahon, auquel j'ai répondu ce que je crois pouvoir faire dans quelques jours.

Maréchal Mac-Mahon au Ministre de la guerre, Paris.

Courcelles, 22 août 1870, 11 h. 50 m.

Le maréchal Bazaine a écrit du 19 qu'il comptait toujours opérer son mouvement de retraite par Montmédy.

Par suite, je vais prendre des dispositions.

Maréchal MAC-MAHON.

Maréchal Mac-Mahon au Général commandant à Verdun ; au Commandant supérieur de Montmédy ; au Maire de Longuyon.

Envoyez au maréchal Bazaine la dépêche ci-après, très-importante. Faites-la-lui parvenir par cinq ou six émissaires différents, auxquels vous remettrez les sommes, quelles qu'elles soient, qui leur seraient nécessaires pour accomplir leur mission.

Maréchal MAC-MAHON.

Mac-Mahon à Bazaine.

Reçu votre dépêche du 19. Suis à Reims ; me porte dans la direction de Montmédy. Serai après-demain sur l'Aisne, d'où j'agirai selon les circonstances pour vous venir en aide. Traitez marché de vos nouvelles.

Ministre de guerre à Maréchal Mac-Mahon.

Bétheniville, par Reims.

Les deux batteries fournies par l'artillerie de marine appartiennent à la 1^{re} division du 12^e corps.

Ministre de guerre à l'Empereur.

De Paris à Courcelles, le 25 août 1870, à 4 h. 20 m.
du soir.

Wimpfen est prévenu. Lacretelle est nommé. Les décrets donnés à Rouher sont supprimés. Je demande de nouveau des cadres pour l'infanterie et la cavalerie. 4^{es} régiments à 6 compagnies. Nous avons déjà 26 régiments de marche.

Empereur à S. Exc. le Ministre de la guerre, Paris.

Courcelles, le 25 août 1870, 8 h. 15 m.

Il est bien essentiel de diriger sur Reims, qui doit être diversion, tête de ligne de chemin de fer, une force assez respectable pour que des coureurs ennemis ne viennent pas interrompre nos communications.

NAPOLÉON.

Maréchal Mac-Mahon au Ministre de la guerre.

Quartier général à Bethel, 24 août, 9 h. 45 soir.

Je crains de rencontrer encore dans les Ardennes grandes difficultés pour nourrir l'armée par le pays, difficultés qui seront insurmontables si nous parvenions à joindre Bazaine. Je demande donc à ce qu'il

soit dirigé sur Mézières des convois considérables de biscuit, soit près de deux millions de rations.

Maréchal MAC-MAHON.

EXTRAIT DES DÉPÊCHES DU 4 SEPTEMBRE 1870.

(Jour de la République.)

A M. Conti, chef cabinet de l'Empereur, 184, rue de Rivoli. Paris.

De Libramont, 1 h. 45, le 4 septembre 1870.

Préfet police est-il aux Tuileries de sa personne?

Réponse.

Il n'est pas aux Tuileries. Ne transmettez pas cette dépêche.

Il y a un monsieur dans le cabinet à côté.

Alors ne remettez rien. Le nouveau directeur général envoie quelqu'un dans une demi-heure.

2 h. 50.

Recevez-vous les dépêches pour l'Impératrice?

Réponse.

Non.

Le palais est donc envahi?

Réponse.

Non.

Alors je vous donne quand même la dépêche de Madrid.

(Suit une dépêche de la comtesse Montijo à sa fille.)

DERNIÈRE DÉPÊCHE EXPÉDIÉE DES TUILERIES DANS LA JOURNÉE DU 4.

Paris, 2 h. 50 m.

DUPERRÉ,

à Maubeuge.

Filons sur Belgique.

FILON.

(Cette dépêche est signée de M. Filon, précepteur du prince, qui transmettait la plupart des dépêches de l'Impératrice.)

XIII

CASSETTE PARTICULIÈRE.

Juin 1867, n° 14.

Reçu de M. Thélin la somme de trois cent cinquante francs pour déjeuner du prince royal de Prusse à Compiègne et faux frais divers.

Les Tuileries, le 14 juin.

Le Général aide de camp de l'Empereur,

Comte REILLE.

550 francs.

XIV

CASSETTE PARTICULIÈRE DE L'EMPEREUR.

Palais des Tuileries, le janvier 1867, n° 20.

Reçu de M. Thélin la somme de dix mille francs pour solde des trente mille francs alloués par l'Empereur pour l'ameublement de M. le baron Jérôme David.

51 décembre 1866.

WILLIAMSON.

Administrateur du mobilier de la Couronne.

F. 10,000.

XV

CAMPAGNE DE 1870.

Napoléon s'inquiétait surtout, en entrant en campagne, des soins matériels à donner à sa maison particulière et à sa table. Les instructions qui suivent appartiennent à l'histoire.

MAISON DE L'EMPEREUR.

SERVICE DU GRAND MARÉCHAL.

Note sur le service de MM. les aides de camp et officiers d'ordonnance auprès de l'Empereur en campagne.

MM. les aides de camp et officiers d'ordonnance feront le service par jour et par ancienneté.

Il y aura chaque jour un aide de camp et un officier d'ordonnance de service.

Il y aura toujours deux tables, soit au bivouac, soit pendant les séjours, afin de laisser à l'Empereur la faculté de faire des invitations en plus ou moins grand nombre.

A la table de l'Empereur mangeront l'aide de camp de service et le premier écuyer (si l'Empereur l'ordonne ainsi).

La seconde table sera présidée par l'adjudant général et sera composée de MM. les aides de camp, des officiers d'ordonnance, des écuyers, des officiers attachés aux aides de camp de l'Empereur et, s'il y a lieu, des secrétaires du cabinet.

Pour simplifier ce rouage très-compiqué à première vue, toutes les cantines de la bouche, qui doivent former un total de 20 à 24, devront être divisées en deux parties égales, représentant chacune un service : celui de l'Empereur; celui de l'adjudant général, chacun avec maître d'hôtel, cuisiniers et aides embrigadés.

Le service des valets de chambre de l'Empereur bivouaquera ou campera sous des tentes-abris portées par les fourgons mêmes de Sa Majesté.

Les valets de chambre de l'Empereur, les maîtres d'hôtel et le piqueur seront seuls nourris par la bouche de Sa Majesté.

Les valets de chambre de MM. les aides de camp et officiers d'ordonnance toucheront les vivres de campagne, et s'arrangeront entre eux pour s'installer une cuisine indépendante du service de la bouche.

Ils feront à tour de rôle le service de la table de

leurs maîtres; à cet effet le maréchal des logis en tiendra un contrôle.

Les cavaliers de remonte se grouperont aussi et vivront comme les soldats avec leurs vivres de campagne. Il leur sera donné pour tous un mulet, qui portera leurs ustensiles de cuisine. Les cavaliers de remonte seront sous le commandement d'un maréchal des logis et d'un brigadier, qui sera responsable de la discipline.

Les bagages de l'Empereur seront escortés par un brigadier et six gendarmes de l'escadron de la Garde. Ces bagages ou fourgons seront toujours sous le commandement d'un courrier de l'Empereur.

Palais de Saint-Cloud, le 18 juillet 1870.

L'ADJUDANT-GÉNÉRAL DU PALAIS.

MAISON DE L'EMPEREUR.

SERVICE DU GRAND MARÉCHAL.

Note sur l'organisation des équipages de MM. les aides de camp et officiers d'ordonnance de l'Empereur, et sur leur tenue de campagne.

Il sera alloué, à titre d'indemnité d'entrée en campagne, à MM. les aides de camp désignés pour accompagner l'Empereur, 20,000 francs, et à MM. les officiers d'ordonnance, 15,000 francs.

Les premiers devront avoir quatre chevaux de selle à leur rang, et les derniers trois. Ces messieurs devront se les procurer dans le plus bref délai possible.

L'état signalétique de ces chevaux devra être envoyé, par ordre de l'Empereur, à l'adjudant général du Palais, qui les fera inscrire sur un contrôle spécial tenu dans ses bureaux.

Il sera accordé facultativement à MM. les aides de camp deux cavaliers de remonte non montés pour conduire et panser leurs chevaux, et un cavalier à chaque officier d'ordonnance.

Ces messieurs pourront emmener chacun un valet de chambre.

Chaque aide de camp ou officier d'ordonnance devra avoir deux harnachements complets, afin de pouvoir changer instantanément de monture.

MM. les aides de camp et officier d'ordonnance porteront pour la campagne la tunique sans broderie, le chapeau et le pantalon écarlate avec houzioux, ou pantalon à tige, à volonté.

Il sera fourni, par ordre de l'adjudant général, à chacun de ces messieurs, une paire de cantines avec ferrures, afin que ces cantines puissent être indistinctement chargées soit dans les fourgons, soit à dos de mulet, ainsi que le lit-cantine qui en fait partie intégrante. Un certain nombre de fourgons et des brigades de mulets seront désignés à cet effet par ordre du premier écuyer. Des tentes, à raison d'une par deux aides de camp et d'une pour quatre officiers d'ordonnance, seront chargées sur des fourgons pour servir en cas de besoin.

Les cavaliers de remonte et les valets de chambre devront être munis de petites tentes-abris à l'instar de celles de la troupe.

En dehors du strict bagage contenu dans les cantines, il sera porté par les fourgons du gros bagage du Quartier impérial une cantine en plus des deux dont il a été parlé pour chacun de ces messieurs, avec étiquette nominative, pour contenir les effets de rechange, etc. ; ces cantines ne rejoindront ces messieurs que pendant les séjours prolongés dans les villes ou dans les cantonnements, les fourgons des gros bagages marchant avec l'arrière-garde.

MM. les aides de camp et officiers d'ordonnance devront se munir, pour leurs chevaux, de moyens d'attache, soit cordes, soit entraves, suivant ce qui leur paraîtra le plus convenable. Ces objets devront naturellement être portés par leurs chevaux de main, comme leurs ustensiles de sellerie et d'écurie.

Palais de Saint-Cloud, le 18 juillet 1870.

L'ADJUDANT GÉNÉRAL DU PALAIS.

XVI

PROJETS DE PROCLAMATIONS ET DÉCRET.

Les pièces suivantes ont été trouvées dans les papiers de M. Rouher. On sait que l'ex-président du Sénat s'était rendu à Reims auprès de Napoléon. Là furent rédigés les projets de décret et de proclamations que nous publions. Au dernier moment, on abandonna ce plan pour marcher sur les Ardennes et finir, en laissant la capitale sans armée de secours, par le désastre de Sedan.

A l'heure où Napoléon signait le décret qui suit, le ministère déclarait hautement que l'Empereur ne commandait plus.

*Décret nommant le Maréchal Mac-Mahon général en chef
de l'armée de Châlons.*

(L'original est de la main de M. Rouher, la signature est de Napoléon.)

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le maréchal Mac-Mahon, duc de Magenta, est nommé général en chef de toutes les forces militaires composant l'armée de Châlons et de toutes celles qui sont ou seront réunies sous les murs de Paris ou dans la capitale.

ARTICLE 2.

Notre Ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Reims, le 21 août 1870.

NAPOLÉON.

Pour l'Empereur :

Le Ministre de la guerre.

Projet d'une lettre de Napoléon au Maréchal Mac-Mahon.

(De la main de M. Rouher.)

MARÉCHAL,

Nos communications avec le maréchal Bazaine sont interrompues. Les circonstances deviennent difficiles et graves. Je fais appel à votre patriotisme et à votre dévouement, et je vous confère le commandement gé-

néral de l'armée de Châlons et des troupes qui se réuniront autour de la capitale et dans Paris.

Vous aurez, Maréchal, la plus grande gloire, celle de combattre et de repousser l'invasion étrangère.

Pour moi, qu'aucune préoccupation politique ne domine autre que celle du salut de la patrie, je veux être votre premier soldat¹, combattre et vaincre ou mourir à côté de vous² au milieu de mes soldats.

Cabinet de l'Empereur. Le Secrétaire particulier.

Premier projet d'une proclamation du Maréchal Mac-Mahon.

Quartier impérial, le 18 .

SOLDATS,

L'Empereur me confie le commandement en chef de toutes les forces militaires qui, avec l'armée de Châlons, vont se réunir autour de la capitale.

Mon désir le plus ardent aurait été de me porter au secours du maréchal Bazaine ; mais après un mûr examen, j'ai reconnu cette entreprise impossible dans les circonstances où nous nous trouvons. *Nous ne pourrions nous rapprocher de Metz avant plusieurs jours. D'ici à cette époque le maréchal aura dû briser les obstacles qui l'arrêtent ; notre marche directe sur Metz n'aurait se³*

Pendant notre marche vers l'Est, Paris aurait été découvert et une armée prussienne nombreuse pouvait arriver sous ses murs. Après les revers qu'elle avait

¹ Les mots en italique sont rayés sur la pièce originale

² Rayé.

³ Les phrases en italique sont rayées sur l'original.

subis sous le premier Empire, la Prusse a créé une organisation militaire qui lui permet d'armer rapidement son peuple et de mettre en quelques jours sous les armes sa population entière; elle dispose donc de forces considérables. Les fortifications de Paris arrêteront le flot ennemi; elles nous donneront le temps et les moyens¹ lui a permis de mettre en mouvement des armées considérables. Les fortifications de Paris arrêteront le flot² l'ennemi et nous donneront le temps d'organiser³ d'utiliser à notre tour toutes les forces militaires du pays. L'ardeur nationale est immense, le Patrie est debout; j'accepte avec confiance le commandement que l'Empereur me confère. Soldats, je compte sur votre patriotisme, sur votre valeur, et j'ai la conviction qu'avec de la persévérance⁴ que nous vaincrons l'ennemi et le chasserons de notre territoire.

Deuxième projet d'une proclamation du Maréchal Mac-Mahon.

(Ce projet est écrit de la main de M. Rouher.)

Napoléon se proposait d'expédier à la fois au maréchal et sa lettre personnelle et la proclamation que le maréchal devait adresser à ses soldats.

SOLDATS,

L'Empereur me confie les fonctions de général en chef de toutes les forces militaires qui, avec l'armée de Châlons, se réuniront autour de Paris et dans la

¹ Rayé.

² Rayé.

³ Rayé.

⁴ Rayé sur l'original.

capitale. *Mon vif désir et ma première pensée*¹. Mon désir le plus ardent était de me porter au secours du maréchal Bazaine; mais cette entreprise était impossible. Nous ne pouvions nous rapprocher de Metz avant plusieurs jours; d'ici à cette époque, le maréchal Bazaine aura sans doute brisé les obstacles qui l'arrêtent; d'ailleurs, pendant notre marche directe sur Metz, Paris restait découvert et une armée prussienne nombreuse pouvait arriver sous ses murs.

Le système des Prussiens consiste à concentrer leurs forces et à agir par grandes masses.

Nous devons imiter leur tactique; je vais vous conduire sous les murs de Paris, qui forment le boulevard de la France contre l'ennemi.

Sous peu de jours, l'armée de Châlons sera doublée. Les anciens soldats de 25 à 55 ans rejoignent de toutes parts. L'ardeur nationale est immense; toutes les forces de la Patrie sont debout.

J'accepte avec confiance le commandement que l'Empereur me confère.

Soldats, je compte sur votre patriotisme, sur votre valeur; *j'ai l'espoir de vaincre*², et j'ai la conviction qu'avec de la persévérance et du temps nous vaincrons l'ennemi et le chasserons de notre territoire.

¹ Rayé.

² Rayé sur l'original.

XVII

Napoléon, après ses deux premières défaites, avait eu l'idée de revenir à Paris. Le fait est prouvé par cette dépêche de l'Impératrice, dépêche qu'on a déchirée et que la commission a retrouvée en morceaux.

L'IMPÉRATRICE A L'EMPEREUR.

Je reçois *une* dépêche de Pietri. — Avez-vous réfléchi à toutes les conséquences qu'amènerait votre rentrée à Paris sous le coup de deux revers? Pour moi, je n'ose prendre la responsabilité d'un conseil. — Si vous vous y décidez, il faudrait au moins que la mesure fût présentée au pays comme provisoire : l'Empereur revenant à Paris réorganiser la deuxième armée et confiant provisoirement le commandement en chef de l'armée du Rhin à Bazaine.

(Les mots ou fragments de mots soulignés appartiennent à trois morceaux qui n'ont pas été retrouvés.)

XVIII

LETTRES DE MADEMOISELLE MARGUERITE BELLANGER.

Ces deux lettres ont été découvertes dans les papiers particuliers de Napoléon. Elles étaient mises ensemble dans une enveloppe cachetée au chiffre N couronné, et avec cette suscription de la main de Napoléon : *Lettres à garder.*

MONSIEUR,

Vous m'avez demandé compte de mes relations avec

l'Empereur, et, quoi qu'il m'en coûte, je veux vous dire toute la vérité. Il est terrible d'avouer que je l'ai trompé, moi qui lui dois tout ; mais il a tant fait pour moi que je veux tout vous dire : je ne suis pas accouchée à sept mois, mais bien à neuf. Dites-lui bien que je lui en demande pardon.

J'ai, Monsieur, votre parole d'honneur que vous garderez cette lettre.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

M. BELLANGER.

CHER SEIGNEUR,

Je ne vous ai pas écrit depuis mon départ, craignant de vous contrarier ; mais après la visite de M. Devienne, je crois devoir le faire, d'abord pour vous prier de ne pas me mépriser, car sans votre estime je ne sais ce que je deviendrais ; ensuite pour vous demander pardon. J'ai été coupable, c'est vrai, mais je vous assure que j'étais dans le doute. Dites-moi, cher Seigneur, s'il est un moyen de racheter ma faute, et je ne reculerai devant rien ; si toute une vie de dévouement peut me rendre votre estime, la mienne vous appartient, et il n'est pas un sacrifice que vous me demandiez que je ne sois prête à accomplir. S'il faut, pour votre repos, que je m'exile et passe à l'étranger, dites un seul mot et je pars. Mon cœur est si pénétré de reconnaissance pour tout le bien que vous m'avez fait, que souffrir pour vous serait encore du bonheur. Aussi la seule chose dont à tout prix je ne veux pas que vous doutiez, c'est de la sincérité et de la profondeur de mon amour pour

vous. Aussi, je vous en supplie, répondez-moi quelques lignes pour me dire que vous me pardonnez. Mon adresse est : Madame Bellanger, rue de Launay, commune de Vilbernier, près Saumur. En attendant votre réponse, cher Seigneur, recevez les adieux de votre toute dévouée, mais bien malheureuse,

MARGUERITE.

La lettre suivante de M. Devienne à M. Conti a-t-elle rapport à cette affaire ?

Cour impériale de Paris. Cabinet du premier président.

Paris, le 19 février 1868.

MONSIEUR LE CONSEILLER D'ÉTAT,

Je vous serai très-reconnaissant si vous voulez bien remettre ma lettre ci-jointe à Sa Majesté.

Veillez agréer, avec mes excuses, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Le premier président,

DEVIENCE.

XIX

LETTRES DE PIERRE BONAPARTE A NAPOLEON.

1

SIRE,

Je ne puis que m'incliner devant les décisions de Votre Majesté, mais Elle me permettra de Lui observer

que mes enfants cesseraient d'être naturels du moment que je les légitimerais. Il n'entrait pas dans mes intentions immédiates d'épouser leur mère; mais comme il n'y aurait pas d'autre moyen de les légitimer, je serais disposé à l'employer. Je viens donc demander à Votre Majesté l'autorisation que le statut du 21 juin 1855 rend nécessaire; et je fais encore un appel à votre bon cœur, Sire, et à votre esprit d'équité.

Qu'il me soit permis d'exprimer une pénible réflexion. Par le fait, la situation exceptionnelle que le statut impose aux membres de la famille de l'Empereur me place dans une espèce d'interdiction des droits civils et politiques. Si on veut me nommer député, Votre Majesté s'y oppose. Je suis frappé d'une sorte d'incapacité, de non-participation forcée, au service du pays et de Votre Majesté. L'accomplissement des vœux les plus légitimes, des devoirs les plus sacrés, paraît rencontrer des obstacles. Et tout cela, certainement, sans aucune compensation suffisante.

Poser ces questions, c'est être convaincu qu'elles seront prises en considération, si l'opinion que j'ai toujours eue de la grandeur d'âme de Votre Majesté ne me fait pas défaut.

Je prie Votre Majesté d'agréer le nouvel hommage de mon profond respect et de mon attachement inviolable.

De Votre Majesté, Sire, le très-dévoué cousin,

PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE.

Paris, le 19 mars 1867.

SIRE,

Ma réponse à la lettre de Votre Majesté a été dictée par un sentiment auquel je ne puis faillir. Depuis lors, la situation que j'ai pris la confiance d'esquisser s'est encore accentuée par une circonstance qui m'oblige à renoncer définitivement à la Corse. M. le Ministre de l'intérieur, sollicité par M. Benedetti, a nommé un parent de celui-ci sous-préfet de Calvi, arrondissement de ma résidence. Le bon accueil fait par Votre Majesté à ma demande en faveur du docteur Bartoli a été inutile !

Frustré de tout crédit, de toute participation aux affaires, de toute chance d'améliorer mon état, j'espère que Votre Majesté voudra me venir en aide. Si vous vouliez, Sire, m'acheter ma propriété de Corse, je pourrais compléter mon modeste établissement des Ardennes. Cette propriété de Corse serait très-bien située pour y établir une ferme-modèle, une caserne de gendarmerie ou toute autre fondation administrative. Je devrai la mettre en vente, et je n'espère pas en retirer grand'chose, à moins que Votre Majesté n'agrée ma proposition. Ce serait un bienfait que je n'oublierais jamais. De Votre Majesté, Sire, le dévoué cousin,

PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE.

Paris, 25 mars 1867.

Lettre de Napoléon à M. Pierre Bonaparte.

(L'original, trouvé en brouillon, est de la main de M. Conti.)

Je ne puis, quoi qu'il m'en coûte, accueillir favorablement vos nouvelles demandes. Les considérations qui s'opposent à la reconnaissance de vos enfants font également obstacle à l'union que vous désirez contracter. Quand on a l'honneur de porter votre nom, il est des convenances dont il faut avoir le respect. La gêne qu'elles imposent n'est, après tout, que la faible compensation d'avantages partout enviés, et auxquels, je suppose, vous ne voudriez pas renoncer.

Je regrette de ne pouvoir pas non plus me rendre acquéreur des biens que vous possédez en Corse, et dont vous désirez vous défaire. Ces propriétés ne sauraient recevoir aucune¹ utilité et me seraient à charge. Mon budget est trop grevé pour que je m'impose de pareils sacrifices.

SIRE,

Je ne puis laisser sans réplique la lettre d'hier de Votre Majesté. Je crois fermement qu'il y aurait plus d'inconvenance à faillir au devoir sacré de reconnaître mes enfants qu'à contracter un mariage avec leur mère, d'une naissance modeste, mais d'une conduite irréprochable. Si c'est d'une mésalliance que Votre Ma-

¹ Un mot illisible.

jesté veut parler, elle serait moindre, eu égard surtout aux positions respectives, que d'autres mésalliances contractées dans la famille.

Je ne saisis pas bien quels sont les avantages que Votre Majesté dit partout enviés. S'il s'agit de titres qui ne sont pas même ceux qui me seraient dus sous l'Empire, et que n'accompagne pas d'ailleurs la situation d'usage, je n'y tiens guère, et j'en ai voté la suppression quand j'avais l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale constituante. S'il s'agit de mon nom, je ne le dois qu'à ma naissance, à mon père, qui, certes, ne m'a pas donné l'exemple de la défection aux sentiments qui m'inspirent. S'il s'agit enfin de l'allocation que Votre Majesté m'octroie, elle ne représente qu'une très-faible partie des biens dont les Bourbons nous ont frustrés *par une spoliation inique*, pour me servir des propres expressions de Votre Majesté dans un document officiel que j'ai entre les mains.

Pour me résumer, Sire, je ne faillirai pas, coûte que coûte, à mes devoirs paternels, et, s'il le faut, je saurai, moi qui, pendant quatre ans passés à la représentation nationale, n'ai pas déposé un vote, un seul vote contraire à la liberté des autres, reprendre la route de l'exil et demander plus d'équité à un peuple libre.

Je n'en suis pas moins avec respect, Sire, de Votre Majesté le très-humble et très-obéissant serviteur,

PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE.

Paris, 20 avril 1867.

SIRE,

J'ai dû entretenir de ma situation Monseigneur l'Archevêque de Paris, et ce digne prélat désire en parler à Votre Majesté. Je viens vous prier, Sire, de vouloir bien l'entendre et d'agréer l'hommage de mon respectueux attachement.

PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE.

Paris, 25 avril 1867.

XX

Les trois lettres qui suivent se rapportent au procès de Tours. La lettre au témoin Natal, dont on se rappelle les affirmations devant la Haute Cour, jette sur cette affaire un jour nouveau.

CABINET DE L'EMPEREUR.

(Minute n° 9.)

A S. Exc. M. le Ministre des affaires étrangères.

Palais des Tuileries, le 22 février 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'Empereur me charge de transmettre à Votre Excellence la lettre ci-jointe, qui m'a été adressée par le prince Pierre Bonaparte. Votre Excellence verra, par le contenu de cette lettre, que le prince désire obtenir de la cour de Rome une attestation qui détruise une allé-

gation calomnieuse de *la Marseillaise*, relative aux motifs de la mesure prise par le Gouvernement romain en 1836, contre lui et son frère, et que le prince voudrait produire en justice; elle paraît de nature à ne pouvoir être refusée par la cour de Rome.

L'Empereur prie donc Votre Excellence de vouloir bien écrire à l'ambassadeur de France à Rome pour qu'il fasse les démarches nécessaires à l'obtention de cette pièce.

Veuillez agréer, etc.

(Minute n° 4.)

A Monsieur Natal, 11, rue Charey, Auteuil, près Paris.

Palais des Tuileries, le 8 janvier 1870.

MONSIEUR,

M. Conti, chef du cabinet de l'Empereur, a reçu votre lettre du 28 janvier 1870, demandant une audience de Sa Majesté, et votre lettre plus récente renfermant une supplique à l'adresse de S. A. le Prince Impérial. M. Conti me charge de vous informer que les demandes d'audience de l'Empereur doivent être envoyées à S. Exc. le duc de Bassano, grand chambellan, et les requêtes à l'adresse du Prince Impérial au gouverneur de Son Altesse, le général Frossard.

Agréez, Monsieur, l'assurance, etc.

Pour le Chef du cabinet.

L'ATTACHÉ AU SECRÉTARIAT.

PARQUET DE LA COUR IMPÉRIALE DE PARIS.

CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Lettre de M. Grandperret, Procureur général, à M. Conti.

Paris, le 29 mars 1870.

MONSIEUR LE SÉNATEUR,

Je reçois avec une joie profonde la lettre par laquelle vous me faites savoir que Sa Majesté a daigné m'accorder son approbation. Ce témoignage d'une auguste bonté sera l'honneur de ma vie et le sujet d'une éternelle reconnaissance. Toute mon âme et toutes mes forces sont vouées au service de l'Empereur.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma respectueuse considération.

GRANDPERRET.

(Cette lettre de M. Grandperret a été écrite au lendemain du réquisitoire de Tours, affaire Victor Noir.)

XXI

BUDGET DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

Lettre de M. Achille Murat à Napoléon.

Demande d'argent. — Une note donnant un total de sommes versées au prince Achille Murat était attachée à l'original de cette lettre. Nous la reproduisons plus bas.

SIRE,

Je m'empresse d'informer Votre Majesté de mon re-

tour à Paris, où j'ai été contraint de revenir, appelé par mes affaires. Je viens donc me mettre aux ordres de Votre Majesté, l'assurant que je n'ai rien de plus à cœur que de Lui prouver mon sincère désir de m'y conformer entièrement.

Après huit mois de séjour au Caucase, Sire, je suis revenu pour rejoindre en Afrique le nouveau régiment dans lequel, à la demande de mon frère, Votre Majesté a daigné me placer, persuadé que les arrangements faits pendant mon absence me permettraient de reprendre mon service et d'effacer alors, par ma conduite, de l'esprit de Votre Majesté, mes fautes passées. Malheureusement, Sire, rien ou presque rien n'est changé dans ma triste situation. Jusqu'à présent, les fonds employés ont servi à éteindre à peine les dettes contractées sur parole, celles dans lesquelles l'honneur de mon nom était engagé, de sorte que tous les ennuis, tout le scandale dont j'étais menacé avant mon départ me menacent encore. En Afrique comme à Paris, ma présence va réveiller l'acharnement de mes créanciers : j'y serai poursuivi, traqué, saisi, exposé tous les jours à des réclamations incessantes, menaçantes, dont la malveillance ne manquera pas de s'emparer, et Votre Majesté est trop juste pour vouloir que, dans de telles conditions, j'aie à rejoindre mon régiment, dans lequel toute la déconsidération dont je serais entouré m'enlèverait l'estime de mes camarades et rendrait mon existence et mon service au milieu d'eux complètement impossibles.

Je n'ose supplier Votre Majesté de vouloir bien me permettre d'aller Lui soumettre en quelques mots ma

situation *véritable*, et les moyens d'en aplanir les difficultés, car la situation qu'on Lui a présentée a été très-exagérée, j'ignore dans quel but; mais je La supplie de croire et d'être persuadée que je tiens avant tout à reconquérir son affection, et que pour y parvenir je suis prêt à faire tout ce qui est dans mon pouvoir.

De Votre Majesté le très-obéissant neveu et sujet.

ACHILLE MURAT.

50 septembre 1869.

En marge, au crayon, de la main de Napoléon :

Refus. — L'Empereur ne veut pas se mêler de ses affaires.

Napoléon s'était fait présenter, avant de refuser, le total des sommes allouées de 1852 à 1866 à la famille Murat, ce total est assez respectable.

Le prince Achille Murat.

	{	Juillet. Reçu de S. M. l'Empereur . . .	52,000' 00 *
	{	Août. <i>Idem.</i>	10,000 00
1864.	{	Septembre. <i>Idem.</i>	10,000 00
	{	Octobre. <i>Idem.</i>	5,000 00
	{	Novembre. <i>Idem.</i>	25,000 00
1865.	{	Avril. <i>Idem.</i>	4,959 45
	{	Novembre. <i>Idem.</i>	248 00
			<hr/> 85,207' 45 *

X XII

SUBVENTIONS ANNUELLES

ACCORDEES AUX MEMBRES DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

ÉTAT A.

NOMS	MONTANT PAR ARTICLE des crédits demandés pour 1868.	TOTAL
LL. AA. la princesse Bacciocchi	150,000 f	250,000 f
Plus rente annuelle et viagère pour rachat du majorat de Bologne	100,000	
Le prince Lucien Murat		50,000
La princesse Lucien Murat		100,000
Le prince Achille Murat		24,000
La princesse Joachim Murat		20,000
Le prince Pierre Bonaparte		100,000
Le prince Antoine Bonaparte		100,000
Le prince Louis-Lucien Bonaparte		100,000
Le prince Lucien Bonaparte		20,000
Le prince Napoléon-Charles Bonaparte	50,000	70,000
Plus pour location d'un hôtel	20,000	
La princesse Marianne Bonaparte		6,000
Madame Valentini		25,500
La comtesse Rasponi		50,000
Le marquis Pepoli		25,000
La marquise Rocciogiovine	20,000	40,000
Plus pour indemnité de logement	20,000	
La comtesse Primoli	20,000	40,000
Plus pour indemnité de logement	20,000	
La comtesse Campella		20,000
LL. AA. La princesse Gabrielli	20,000	40,000
Plus pour indemnité de logement	20,000	
La baronne de Chassiron		50,000
Madame Wyse	40,000	46,975
Plus pour prix d'assurance sur la vie	6,975	
Madame Ratazzi, née Wyse		24,000
Madame Turr, née Wyse		24,000
Le prince Gabrielli		6,250
La marquise Christine Stephanoni		6,250
La comtesse Lavinie Aventi		6,250
La marquise Amélie Parisani		6,250
Madame A. Booker		6,000
Madame Clélia Honorati Romagnoli		6,000
M. Jérôme Bonaparte fils		50,000
La marquise Bartholini		12,000
La comtesse Mostri, née Pepoli		8,555
La comtesse Ruspoli, née Pepoli		8,555
La comtesse Tattini, née Pepoli		8,554
M. Wyse (Lucien-Napoléon)		2,000
TOTAL GÉNÉRAL		1,510,975

* La subvention annuelle était primitivement de 100,000 francs. Voir les motifs de la réduction à l'état B.

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR
ET DES BEAUX-ARTS.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ÉTAT B.

*État des sommes qui, depuis 1852, ont été payées en capital
à S. A. le prince Lucien Murat et aux membres de sa famille.*

1^o S. A. LE PRINCE LUCIEN MURAT.

Avril 1852.

1^o Un million de francs, payable par à-compte
mensuels de 25,000 francs, plus les inté-
rêts, ci. 1,000,000^o 00

Décembre 1852.

2^o Un million de francs, payable par sixième et
par mois, plus les intérêts. 1,000,000 00

Cette somme est accordée à la condition
que la pension du prince sera réduite de
100,000 à 50,000 francs et qu'il sera fait
emploi du capital, pour l'usufruit, en faveur
du prince, et pour la nue propriété, en fa-
veur de son fils aîné.

Février 1860.

3^o Trois cent mille francs (cette somme est ac-
cordée pour l'acquisition d'un hôtel situé à
l'angle de l'avenue Montaigne et de la rue
Jean-Goujon), ci. 500,000 00

Mai 1860.

4^o Douze mille cinq cents francs, pour le paiement
d'un legs dû au prince, du chef de sa mère,
sur la succession du cardinal Fesch, ci. 12,500 00

Juillet 1860.

5^o Cent mille francs, montant d'une allocation
mise à la disposition du prince, ci. 100,000 00

DÉCEMBRE 1864.

6° Soixante-sept mille francs (cette somme est accordée à titre d'avance remboursable; mais elle n'a été remboursée que jusqu'à concurrence de 35,000 francs), et en conséquence, il reste dû. 52,000 00

TOTAL. 2,444,500 00

2° S. A. LE PRINCE JOACHIM MURAT.

Mars 1854.

Allocation de cent quatre-vingt mille francs à l'occasion de son mariage, ci. 180,000 00

3° MADAME LA DUCHESSE DE MOUCHY.

1866.

Allocation de un million sept cent trente-huit mille soixante-deux francs quarante-huit centimes, pour servir à constituer la dot de madame la duchesse de Mouchy, ci. 1,758,062 48

ENSEMBLE. 4,562,562 48°

La note suivante, écrite à l'encre, est tracée en marge de cette pièce :

La dot était de 2,000,000 de francs, le surplus de la somme de 1,758,062 fr. 48 cent. a été payé par l'Empereur en dehors de l'intervention du ministère.

XXIII

FACTURE DE BONBONS PAYÉE PAR NAPOLÉON POUR LE GÉNÉRAL DE FAILLY.

GOUACHE, CONFISEUR, FOURNISSEUR DE S. M. L'EMPEREUR.

Paris, le 20 mai 1858.

Fourni à M.... Sa Majesté l'Empereur :

42 douzaines demi-boîtes dragées à 18 fr.. 216 fr.

Livrées à M. le Général de Faily, 20, rue de Ponthieu.

Pour acquit.

L. GOUACHE.

Et en note, au crayon, une récapitulation d'autres factures semblables, probablement :

16 avril	216 ^f
9 mai	452
5 juin	216
1 ^{er} décembre	216
20 mai	216
	<hr/>
	1,296 ^f

XXIV

CE QUE COUTE UN BAPTÊME.

Naissance et baptême du prince impérial.

Médaillons en diamants	25,000 ^f 00
Allocation aux médecins	62,000 00
— à la sage-femme	6,000 00
A la société des auteurs et compositeurs dramati-	
ques	10,000 00
— gens de lettres	10,000 00
— artistes dramatiques	10,000 00
— artistes musiciens	10,000 00
— peintres, sculpteurs, etc.	10,000 00
— inventeurs industriels	10,000 00
— médecins du département de la	
Seine	10,000 00
Aux bureaux de bienfaisance de la Seine et des	
communes où sont situés les biens de la Couronne .	95,000 00
Layette	100,000 00
	<hr/>
A reporter	556,000 00

Report.	556,000 00
Gratifications de quatre mois de traitement aux agents du service intérieur de S. M. l'Impératrice.	11,000 00
Spectacles gratuits du 18 mars 1856.	44,000 00
Secours aux parents des enfants nés le 16.	50,000 00
Médailles aux auteurs et compositeurs des cantates et vers adressés à LL. MM. Médailles aux troupes et élèves des lycées.	85,000 00
Brevets adressés aux parents des filleuls de LL. MM.	20,000 00
Cortège du baptême. Service des écuries.	172,000 00
Gratifications aux gagistes de la maison de LL. MM.	160,000 00
TOTAL.	<u>898,000 00</u>

XXV

CASSETTE IMPÉRIALE.

Nous publions quelques-uns des reçus et des comptes de la cassette impériale. Ce n'est là qu'un aperçu. La suite de notre publication contiendra beaucoup d'autres documents semblables. La liste des personnes qui touchaient des pensions sur la cassette de Napoléon ne varie guère, et, de mois en mois, la plupart des bordereaux se ressemblent. Lorsque *Aladenize* meurt, on passe simplement la même somme au *compte de la succession Aladenize*. On donnera dans un chapitre spécial la liste des reçus détachés que la commission a trouvés et réunis.

Les pièces qui suivent se composent :

1° Des états des dépenses de la cassette particulière de l'Empereur pendant les mois d'avril 1868, avril et mai 1870. Nous avons d'autres états semblables de 1868, 1869 et 1870. Nous avons choisi ceux qui donnaient des noms différents.

2° Des états des sommes à payer sur la fortune particulière de l'Empereur, de janvier en juillet 1865, de juillet 1868 à janvier 1869, de janvier à juillet 1869. Nous possédons de doubles états par mois, qui ne font que reproduire ceux-ci. Nous donnons seulement ceux de mars et de mai 1865, qui contiennent quelques secours non indiqués sur l'état général.

3° Un reçu isolé, qui nous fournit un nom que nous ne trouvons pas sur ces listes.

Recto.

CASSETTE PARTICULIÈRE DE L'EMPEREUR

	Palais des Tuileries, le	18
115		
87		
<hr/>		
200 ¹		

Verso.

Aperçu du mois d'avril 1868.

Travaux des Dombes, 4 ^e à-compte	55,000 ¹
M. Dusautoy, solde	25,000
Baron-David, pour avril	5,000
M. Silvestre ² , <i>idem.</i>	4,000
M. Daux, <i>idem.</i>	4,000
Commandant de Reffye ³ , <i>idem.</i>	2,000
— en plus	4,000
Cathédrale de Sens, ornements	10,000
M. Roucy, 1 ^{er} à-compte sur 6,000 francs.	2,000
Note de Bapst.	7,675
Pour pourvoir aux dépenses courantes	9,525
TOTAL	<hr/> 100,000
Mandat d'avril.	50,000
A ajouter.	50,000
SOMME ÉGALE	<hr/> 100,000

¹ De la main de l'Empereur.

² Il s'agit de M. Théophile Silvestre, dont on trouve beaucoup de lettres des reçus signés dans les papiers impériaux.

³ Le commandant de Reffye serait un officier d'état-major qui aurait aidé l'Empereur à inventer les mitrailleuses.

Recto.

CASSETTE PARTICULIÈRE DE L'EMPEREUR.

Palais des Tuileries, le avril 1870.

Verso.

Aperçu du mois d'avril 1870.

Marquise Campana, 2 ^e et 3 ^e envoi	20,000
Baron David, somme supplémentaire en mars	10,000
— pour avril	5,000
Commandant de Reffye, somme supplémentaire en mars	10,000
— pour avril	2,000
M. Bachon, 4 ^e à-compte sur 72,000 francs	6,000
Vases antiques pour Saint-Germain, 2 ^e à-compte sur 16,000 francs	4,000
M. de Roucy, à Compiègne, sur 4,000 francs	2,000
Annales de l'empire, 5 ^e , 6 ^e , 7 ^e et 8 ^e à-compte sur 6,000 francs	2,000
Note de Dick, porte-soupes pour la troupe	2,500
Note de Baugrand, joaillier	4,500
École de Saint-Cloud	2,000
Bal du 18 ^e arrondissement de Paris	1,000
Bal des artistes dramatiques	1,000
Festival de Berlioz	1,000
	<hr/>
	90,800
Pour pourvoir aux dépenses courantes	14,200
	<hr/>
TOTAL	<u>105,000</u>

Le 1 ^{er} mars, reçu de l'Empereur	10,000
Le 3 mars, l'Empereur a remis au commandant Reffye	10,000
Le 12 mars, reçu de l'Empereur	10,000
Mandat d'avril	50,000
À ajouter	25,000
	<hr/>
SOMME ÉGALE	<u>105,000</u>

Recto.

CASSETTE PARTICULIÈRE DE L'EMPEREUR.

Palais des Tuileries, le 18 mai 1870.

Verso.

Aperçu du mois de mai 1870.

Marquise Campana, 4 ^e envoi	10,000 ^f
M. Granier de Cassagnac, 2 ^e à-compte sur 160,000 fr.	16,000
M. Bachon, 5 ^e à-compte sur 72,000 francs	6,000
Baron David, pour mai	5,000
Commandant de Befffe, pour mai	2,000
Vases antiques pour Saint-Germain, 5 ^e à-compte sur 16,000 francs	4,000
Annales de l'Empire, 9 ^e et 10 ^e à-compte sur 6,000 fr.	1,000
Baron Sibuet.	5,000
M. Le Faure, travaux de Vichy.	5,000
Deux notes de Lejeune, photographe	5,000
— de Bapst, joaillier.	6,190
— de Dumoret, <i>idem</i>	4,500
— de Beaugrand, <i>idem</i>	5,000
— de Maurice Mayer, orfèvre	1,600
— de Poussielgue, <i>idem</i>	5,175
— de Lepaute, horloger.	1,807
Société anglaise de bienfaisance	1,000
Blessés des armées de terre et de mer	1,000
	<hr/>
	75,502
Pour pourvoir aux dépenses courantes.	14,698
	<hr/>
TOTAL.	90,000
	<hr/>
Mandat de mai	50,000 ^f
A ajouter	40,000
	<hr/>
SOMME ÉGALE.	90,000
	<hr/>

THE HISTORY OF THE UNITED STATES

The history of the United States is a story of growth and expansion. From a small collection of colonies on the eastern seaboard, the nation grew to encompass a vast continent. The process of westward expansion was driven by the desire for land, resources, and new markets. This expansion was not without conflict, as seen in the various wars and treaties that shaped the nation's borders.

The American Revolution (1775-1783) was a pivotal moment in the nation's history. It was a struggle for independence from British rule, fought by the thirteen original colonies. The revolution resulted in the signing of the Declaration of Independence in 1776 and the adoption of the Constitution in 1787. These events laid the foundation for the United States as a sovereign nation.

The early years of the nation were marked by challenges and uncertainty. The young republic had to establish its government, define its role in the world, and manage internal conflicts. The War of 1812 (1812-1815) was a significant event that solidified the nation's independence and led to the development of a sense of national identity.

The mid-19th century was a period of rapid growth and change. The discovery of gold in California (1848) and the opening of the transcontinental railroads (1860s) facilitated westward expansion. However, this period also saw the rise of sectionalism and the eventual outbreak of the Civil War (1861-1865). The Civil War was a conflict over the issue of slavery, which ultimately resulted in the preservation of the Union and the abolition of slavery.

The late 19th and early 20th centuries were characterized by industrialization and the rise of a powerful middle class. The United States emerged as a major world power, with its influence extending across the globe. The Spanish-American War (1898) and the acquisition of territories like Hawaii and the Philippines marked the beginning of the nation's imperialist era.

The 20th century was a period of significant social and political change. The Progressive Era (1890s-1920s) saw the rise of reform movements that sought to address social and economic problems. The Great Depression (1930s) was a major economic crisis that led to the implementation of New Deal policies. World War II (1941-1945) was a global conflict that solidified the United States' position as a superpower.

The post-World War II era was marked by the Cold War (1947-1991), a period of tension between the United States and the Soviet Union. The Vietnam War (1955-1975) was a controversial conflict that tested the nation's resolve. The 1960s saw the Civil Rights Movement, which fought for equality and justice for African Americans. The 1970s and 1980s were characterized by economic challenges and the rise of conservatism.

The 1990s and 2000s were a period of relative stability and economic growth. The United States was a leading member of the World Trade Organization and the North American Free Trade Agreement. The 9/11 attacks (2001) were a major event that led to the War on Terror and the invasion of Iraq (2003). The 2008 financial crisis and the subsequent recession (2008-2009) were significant challenges for the nation.

The 21st century has been a period of rapid technological advancement and global interconnectedness. The United States has been a leader in the development of the internet, space exploration, and artificial intelligence. The 2008 financial crisis and the subsequent recession (2008-2009) were significant challenges for the nation. The 2010s saw the rise of the Affordable Care Act (2010) and the Obama administration's policies. The 2020s have been marked by the COVID-19 pandemic (2020) and the ongoing political and social challenges.

PAYEMENTS A FAIRE

DE

1^{er} JANVIER 1865 AU 1^{er} JUILLET 1869

PAYEMENTS A FAIRE DU 1^{er} JANVIER AU 1^{er} JUILLET 1865.

NOMS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	OBSERVATIONS
Maisons rues d'Albe et François 1 ^{er}	100,000 ⁰	100,000 ⁰	100,000	100,000 ⁰	100,000 ⁰	100,000 ⁰	
M. Puroire	"	"	"	"	"	"	
Crédit foncier	50,500	16,600	16,600	16,600	16,600	16,600	
Marais d'Orx	46,608	8,555	8,555	8,555	8,555	8,555	
La princesse Anna Murat	8,555	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	
Le prince Pierre Bonaparte	2,000	8,000	"	8,000	"	"	
Le général Morris	8,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	
Succession Aladenize	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	
Jardins Farnèse	5,000	2,200	2,200	2,200	2,200	2,200	
M. Thouret	2,200	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	
M ^{me} Campana	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	
M. Orsi	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	
M ^{me} Peloux	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	
Claude Vignon	1,000	500	500	500	500	500	
Le prince Jablonowski	500	500	500	500	500	500	
M. Leconte de Lisle	500	500	500	500	500	500	
M ^{me} Bouvet	"	375	"	"	"	"	
M ^{me} Fossey	"	350	"	"	"	"	
Hôtel de Rennes	"	"	"	500	550	"	
M ^{me} Marrast	4,000	"	"	1,000	"	"	
	180,785 ⁰	189,958	189,255	200,985	189,555	185,255	
							Solde.
							Solde.

MARS 1865.

D'après le compte arrêté au 28 février dernier, il me restait en caisse	5,046' 40*
1 ^{er} mars. — Reçu de Sa Majesté	195,000 00
	<hr/>
	200,046 40
1 ^{er} mars. — Porté au compte du général de Béville.	85,000' 00 *
— de M. Lesoufaché	15,000 00
— de M. Pereire,	50,000 00
— des marais d'Orx	16,600 00
— de la princesse Anna.	8,555 00
— du prince Pierre Bonaparte	2,000 00
— de la succession Aladenize ²	5,000 00
— du général Saurin.	5,000 00
— des jardins Farnèse	5,000 00
— de M ^{me} Campana.	1,000 00
— de M ^{me} Peloux.	1,000 00
— de Claude Vignon.	500 00
— du prince Jablonowski	500 00
— de M. Leconte de Lisle	500 00
— de M. Tisserand (Landes)	5,744 75
4 mars. — Remis à M. Orsi	1,000 00
	<hr/>
	199,975 75
6 mars. — Remis à M ^{me} de Chambure.	19,000 00
	<hr/>
	218,975 75

BALANCE

DÉPENSE	218,975' 75*
RECETTE	200,046 40
	<hr/>
Excédant de dépense	18,927 55

* Il s'agit du lieutenant Aladenize, compromis dans l'affaire de Boulogne.

MAI 1865.

D'après le compte arrêté au 30 avril, j'étais en avance de	2,642' 10"
Porté au compte de Pereire.	50,000 00
— du général de Béville.	70,000 00
— de M. Lesoufaché	50,000 00
— des marais d'Orx	16,600 00
— de la princesse Anna Murat	8,555 00
— de la succession Aladenize	5,000 00
— du général Saurin.	5,000 00
— des jardins Farnèse	5,000 20
— du général Dambry.	5,000 00
— de M ^{me} Campana.	1,000 05
— de M ^{me} Peloux.	1,000 00
— de Claude Vignon.	500 00
— de prince Jablonowski	500 00
— de M ^{me} Fossey.	350 00
— de M. Leconte de Lisle.	500 00
Frais des contrats de vente des maisons de Vichy.	9,200 00
Remis à M. Orsi.	1,000 00
	<hr/>
	207,425 10
Reçu de Sa Majesté 10,000	200,000 00
Reçu de M. Buré 190,000	
	<hr/>
EXCÉDANT de la dépense.	7,425 10
	<hr/>

PAYEMENTS A FAIRE DU 1^{er} JUILLET 1868 AU 1^{er} JANVIER 1869.

NOMS	JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		OBSERVATIONS
	fr. c.	»	fr. c.	»	fr. c.	»	fr. c.	»	fr. c.	»	
Crédit foncier. Emprunt des Landes.	30,500 00										
de l'av. Rapp.	40,605 00										
de lar. d'Albe.	57,575 40										
M. le duc de Persigny.	40,000 00		40,000 00		40,000 00		40,000 00		40,000 00		
M. le colonel Mangin.	45,000 00		15,000 00		15,000 00		15,000 00		15,000 00		
S. A. le prince Pierre Bonaparte.	40,000 00		10,000 00		10,000 00		10,000 00		10,000 00		
M. le duc de Tarente.	2,000 00		2,000 00		2,000 00		2,000 00		2,000 00		
M. Scazeley.	2,000 00		2,000 00		2,000 00		2,000 00		2,000 00		
M ^{me} la marquise de Campana.	1,500 00		1,500 00		1,500 00		1,500 00		1,500 00		
M. Orsi.	1,000 00		1,000 00		1,000 00		1,000 00		1,000 00		
M ^{me} Guisulphie.	1,000 00		1,000 00		1,000 00		1,000 00		1,000 00		
M ^{me} Marras.	1,000 00		1,000 00		1,000 00		1,000 00		1,000 00		
Le prince Jablonowski.	500 00		500 00		500 00		500 00		500 00		
M ^{me} de Lapeyrouse.	500 00		500 00		500 00		500 00		500 00		
M ^{me} de Marolles.	500 00		500 00		500 00		500 00		500 00		
M ^{me} la comtesse de Gazan.	500 00		500 00		500 00		500 00		500 00		
M. le baron Vitrot.	500 00		500 00		500 00		500 00		500 00		
M ^{me} Claude Vignon.	500 00		500 00		500 00		500 00		500 00		
M ^{me} Mélanie Waldor.	500 00		500 00		500 00		500 00		500 00		
M. Leconte de Lisle.	500 00		500 00		500 00		500 00		500 00		
Le médecin de Colpo.	500 00		500 00		500 00		500 00		500 00		
M ^{me} Fossey.	575 00		575 00		575 00		575 00		575 00		
	550 00		550 00		550 00		550 00		550 00		
	175,778 40		77,025 00		76,500 00		67,500 00		67,025 00		66,500 00

Solde de 100,000 francs.

Solde.

Solde.

Solde.

PAYEMENTS A FAIRE DU 1^{er} JANVIER AU 1^{er} JUILLET 1869.

NOMS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	OBSERVATIONS
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Crédit foncier. Emprunt des Landes. 50 500 ⁰⁰ 00							
de l'av. Bapp. 40,605 00	98,478 40						
de l'av. d'Albe. 51,575 40							
M. le duc de Persigny.	40 000 00	20,000 00					
Le colonel Mangin.	45,000 00	15,000 00	15,000 00				
M. le duc de Tarente.	4,000 00	4,000 00	4,000 00	4,000 00	4,000 00	4,000 00	
M ^{me} la marquise de Campagna.	4,500 00	1,000 00	1,000 00	1,000 00	1,000 00	1,000 00	
M. Orsi.	4,000 00	4,000 00	4,000 00	4,000 00	4,000 00	4,000 00	
M. le prince Jablonowski.	500 00	500 00	500 00	500 00	500 00	500 00	
M ^{me} de Lapeyrouse.	500 00	500 00	500 00	500 00	500 00	500 00	
M ^{me} de Marolles.	500 00	500 00	500 00	500 00	500 00	500 00	
M ^{me} la comtesse de Gazan.	500 00	500 00	500 00	500 00	500 00	500 00	
M. le baron Vinot.	500 00	500 00	500 00	500 00	500 00	500 00	
M ^{me} Claude Vignon.	300 00	300 00	300 00	300 00	300 00	300 00	
M ^{me} Mélanie Waldor.	500 00	500 00	500 00	500 00	500 00	500 00	
M. Leconte de Lisle.	500 00	500 00	500 00	500 00	500 00	500 00	
M. Jacolot.		575 00	300 00	500 00	500 00	500 00	
M ^{me} Fosséy.		550 00			550 00		
							Solde.
							Solde.
Crédit foncier (10 ans).	165,778 40	45,525 00	24,800 00	9,800 00	40,525 00	9,800 00	
		52,028 20	52,028 20	52,028 20	52,028 20	52,028 20	
	165,778 40	77,555 20	56,828 20	41,828 20	42,555 20	41,828 20	

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

Cabinet du Ministre.

Palais des Tuileries, le janvier 1864.

Reçu de M. Thélin *deux mille francs*, montant d'une année de la pension que S. M. l'Empereur veut bien accorder à M. Wyse (Napoléon-Lucien), aspirant de marine à bord de *l'Amphion*. Dont quittance.

A Paris, le 2 janvier 1864.

MARÉCHAL VAILLANT,

2,000 francs.

Pièce comptable de la cassette de l'Empereur.

XXVI

RAPPORTS DE LA PRESSE AVEC LE GOUVERNEMENT.

La note qui suit, non signée, et relative au journal *le Pays*, est évidemment de l'écriture de M. Granier de Cassagnac. On a vu, dans un tableau reproduit ci-dessus (p. 75), que M. Granier de Cassagnac touchait des sommes considérables sur la cassette impériale.

Note pour M. Conti.

Prière de dire à l'Empereur :

1° Qu'un mot *sérieusement* dit à M. de Lacharrière, gérant des journaux réunis, le déterminerait à faire vendre *le Pays* dans plusieurs kiosques du boulevard, où il est vainement demandé tous les soirs ;

2° Qu'une somme de 750 francs par mois pendant

la session, 3,000 francs en tout, me permettrait de donner, *en supplément*, les débats législatifs, qui me prennent toute la place; et qu'allégé de ces débats *le Pays* pourrait avoir plus de rédaction et être plus utile.

Le Ministère de l'intérieur pourrait me donner ce petit supplément.

Je prends 600 francs par mois sur ma rédaction pour envoyer *le Pays* aux préfets et aux sous-préfets.

XXVII

AFFAIRES DU MEXIQUE. — LETTRE DE MAXIMILIEN A NAPOLÉON.

Le nouvel empereur du Mexique remercie Napoléon de la protection accordée, et il regarde l'envoi du conseiller d'État M. Langlais comme une chance de salut. La situation est déjà difficile; Maximilien est inquiet; cependant la lettre paraît confiante.

MONSIEUR MON FRÈRE,

C'est avec un vif plaisir et un sentiment de véritable reconnaissance que je viens de recevoir, par l'entremise de M. Langlais, l'aimable lettre de Votre Majesté du 29 août. Les bons conseils de sincère ami que Votre Majesté me donne avec cette lucidité si remarquable qui la caractérise sont toujours pour moi du plus grand prix; ils émanent du plus grand souverain de notre siècle, qui est certes le meilleur juge dans des questions aussi difficiles que celles qui nous préoccupent au Mexique. Du moment que Votre Majesté a confiance en M. Langlais, ce digne homme d'État peut être sûr de

la mienne ; son concours est pour moi plus que nécessaire, puisque la plus grande difficulté d'une position est le manque complet d'instruments utiles.

M. Langlais, comme ministre des finances, aura l'occasion de faire connaître à Votre Majesté la situation actuelle ; elle est difficile, mais pas désespérée. Ce n'est que la guerre qui dévore les ressources ; les autres branches de l'administration coûtent moins que dans tout autre pays. Dans les dépenses de la guerre, ce sont ces malheureuses troupes auxiliaires, que le maréchal croit absolument nécessaires, qui coûtent des sommes exorbitantes et qui servent, d'après mon jugement, au fond à très-peu de chose. Dans les autres parties de l'administration, il règne presque de la parcimonie. Le changement qui s'est effectué dans mon ministère vous montrera qu'on cherche l'harmonie la plus complète et des hommes probes et utiles.

M. Dano aura écrit à son ministre que l'affaire des réclamations est définitivement arrangée sur des bases que la reconnaissance du Mexique envers la France nous a dictées.

M. Dano et le maréchal auront également informé le Gouvernement de Votre Majesté de la grande circonspection qu'on met ici dans toutes les questions délicates relatives à nos voisins. Les nouvelles que nous avons de Washington sont du reste rassurantes, et l'amitié sincère de Votre Majesté me donne cette ferme confiance dans l'avenir, qui, seule, rend possible une tâche si difficile.

Dans les derniers jours, tous nos travaux d'organisation politique, administrative et judiciaire, basés sur le

statut du 10 avril, ont été terminés et paraîtront ces jours-ci en plusieurs volumes.

J'espère pouvoir envoyer ce travail à Votre Majesté avec le prochain courrier français. J'ai renoncé à mon voyage à Yucatan, où l'Impératrice ira seule, pour pouvoir me mettre assidûment au travail avec M. Langlais, qui a déjà gagné toutes mes sympathies. Le maréchal vous aura envoyé la loi draconienne que j'ai dû donner contre les guerilleros ; le résultat de cette loi sera favorable.

On aurait déjà pu en finir depuis longtemps avec ce fléau du pays, si les troupes n'avaient manqué.

Je prie Votre Majesté de me rappeler au bon souvenir de l'Impératrice et de croire aux sentiments de haute estime et de sincère amitié avec laquelle je suis,

De Votre Majesté, le bon frère,

MAXIMILIEN.

Chapultepec, le 10 octobre 1865.

Dernière heure.

P. S. — J'apprends à l'instant que M. Langlais ne croit pas pouvoir accepter le portefeuille des finances avant d'en avoir référé directement à Votre Majesté. Les motifs qu'il m'allègue pour décliner pour le moment la direction officielle que je lui avais donnée me semblent d'une nature si délicate, que je crois devoir prier Votre Majesté de bien vouloir être l'arbitre dans l'enquête scrupuleuse des dépenses faites depuis que je me trouve à la tête du gouvernement. Les rapports que M. Langlais adressera successivement à Votre Majesté démontreront la justesse de ma demande.

XXVIII

CONSEIL DE RÉGENCE CONSTITUÉ EN PRÉVISION DE LA MORT DE L'EMPEREUR.

Quoique le titre de notre publication ne parle que des papiers saisis aux Tuileries, nous ne croyons pas devoir nous abstenir de donner place exceptionnellement à des documents provenant d'une autre source, lorsqu'ils sont intéressants.

La pièce suivante a été saisie chez M. Rouher, président du Sénat. L'enveloppe qui la contenait portait, en écriture pénible et peu lisible, cette suscription de la main de l'ex-empereur : *Lettres patentes nommant le Conseil de régence.*

Ce document, enfermé dans un second pli plus grand et cacheté soigneusement, avait été remis aux mains du Président du Sénat, le 7 octobre 1869, époque où Napoléon fut très-éprouvé par la maladie.

Lettres patentes.

Voulant user du droit qui nous est conféré par le sénatus-consulte du 17 juillet 1856 concernant la régence de l'Empire, nous nommons par ces présentes les membres du Conseil de régence,

1° Pour le cas où l'Impératrice serait appelée à exercer la régence ;

2° Pour le cas où, à défaut de l'Impératrice, la régence serait dévolue au Prince Napoléon (Jérôme).

Dans le premier cas, c'est-à-dire celui où l'Impératrice serait régente, le Conseil de régence sera composé de huit membres, et nous nommons pour en faire partie :

1° S. A. I. le Prince Napoléon ; 2° M. Rouher, président du Sénat ; 3° le Premier Président de la Cour de cassation qui sera en fonctions au moment de la régence ; 4° le Ministre de la guerre en fonctions à cette époque ;

5° l'amiral Rigault de Genouilly ; 6° le duc de Persigny ; 7° l'Archevêque de Paris ; 8° le marquis de Lavalette.

Dans le second cas, celui où le Prince Napoléon (Jérôme) serait régent, le Conseil de régence sera composé de dix membres, et nous nommons pour en faire partie :

1° M. Rouher, Président du Sénat ; 2° le Premier Président de la Cour de cassation en exercice ; 3° M. le duc de Persigny ; 4° l'Archevêque de Paris ; 5° le marquis de Lavalette ; 6° le Ministre de la guerre en fonctions à cette époque ; 7° l'amiral Rigault de Genouilly ; 8° M. Jérôme David ; 9° M. Laity ; 10° le commandant de l'armée de Paris en exercice.

Les membres du Conseil privé qui existe aujourd'hui et dont les noms sont omis dans le présent acte ne font pas partie du Conseil de régence.

A défaut de la régence de l'Impératrice, la garde du Prince Impérial, *ou, pour mieux dire, de l'Empereur mineur*¹, est confiée à M. le général Frossard.

Fait au Palais de Saint-Cloud, le 7 octobre 1869.

NAPOLÉON.

XXIX

LE SÉNAT ET M. ÉMILE OLLIVIER.

On a trouvé au ministère de la justice les minutes de dix-huit décrets nommant autant de sénateurs. Tous ces décrets sont datés de Saint-Cloud, 27 juillet, et signés de l'ex-empereur et de M. Émile Ollivier. Cette dernière signature manque toutefois au décret relatif à M. Pietri ; mais c'est là un simple oubli, puisque le nom et les

¹ Les mots en italique sont ajoutés entre les deux lignes. Comme le reste du manuscrit, ils sont de la main de Napoléon.

considérants sont, dans ce décret comme dans les autres, de la main de M. Ollivier.

Voici comme modèle, le texte intégral de l'un de ces décrets :

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale,
Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre Garde des sceaux, Ministre
de la Justice et des Cultes ;

Vu l'article 24 de la Constitution ;

Considérant les services *que M. Émile de Girardin a
rendus comme plubiscite*¹ (sic),

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

M. Émile de Girardin est élevé à la dignité de sénateur.

ARTICLE SECOND.

Notre Garde des sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais de Saint-Cloud, le 27 juillet 1870.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Garde des sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes,

Émile Ollivier.

Les dix-sept autres décrets sont identiques en la forme avec le précédent. L'indication des services est partout de la main de M. Ollivier.

¹ Les mots en italique sont de la main de M. Émile Ollivier ; la signature est de la main de l'Empereur Napoléon. Tout le reste de la pièce est autographié.

Voici les noms des dix-huit sénateurs du 27 juillet, avec le motif de leur nomination.

- 1 Albuféra (Le duc d'), député, services rendus comme député.
- 2 Augier (Émile), services rendus par ses productions littéraires.
- 3 Autemarre (Le général d'), services rendus dans sa carrière militaire.
- 4 Barbet, services rendus comme ancien député.
- 5 Benoît-Champy, services rendus comme député et comme président du tribunal de 1^{re} instance.
- 6 Camp (Maxime du), services rendus par ses travaux littéraires et ses études économiques.
- 7 Darblay, services rendus comme député.
- 8 Foy (Le comte), services rendus comme ancien pair de France.
- 9 Girardin (Émile de), services rendus comme plibiscite (*tire publiciste*).
- 10 La Grandière (L'amiral), services rendus en acquérant une nouvelle colonie à la France.
- 11 Lagrange, député, services rendus comme député.
- 12 La Motterouge (Le général), services rendus dans sa carrière militaire.
- 13 Leclerc d'Osmonville, député, services rendus comme député dans trois législatures.
- 14 Pasteur, services rendus à la science par ses beaux travaux.
- 15 Petetin (Anselme), services rendus comme préfet et comme directeur de l'Imprimerie impériale.
- 16 Pietri, préfet de police, services rendus comme préfet et comme préfet de police.
- 17 Piou, premier président, services rendus comme premier président de la cour de Toulouse.
- 18 Rougé (De), conseiller d'État, services rendus par ses travaux scientifiques.

XXX

La note sur le décachetage des lettres, complément de la lettre déjà publiée de M. de Persigny sur le *Cabinet noir*, est dépourvue de date et ne porte aucun en-tête. Le rapport sur M. Collet-Meygret, qui suit la note, n'est pas daté non plus. Mais ces deux pièces ont pour garantie d'authenticité des annotations de la main de l'ex-empereur. Ce qui fait l'intérêt des documents de ce genre, c'est qu'on y voit la preuve que l'espionnage, organisé sur toute la surface du

pays par le gouvernement du 2 décembre, n'épargnait pas même les fonctionnaires de l'Empire. Ceux-ci se dénonçaient les uns les autres, et leurs rapports étaient centralisés dans les mains de Napoléon III.

DÉCACHETAGE DES LETTRES.

Les facteurs de la poste

Hennocq,	} desservant les rues de	} Varennes, Belle-Chasse, Saint-Nicolas-d'Antin, Caumartin, Chaussée-d'Antin,
Decisy,		
Busson,		
Houde,		
Thibault,		

sont engagés à prix d'argent dans la police secrète du Ministère de l'intérieur, dirigée par M. Saintomer.

Leur service consiste à livrer la correspondance des personnes qui leur sont désignées. Ils sont aidés pour cela par des concierges engagés comme eux dans la même organisation. Ils entrent à chaque distribution dans la loge de ces concierges, y déposent leurs lettres, s'il y a lieu, et viennent les reprendre à la distribution suivante. De cette manière ils échappent aux soupçons, car ils peuvent être amenés chez ces concierges pour la remise de lettres destinées aux locataires de la maison. On ne connaît pas les aides des facteurs de la rive gauche. Ceux de la rive droite sont aidés par les concierges :

- Pierre. Rue d'Anjou, 9.
- Orsier. Rue d'Anjou, 3.
- Pinsoi. Rue d'Anjou, 53.
- Niaux (Pierre). Rue de la Chaussée-d'Antin, 2.

Les lettres reçues par ces concierges sont le plus

souvent portées en voiture chez M. Saintomer, rue Las-Cases, 18, qui les ouvre, en prend copie s'il y a lieu, les remet en état, et remportées par le concierge, qui les remet au facteur à la distribution suivante. On n'a pu savoir si le facteur qui dessert l'avenue Montaigne et l'avenue d'Antin est entré au service de la Direction générale de la sûreté publique. Si on a dû se passer de lui, on a eu évidemment le concours des concierges des maisons où se trouvaient les personnes dont on avait intérêt à lire la correspondance.

En général, ces opérations sont faites avec secret et habileté; il paraît cependant qu'elles n'ont pas tout à fait réussi dans la rue Caumartin, où une femme dont la correspondance était ouverte a provoqué des recherches qui, dirigées par M. Palestrino lui-même, pendant plusieurs jours, n'ont amené aucun des résultats qu'on attendait.

M. Hyrvoix.

Le bruit a couru à Paris, pendant le séjour de l'Empereur à Plombières, que M. Hyrvoix avait été parfois mêlé à la vie intime de l'Empereur. On pensait au Ministère de l'intérieur que M. Hyrvoix pouvait faire quelques confidences sur ce sujet délicat à sa maîtresse, madame de ***, demeurant alors rue de Caumartin. Pour s'en assurer, on a fait ouvrir pendant quelque temps la correspondance reçue par cette dame; on n'y a trouvé que les épanchements ordinaires d'un amoureux absent et inquiet. C'est le facteur de la rue Caumartin qui livrait ces lettres aux agents du Ministère de l'intérieur.

Madame la Comtesse de Castiglione.

Pendant le séjour de l'Empereur à Plombières et à Biarritz, la correspondance reçue par madame de Castiglione a été ouverte et lue par les agents du Ministère de l'intérieur. On ignore ce qu'on y a lu et le nom des personnes de qui ces lettres émanaient; on ignore si ces lettres étaient livrées par le facteur ou par le concierge¹.

Madame Botti.

M. Collet-Meygret est très-mal disposé à l'égard de M. Fould. C'est sans doute pour se procurer des armes contre lui que la correspondance de madame ^{***}, qu'on savait être sa maîtresse, a été lue. On ignore si elle était livrée par le facteur ou le concierge.

La correspondance de madame de Montebello² a été lue par les agents du Ministère de l'intérieur, à qui elle était livrée par le facteur chargé de desservir la rue de Varennes.

Monsieur A. de la Guéronnière³.

Ce Conseiller d'État avait été en mesure de faire restituer à M. Billault des lettres écrites par celui-ci à l'époque des premières élections au Corps législatif, et dans lesquelles la personne du prince président de la République était traitée dans des termes embarrassants pour le député devenu Ministre de l'intérieur.

¹ Ici se trouve en marge, de la main de Napoléon : *Comme il n'en existait pas, on n'a pu en trouver. N.*

² Il y avait *cette dame* sur la minute. Le nom de madame de Montebello est écrit par Napoléon.

³ Les six lignes suivantes ont été rayées sur la minute.

M. de la Guéronnière est considéré comme ayant des affinités politiques avec M. Fould et des préférences pour lui. Il avait dans plusieurs occasions exprimé publiquement des jugements sévères sur le compte de la Direction générale de la sûreté publique. Ces diverses circonstances avaient fait considérer comme utile de surprendre ses secrets particuliers, qu'on savait être d'une nature assez délicate. On y a réussi en s'emparant de sa correspondance, qui était, on le croit, livrée par son domestique aux agents du Ministère de l'intérieur.

RAPPORT A L'EMPEREUR SUR M. COLLET-MEYGRET,
DIRECTEUR DE LA SURETÉ PUBLIQUE.

Le rapport suivant était annexé à la note précédente, qu'il explique et qu'il complète en quelque sorte. Il est important et curieux.

La Direction générale de la sûreté publique devrait, pour se conformer à la pensée de son institution, exercer la police dans l'Empire et à l'étranger, partout où se rencontrent des éléments hostiles à l'Empereur. En réalité, elle ne l'exerce nulle part. Elle n'a d'agents ni à Londres, ni à Jersey, ni à Bruxelles, ni en Hollande, ni en Suisse, ni en Piémont, ni en Espagne, où se trouvent réunis des émigrés et des exilés très-ardents contre l'Empire. Elle se borne à entretenir à Londres deux agents, très-connus des réfugiés, dont l'un appartient à la police métropolitaine et l'autre au commerce. Les rapports qu'elle en reçoit sont rares et stériles.

A l'intérieur, elle fait la police par l'intermédiaire des préfets et des commissaires de police. Le préfet de

police seul donne un concours quelquefois utile, et ce fonctionnaire a étendu son action et ses recherches sur tout le territoire de l'Empire, où il s'est, au vu de tout le monde et du consentement tacite du Ministère de l'intérieur, substitué à la Direction générale de la sûreté publique. C'est au préfet de police que l'on doit la découverte des sociétés secrètes découvertes en 1856 à Niort, à Saint-Étienne, à Vienne et à Lyon.

Après avoir abandonné, par impuissance de le conserver, son domaine naturel, la Direction générale de la sûreté publique a circonscrit son activité dans un cercle étroit de recherches et à son profit personnel. M. Collet-Meygret, nouveau venu dans le monde gouvernemental, n'a pas su y prendre sa place par droit de conquête et il s'est appliqué à se la faire, en cherchant contre des rivaux ou des supérieurs des armes dans leur vie privée. C'est dans ce but que le décachetage des lettres, en dehors du concours officiel et volontaire du Directeur général des postes, a été entrepris sur une vaste échelle. On a dit dans une précédente note comment cette opération était exécutée. C'est ainsi qu'on s'est procuré la correspondance de M. Fould et de M. Hyrvoix avec leurs maîtresses; celle de M. de la Guéronnière, de madame la comtesse de Montebello¹, la comtesse de Castiglione et celle de bien d'autres personnes.

La presse française et étrangère a aussi été, entre les mains de M. Collet-Meygret, un moyen tout personnel de fortifier sa position, en ébranlant celle de personnes

¹ Cette fois, le nom tracé par Napoléon dans la pièce précédente est rayé.

plus importantes que lui. Les attaques que la presse allemande et anglaise ont colportées contre MM. de Morny, Fould, Magne, Rouher, Haussmann, Pereire et Billault lui-même, ont été souvent inspirées par le Directeur général de la sûreté publique, qui fournissait le thème à développer. On peut à ce propos rappeler la lutte d'influence et d'attributions qui s'est élevée il y a quinze mois environ, entre MM. Haussmann et Pietri. M. Collet-Meygret poussait M. Billault à sacrifier le préfet de la Seine au préfet de police. Il sollicitait itérativement le comte Bacciochi d'appeler l'attention de l'Empereur sur la nécessité de ce sacrifice et lui demandait, en même temps, de signaler à Sa Majesté M. Collet-Meygret comme l'homme le plus capable de remplacer M. Haussmann.

Pendant ce temps-là, et pour appuyer ces démarches, M. Collet-Meygret faisait raconter dans les journaux allemands le conflit des deux préfets et exhorter M. Billault à la fermeté. D'autres journaux, pour concourir au même but, disaient que M. Haussmann ne tarderait pas à sortir avantageusement de ce conflit et qu'il remplacerait M. Billault au Ministère de l'intérieur. La Correspondance parisienne du *Times*, inspirée au Ministère de l'intérieur, faisait en même temps pleuvoir des sarcasmes sur le ton cavalier de M. Haussmann à l'égard de M. le Ministre de l'intérieur. Pour d'autres motifs et dans un intérêt différent, M. Collet-Meygret a fait attaquer M. Pereire et le Crédit mobilier par les journaux étrangers.

Tel est l'usage que M. Collet-Meygret a fait des pouvoirs immenses qui lui sont confiés. On voit que le

bien de l'État et le service de l'Empereur n'en ont pas tiré grand profit. Ces abus sont malheureusement devenus notoires, et la longanimité du Ministre qui les tolère, les connaissant, et l'inaction de l'Empereur, qui ne les détruit pas, parce qu'il les ignore, ont *nui à la considération*¹ du Ministère de l'intérieur.

² [Les préfets en masse, qui devraient avoir en lui une confiance absolue, se tiennent à son égard sur la réserve la plus inquiète, sobres de rapports et de confidences, ne le défendant pas quand on l'attaque devant eux et mêlant très-souvent leurs plaintes et leurs récriminations à celles du public.]

Le public, il faut le reconnaître, ne manque ni de prétextes ni de raisons pour flétrir le Ministère de l'intérieur de sa réprobation.]

Le cabinet de M. Collet-Meygret est devenu le rendez-vous des gens d'affaires de toutes qualités. Lui-même est très-souvent rencontré dans des endroits où les devoirs de sa place ne l'appellent pas. Voici en quelques mots l'énumération des affaires qu'il a traitées et des relations qu'il a entretenues depuis qu'il a cessé de prendre ses fonctions au sérieux.

Asphaltes de Seyssel. — M. Place. — M. Percire.

En 1855, M. Collet-Meygret a acheté du sieur Guerdon les mines de Seyssel-Volant et de Pyrimont; il s'associa avec les frères Beaudoin et proposa à M. Percire, déjà propriétaire d'asphaltes en Piémont, de

¹ Ces mots sont de la main de Napoléon.

² *Nota.* — Les neuf lignes entre crochets ont été rayées sur la minute.

confondre leurs intérêts. M. Place, qui a depuis fait une faillite éclatante, était chargé de suivre la négociation relative à cette affaire.

Éclairage au gaz de la ville de Paris.

M. Billault chargea M. Collet-Meygret, que cette affaire ne regardait pas, de négocier avec MM. Pereire, Rothschild et Margueritte, les nouvelles conditions que l'Empereur entendait imposer pour le renouvellement du privilège de l'éclairage au gaz de la ville de Paris. M. Collet-Meygret profita de cette mission pour réclamer avec dureté et menaces cinq cents actions au pair de la nouvelle émission, alors qu'elles étaient demandées à la Bourse à 614 francs de prime. M. Pereire, offensé de cette attitude et de cette âpreté, refusa de capituler. M. Collet-Meygret le fit attaquer violemment dans les journaux étrangers, et notamment dans le *Times*. Des intermédiaires officieux ménagèrent une transaction; les cinq cents actions demandées furent livrées par M. Margueritte, qui les reçut à cet effet de M. Pereire.

Relations avec MM. Mirès, Prost et Millaud.

Cet incident amena une rupture entre M. Pereire et M. Collet-Meygret. Le banquier ne fit pas un mystère du guet-apens dont il avait été victime et des moyens par lesquels il y avait échappé. M. Collet-Meygret se rapprocha alors de MM. Mirès et Prost, rivaux et même ennemis de M. Pereire et du Crédit mobilier.

La position de M. Mirès, qui est propriétaire de trois journaux, aurait pu couvrir toujours la nature des rela-

tions financières de M. Collet-Meygret avec ce banquier, si celui-ci, mal vu dans le public, n'avait pas cherché à s'abriter sous le patronage de M. Collet-Meygret. Ses jactances intéressées ont mis le public dans la confiance de ces relations, et l'on sait à Paris que, dans les diverses opérations financières entreprises par M. Mirès, ce banquier a ménagé de raisonnables et faciles profits au Directeur général de la sûreté publique.

Le journal politique la Vérité, aujourd'hui le Courrier de Paris.

La liaison intime de ces deux hommes a apparu d'une manière sensible dans l'acquisition du journal *la Vérité*. Ce journal a été acheté par M. Collet-Meygret, au mois de juin 1856. L'acquisition a été négociée par M. Maurin, attaché au bureau de la presse et investi de la confiance spéciale de M. Collet-Meygret. Elle fut réalisée sous le nom de M. Bordot, son secrétaire particulier, qui devint le gérant de cette feuille. Il était convenu verbalement que M. Mirès entrerait pour moitié dans la propriété du journal, et il fournit le cautionnement de 50,000 francs sur un simple reçu de M. Bordot et sans songer à prendre ses sûretés au moyen du privilège de second ordre.

M. Collet-Meygret essaya de profiter de cette opération pour se rattacher à M. de Morny par des liens indirects qui ne le compromettraient pas aux yeux de M. Billault. En conséquence, il offrit à MM. Joachim Murat, Dalloz et Dugas, députés et aides de camp de M. de Morny, de prendre une portion de la propriété du journal *la Vérité*. Ces messieurs refusèrent de se

lier avec M. Collet-Meygret, et celui-ci songea dès lors à revendre son journal avec un gros bénéfice à M. Millaud, qui consentait à le prendre en payant une prime de 300,000 francs sur le prix d'acquisition. Le scandale de ce trafic et l'opposition de M. Mirès, qui ne voulait pas que son rival, M. Millaud, eût un journal à sa disposition, firent échouer cette négociation.

M. Collet-Meygret s'avisa alors de faire offrir à M. Pereire, par M. Auguste Chevalier, député, de lui céder une portion considérable de la propriété de *la Vérité*. M. Auguste Chevalier refusa de se prêter à ce rôle d'intermédiaire. Il refusa aussi de ménager une réconciliation avec M. Pereire, que M. Collet-Meygret désirait beaucoup.

Ayant échoué dans cette troisième tentative, M. Collet-Meygret constitua une société pour l'exploitation de *la Vérité*. Il y admit M. Mirès, sous le nom d'un de ses affidés, et M. Stokes, banquier à Londres, où il avait été flétri par la justice anglaise, et sur lequel il avait pourtant été édifié par les rapports de M. Sanders, sergent de la police métropolitaine, à Londres. La société était sous le nom de M. Bordot et C^{ie}. L'acte fut préparé par M^e Dufour, notaire à Paris, place de la Bourse.

Cette Société n'a pas duré longtemps, et le journal a été vendu à M. Prost, banquier de réputation équivoque, pour le prix de 345,000 francs, mais moyennant l'autorisation de substituer au titre de *la Vérité* celui de *Courrier de Paris*. Entre les mains de M. Prost, le *Courrier de Paris* est devenu un organe du parti démocratique. Il a pour rédacteur en chef M. Félix Mor-

mand, qui a été l'objet de mesures de sûreté générale ; pour collaborateur M. Charles Blanc, et le frère de celui-ci, M. Louis Blanc, pour correspondant à Londres.

Petit bassin houillier de Graissessac.

M. Collet-Meygret, en compagnie de M. Dardenne (de Toulouse), Moreau (de l'Aube), Calvet-Rogniat, député, et autres, a acheté, au prix de 1,500,000 francs, le petit bassin houillier de Graissessac, qui a été mis en actions au capital de 3 millions de francs. Cette affaire, commencée au mois de juin dernier, a été conclue récemment. L'acte a été passé chez M^e Dufour, notaire. M. Collet-Meygret y est représenté par M. Platard, ingénieur civil. Les intérêts du Directeur général, dans cette opération, n'ont pas été étrangers à la persistance qu'il a mise à faire renvoyer M. Costa (préfet de l'Hérault), dont la complaisance lui avait fait défaut dans une circonstance politique et dont il redoutait le contrôle. On n'a pas l'intention de défendre M. Costa, qu'on ne connaît pas ; mais on a été témoin de l'hostilité violente déployée par M. Collet-Meygret contre ce préfet, qui n'était pas plus mauvais que beaucoup d'autres que l'on laisse vivre cependant, parce qu'on n'a pas d'intérêt personnel à les éloigner, bien que le service de l'Empereur, dans les départements, dût être confié à des mains plus dignes.

XXXI

Nous ne donnons pas la pièce suivante comme contenant des révélations bien neuves. Cependant elle nous a paru curieuse à certains titres.

LES FORTIFICATIONS DE PARIS JUGÉES PAR LE GÉNÉRAL TOTLEBEN.

MONSIEUR,

Il serait superflu, selon moi, de répéter ici ce que j'ai eu l'honneur de vous dire concernant les circonstances qui m'ont mis en relations avec les agents de la Russie. Le Maréchal Vaillant et M. le comte Walewski, dont j'ai suivi les instructions, en connaissent parfaitement les motifs. Il ne me reste donc qu'à vous soumettre les détails des faits sur lesquels votre attention s'est portée.

Vers la fin de décembre 1856, M. Grothe, attaché à l'ambassade russe à Paris, que j'avais connu à Bruxelles pendant la guerre d'Orient, vint me trouver sous un prétexte futile, et me conduisit à l'hôtel Sinet, faubourg Saint-Honoré. Là, il me présenta au colonel *Albedinski*, aide du camp du Czar, et son agent militaire en France. Celui-ci, après m'avoir touché quelques mots de sa mission, m'expliqua certaines difficultés de sa position et finit par me proposer de lui rendre quelques services : il s'agissait simplement de lui procurer des livres et des cartes nécessaires à son instruction, et les ouvrages nouveaux à mesure qu'ils paraissaient dans la librairie militaire. A ces acquisitions pour sa bibliothèque s'en joignaient d'autres pour son ameublement.

Ne voyant là rien que de très-licite, je satisfis à ses désirs. C'est alors qu'il alla prendre domicile à l'ambassade de Saxe. Peu à peu mes rapports avec lui devinrent presque quotidiens, ce qui me permit de pénétrer les diverses sources d'où il tirait les éléments de ses rapports au Czar. D'abord il faisait de larges emprunts à l'*Annuaire militaire*, à l'*Almanach Napoléon*, au *Moniteur de l'armée*, au *Journal des Faits*, au *Journal officiel de l'armée* et enfin au *Spectateur*. C'est là, disait-il, qu'il puisait des renseignements certains sur la dislocation des troupes ; et, en effet, un des objets essentiels de sa mission consistait à se tenir toujours au courant de la situation des corps, de leurs mouvements et de leurs résidences.

Bientôt ses relations dans le monde le mirent en contact avec des officiers supérieurs, qu'il sut interroger habilement sur l'organisation de l'armée, et sur les modifications apportées aux armes à feu.

Mais ces renseignements étaient encore loin de suffire au but que se proposait le colonel Albedinski. Vers le mois de mars 1857, il se lia, je ne sais comment, avec un officier d'ordonnance de l'Empereur, et dès ce moment il obtint des documents précieux. L'officier en question lui donna le dessin et la description de la pièce de montagne rayée, calibre de 12, essayée à la Fère, l'année précédente ; il lui expliqua les fusées fabriquées à Metz à cette époque, et destinées, ainsi que l'obusier, à la campagne de Kabylie. Il lui donna un livre avec planches réglant le mode d'embarquement et de débarquement des corps d'infanterie, cavalerie et artillerie transportés par chemin de fer ; de plus, un

tableau complet du matériel des différentes lignes, indiquant le nombre de plateaux, wagons et locomotives susceptibles de marcher à la réquisition du Ministre, ainsi que le temps nécessaire pour amener à Marseille, des points extrêmes de la France, une armée de 55,000 hommes; enfin la durée du trajet, pour des transports et des vaisseaux, de Marseille à Constantinople. Le colonel Albedinski avait ordre de se renseigner comme s'il se fût agi d'une nouvelle expédition en Orient. C'est encore ainsi qu'il sut, en chiffres précis, quelles classes étaient sous les drapeaux, le nombre des soldats libérés, l'effectif réel des bataillons, escadrons et batteries de la garde comme de la ligne; documents qu'il contrôlait lui-même, aux revues de l'Empereur, en passant devant le front des régiments. Il établit également une situation de la race chevaline en France, comprenant le chiffre de la production, la distinction des races propres à la cavalerie de ligne, à l'artillerie, au train des équipages; un voyage à Saumur lui fournit sur le dressage et l'éducation des chevaux tous les détails qu'il voulait.

Telle était la certitude de ses informations que, même avant le commencement de la campagne de Kabylie, le colonel Albedinski adressa au Czar un rapport sur les plans d'opération du maréchal Randon; plus tard il donnait avec précision le chiffre de nos pertes.

A l'arrivée du Grand-Duc, au-devant duquel il était allé jusqu'en Piémont, le colonel Albedinski fut contraint de suspendre momentanément ses travaux. Une maladie occasionnée par les excès de tout genre faillit

lui coûter la vie; mais en bon courtisan il suivit partout le frère de son souverain.

A peine rétabli, il reçut l'ordre de visiter avec le général Tottleben les fortifications de Paris et les forts détachés, afin d'en reconnaître les côtés faibles et de vérifier l'exactitude du plan dressé par le dépôt de la guerre. Les petits retranchements élevés en 1851 à Pantin, sur les bords du canal Saint-Denis et de l'Ourq, furent l'objet de vives critiques. En revanche, le général Tottleben approuva la construction du fort d'Aubervilliers, jugea celui de Romainville inattaquable et la position du fort de l'Est bien choisie; ces divers ouvrages, commandant une vaste plaine et deux grand'routes, doivent selon lui, rendre Paris invulnérable de ce côté. La conclusion de cette exploration fut que les travaux du génie ne laissent rien à désirer, si ce n'est qu'il existe entre le fort de la Briche et le Mont-Valérien une lacune qui, au moyen d'une fausse attaque sur Saint-Denis, permettrait de passer la Seine et d'établir des parallèles qui battraient certains bastions entre le chemin de fer du Nord et Saint-Ouen; qu'une fois cette brèche ouverte, on peut tourner Montmartre, éviter les faubourgs, s'établir dans le haut de la ville, c'est-à-dire dans les quartiers les plus riches; et de là, sans grand'peine, se rendre successivement maître de tous les autres points. A ce plan, sérieusement discuté par ces Messieurs dans leur rapport au Czar, s'ajoutaient des observations sur l'esprit de chaque quartier de Paris, ainsi que sur l'emplacement des casernes et le plan stratégique arrêté par le département de la guerre pour déjouer les insurrections.

Plus tard, ce fut encore par l'officier d'ordonnance que le colonel Albedinski se procura des détails circonstanciés sur le camp de Châlons, dont on lui donna le plan ainsi que celui du département, sur les travaux projetés, la nature des manœuvres, l'effectif de la Garde Impériale, enfin sur tout ce qui avait trait à l'administration et aux différents services, au prix des vivres, des terrains expropriés, etc. — Le tout parfaitement exact, et quinze jours avant l'inauguration du camp.

A l'arrivée de l'Empereur à Châlons, le colonel témoigna son étonnement de n'avoir pas reçu l'invitation de s'y rendre; à quoi l'officier en question répondit par une singulière explication : « C'est que
« l'Empereur, dit-il, avant de faire exécuter devant des
« juges compétents ses fameuses marches obliques,
« veut les bien étudier, et habituer son épée à l'odeur
« de la poudre. »

Quelques jours après en effet, le colonel fut, ainsi que plusieurs officiers étrangers, invité à assister aux grandes manœuvres. Cette visite lui permit, dit-il lui-même, de constater le mécontentement du soldat, provoqué par les punitions sévères, les genuflexions à la messe, la salle de police en plein air et sans couvertures, l'humidité entretenue par des pluies incessantes, etc. Selon lui, il était inconcevable qu'on eût eu l'idée d'établir un camp sur un pareil terrain et dans une saison aussi avancée; ses critiques allèrent jusqu'à prétendre que les chevaux arabes de la Garde souffraient, qu'on n'en obtiendrait rien dans un automne pluvieux, et que, l'hiver, le campement les

tuerait. C'étaient les expressions mêmes de son rapport, que j'ai lu tandis qu'il l'écrivait.

De retour à Paris, le colonel et l'officier ne se quittèrent plus. Ce fut une série de diners, de séances à Mabilly, au Cirque, à l'Opéra, où ils se montraient bras dessus bras dessous. — Je n'ai jamais pu savoir le nom de l'officier; mais voici son signalement positif :

Environ cinq pieds quatre à cinq pouces; cheveux blonds; moustache blonde et impériale; le teint pâle, un peu bilieux; souvent vêtu d'un habit bleu; décoré. Son écriture, qu'il ne déguise pas, est une petite moyenne anglaise; son style est net, précis. Toutes les fois qu'il indique un ordre ou une modification, il cite le règlement y relatif et sa date. Les dernières notes qu'il a fournies étaient très-détaillées; elles traitaient du nouveau mode de recrutement; de la balle de munition proposée pour tous les corps de l'armée; de la quantité de fusils, modèle 1845, rayés dans les arsenaux; du matériel du génie et de l'artillerie; de l'effectif en chevaux d'après les rapports des généraux inspecteurs; des armes, vivres, habillements et objets de campement en magasins ou dans les arsenaux; enfin, au mois de septembre, il faisait au colonel un rapport très-intéressant sur la situation morale de l'armée.

Voici, si ma mémoire est fidèle, un résumé de ce travail : « Quelques-uns des maréchaux sont abhorrés du « soldat, Castellane, Pélissier, Magnan. Au langage des « généraux on s'aperçoit aisément que des rivalités les « divisent entre eux, en raison des faveurs accordées ; « les chefs de corps sont généralement dévoués, mais « les simples officiers, affectant le mutisme, s'abrutis-

« sent au café. — Chez les sous-officiers règne toujours
« une tendance à la critique et à l'opposition ; ils sont
« jaloux de la Garde, et communiquent ce sentiment
« au soldat. Cette jalousie est plus prononcée encore
« dans le génie et l'artillerie, sourdement hostiles à
« l'Empereur.

« Que si l'on cherche à se rendre compte du mo-
« bile qui donne à l'infanterie française un élan irré-
« sistible, on est amené à reconnaître que cela tient à
« l'esprit de corps, au caractère des soldats venus du
« Midi, et à l'amour-propre de l'avancement. Qu'il
« n'en est ainsi que pour l'infanterie, les corps de ca-
« valerie et d'artillerie étant, dans tous les pays, orga-
« nisés à peu près sur les mêmes bases et composés des
« mêmes éléments. »

Le colonel paraissait faire grand cas de cette pièce, mais elle lui fut soustraite. Il affirmait que l'agent militaire prussien, qu'il recevait, était seul capable de cette action. Le fait s'expliquerait aisément par l'extrême facilité avec laquelle ses familiers pénétraient dans son cabinet. A partir de ce moment il renferma ses papiers et ne travailla plus qu'à l'ambassade russe, où un petit cabinet lui était réservé. Au surplus, le colonel avait le vin communicatif, et dans ces moments sa réserve n'était plus celle d'un diplomate. J'ai pu m'en apercevoir dans quelques occasions. Toutefois, vers le mois de décembre, il parut attendre de moi des services d'une nature très-dangereuse, comme, par exemple, de savoir quels ordres du jour se lisaient dans les casernes, de suivre les tirs au polygone de Vincennes ainsi que les manœuvres sur le terrain ;

toutes choses qui ne pouvaient me convenir. Je crus même alors devoir réitérer auprès de M. Walewski mes démarches, mais je fus retenu par la difficulté de l'aborder.

A mes yeux, le rôle du colonel Albedinski à Paris prouve que les Russes inventent peu, mais excellent à mettre à profit le génie des autres ; que la campagne de Crimée est pour eux une leçon dont le souvenir ne s'effacera point, et que, dans leurs manœuvres plus ou moins secrètes, se cachent d'implacables rancunes et une soif de vengeance. Au surplus, il suffirait de certains propos échappés au susdit colonel après le voyage de l'Empereur Napoléon à Stuttgart pour me convaincre que la Russie est loin de regarder la question d'Orient comme tranchée sans appel.

Veillez agréer, Monsieur, mes civilités respectueuses,
Signé : TONNELIE.

Paris, le 12 mars 1858.

XXXII

FONDS SECRETS.

Aperçu, sans plus de détails, de la façon dont étaient répartis les fonds secrets du gouvernement impérial.

Crédit : 2,000,000 francs.

ARTICLE 1 ^{er} .	Frais de police de la Préfecture de Police. . .	600,000
ARTICLE 2.	Frais de police des préfets dans les départements (Bouches-du-Rhône, Rhône, Nord, Gironde, etc.).	225,400
	A reporter . .	825,400

	Report.	825,4000
ARTICLE 5.	Frais de police militaire et de police judiciaire.	67,600
ARTICLE 4.	Service de la presse, frais généraux, journaux.	297,540
ARTICLE 5.	Indemnités pour secours et subventions particulières.	255,860
ARTICLE 6.	Mandats soumis périodiquement pour engagements.	78,850
		<hr/>
		1,525,250
	Reste à la disposition du Ministre. . .	487,850
		<hr/>
	TOTAL.	2,000,000

XXXIII

La lettre qui suit a été trouvée parmi les papiers et les reçus de la cassette impériale.

Paimbœuf, 16 juin 1870.

SIRE,

En 1867, j'étais à Philadelphie dans une société où l'on vous insultait; j'ai fait mon devoir, et, voulant qu'on respectât la France et celui qui la gouverne, j'ai remis, Sire, à Michel Bouvier, qui se prétendait votre créancier, une somme de 1,500 francs pour une fourniture de meubles, pendant votre séjour dans ce pays. Ci-joint la quittance.

Je prie Votre Majesté de croire que je ne viens pas en réclamer le montant : je suis au-dessus de cela d'abord, ensuite incapable d'une pareille bassesse ; mon seul désir est de savoir si je n'ai pas été la dupe d'un infâme fripon.

J'ai l'honneur d'être, Sire, avec un profond respect, de Votre Majesté, le très-humble et très-dévoué sujet.

HIPPOLYTE HARANCHIPEY DE ROSTAING.

A cette lettre est joint ce billet :

Reçu de M. Hippolyte Haranchipy la somme de 1,500 francs, pour compte de Louis-Napoléon, empereur des Français.

MICHEL BOUVIER.

Philadelphie, 28 mars 1867.

XXXIV

La lettre suivante a été adressée par M. Victor Duruy, ministre de l'instruction publique, au général Frossard, gouverneur du Prince impérial, à l'issue de la distribution des prix du concours général de 1868 à la Sorbonne.

On se rappelle que le Prince impérial présidait la cérémonie, et que le jeune Cavaignac refusa de monter sur l'estrade pour recevoir ses prix.

CABINET DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Paris, le 10 août 1868.

MON GÉNÉRAL,

Mon fils me confirme que ces *chuts* indécents dont nous avons été *blessés* partaient d'un groupe d'élèves du lycée Bonaparte, ce nid involontaire d'Orléanistes (Jules Simon y a aussi ses enfants).

Il me semble qu'après ce petit scandale je dois ne proposer aucune croix à l'Empereur pour cette maison, où les professeurs devraient s'appliquer à prendre plus d'influence sur l'esprit de leurs élèves.

Les élèves aussi, du moins en grand nombre, à la réflexion, ont été blessés de ce que Cavaignac ait refusé

de venir chercher son prix. Sa mère le lui avait défendu, a-t-il dit, mais elle l'avait envoyé en vue, sans doute, de provoquer une manifestation, et elle y a réussi.

Malgré tout cela, croyez que la présence du Prince opère tout doucement un effet très-salutaire, même à Paris. Quant à l'Université de province, elle en est très-reconnaissante.

Votre tout dévoué,

V. DURUY.

X X X V

LETTRE DE M. BAROCHE PÈRE A L'EMPEREUR.

Il cherche à justifier son fils aîné de s'être inscrit sur un registre ouvert dans la maison où est décédée M^{me} la duchesse d'Orléans.

Paris, 7 juin.

SIRE,

Votre Majesté a dû être informée d'un fait bien insignifiant par lui-même, mais auquel un journal anglais a cherché à donner quelque importance ; je veux parler du nom de mon fils aîné inscrit par lui sur un registre ouvert dans la maison où est décédée M^{me} la duchesse d'Orléans.

Je serais bien malheureux si cet acte d'irréflexion laissait dans la pensée de Votre Majesté quelque souvenir fâcheux contre mon fils. Je la prie de me permettre de lui faire connaître comment les choses se sont passées.

Mon fils, profitant de quelques jours de vacance qu'il avait obtenus du président de sa section au Conseil d'État, est allé en Angleterre pour assister aux courses d'Epsom, et il a profité de son séjour à Londres pour visiter les docks et les établissements publics.

Le mercredi, 21 mai, il allait à Richmond et à Kew avec deux compagnons de voyage, jeunes gens tout à fait étrangers à la politique. Ceux-ci, en passant devant la maison où était encore la duchesse d'Orléans, s'inscrivirent à la porte, et mon fils fit comme eux, sans réfléchir que son nom et sa position lui imposaient des devoirs auxquels ses compagnons pouvaient être moins rigoureusement tenus.

Il n'a pas tardé à reconnaître son tort, et, avant même que je le lui eusse fait remarquer, il regrettait vivement d'avoir cédé à cette espèce d'entraînement, que je ne chercherai pas même à excuser en disant qu'il eût agi bien autrement du vivant de la duchesse d'Orléans.

Ma pensée, en écrivant à Votre Majesté, n'est pas de défendre un acte d'étourderie que j'ai personnellement blâmé, mais de protester en faveur des intentions de mon fils et de la loyauté de son dévouement.

Sans liens aucuns avec le passé, n'ayant jamais occupé de fonctions publiques que sous le gouvernement de Votre Majesté, dont j'ai l'honneur d'être aujourd'hui l'un des plus anciens serviteurs, puisque dès le 20 décembre 1848 j'ai été appelé par elle au poste de procureur général à Paris, je dois tout aux bontés de l'Empereur, et mes fils eux-mêmes, qui, bien jeunes encore, ont déjà été souvent l'objet de ses faveurs et de sa bien-

veillance, partagent les sentiments de reconnaissance et d'affection dont je suis pénétré.

J'ose espérer, d'ailleurs, que Votre Majesté me connaît trop bien pour que j'aie besoin de protester auprès d'elle pour les miens et pour moi d'un dévouement dont nous serons toujours heureux de lui donner de nouveaux témoignages.

Veillez agréer, Sire, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

J. BAROCHE.

ERRATUM.

C'est par suite d'une regrettable erreur que, dans notre deuxième livraison, page 34 (page 30 de la présente édition), les mots : *Journal de Langres*, ont été imprimés en italique. Il existe deux journaux à Langres; celui qui a pour titre : *Journal de Langres*, fondé en 1868, a soutenu avec une extrême vigueur les idées et les candidats de la démocratie républicaine lors des élections de 1869. Ce n'est donc pas lui qui a été désigné à cette époque pour recevoir une subvention gouvernementale, mais bien l'autre feuille, laquelle était à la dévotion de la sous-préfecture.

XXXVI

LETTRE CONFIDENTIELLE DE M. DE VERDIÈRE, ATTACHÉ AU GÉNÉRAL FLEURY.

Détails sur la faveur toujours croissante du général auprès de l'Empereur Alexandre. M. de Verdière en donne une preuve assez singulière.

25 janvier 1870.

Je veux aujourd'hui, cher ami, vous envoyer seule-

ment des amitiés et notre affectueux souvenir. Le courrier est expédié deux jours plus tôt que d'habitude, et le temps me presse.

Du reste, rien n'est plus uniforme que notre existence, et, comme je vous ai dit que je me déplaisais ici profondément, je n'ai plus besoin d'insister. Une seule chose fait des progrès chez nous, et c'est le principal, c'est-à-dire la faveur croissante du général près de l'empereur de toutes les Russies.

Il l'a pris tout à fait en goût ; il l'emmène sans cesse dans ses chasses à l'ours, et le fait voyager avec lui sur une seule fesse dans son traîneau à une place. C'est le suprême de la faveur, et je pense que la politique s'en trouvera bien, si des entraves ne nous viennent pas de Paris. Déjà de grands résultats sont obtenus, c'est-à-dire le resserrement des liens d'amitié entre le Czar et la France, et l'assurance que la Russie pèsera de son influence très-grande sur la Prusse, pour empêcher cette dernière de donner prétexte à des difficultés nouvelles. Je suppose même que d'ici à peu de temps on verra les effets de ces démarches instantes et personnelles de l'empereur sur le roi de Prusse. Je vous sais si discret, que je me laisse aller à soulever avec vous un coin du voile diplomatique ; mais il ne faut pas que notre action soit visible ni connue dans tout ceci. C'est fâcheux, car nous n'en retirerons un bénéfice que pour les clairvoyants, qui sont rares, à en juger par les niaiseries des journaux.

Je ne vous parle pas de Paris, toujours troublé, et de l'occupation que ces inquiétudes perpétuelles doivent vous donner. Vous savez tout ce que je pourrais vous

dire à ce sujet. J'espère que cette crise sera passagère et que cette même France, qui a renversé deux gouvernements coupables d'avoir fait de la résistance, n'attaquera pas sérieusement celui qui vient de céder à l'opinion publique.

Notre pauvre Empereur ne nous donne guère signe de vie. Il craint peut-être de déplaire à ses nouveaux ministres, ou bien il est tout simplement l'homme froid que nous devons connaître.

Je vous envoie les amitiés bien vives des miens pour votre femme et pour vous. Comme nous causerons cet été !

Bien à vous.

E. DE VERDIÈRE.

XXXVII

AUTRE LETTRE CONFIDENTIELLE DE M. DE VERDIÈRE, ATTACHÉ AU GÉNÉRAL FLEURY, A M. AMIOT, SUR LES ÉVÉNEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS.

9 février 1870.

Cher ami, on a le cœur rafraîchi quand on pense que l'absence ni l'éloignement ne peut (*sic*) altérer les procédés d'amis tels que vous. Aussi vous sommes-nous très-reconnaissants de la fidélité avec laquelle vous nous tenez au courant. Nous avons reçu tout à l'heure votre dépêche au sujet de l'arrestation de Rochefort. Elle s'est croisée avec notre question, et, en vous adressant cette dépêche, j'avais confiance de son inutilité, pensant bien que vous ne nous oublieriez pas. Notre chiffre est très-commode, et, le cas échéant, il pourrait être extrême-

ment utile. Nous ne nous servons pas souvent de celui que nous avons avec l'Empereur, et, entre nous, je puis vous dire que nous sommes un peu attristés de voir que de ce côté on ne nous donne aucun signe de vie. Vous me dites vous-mêmes que vous souffrez de cette annihilation (pardon pour ce mot) de celui qui a conduit nos destinées pendant vingt ans. Est-il si vieilli? Est-il si engourdi? Ou bien est-il simplement froid et indifférent pour ses vrais amis? Je comprends assez qu'il s'applique à ne pas blesser les susceptibilités de ses nouveaux ministres en correspondant lui-même avec un ambassadeur qui a contre lui cette condition particulière d'être un vieux serviteur de son prince. Mais, s'il ne veut pas parler politique extérieure, ne saurait-il donner quelquefois un simple souvenir d'amitié? Enfin, s'il voulait écrire sans froisser le ministre, ne pourrait-il pas envoyer sa lettre au Louvre pour le paquet de Reis? Ce n'est pas lui, bien entendu, qui pourrait avoir cette idée; mais bien Pietri, qui, au lieu de remplir avec cœur sa mission, est trop personnel pour chercher à obliger ceux dont il croit n'avoir plus besoin. Conti est aussi un jaloux, qui se garderait de faciliter à son souverain les moyens d'être aimable. Si vous rencontrez Pietri, vous pouvez lui dire que vous avez de mes nouvelles et ne pas lui cacher notre impression pénible.

Que vous dirai-je de la politique? Celle de Paris, vous la jugez, j'en suis certain, avec les mêmes sentiments que moi, et vous partagez souvent mes tristesses. Toutefois je veux continuer à avoir confiance dans les résultats du nouveau système. Nous l'avons dit souvent,

nous étions très-malades. Ayant en face de nous les démagogues, nous n'avions pas le soutien des classes moyennes. L'arrivée au ministère des hommes dits des anciens partis nous a apporté le salut. Il faut leur en savoir gré, et prendre notre parti de payer très-cher l'appui qu'ils nous donnent.

Je suis moins satisfait d'eux à l'extérieur. La politique du règne de Louis-Philippe se reproduit et s'accroît. Nous en faisons nous-mêmes l'expérience. Chaque dépêche du comte Daru nous lie bras et jambes, et nous sommes exposés à ne pouvoir tirer aucun profit de l'excellente situation acquise ici par le général. Toute la politique extérieure se résume dans le désir extrême de ne laisser se produire aucune difficulté. L'intention est louable sans doute ; mais c'est souvent en exagérant la réserve que l'on laisse justement aux difficultés la possibilité de se produire. Si Bismarck savait (et il le saura) que nous ne voulons rien dire ni rien faire, qui donc et quoi donc le gênerait ? Quand nous avons été envoyé (*sic*) ici, c'était, vous le savez, pour rétablir des relations compromises depuis les affaires de Pologne. Ceci est fait. C'était aussi pour produire habilement un petit résultat de nature à satisfaire l'opinion et l'amour-propre national. L'affaire a été bien entamée et était en bonne voie. Alors est venu le nouveau ministère, qui a débuté par donner la consigne que voici : « Ne faites rien, ne dites rien. » On a obéi naturellement, mais l'affaire commencée a continué de marcher *toute seule*. Les résultats s'offrent d'eux-mêmes ; on nous en fait part ; nous les communiquons à Paris, en ayant soin de dire que nous n'avions plus rien fait nous-mêmes,

suivant la recommandation. Que nous répond-on ? Toujours la même chose : « Ne faites rien... » Tout ceci est naturellement sous le sceau du plus grand secret.

Il fait maintenant assez froid. Cela dépasse un peu la mesure de ce qui n'est pas désagréable. Enfin l'hiver s'avance, et, si je ne désire pas notre retour à présent, ce qui serait plus fâcheux pour la France que pour nous, j'espère bien que nous ne verrons pas ici un second hiver.

Ma femme va moralement un peu mieux. Marie va très-bien. Toutes deux embrassent madame Amiot et vos enfants.

Je pense que vous tenez un compte exact de nos dépêches télégraphiques. J'aurai une somme ronde à vous rembourser, et nous ne vous ferons pas banqueroute. Mais nous resterons toujours vos débiteurs du côté de la reconnaissance, et, avec un brave cœur comme le vôtre, ce poids n'est pas lourd à porter.

Mille bonnes amitiés.

E. DE VERDIÈRE.

XXXVIII

MINISTÈRE D'ÉTAT

CABINET DU MINISTRE.

NOTE POUR L'EMPEREUR.

Le choix d'un Ministre de l'intérieur est, en tout temps, chose difficile et importante; mais, dans les

circonstances actuelles, cette désignation a une importance exceptionnelle. En effet, le nouveau Ministre sera appelé à participer activement aux débats du Corps législatif; il devra organiser la défense du Gouvernement en face du nouveau régime de la presse; enfin il devra diriger les élections générales pour le renouvellement du Corps législatif.

Ces tâches multiples exigent des aptitudes très-diverses.

Le nouveau Ministre devra joindre à une grande prestesse et à une grande dextérité de parole un sentiment très-éclairé de la politique intérieure, pour déterminer les voies dans lesquelles doit être dirigée la presse officielle et pour faire à propos dans la presse opposante les rectifications et les communiqués nécessaires. Cette partie de ses attributions exigera la plus vigilante attention et le labeur le plus continu. Enfin, dans cet art si difficile du maniement des hommes, qu'il est si nécessaire de posséder dans ce département, il devra déployer une grande fermeté, soit pour éliminer de l'administration préfectorale les incapables et les insuffisants et les remplacer par des hommes intelligents et sérieux, soit pour éloigner de l'urne électorale les prétentions illusionnées, parasites et exigeantes, et ne la rendre accessible qu'aux aptitudes et aux influences réelles qui existent dans chaque département.

En présence d'un programme dont l'accomplissement est si difficile, il est essentiel, dans les appréciations soumises à Votre Majesté, de se dépouiller de tout sentiment d'exclusivisme, de toute idée de préférence, de tout esprit de coterie. Autant il paraît nécessaire de con-

server au Ministère sa cohésion et son homogénéité en n'appelant pas dans son sein des éléments dissolvants ou contradictoires, autant il est convenable de chercher au besoin la force dans la conciliation et dans la fusion de certaines nuances, surtout si l'on peut obtenir ainsi un Ministre qui ait déjà de la surface et de l'autorité. Le poste de l'intérieur est, en effet, bien redoutable pour un débutant.

C'est dans ces pensées transactionnelles que j'ai fait une nouvelle lecture de tous les noms que contiennent les listes des grands Corps de l'État et des hauts fonctionnaires de l'Administration ou de la Justice. Je vais donc passer en revue tous les personnages qui m'ont paru plausibles, et dire à Votre Majesté ce que je pense de chacun.

Premiers Présidents et Procureurs généraux.

Parmi ces magistrats, la plupart ont suivi une carrière exclusivement judiciaire et ont concentré leur esprit sur l'étude du droit. Arrivés à l'âge mûr, ils pourraient très-difficilement se plier aux difficultés d'une carrière nouvelle, et y apporter les aptitudes nécessaires. Un seul d'entre eux me paraît avoir révélé des prétentions ou un esprit politique : c'est M. Millevoye, procureur général à Rouen. Il est observateur délié et perspicace, juge bien les événements et les hommes. On lui reproche des défauts de caractère, notamment de la duplicité. Ces imputations l'ont exposé à des inimitiés ardentes. Où est la vérité? Je ne saurais le dire avec précision,

Préfets.

L'Empereur a écarté les candidatures de Préfets par cette considération principale que le Préfet de la Seine éprouverait une vive blessure d'amour-propre à voir placer à la tête du Ministère de l'intérieur l'administrateur d'un des autres départements de France.

Mais, avant de souscrire à cette objection, il faut se demander si la candidature de M. Haussmann ne doit pas être accueillie.

Inutile de chercher à apprécier la valeur de ce haut fonctionnaire; Votre Majesté la connaît mieux que moi. Il a tout en grand, les qualités et les défauts; mais, en définitive, il a une incontestable supériorité et saura très-bien se défendre à la tribune. Ce choix me paraît donc logique, mais sous deux conditions que je précise : 1° acceptera-t-il le programme arrêté il y a quelques jours par Votre Majesté à Biarritz? 2° renoncera-t-il à l'administration du département de la Seine, sauf à placer cette fonction entre les mains d'un homme qui aurait sa confiance? Que l'Empereur ne perde pas de vue que, pour placer le département de la Seine dans des attributions ministérielles, une loi serait nécessaire. Or une législation provoquée dans l'intérêt d'une individualité aurait de bien faibles chances de succès.

Si, par des considérations faciles à comprendre, le Préfet de la Seine se décidait à conserver sa position, Votre Majesté serait affranchie de toute préoccupation dans l'examen des candidatures d'autres Préfets. Alors

se présenteraient à l'esprit trois noms : MM. Pietri, Leroy et Chevreau.

L'Empereur le sait mieux que moi, le Préfet de police actuel est un homme probe, intelligent, dévoué : c'est un *fidèle* dans toute l'acception du mot. Il apporterait à l'administration de l'intérieur toute l'attention laborieuse, toute l'expérience nécessaire. Le seul scrupule que j'éprouve à l'égard de ce choix, et qu'il appartient au candidat de confirmer ou de faire disparaître, est de savoir s'il pourrait affronter les polémiques de la tribune.

M. le baron Leroy a toute la surface extérieure, toute l'autorité administrative que l'on doit rechercher chez un Ministre de l'intérieur, et il est même doué d'une facilité d'élocution et d'une dextérité de parole qui feraient de lui ce que les Anglais appellent un bon « debater. »

Mais on lui reproche de la mollesse de caractère et une sorte de scepticisme politique. Ce double reproche est-il bien fondé ? Je ne connais M. Leroy que par des relations à larges intermittences ; c'est évidemment un caractère arrondi, sans angles, qui n'a jamais dû donner à son dévouement des formes exaltées et bruyantes. Mais enfin voilà de longues années qu'il administre la Seine-Inférieure ; il a été constamment en face d'un double écueil : les passions socialistes de classes ouvrières agglomérées, les ardeurs protectionnistes d'industriels aveugles et avides, et il y a maintenu l'influence gouvernementale à une grande hauteur. Dans une fonction où les plus capables s'usent rapidement, il n'a fait que se fortifier graduellement. Ne sont-ce pas là des garanties sérieuses ?

M. Chevreau a prononcé, dans plusieurs circonstances, des discours remarquables, même au point de vue politique. On peut en induire la juste espérance d'une réelle aptitude aux luttes parlementaires. Mais est-ce tout ? Pour les rudes labeurs et la vigilance continue qu'imposera la surveillance de la presse notamment, M. Chevreau sera-t-il suffisamment appliqué ? Esprit facile, en relation, à Paris, avec les camps les plus opposés, il subit volontiers tous les entraînements ; *l'odor della feminita* le fait volontiers dévoyer, et son administration est souvent une série d'alternatives, de négligences, de soubresauts, d'élans et d'indifférence. A Lyon, à travers des qualités aimables et des formes gracieuses, il a laissé deviné son inconsistance de conduite et de direction, et je le crois déjà aussi impuissant qu'il l'était devenu à Nantes lorsqu'il l'a quitté.

Conseil d'État.

Portons maintenant nos investigations sur le personnel des grands Corps de l'État.

Je ne vois, dans le Conseil d'État, que les noms suivants qui puissent être prononcés :

MM. Vuitry,
De Parieu,
Duvergier,
De Lavenay,
Riché,
Genteur,
Pinard,
Jolibois,

Le premier n'accepterait ce changement qu'avec le plus vif déplaisir ; il n'y a aucune raison de le lui imposer.

Le second n'a, à aucun degré, les conditions de caractère voulues pour ces fonctions.

Le troisième est arrivé à l'âge de soixante et quatorze ans ; il ne saurait entreprendre une pareille carrière.

M. de Lavenay a pour lui la capacité, le talent oratoire, l'amour du travail ; il déploierait dans ce poste une incontestable activité. On ne peut que lui reprocher des arêtes un peu anguleuses et une voix glapissante, qui impressionne défavorablement.

M. Riché est un orateur distingué. C'est un esprit philosophique, ingénieux et fécond ; mais sa tendance est beaucoup plus à l'étude qu'à l'action ; il est naturellement indécis, un peu rêveur. Physiquement, il est atteint d'une maladie d'estomac qui se traduit par des appétits désordonnés et pourrait lui enlever l'activité continue que comportent des fonctions ministérielles.

M. Genteur, qui avait remarquablement débuté à la Chambre, a encore eu quelques succès, notamment au Sénat.

Cependant il faut reconnaître qu'il n'a pas réalisé toutes les espérances que ses débuts avaient fait concevoir. Orateur distingué, sachant bien son dossier, il reste volontiers superficiel, est parfois peu lucide, n'a pas le tact très-exercé et quitte la tribune sans avoir déterminé les convictions. Il a d'ailleurs, il faut le reconnaître, été attelé à une assez rude besogne, la défense de la ville de Paris, et n'a rencontré aucun concours utile dans son auxiliaire, M. Blanche. Si on

interroge le caractère, les allures n'en sont pas nettes; il s'y révèle de l'agitation, du mouvement dans des directions alternativement opposées, qui sont les signes d'un défaut de résolution et de fermeté.

M. Pinard, dont les origines sont toutes judiciaires, a la réputation d'un magistrat-orateur au Palais. Il a déjà fait ses preuves d'une manière remarquable au Conseil d'État. Les occasions lui ont manqué jusqu'ici au Corps législatif; rapporteur de la loi sur la presse, il aura bientôt l'occasion de donner la mesure de toute sa puissance oratoire. Faut-il escompter ce succès et confier à M. Pinard le département de l'intérieur? Au point de vue de la tribune, je n'hésiterais pas à proposer ce choix; mais la question est-elle uniquement en ce point? Plus j'y ai réfléchi, plus mon esprit s'est trouvé placé sous l'empire d'une double préoccupation: d'une part, lancer un homme jeune encore dans une administration, dans un personnel, dans des travaux qui lui sont, à l'heure actuelle, complètement inconnus; l'exposer au sourd antagonisme que fera naître inévitablement son origine judiciaire dans l'esprit de la plupart des préfets; l'engager au premier rang et sous peu de jours dans une session difficile, avant que son autorité morale se soit assise et développée, n'est-ce pas plutôt l'immoler que le servir?

D'autre part, ceux que l'on supposera avoir été consultés sur ce choix important ne seront-ils pas accusés d'avoir cherché, au milieu du Conseil d'État, un homme placé sous leur action, encore inexpérimenté, plus facile à subir leur influence? Les critiques, qui ne peuvent comprendre que la passion de bien servir celui auquel

on est dévoué soit une passion exclusive et dégagée de tout esprit de domination, ne diront-ils pas que M. Pinard n'a été pris que comme un prête-nom à l'aide duquel on exerce inostensiblement le pouvoir? Cette appréciation, on la fera avec d'autant plus d'empressement, qu'en éveillant des susceptibilités on espérera produire des dissolvants.

Maintenant, si je crois qu'il y a de l'aventure et du hasard dans le choix de M. Pinard, si je pense qu'à l'Intérieur, moins que dans tout autre département ministériel, de pareilles chances doivent être courues, je ne méconnais, à aucun degré, la valeur du candidat et la possibilité de la réussite. Je suis même convaincu que, suivant une voie moins scabreuse, plus graduée, se tenant éloigné de l'administration, à laquelle on le dit généralement peu propre, il pourra rapidement prendre une grande place au Conseil d'État, et de là dans la politique.

M. Jolibois est encore trop nouveau au Conseil d'État et au Corps législatif pour qu'il puisse être justement apprécié. Son début a été presque un triomphe, mais l'affaire de Toulouse, qu'il a traitée, était secondaire. Un certain temps est nécessaire pour juger ce qu'il deviendra comme conduite et comme talent.

Corps législatif.

Prendre le nouveau Ministre de l'intérieur dans le sein du Corps législatif serait donner une satisfaction véritable à ce pouvoir, à la condition toutefois de s'adresser à un membre éprouvé de la majorité. La satisfaction

serait d'ailleurs plutôt extérieure et politique qu'effective, car, dans ce foyer d'ambitions contradictoires et voilées, le choix de tel député ameuterait bien vite contre lui tous les ambitieux déçus dans leurs secrètes espérances et qui formulent assez ordinairement ainsi leur programme : « Moi, ou personne d'entre nous. »

J'ajoute que, sur ce terrain de contrôle réciproque, les nuances politiques prennent immédiatement de grosses proportions, et deviennent des causes de cohésion ou de désagrégation dans le sein de la majorité.

Ces observations faites, voici, par ordre alphabétique, la liste de tous les noms qui, à un degré plus ou moins marqué, peuvent attirer l'attention de l'Empereur :

MM. de Beauverger,
de Benoist,
Buffet,
Busson-Billault,
Baron J. David,
Du Miral,
Gressier,
Alfred Le Roux,
Mathieu,
Ollivier,
Segris,
de Talhouët.

En pesant avec impartialité chacun de ces noms, et par des causes diverses, je suis disposé à ne considérer comme arrivées à un certain degré de maturité, au point de vue exclusif de la capacité, que les candidatures de MM. Buffet, Alfred Le Roux, Ollivier et Segris.

M. Buffet est un esprit doctrinaire et cependant toujours indécis, qui ne se donnera jamais tout entier, qui se présentera dans une combinaison ministérielle, comme M. Ollivier, avec des conditions et un programme sur les choses et sur les personnes. Le premier article de ce programme serait actuellement le retrait de la loi sur l'armée. Nous n'en sommes point que je sache, à ce degré du régime parlementaire, et je ne crois pas l'Empereur disposé à passer ainsi sous les fourches caudines.

M. Alfred Le Roux a été fréquemment l'objet de conversations entre Sa Majesté et moi. Nous avons souvent pesé ses qualités et ses défauts ; inutile de les retracer. Il serait certainement bien accueilli de la majorité, qui verrait en lui une garantie de candidature officielle pour la plupart de ses membres.

M. Émile Ollivier a plus d'élan que M. Buffet, il se donnerait avec plus d'empressement ; mais quelles péripéties ne subirait pas ensuite cette nature versatile, dont la générosité est gâtée par une malheureuse infatuation et que tant de relations interlopes unissent avec des nuances politiques très-hostiles et très-avancées ?

Je suis d'ailleurs mal posé pour apprécier cette candidature. Loin de suivre l'indication que je lui avais donnée, avec l'autorisation de l'Empereur, de se mettre en bonnes relations avec la majorité par une franche explication, M. Émile Ollivier a plus que jamais épousé les hostilités de M. Walewski contre moi ; il m'a pris pour objectif personnel à la Chambre, pendant que l'ancien président du Corps législatif a organisé mon éreintement systématique et quotidien dans une feuille pu-

blique. Je sais bien que ce sont là des feux de paille qu'éteindraient facilement quelques satisfactions; mais, quant à présent, les choses en sont à ce point que les questions de personnes sont devenues des questions de direction de la politique, et relèvent dès lors exclusivement du sentiment intime de l'Empereur.

Quant à M. Segrès, sa nomination plairait peu à la majorité; mais ce sentiment s'effacerait assez vite. Ce député a du talent de parole, il riposte avec vigueur; seulement ne serait-il pas très-irrésolu dans la conduite des affaires publiques? On le pense généralement.

Je m'aperçois que j'ai omis de désigner M. Latour du Moulin. Je prie l'Empereur de croire que cette omission n'était pas le résultat de la jalousie; mais je confesse que ce travail a l'intention d'être sérieux.

Sénat.

Entrons, enfin, dans le cénacle des anciens et voyons si nous serons assez heureux pour y trouver un homme.

La composition du Sénat présente une pléiade d'anciens Ministres soit de l'intérieur, soit d'autres départements civils, et, en dehors, à peine deux ou trois individualités investies d'une certaine notoriété, au point de vue ministériel.

Les anciens ministres sont MM. Ferdinand Barrot, Bonjean, Boudet, Casabianca, de Chasseloup-Laubat, Delangle, Drouyn de Lhuys, Dumas, de la Hitte, Lefèvre-Duruflé, Magne, de Maupas, de Padoue, de Persigny, Rouland, de Royer, Walewski.

En dehors, je ne crois pouvoir citer que MM. de la Guéronnière, Devienne et Vuillefroy.

Si je ne me trompe, parmi les anciens ministres dont j'ai évoqué les noms, quatre seulement peuvent arrêter l'attention de l'Empereur : ce sont MM. de Persigny, Walewski, de Royer et Magne. La nomination de l'un des deux premiers ne saurait s'expliquer que par un changement de vues politiques. En tout cas, elle introduirait dans la composition du ministère d'inévitables éléments de trouble et de dissolution.

Le choix de M. de Royer n'aurait aucun de ces inconvénients. Le premier président de la Cour des comptes est entièrement dévoué ; il a le talent nécessaire pour discuter et se bien défendre. Mais il a le travail très-lent, le caractère extrêmement méticuleux, et je craindrais qu'il ne fût bien vite débordé par ce travail quotidien de l'Intérieur, qui ne saurait être par sa nature renvoyé au lendemain.

M. Magne aurait toutes mes préférences. Parole calme, claire, limpide, souvent ingénieuse ; jugement d'une grande sûreté ; esprit plein de modération, conservateur libéral avec prudence, il remplirait son rôle avec l'autorité que donne toujours une longue carrière politique. Appartenant par ses affections à un autre groupe que celui qui est aux affaires, il introduirait dans le Conseil quelques idées différentes ; il imposerait quelque réserve à certaines hostilités ardentes ; enfin il offrirait à l'Empereur des garanties nouvelles d'exactitude, de vérité, de contrôle pour l'exercice de la haute direction et du gouvernement du Chef de l'État. On lui reprochera peut-être un peu de faiblesse de caractère et un peu de népotisme. Je ne redouterais le premier reproche que si nous étions en face d'une émeute ; mais

alors la question deviendrait militaire. Quant aux tendances à un népotisme un peu exagéré, je crois la matière épuisée et par conséquent les occasions rares pour l'avenir.

A l'égard des autres sénateurs dont j'ai prononcé les noms, voici mon sentiment. M. de la Guéronnière ne me paraît pas avoir les conditions voulues pour être Ministre de l'intérieur. Il aurait avec la presse des camaraderies périlleuses; il espérerait en conjurer les ardeurs, mais, d'une part, il n'y réussirait pas, et, de l'autre, il ferait à cette espérance les plus dangereux sacrifices. Cependant, depuis quinze jours, cette candidature a été favorablement signalée par plusieurs personnes; M. de la Guéronnière l'a prise au sérieux, la nomination d'un autre personnage sera pour lui une déception, et, à la longue, cette déception pourrait bien rendre le journal *la France* peu sympathique. Nous ne sommes pas riches en défenseurs officieux, nous avons intérêt à ne pas nous exposer à les perdre; nous sommes dès lors amenés à ces compositions transactionnelles qui sont souvent la condition d'existence des gouvernements parlementaires. Il me semblerait donc utile de créer une position à M. de la Guéronnière, et, comme sa fortune est en désordre, il serait peut-être bon de l'envoyer à l'étranger. Ne serait-il pas un utile remplaçant de M. de Malaret, avec la perspective plus ou moins éloignée de la conversion de la légation en ambassade? Puisque je touche incidemment à la question de notre représentation à l'étranger, qu'il me soit permis de laisser la parenthèse un peu plus longtemps ouverte et de rappeler à l'Empereur certaines

considérations que j'ai déjà eu l'honneur de lui soumettre.

Rien n'est plus regrettable que de laisser à Paris, inoccupées, de grandes individualités politiques auxquelles l'Empereur a cru devoir, au moins pour un temps, retirer leurs hautes fonctions.

Excités par des influences extérieures, ou cédant à une pente assez naturelle du caractère, ces hommes, désireux de rentrer aux affaires, se répandent en propos acerbes, en critiques amères, nouent ou laissent se nouer autour d'eux les plus étranges coalitions, entretiennent ainsi le trouble et l'incertitude dans les rangs de l'Administration, non sans dommage réel pour l'autorité du Chef de l'État. Ces accusations de défaut de caractère, d'absence d'énergie et d'unité proviennent, en grande partie, d'espérances incessamment déçues, d'un changement et dans les personnes et dans les idées. Ce n'est même que par ces espérances que peuvent être soutenues des relations avec des journaux de toutes couleurs et des personnages qui n'ont aucune nuance, parce qu'ils les ont toutes. Tout cela ne produit que de l'indécision, du malaise et de l'inquiétude.

J'ajoute que de hautes fonctions diplomatiques seraient pour les hommes éminents auxquels je fais allusion une sauvegarde contre eux-mêmes, car ils atténuent par leurs agitations actuelles, et les solidarités qu'ils contractent, l'utilité des services qu'ils pourront rendre à un jour donné. Aussi bien notre représentation diplomatique est des plus faibles à Rome, à Saint-Pétersbourg, à Madrid. Lui donner une vitalité plus grande, une action plus marquée en face des complica-

tions européennes actuelles serait faire un acte vraiment utile.

Je ne veux citer qu'un exemple de cette action dissolvante sur laquelle j'ai eu récemment l'occasion d'être renseigné. Il frappera l'Empereur par la gravité des inconvénients, je dirai presque des périls qui pourraient en être la conséquence. Il y a en réalité à Paris deux ministres de la guerre, l'un rue Saint-Dominique, l'autre au Louvre; l'un qui agit et travaille, l'autre qui blâme et désorganise. Les officiers supérieurs cherchent incessamment entre ces deux influences laquelle est la plus puissante pour leur avancement. Tous les mécontentements aboutissent au Louvre, et là, la formule stéréotypée pour démolir une candidature de la rue Saint-Dominique est celle-ci : *Officier non dévoué, orléaniste, etc.....* Combien d'erreurs, de dépit, d'irritations, d'indiscipline peuvent enfanter les indications de cette petite église dont le grand prêtre annonce incessamment son avènement !

Que l'Empereur porte son attention sur toutes ces choses ; elles n'ont de secondaire que l'apparence. C'est surtout par la discipline intérieure que les gouvernements se maintiennent et se fortifient. C'est une illusion que d'espérer apaiser ou réconcilier ses adversaires ; mais c'est être certain de les vaincre que de créer énergiquement la convergence des forces gouvernementales.

M. Devienne est doué d'une certaine austérité de caractère ; il a de la fermeté, de l'énergie. Mais sa santé est ébranlée, l'âge commence à se faire sentir, et je ne sais s'il n'est pas un peu tard pour faire entrer cet

homme, d'ailleurs éminent, dans une carrière nouvelle.

M. Vuillefroy se trouve un peu dans les mêmes conditions. C'est un homme de caractère, il a l'esprit rectiligne et impétueux et ne manque jamais d'énergie. Mais il est atteint d'une maladie assez grave et que des travaux sérieux empireraient très-vite; aussi je doute même qu'il voulût en entreprendre la tâche.

Je résume cette note tout simplement par une liste des candidats qui rappelle l'ordre de mes préférences :

- 1° M. Magne,
- 2° M. Haussmann,
- 5° M. Pietri,
- 4° M. Leroy,
- 5° M. de Royer,
- 6° M. Alfred Le Roux,
- 7° M. Pinard.

Je maintiens d'ailleurs les conditions et les réserves que j'ai formulées à l'égard de MM. Haussmann et Pietri.

Signé : ROUHER.

Cerçay, le 15 octobre 1867.

XXXIX

Les pièces suivantes ont été trouvées au Ministère de la justice. Elles sont relatives à des propositions de promotion dans la Légion d'honneur en faveur de divers membres du Sénat, faites, à l'occasion du 15 août 1870, par M. Rouher, président de ce corps. Il ne paraît pas que ces propositions aient été suivies d'effet.

A ces pièces se trouvait jointe une proposition pour la croix de commandeur en faveur de M. Argence, député de l'Aube.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir diverses notes qui résument mon opinion sur la candidature et les titres de plusieurs de mes collègues à une promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur.

J'espère que vous reconnaîtrez justes et que vous voudrez bien soumettre, en les recommandant, ces diverses propositions à la haute bienveillance de Sa Majesté l'Impératrice.

La dernière note expose les titres de deux employés de l'administration du Sénat, que M. le Grand Référendaire et M. le Sénateur Secrétaire du Sénat considèrent comme dignes l'un et l'autre d'une distinction honorifique.

Agréez, Monsieur le Garde des sceaux, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Sénat.

Signé : ROCHER.

A. — *Grands-Croix de la Légion d'honneur.*

M. le baron Dupin, M. le baron Ernest Leroy, M. le comte de Béarn, M. Larabit paraissent aspirer à cette haute distinction.

M. le baron Dupin, âgé de quatre-vingt-cinq ans, a conservé toute la vigueur de son esprit et prend encore une part très-utile aux débats du Sénat.

Sa longue carrière politique, ses immenses travaux,

a légitime considération dont il est entouré, l'illustration de son nom me paraissent justifier cette nomination.

M. le marquis d'Audiffret a été récemment nommé grand-croix de la Légion d'honneur. La carrière de cet honorable sénateur a été, à mes yeux, moins brillante et moins bien remplie peut-être que celle de M. Dupin. La distinction accordée à M. d'Audiffret a été favorablement accueillie par le Sénat; celle qui serait accordée à M. Dupin éveillerait les mêmes sympathies.

M. Dupin est grand officier de la Légion d'honneur depuis le 27 avril 1840.

M. le baron Ernest Leroy est aujourd'hui, si je ne me trompe, le doyen de l'Administration française. Il a exercé ses fonctions d'une manière éminente. Sa carrière administrative ne lui a pas permis de se consacrer très-assidûment aux travaux du Sénat, dans lequel cependant il occupe une position élevée. M. le baron Leroy, cruellement frappé dans ses affections de famille, paraît disposé à abandonner dans un temps prochain sa position de préfet de la Seine-Inférieure. Peut-être serait-ce à ce moment que le Gouvernement serait plus naturellement appelé à lui décerner la haute récompense qu'il ambitionne.

M. le comte de Béarn, par la distinction de ses manières, l'élévation de son caractère et la sûreté de ses relations, s'est conquis au Sénat les plus vives sympathies. Toutefois, je dois reconnaître que M. le comte de Béarn n'est pas de ceux qui prennent une part très-active aux travaux du Sénat. Notre collègue a appartenu pendant de très-longues années à la diplomatie,

Il invoque les services par lui rendus dans ses fonctions. Je n'ai point les éléments nécessaires pour les apprécier. M. de Béarn n'a pas, je crois, occupé de poste d'ambassadeur.

M. Larabit, homme très-honorable, d'un dévouement bien ancien et absolu à l'Empire, n'a pas eu dans l'armée un grade assez élevé et ne jouit pas dans le Sénat d'une assez grande autorité pour que je croie pouvoir recommander sa candidature.

Signé : ROUHER.

B. — *Grands officiers.*

Le nombre des commandeurs dans le Sénat ne s'élève pas à moins de trente.

Je crois devoir désigner en première ligne, comme digne d'être promu au grade de grand officier de la Légion d'honneur, M. Leroy de Saint-Arnaud, commandeur depuis 1859.

Cette nomination aurait été certainement proposée depuis plusieurs années par M. Troplong; mais certains embarras de fortune, dont la cause n'a d'ailleurs rien que d'honorable, un procès en responsabilité que M. de Saint-Arnaud avait perdu en première instance, avaient paru à mon illustre prédécesseur des motifs d'ajournement. Ces causes se sont atténuées ou ont disparu; notre collègue a réglé sa position; il a été déchargé par la cour d'appel des condamnations prononcées contre lui par le tribunal de commerce¹. Ses titres,

¹ M Rouher semble ignorer ici que l'arrêt de la cour d'appel qui

comme sénateur, conservent donc toute leur force. Or M. de Saint-Arnaud est un des hommes les plus laborieux du Sénat ; il se montre infatigable dans l'examen et le rapport des pétitions ; ses travaux sont remarquables ; il est orateur habile et convaincu. Sa nomination au grade de grand officier sera considérée par le Sénat comme une récompense juste et presque tardive de services éminents.

En seconde ligne me paraît pouvoir figurer M. Réveil, ancien vice-président du Corps législatif, commandeur depuis 1859, sénateur depuis.

M. Réveil jouit d'une grande considération parmi ses collègues ; ses travaux sont estimés.

Signé : ROUHER.

C. — *Commandeurs.*

Le nombre des officiers de la Légion d'honneur au Sénat est de neuf.

Les trois sénateurs les plus anciens en grade sont :

M. le comte Monier de la Sizeranne, officier depuis le 18 décembre 1855 ;

M. le duc de Tarente, officier depuis le 16 juin 1856 ;

M. de Gricourt, dont la nomination remonte au 5 janvier 1858.

M. Monier de la Sizeranne est celui qui, par sa longue carrière politique, a le plus de titres à une promotion au grade de commandeur.

M. le duc de Tarente a été nommé sénateur à une

décharge M. de Saint-Arnaud est attaqué devant la cour de cassation par un pourvoi qui n'est pas encore jugé.

date trop récente. S'il avait des titres actuels à un avancement dans la Légion, ce ne pourrait être que comme chambellan.

M. de Gricourt se recommande par son dévouement absolu à l'Empereur, qui remonte à des années bien antérieures au rétablissement de l'Empire. Il occupe une bonne position au Sénat.

Signé : ROUHER.

D. — *Officiers.*

Deux sénateurs seulement, M. le prince de Wagram et M. de Montjoyeux, sont chevaliers de la Légion d'honneur.

La candidature du prince de Wagram est écartée depuis longtemps par des circonstances inutiles à rappeler ici. Le prince ne prend d'ailleurs aucune part aux délibérations du Sénat ; il n'a même pas paru à cette assemblée dans les circonstances solennelles qui ont marqué la fin de la session.

M. de Montjoyeux est chevalier depuis 1860. Par son âge, son dévouement et ses lumières, il a droit à une promotion au grade d'officier.

Signé : ROUHER.

XL

FORTUNE MOBILIÈRE DE L'EMPEREUR A L'ÉTRANGER.

Depuis 1852 jusqu'en 1866, et probablement jusqu'à la fin de son règne, Napoléon III a eu un compte ouvert chez Baring frères, banquiers à Londres, Les notes annuelles qui établissent la balance

de ce compte n'offrent rien de bien remarquable ; un assez grand nombre de mandats de M^{me} Walewska et de Cadore, diverses fournitures, des dépenses en somme modérées. Toutefois, la note du 31 décembre 1852 porte la trace évidente du coup d'État ; elle porte au crédit impérial une somme de 767 livres sterling, reste de 56,370 livres 16 shillings. Mais le document vraiment précieux fourni par le dossier Baring est cette note, laissée par mégarde sans doute dans le compte de décembre 1866. Elle est libellée en anglais.

Russian	5 0/0 (1822)	50,000£
Russian	5 0/0	50,000
Russian	3 0/0	50,000
Turcos	6 0/0 (1858)	100,000
Peruvian	4 1/2 (old)	80,000
Peruvian	4 1/2 (new)	52,000
Canada	6 0/0	50,000
Brazilian	4 1/2 0/0	50,000
Egyptian	7 0/0	50,000
American	8 0/0	160,000
Mississippi	6 0/0	25,000
Diamonds		200,000
Uniforms		16,000
		<hr/>
		875,000
Beaujon		60,000
		<hr/>
TOTAL		935,000£

Tout n'est pas expliqué dans cette note.

Que sont ces *uniforms*, portés pour 16,000 livres sterling ? Quant à Beaujon (60,000 livres), c'est sans doute le prix de terrains vendus, peut-être achetés au peintre Gudin. Quoi qu'il en soit, le fait de 25,325,000 francs *économisés* (sur la liste civile sans doute) et placés en sûreté n'en paraît pas moins indiscutable.

RECTIFICATION

LETTRE DE M. EDG. FOTHIER.

à Monsieur André Lavertujon, Président de la Commission
des Tuileries.

Paris, 1^{er} octobre 1870.

MONSIEUR,

Dans la troisième livraison des *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, publiée par les soins de la Commission des Tuileries, je trouve l'indication suivante :

CASSETTE PARTICULIÈRE DE L'EMPEREUR.

1868.	Commandant de Reffye, pour avril	2,000 ^f
	— en plus	4,000
1870.	— somme supplémentaire en mars	10,000
	— pour avril	2,000

et en note :

Le commandant de Reffye serait un officier d'état-major qui aurait aidé l'Empereur à inventer les mitrailleuses.

M. le commandant de Reffye est actuellement à l'usine d'Indret (Loire-Inférieure) où il dirige la fabrication des mitrailleuses, pour e compte de l'Etat.

Il m'a délégué pour continuer à Paris la même fabrication.

Permettez-moi, en son absence, et, je puis dire en son nom, de vous donner, ainsi qu'aux lecteurs de la publication entreprise sous votre direction, quelques renseignements nécessaires pour expliquer les reçus trouvés aux Tuileries et qui, tels qu'ils ont été imprimés, pourraient être intreprétés d'une façon désagréable pour mon chef et mon ami.

M. de Reffye, chef d'escadron d'artillerie, recevait, comme directeur des ateliers de Meudon, une subvention mensuelle de 2,000 francs, prise sur la cassette particulière, pour des essais de mitrailleuses, de canons et autres engins de guerre.

Il ne touchait personnellement aucun supplément de solde pour ces travaux particuliers.

Je tiens à votre disposition la comptabilité, tenue par lui, dans ses plus minutieux détails, avec toutes les pièces à l'appui.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Edg. POTHIER,

Capitaine d'artillerie, directeur des ateliers
de fabrication des mitrailleuses de Paris.

XLI

M. Théophile Silvestre, ex-rédacteur du *Nain Jaune*, du *Figaro* et du *Dix-Décembre*, critique d'art distingué d'ailleurs, a envoyé au cabinet de l'Empereur une volumineuse correspondance où il ne cesse d'exposer des plans très-singuliers et de réclamer des subventions et des pensions. Nous choisissons dans son dossier deux lettres assez curieuses.

Paris, le 2 janvier 1867.

CHER AMI,

Vous m'apprenez, en deux mots qui me touchent, que l'Empereur a l'extrême bonté de me donner un viatique de mille francs par mois pour une année. L'Empereur m'a toujours aidé dans mes crises et au moment où je me suis trouvé le plus désarmé à son service. Je ne sais comment exprimer ma reconnaissance ; mais je crois avoir une bonne pensée en vous priant de remercier pour moi Sa Majesté, qui connaît votre cœur.

Le travail historique dont je vous ai parlé résume le dernier règne, expose la révolution de 1848 avec ses systèmes, ses sectes, ses meneurs, ses victoires, ses dupes. A l'affolement des idées, au désespoir du paupérisme, à l'abaissement de la nation devant l'étranger

et à la guerre civile succède le gouvernement de Sa Majesté, Père et Sauveur de la patrie. Ni optimiste, ni pessimiste en histoire, je suis convaincu que l'homme est éternellement semblable à lui-même, sous les formes variées du progrès; qu'il y a toujours à craindre pour le lendemain les dangers de la veille; que les peuples, la France surtout, commencent à manquer de mémoire, dès l'instant même où ils se voient sauvés. Enfin, sans évoquer des passions mortes ni réveiller des haines endormies, je mets en parallèle la prospérité, la stabilité présentes et l'anarchie rêvée par l'ignorance, l'ambition, la vanité, le ressentiment d'une minorité infime.

Au lieu de me borner à faire ressortir le caractère de Paris et de quelques grandes villes, je donne aussi aux campagnes la part légitime qui leur est due. Les départements de la France, tout en restant plus que jamais attachés de cœur et d'esprit à la grande unité nationale, dont l'Empereur est l'auguste incarnation, ne sont plus, comme autrefois, disposés à subir d'autres gouvernements improvisés par des meneurs, et à recevoir par la poste des drapeaux blancs ou des drapeaux rouges. Paris, tête et cœur de l'Empire, n'est pas plus l'Empire tout entier que le seul cratère du Vésuve n'est le Vésuve même.

Le journalisme politique a perdu son crédit. Je vous l'ai dit souvent. Vous aurez vous-même reconnu cette vérité à la profusion, d'ailleurs plus ou moins insignifiante ou malsaine, des petits journaux littéraires. Des journaux politiques et non politiques, il en faut; il y a des oisifs et des maniaques. De temps en temps, j'en

conviens aussi, l'opinion publique peut avoir besoin du mors ou de l'éperon. Mais les têtes sérieuses ne croient plus qu'aux livres bien faits. Si profonde et si juste que soit la pensée de l'écrivain, elle ne produit même pas d'effet si l'expression n'est incisive et pittoresque.

Il est de notoriété que je suis une des trois ou quatre plumes qui ont résisté au relâchement universel des lettres. La pauvreté et aussi la fierté de mon tempérament expliqueront suffisamment à votre juste impatience mes longs chômages. Vous savez combien le silence pèse à ma gratitude et compromet ma vocation.

M. Mocquard avait compris que j'étais fait pour être l'historiographe particulier d'un souverain, comme il y en eut sous la vieille monarchie. Je lui rappelais quelquefois Fiévée. Pour être sincère jusqu'au bout, suivant ma malheureuse nature, n'est-il pas triste de voir encore l'histoire d'un grand règne écrite un peu chaque jour par des envieux et des impuissants? Voyez-vous d'ici l'embarras des historiens futurs au milieu des vaines récriminations éparpillées dans les recueils ou tombées de cette tribune qui corrompt notre langue en bafouant la vérité?

Je vous en prie, cher Pietri, osez dire à l'Empereur à quel point j'ai le désir de répondre au plus tôt à ses bontés par mes services. Loyal et dévoué, j'ai besoin, non-seulement d'être aidé, mais encore et surtout d'inspirer de la confiance. Pour bien écrire l'histoire, il faut d'abord être bien renseigné.

J'ai étudié mon sujet d'après nature; je l'ai *vécu*. Mais je n'en sais pas encore, à beaucoup près, tout ce que j'en voudrais savoir. Il y a dans les cartons de telle

administration, de tel ministère, des documents qui, pris avec la prudence et la discrétion convenables, donneraient à mon œuvre beaucoup de lumière et d'autorité.

Quelle est notre idée fixe à vous, à moi, à nos amis, à tout le monde? La durée la plus longue possible de la vie, du règne de l'Empereur, et le glorieux avenir du Prince Impérial?

A moi, que me faut-il? Une plume et le pain quotidien du *Pater*. Rien de plus. Je vous ai parlé en ami, en cœur reconnaissant. Vous m'avez compris. Merci.

Signé : THÉOPHILE SILVESTRE,

55, rue Beuret, Vaugirard-Paris.

A l'Empereur.

Paris, le 10 décembre 1869.

SIRE,

Par ces derniers temps d'agitation et de logomachie, il n'était pas facile aux écrivains les plus dévoués à l'Empire, quel que soit d'ailleurs leur talent, de remonter le courant des opinions hostiles. C'est là sans doute une des causes de l'insuccès du journal hebdomadaire *le Dix-Décembre*.

Personnellement invité à collaborer à cette publication, je lui ai donné bon nombre d'articles politiques, notamment les suivants, signés de mon nom, sauf les deux premiers de la série :

Les convulsionnaires politiques. — *Les idées de Baudin.* — *Les conférences de MM. Jules Simon, Saint-Marc Girardin, Pelletan, etc., au théâtre du Prince-Impérial.* — *Les revenants.* — *M. Jules Simon chez*

les communistes. — Les manœuvres des partis et les intrigues électorales de 1852 à 1869. — Les pamphlétaires réfugiés. — La mort de Baudin (seule relation vraie). — M. Émile Ollivier. — M. Ernest Renan. — L'Empereur et le récent discours de la couronne.

La suppression du *Dix-Décembre* m'enlève ma dernière occupation, ma dernière ressource au service de l'Empereur.

Sire, je dois rappeler ici avec la plus vive gratitude que je suis le débiteur en retard, et en quelque point répréhensible, de Votre Majesté. De sérieux engagements, pris par moi envers Elle, ne sont pas encore remplis. Ma loyauté reste l'otage d'une si haute confiance. De bienveillants amis ajouteront à la trop faible expression de ma pensée la délicatesse et l'élévation de leurs sentiments personnels.

Il y a deux ans et quelques mois, Votre Majesté vint à mon aide, prenant en considération mon talent, mon zèle et ma ruine complète au *Nain Jaune*, où j'avais fait d'abord le sacrifice volontaire de ma position d'inspecteur général, puis une perte sèche de 80,000 francs en six mois, au service exclusif des intérêts de l'Empereur et au milieu des animosités violentes.

Votre Majesté avait daigné approuver ensuite mon plan, entièrement neuf, d'une *Histoire des idées, des caractères, des faits et gestes de la seconde République*, suivie du second Empire, pour le salut de notre pays. C'était une dissection sur le vif des hommes et des choses, des partis et des sectes; le *memento* de nos caprices, de nos erreurs, de nos déchirements, de nos expiations périodiques. On attendait de ce travail un

salutaire effet au moment des dernières élections générales; mais il est resté sur le chantier, infiniment moins par ma faute que par celle des circonstances.

Premièrement, je n'avais demandé, avec une discrétion timide, que deux ans pour l'œuvre. On me pressait d'aller vite et bien, sans pouvoir apprécier au plus juste, comme j'ai pu moi-même le faire de jour en jour, les complications et les subtilités de la tâche. Quel chaos d'opinions et de doctrines! Quel amas de dossiers publics et secrets! Que de révélations orales et manuscrites confiées à ma mémoire et à mon discernement! J'avais à questionner les personnalités marquantes, souvent à les contrôler par des témoignages obscurs, mais véridiques.

Il me fallait sonder tour à tour des caractères ombrageux, hardis, logiques, contradictoires, pour tirer de l'ensemble de mes recherches la confession authentique d'une époque si troublée dans sa pensée, si discordante dans ses œuvres.

Secondement, il me fallait avoir accès dans les greffes des tribunaux, dans les archives des ministères; pouvoir consulter au fur et à mesure, dans mon cabinet et non dans une salle publique, par prudence et par économie de temps, journaux, brochures, pamphlets, placards, caricatures et chansons de la Bibliothèque impériale. Au lieu d'une faveur toute personnelle, justifiée d'avance par mes aptitudes spéciales et ma notoriété, je n'ai trouvé là que formalités restrictives, réglementaires pour le public, mais paralysantes pour moi.

Pour accomplir mon œuvre en toute sécurité sans grever la générosité personnelle de l'Empereur, j'avais

demandé à Votre Majesté la succession de l'historiographe de la ville de Paris, qui venait de mourir, et que l'on n'a pas sans doute encore remplacé, ou bien la direction du Musée des antiquités de l'hôtel Carnavalet.

Sans rien décider alors à ce sujet, l'Empereur eut la bonté de m'allouer 1,000 francs par mois sur sa cassette particulière, subside épuisé le 1^{er} juin dernier

Précédemment, à la vérité, j'étais à tout instant vivement incité par les amis les plus zélés de l'Empereur à finir promptement mon œuvre avant les élections générales. Je croyais moi-même y réussir. Mais, entravé de tant de manières et dégoûté, sinon découragé, je ne pouvais absolument me résigner à avilir le sentiment de l'art en bâclant une publication cursive et banale, quand je devais un livre arrêté, profond, solide, et d'une utilité vraiment nationale.

SIRE,

Voilà comment, dans toute la force de l'âge, du talent et de la bonne volonté, je reste, avec mon travail interrompu, sans position, sans la moindre fortune. Qui pis est, je semblerais avoir abusé indignement de l'extrême bonté de l'Empereur.

Une situation si fausse inquiète beaucoup ma conscience, celle de mes amis, pèse trop à ma fierté et compromet gravement mon avenir. J'ai le ferme espoir que Votre Majesté me donnera au plus tôt les moyens d'en sortir résolûment et noblement.

Daignez agréer, Sire, l'hommage du plus profond

respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet.

Signé : THÉOPHILE SILVESTRE,
50, quai du Louvre.

XLII

MARIE CAPELLE (MADAME LAFARGE).

Lettre de remerciement au Prince-Président, qui lui a rendu la liberté.

MONSEIGNEUR,

Je me mourais; vous l'avez su, et je vous dois la vie.
Je pleure de reconnaissance à vos pieds.

Quels mots, Prince, seraient assez éloquents pour traduire dignement mon action de grâces !

Vous devoir la liberté, c'est vous devoir l'honneur.
Vous protégez et vous donnez en roi... Ma vie tout entière sera l'écho passionné de ma reconnaissance... Mais pour oser vous dire, Monseigneur, combien je vous vénère et combien je vous aime, je *jète* ma plume et j'emprunte le cœur de la France.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissante ressusitée.

MARIE CAPELLE.

Montpellier, le 12 juin 1852.

XLIII

RAPPORTS DES TUILERIES AVEC LA PRESSE.

Certains journaux ont entretenu de nombreuses relations avec le cabinet et aussi avec la cassette de l'ex-empereur. Les preuves surabondent. Nous ne ferons que des choix très-sobres dans la masse des documents de ce genre.

Voici, par exemple, une lettre de M. Pinard, alors ministre de l'intérieur, recommandant M. Grégory Ganesco à M. Conti. Viennent ensuite deux lettres de M. Ganesco, se recommandant lui-même.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

CABINET DU MINISTRE.

Paris, le 4 juin 1868.

MON CHER AMI,

Vous connaissez au moins de réputation Ganesco.

Il y a deux courants au *Nain Jaune*. Ganesco, malgré son passé ou au moins sa réputation, m'a promis de devenir le bon et d'absorber l'autre.

Il m'apporte un article où il a si noblement parlé de notre Empereur que je tiens à vous l'envoyer. Vous connaissez si bien la corde sensible du journaliste, que vous me pardonnerez cet envoi, de nature à encourager ce pécheur, qui semble revenir.

Cet article, hier, a frappé beaucoup de monde.

Montrez-le *au moins* à *Pietri*, auquel j'avais expliqué, ainsi qu'à l'Empereur, les motifs qui m'avaient fait rendre la voie publique au journal.

Il n'y a, bien entendu, que le passage relatif à l'Empereur que j'approuve dans l'article.

Excusez ma lettre, et tout à vous.

PINARD.

Vous seriez bien aimable de m'envoyer un mot sur votre carte me disant si l'Empereur va bien, et si la souffrance d'hier a cessé.

P.

Lettre à M. Conti, sénateur, chef du cabinet de l'Empereur.

(Personnelle.)

Paris, le 30 janvier 1870.

MONSIEUR LE SÉNATEUR,

Je viens de me faire l'insigne honneur d'adresser quelques lettres à l'Empereur, en y joignant l'article ci-inclus.

Il entrera dans vos convenances, vos droits et devoirs, de placer sous les yeux de Sa Majesté les paragraphes de mon travail que vous jugerez dignes de son attention.

Je voudrais me tromper, oh ! oui, je le voudrais ! Mais je crains qu'avant peu, sur quelque terre d'exil, je n'aie la douleur de vous rappeler et l'article d'hier soir du *Parlement* et cette lettre...

Ce n'est pas le dépit de n'avoir pas ma part des places et des faveurs qui se distribuent, ce n'est même pas le chagrin de me voir privé de la moindre parcelle de cette justice qui est due à mes longues études politiques et à ma toute politique éducation.

Ce sont mes sentiments pour l'Empereur et ma recon-

naissance plus grande que je ne devais le dire dans l'article *la Chute de l'Empire*; ce sont ces sentiments qui m'ont mis la plume à la main.

Ne vous laissez pas dire, Monsieur le Sénateur, que ma ligne de conduite dans un journal que le public comble de ses faveurs embarrasse la marche du gouvernement. Personne, plus sincèrement et plus virilement que moi, ne soutient M. Émile Ollivier et QUELQUES-UNS de ses collègues. Ce que j'embarrasse, ce que j'espère embarrasser de plus en plus, c'est la marche de la conspiration orléaniste.

Il est vrai que rarement je monte à la tribune dans une réunion publique (et j'y monte au moins trois fois par semaine) sans qu'un émissaire orléaniste ne soit là, flanqué de quelques irréconciliables, pour se rendre compte du mal que je pourrais faire, à la tribune du Corps législatif, aux adversaires de l'Empire, pour se rendre compte aussi de la différence de mon talent de parole et de celui que le favori *exclusif* du Prince, M. Duvernois, prodigue à la tribune de la Chambre des représentants.

Il est vrai aussi que l'état-major orléaniste lit *le Parlement* avec une attention qu'aux Tuileries on n'a pas le temps de lui accorder. Il est vrai, enfin, que le gouvernement impérial aide singulièrement les orléanistes à m'empêcher de rendre quelques services à l'Empire.

Le Ministre de l'intérieur, M. Chevandier de Valdrôme, m'a tout récemment exprimé de très-chauds remerciements à propos de l'attitude du *Parlement* en présence des événements qui ont suivi le malheur d'Auteuil. De leur côté, pendant une ou deux nuits, quel-

ques troupes de naïfs émeutiers sont venus contempler les bureaux du *Parlement*.

J'ai attaché autant d'importance aux remerciements de M. Chevandier qu'à la démonstration des émeutiers. Ces derniers ne m'ont fait aucun bien, et tels des collègues de M. Chevandier obtiennent déjà de lui de me faire du mal. C'est logique, c'est politique : *je défends l'Empire contre l'orléanisme !* Enfin !

Excusez, Monsieur le Sénateur, cette lettre trop longue et trop sincère ; je ne me permettrai pas de vous importuner d'une seconde.

Je suis, avec le plus profond respect, votre humble et dévoué serviteur,

GREGORY GANESCO.

SIRE,

Je n'ai pas à craindre de troubler Votre Majesté dans ses impressions électorales.

Alors même que les résultats du scrutin n'eussent pas été satisfaisants, je sais que rien n'ébranlerait ce calme superbe où reposent la force et la sagesse de l'Empereur.

Permettez-moi donc, Sire, de vous donner, non au point de vue de mon humble personnalité, dont je n'aurai garde d'entretenir Votre Majesté, mais au point de vue politique, quelques explications sur ma candidature législative.

Du jour où, contrairement à mes attentes, le gouvernement présentait un candidat dans la troisième circonscription de Seine-et-Oise, j'ai compris qu'il fallait ou

retirer ma candidature ou me résigner au rôle d'agent électoral.

Retirer ma candidature, c'eût été laisser le champ libre à MM. Portalis et Say, qui épuisaient dans chaque commune le vocabulaire accusateur du libéralisme orléaniste, et à M. Peigné-Crémieux, qui prêchait des lieux communs révolutionnaires sous l'égide de Danton.

C'eût été encore infliger aux populations le spectacle d'une opposition haineuse accablant le présent et n'ayant personne en face d'elle pour lui rappeler le passé.

Me résigner au rôle d'agent électoral, c'était enterrer ma candidature, mais c'était faire vivre la candidature officielle, faire vivre cette dernière par l'impression que cent trente discours improvisés pendant dix-sept jours devaient laisser dans l'esprit des populations, par la vibration patriotique que l'âme populaire, si intimement attachée aux Napoléons, a ressentie devant un jeune homme qui, quoique en butte aux tracasseries des agents de l'administration, ne cédait pas un pouce de terrain aux partisans des dynasties déchues.

C'est ainsi que j'ai fortifié, Sire, les amis du gouvernement dans leur habitude à suivre le gouvernement dans ses choix, et que je me suis attiré toutes les haines des ennemis de l'Empire, en même temps que je m'exposais à toutes leurs manœuvres.

J'étais devenu l'ennemi commun !

Vos ennemis, Sire, estimaient, la veille même du scrutin, que l'honorable M. Rendu n'aurait pas plus de 4,000 voix et que j'en aurais 10,000.

J'étais peut-être seul dans la circonscription de Pontoise à ne pas partager cette croyance.

Mais aujourd'hui je ne serai pas seul à penser que mon concours, le sacrifice de moi-même ont été utiles à la cause du pays et de l'Empereur.

Sire, toute une génération arrivée en silence s'éprend subitement de passion pour le tumulte. Pour une pareille situation, situation nouvelle, à larges et multiples proportions, Votre Majesté appréciera si ma plume et ma parole, mon dévouement et mon expérience des choses de la politique peuvent être de quelque utilité.

Je suis aux ordres de l'Empereur.

Je suis toujours, Sire, de Votre Majesté, l'humble, obéissant, dévoué et fidèle serviteur et sujet,

GREGORY GANESCO.

XLIV

LE PEUPLE, JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN,
16, rue du Croissant.

COMPTE DES DÉPENSES FAITES POUR L'ÉLECTION DE M. TERME.

A Vallée pour impressions	5,700 ⁰⁰
4,000 n ^{os} du journal <i>Paris</i>	600 00
6,000 n ^{os} du journal <i>l'Epoque</i>	1,800 00
20,000 n ^{os} du journal <i>le Peuple</i>	400 00
Affichage Bernard	1,500 00
— Lecrosnier	800 00
— Albert	1,000 00
Dépenses faites	500 00
— MM. Rolland	20 00
— Bourcier	58 00
A reporter	12,178 00

	Report.	12,178 00
—	MM. Berthier	250 00
—	Bertrix	155 00
—	Puech	200 00
—	Thienlot	204 00
—	Favre	150 00
—	Louis	45 00
—	Bauny	114 50
A Bourdon Floquet, bandes et distributions.		245 25
Service fourni par les porteurs du <i>Peuple</i> et autres		1,254 00
TOTAL		<u>14,721 75</u>

Reçu les quatorze mille sept cent vingt et un francs 75 ci-dessus.

Paris, le 2 juin 1869.

G. MORANGIS.

XLV

MISS HOWARD.

Miss Howard avait engagé sa fortune pour la réussite du coup d'État ; elle avait payé plusieurs fois les dettes du prince Louis-Napoléon. En 1851, celui-ci avait des billets protestés chez Montaut, changeur au Palais-Royal. Le 25 mars 1855, il remettait à miss Howard un premier à-compte de 1 million.

Lettre de Madame de Beauregard (miss Howard) donnant quittance de 1 million, en date du 25 mars 1855. Cette lettre est en anglais : en voici la traduction française.

Je reconnais, par la présente, avoir reçu de S. M. l'Empereur Napoléon III la somme de 1 million de francs en plein acquit et décharge complète de tous mes droits et intérêts dans le domaine de Civita-Nova, dans la marche d'Ancône (États du Pape).

E. H. DE BEAUREGARD.

Paris, 25 mars 1853.

Lettre à M. Mocquard. — Quittance d'une somme de 50,000 fr, en date du 31 janvier 1854. (Avec note de M. Moquard constatant que trois premiers paiements de pareille somme ont été faits par M. Giles.)

MON CHER MOCQUARD,

Je reconnais avoir reçu jusqu'au 1^{er} janvier 1854 la somme de cinquante mille francs que je vous ai chargé de toucher chaque mois.

E. H. DE BEAUREGARD.

Paris, 31 janvier 1854.

Nota. — Le paiement des 50,000 francs a commencé au 1^{er} juin 1855. Les trois premiers ont été faits par M. Giles.

Note des sommes payées par l'Empereur à miss Howard depuis le 24 mars 1855 jusqu'au 1^{er} janvier 1855.
Le total monte à 5,449,000 francs.

1^{er} janvier 1855. Paiement des 58,000 francs.

Donc le mois de novembre n'est pas compris.

J'avais promis 3 millions, plus les frais d'arrangement de Beauregard¹, que j'évaluais tout au plus à 500,000 francs.

J'ai donné 1,000,000 le 24 mars 1855, suivant reçu.

————— 1,500,000 le 31 janvier 1854.

————— 1,414,000 en rentes sur l'État.

————— 585,000 en paiements à 58,000 francs par mois à partir du 1^{er} janvier 1855.

¹ Entre parenthèses rayé : *Howard.*

J'ai donné 950,000 en paiements de 50,000 francs
à partir du 1^{er} janvier 1855
jusqu'au 1^{er} janvier 1855.

5,449,000

Autre lettre de miss Howard, pour se plaindre que les engagements pris envers elle n'ont pas encore été tenus. Cette lettre est du 24 juillet 1855.

Château de Beauregard, 24 juillet 1855.

MON TRÈS-CHER AMI,

Nous sommes aujourd'hui le 24 juillet, et je vois avec peine que les engagements pris envers moi ne sont pas accomplis [quand j'ai douté, j'ai blessé, il ne faut plus se douter] ; en fait, j'ai cru et je crois encore que c'est une erreur, pourquoi me faire souffrir ? Si les choses doivent en être ainsi, j'aurais mieux fait de garder *les six millions*, au lieu de trois millions cinq cent mille francs qui devaient sur ma demande être payés au bout de l'année 1855, et c'était pour cela que j'ai prié l'Empereur de déchirer la première somme (*deux millions cinq cent mille francs*). Le cœur me saigne d'écrire ceci, et si mon contrat de mariage n'était pas fait comme il est, et si je n'avais pas un enfant, je ne ferais cette démarche, qui est devenue un devoir. Je compte sur vous pour faire fin à tant de souffrance. Le cœur de l'Empereur est trop bon pour laisser une femme, qu'il a aimé (*sic*) tendrement, dans une fausse position, et il ne voudrait pas être lui-même, — vous savez ma position, vous êtes mon tuteur, et c'est à double titre que je m'adresse à vous. Je me suis trompé (*sic*) l'autre jour en

écrivait à Sa Majesté; par une de ses lettres date mai, il dit : « Je donnerai à Giles demain papier pour les trois millions cinq cent mille francs. » Alors il né (*sic*) rien à faire que de calculer de 50,000 depuis le 1^{er} juin 1855 la rente, et 50,000 depuis janvier jusqu'à octobre. Je prie Dieu qu'il n'en soit pas plus question d'argent entre moi et lui que à toute un autre sentiment dans mon cœur. Je vous embrasse tendrement et vous aime de même.

Votre affectionnée,

E. H. DE BEAUREGARD.

Je vous en conjure ne laissez pas cette lettre, vous pouvez en faire lecture à Sa Majesté si vous jugez convenable, et brûlez-la aussitôt après. J'ai vu madame Mocquard lundi à 4 heures, elle était très-souffrante l'autre jour.

XLVI

A la suite du coup d'État, le colonel Espinasse, qui depuis fut ministre de l'intérieur après l'attentat d'Orsini et appliqua le premier la loi de sûreté générale, reçut de Louis-Napoléon la mission de reviser les jugements des commissions mixtes. Voici le rapport qu'il rédigea après son voyage.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport d'ensemble sur la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier.

J'ai pu constater l'état de l'esprit public de Tours à

Bordeaux, de Bordeaux à Montpellier et Perpignan ; je l'ai trouvé partout excellent. Partout on apprécie vivement les grands services que vous avez rendus au pays. Parmi ces services, celui peut-être qui est le plus apprécié, c'est d'avoir débarrassé la société des éléments dangereux qui menaçaient de la dissoudre. Ce dernier sentiment a une telle vivacité qu'il fait accueillir avec hostilité tout bruit d'amnistie.

La circulaire de M. le Ministre de l'intérieur et les mises en liberté qui en ont été la suite avaient produit le plus mauvais effet. Le parti entier des anarchistes avait relevé la tête ; ceux des inculpés qui restaient encore entre les mains de la justice avaient interrompu ou rétracté les aveux qui faisaient connaître à l'autorité les plans et l'organisation des sociétés secrètes. Ces fâcheux symptômes commençaient à s'effacer lorsque la nouvelle de la mission de clémence dont étaient chargés les commissaires extraordinaires les a fait renaître au point que, pour les calmer, j'ai dû ordonner que les convois de condamnés, arrêtés en vue de ma révision, reprendraient leur route aussitôt cette révision terminée.

Je reviens avec la conviction profonde que, dans tous les départements que j'ai parcourus, les commissions mixtes se sont pénétrées des instructions successives qui leur enjoignaient de ne frapper que les hommes réellement dangereux.

Dans les Deux-Sèvres, la Gironde, la Haute-Garonne et l'Aude, elles n'ont péché que par excès d'indulgence. Puissent-elles n'avoir pas à se repentir d'avoir laissé échapper une occasion, peut-être unique, de désorga-

niser l'anarchie ! Dans ces départements, les condamnations ne portent que sur quelques individus dès longtemps signalés par l'opinion publique comme des perturbateurs invétérés.

Dans le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Orientales et l'Hérault, où les insurgés, en commençant les hostilités, avaient motivé de nombreuses arrestations, on a pu saisir les ramifications des sociétés secrètes. Le nombre des affiliés connus dépasse 50,000 dans chacun des deux premiers départements et 60,000 dans le troisième, organisés par décuries et centuries et prêts à se lever au premier signal. En ne frappant que les chefs connus, les condamnations se seraient élevées à un chiffre énorme, et l'on a dû se borner à n'atteindre que les individus réellement influents ou ceux que leurs antécédents, puisés dans les annales des cours d'assises et de la police correctionnelle, signalaient comme soutiens habituels de toute révolte contre l'autorité.

Je n'ai pu, dans ma mission, reviser réellement les dossiers de chacun des condamnés politiques, dossiers dont l'établissement avait demandé plusieurs mois d'étude assidue dans chaque département. Dès lors, pour éviter le double inconvénient d'inquiéter les populations par une application inconsidérée de la clémence, ou de froisser les premières autorités de chaque département qui avaient apporté dans leur travail le zèle le plus consciencieux, j'ai réuni les Commissions mixtes, et, après leur avoir fait part de vos intentions, je leur ai demandé de me désigner elles-mêmes ceux des condamnés politiques qui leur paraissaient le plus dignes de votre clémence. Prenant ensuite leur travail pour

base, et les dossiers en main, j'ai pu commuer un certain nombre de peines ou gracier un certain nombre de condamnés.

Muni de renseignements puisés soit dans la gendarmerie, soit dans la municipalité, soit dans le clergé, je me suis forcé d'élargir ce travail autant qu'il était possible. Chacun apportait la plus grande bonne volonté. Nous avons tenu compte des demandes en grâce, des preuves écrites de repentir, et pourtant, sur près de quatre mille condamnations, je n'ai pu prononcer en votre nom que cent commutations et deux cents grâces entières.

Les grâces individuelles que vous avez déjà accordées, Monseigneur, ont produit, en général, une mauvaise impression dans le pays; les vrais chefs de l'anarchie en ont seuls profité, parce qu'eux seuls ont pu se faire recommander; il s'est produit ainsi le scandale que vous vouliez surtout éviter, de voir les hommes influents échapper au châtement, tandis que leurs aveugles instruments allaient expier dans l'exil les crimes des vrais coupables. Il serait à désirer qu'à l'avenir, et pendant longtemps encore, votre clémence ne s'exerçât que sur l'initiative de l'administration locale. Elle seule peut apprécier sainement l'opportunité d'une mise en liberté, la validité d'un repentir, et, de même qu'elle n'a pas craint de s'attirer la haine de nombreuses familles en faisant partie d'un tribunal exceptionnel, il est juste qu'elle puisse la calmer en devenant l'intermédiaire indispensable de la clémence¹.

¹ Le reste du rapport, mis entre crochets, était rayé sur la minute. La pièce porte, de la main de l'Empereur, ce titre : Rapport du colonel Espinasse.

[Les grâces sont souvent accordées à Paris sur les demandes des vieux partis, pour qui c'est un moyen de conserver une influence qui leur échappe. Il est convenable que cette influence tout entière revienne à votre administration. Si ce vœu était accueilli, la marche suivante pourrait être adoptée. Tout condamné politique qui croirait avoir des droits à la clémence du gouvernement ferait personnellement une demande en grâce avec promesse de soumission, elle serait transmise, avec l'avis motivé du chef sous l'autorité duquel il est placé, au préfet du département dans lequel il a été condamné. Tous les trois mois, chaque préfet transmettrait au ministre de la justice les demandes qui mériteraient d'être prises en considération.

En résumé, Monseigneur, l'esprit public est excellent. Les commissions mixtes ont scrupuleusement rempli leur mandat ; parmi les services que vous avez rendus à la société, Monseigneur, celui qui est le plus apprécié est de l'avoir débarrassée d'une partie des éléments qui menaçaient de la dissoudre. L'opinion est hostile à toute amnistie immédiate, qui est regardée comme un piège tendu par les partis vaincus.

Les condamnations doivent être, quand à présent, maintenues ; les grâces ne doivent être accordées que partiellement, sans éclat, et sur l'initiative des autorités locales.]

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre fidèle sujet.

Le colonel commissaire extraordinaire,

ESPINASSE.

XLVII

La lettre suivante a été écrite par M. Granier de Cassagnac à M. Conti, à l'époque du dernier plébiscite.

Château du Couloumé par Plaisance, Gers, 25 avril 1870.

CHER MONSIEUR,

Je ne pourrai me trouver à Paris le 30 de ce mois pour le second versement à faire à Gibiat, parce que je veux présider, le 8 mai, le vote de mon canton.

Je vous prie donc de permettre que mon fils me supplée. Je lui écris de se présenter chez vous le 30.

La campagne que j'ai parcourue est fort paisible; on se prépare à *voter pour l'Empereur*. De *sénatus-consulte*, de *régime parlementaire*, de *cabinet libéral*, il n'en est pas question. Il n'y a, dans ce pays, rien à faire, qu'à remettre les bulletins. La population rurale ne connaît que l'Empereur, ne veut que lui, ne votera que pour lui; et elle votera tout ce que l'Empereur lui proposera.

J'ai visité le chef-lieu d'arrondissement et quelques cantons : on y est fort irrévérencieux pour les inconséquences de doctrine du Ministère. M. Ollivier s'est enlevé la plus grande partie de son autorité en repoussant l'intervention du gouvernement auprès des populations et en la pratiquant aujourd'hui avec énergie.

On ne croit pas possible, dans ce pays, un autre régime qu'un régime sincèrement conservateur. Quant au *libéralisme*, on le confond avec l'*agitation*, et on n'en veut pas.

En résumé, le vote, dans ce pays, sera excellent, parce que le nom de l'Empereur y est populaire et vénéré.

Cependant, il faut bien le dire, on a universellement regretté sa condescendance pour les agitateurs.

Telles sont, cher Monsieur, les dispositions que je constate autour de moi. Je n'ai rien à y faire; elles sont spontanées et sincères.

A bientôt, et tout à vous.

A. GRANIER DE CASSAGNAC.

XLVIII

RAPPORT DE M. DUVERGIER, EX-SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DE POLICE.

Ce rapport complète les documents qui ont été publiés sous ce titre : *Décachetage des lettres*, dans notre quatrième livraison (4^e livraison de la publication officielle; p. 90 à 101 de notre édition).

MONSIEUR LE MINISTRE,

Après avoir reçu de Votre Excellence la mission que l'Empereur a bien voulu me confier, je me suis immédiatement occupé de recueillir les renseignements et les témoignages qui m'ont paru propres à fournir la solution des questions sur lesquelles l'attention de Sa Majesté a été appelée.

M. le Garde des sceaux, chargé par intérim du portefeuille de l'intérieur, m'a remis les notes de M. Giraud et une brochure intitulée : *Élections de 1857. Si l'Empereur le savait*, par Dayet.

J'ai pensé que M. Giraud était la première personne que je devais entendre avant qu'il complétât l'exposé des

faits, qu'il fournit des explications et des preuves, ou du moins qu'il indiquât les sources où l'on pourrait les puiser.

J'ai écrit à M. Giraud le 30 août; il ne s'est présenté chez moi que le 4 septembre.

Avant de rendre compte de l'entrevue que j'ai eue avec lui et de celles qui ont eu lieu avec les différentes personnes que j'ai appelées, je crois devoir dire comment j'ai procédé dans les investigations auxquelles je me suis livré et de quelle manière j'en ai constaté le résultat.

Aussitôt que l'interrogatoire de chacun de ceux que j'ai entendus a été terminé, j'ai écrit sur-le-champ et avec étendue tout ce que je venais de recueillir, m'attachant surtout à être exact et complet.

L'ensemble des dépositions que j'ai reçues, la réunion des renseignements qui m'ont été fournis et la comparaison de ces divers éléments m'ont donné sur certains points une parfaite certitude et m'ont laissé sur d'autres de l'hésitation.

Je vais mettre d'abord sous les yeux de l'Empereur, aussi succinctement qu'il me sera possible, l'appréciation de tous les faits que j'ai étudiés; je reproduirai ensuite les dépositions qui ont été faites avec les réflexions qu'elles m'ont suggérées au moment même où je les recevais, en leur conservant la forme qui sans doute révèle la rapidité d'une rédaction immédiate, mais qui a l'avantage de rendre l'impression du moment et le véritable sens de tout ce que j'ai recueilli.

Les notes et les explications de M. Giraud présentent quelques accusations générales et, par conséquent,

assez vagues ; mais elles signalent un grand nombre de faits précis et déterminés.

Accusations générales.

Les premières, comme M. Giraud le reconnaît lui-même, ne sont pas susceptibles d'être prouvées.

Ainsi, selon lui, l'organisation de la direction de la sûreté publique est défectueuse ; elle s'oppose à ce que l'institution donne de bons résultats.

M. Collet-Meygret se serait mêlé à de nombreuses spéculations, dont quelques-unes sont désignées : il aurait fait servir son crédit et son autorité au succès des opérations financières auxquelles il prenait part ; il aurait notamment accordé à M. Mirès et à ses journaux une protection qui n'était ni juste, ni désintéressée ; il aurait usé de ménagements contraires à l'intérêt public pour obtenir de certains journaux, et notamment du *Figaro*, des articles favorables à telle ou telle personne.

Dans ses réponses, M. Collet-Meygret oppose aux allégations générales des dénégations.

Il cherche à justifier la marche de la direction à la tête de laquelle il a été placé, par l'exposé de ses vues personnelles.

Je n'ai point d'opinion à émettre sur cette matière délicate, j'ai dû m'attacher à saisir la vérité sur les faits nettement articulés ; je n'avais point à juger des théories opposées sur l'organisation de la police générale de l'Empire.

Je me borne à constater que M. Collet-Meygret a eu de fréquents rapports avec les hommes qui s'occupent

le plus de spéculation, avec MM. Mirès, Millaud, Prost, Margueritte, etc., et que, de son propre aveu, il a été engagé dans un certain nombre d'entreprises, à l'époque où il était directeur du Ministère de l'intérieur.

M. Giraud incrimine aussi la conduite de M. Collet-Meygret dans ses rapports avec la presse étrangère ; il l'accuse d'avoir envoyé ou d'avoir inspiré des articles qui attaquaient des personnages politiques, ou des fonctionnaires publics, ou des compagnies financières (notamment M. de Morny, M. Fould, M. Magne, M. Rouher, M. Haussmann, M. Billault lui-même, le Crédit mobilier et M. Émile Pereire).

M. Collet-Meygret proteste contre ces allégations, qui ne sont accompagnées d'aucune preuve.

Surveillance des correspondances.

(Décachetage des lettres.)

La surveillance des correspondances particulières, que M. Giraud appelle dans ses notes *le décachetage des lettres*, est un point sur lequel il insiste beaucoup ; et là il est très-précis : il nomme les agents employés dans ce service, qui est dirigé par M. Saintomer ; il cite plusieurs personnes sur la correspondance desquelles la surveillance a été exercée. Ce sont M. Hyrvoix, madame la comtesse de Castiglione, M. Fould, madame Botti, madame de Montebello, M. de la Guéronnière.

Dans deux passages de ses notes, M. Giraud dit très-clairement que M. le directeur de la sûreté publique a eu la coupable audace de faire rechercher la correspondance de l'Empereur.

Enfin il explique les motifs qui l'auraient porté à faire saisir les lettres de M. Fould et de M. de la Guéronnière. *M. Collet-Meygret, dit-il, est très-mal disposé à l'égard de M. Fould. C'est sans doute pour se procurer des armes contre lui que la correspondance de madame Botti a été lue.* Un autre passage est ainsi conçu : *M. de la Guéronnière est considéré comme ayant des affinités politiques avec M. Fould... Il avait dans plusieurs occasions exprimé des jugements sévères sur le compte de la direction générale de la sûreté publique. Ces diverses circonstances avaient fait considérer comme utile de surprendre ses secrets particuliers, qu'on savait être d'une nature assez délicate.*

Il est constant que, depuis très-longtemps, un service chargé de la surveillance des correspondances particulières est établi au Ministère de l'intérieur. M. Saintomer le dirige depuis vingt-sept ans.

Sous le gouvernement de Juillet, la correspondance du Roi avec M. Guizot aurait été, soit accidentellement, soit à dessein, interceptée. M. Saintomer l'a reconnu.

Ce service peut recevoir des impulsions bien différentes; il peut être dirigé dans des vues d'utilité, de sûreté générale, ou avec l'intention de satisfaire une curiosité indiscrete, de mauvaises passions ou des intérêts personnels.

L'extension abusive, la mauvaise direction qu'aurait reçue ce service, dont M. Giraud fait un chef d'accusation contre M. Collet-Meygret, est au contraire attribuée par M. Saintomer à M. Giraud.

La correspondance de M. Hyrvoix a été saisie.

M. Saintomer, M. Hyrvoix et M. Collet-Meygret avouent le fait ; ils l'expliquent de la manière suivante.

Pendant le séjour de la cour à Compiègne, quelques journaux avaient publié des articles inconvenants. On crut utile de connaître les personnes qui leur donnaient des renseignements. Les lettres timbrées de Compiègne furent l'objet de recherches. Dans le nombre se trouvèrent celles de M. Hyrvoix, adressées à madame Bonnard.

Il est certain que M. Saintomer ne doit surveiller, sauf quelques rares exceptions, que les correspondances qui lui sont indiquées. Si donc il a fait surveiller la correspondance de madame Botti, c'est parce que la direction générale l'en avait chargé. Or M. le directeur, en lui donnant cette mission, savait, il le dit lui-même, les relations de cette dame avec M. Fould ; il n'a pas, par conséquent, pu être surpris, comme il prétend l'avoir été. On ne peut pas croire non plus que ce soit la petite phrase italienne : *cara Pepita del mio cor*, qui ait déterminé M. Saintomer à transmettre la lettre. Il a nécessairement compris, intelligent comme il l'est, que ces mots ne cachaient pas un complot.

Lettres anonymes. — M. Fould.

Des lettres anonymes ont été adressées à madame Fould, dans lesquelles les prétendues relations de son mari avec madame Botti lui étaient révélées.

Ces lettres ont été montrées par M. Fould à M. Collet-Meygret, qu'il a consulté sur la question de savoir par qui elles auraient été écrites.

M. Collet-Meygret, après avoir comparé l'écriture,

évidemment contrefaite, avec celle de M. Giraud et celle d'une dame Trablaine, qui a été autrefois agent de l'administration, aurait pensé que c'était l'un ou l'autre qui aurait écrit les lettres, ou plutôt il prétend que c'est M. Fould lui-même qui a eu cette pensée en comparant les écritures.

M. Giraud repousse ces soupçons en faisant remarquer que, depuis qu'il a quitté le ministère, il n'avait aucun moyen de se procurer les renseignements très-précis que contiennent les lettres ; il rejette l'accusation sur M. Collet-Meygret.

M. Fould. — Madame Botti.

C'est par le même motif et également sans intention que le billet écrit par M. Fould à madame Botti aurait été saisi.

M. Saintomer déclare que peut-être la désinence italienne du nom de madame Botti a attiré l'attention des agents.

Il affirme qu'il ignorait complètement les relations qui pouvaient exister entre cette dame et M. Fould ; qu'il ne connaissait point l'écriture de celui-ci, et que, s'il a cru devoir transmettre la lettre à la direction de la sûreté publique, c'est parce qu'elle se terminait par quelques mots italiens qu'il ne comprenait pas.

Quant à M. Collet-Meygret, il a dit qu'aussitôt qu'il avait reconnu que la lettre était écrite par M. Fould, il avait ordonné de cesser toute surveillance.

M. Giraud a combattu cette explication en disant que M. Collet-Meygret n'avait pu reconnaître l'écriture de M. Fould, puisque M. Saintomer ne transmet point les

originaux, qu'il copie les lettres et les laisse arriver à leur destination.

M. Fould.

MM. Saintomer et Collet-Meygret ont reconnu que c'est ainsi que les choses se passent. Mais M. Collet-Meygret a prétendu qu'il ne m'avait point dit, comme je l'avais compris, qu'il avait reconnu l'écriture de M. Fould.

Je lui ai demandé alors comment il avait deviné que cette lettre, non signée, était de M. Fould. Il m'a dit qu'il savait que madame Botti était sa maîtresse, et qu'à la vue du nom il avait compris.

Cette dernière réponse ne m'a pas paru satisfaisante.

D'abord, je ne crois pas m'être trompé sur le sens de la première explication qui m'a été donnée ; j'ai bien entendu que c'était la vue de l'écriture de la lettre qui en avait fait reconnaître l'auteur. En second lieu, le hasard ne doit pas avoir une aussi grande influence que le prétend M. Saintomer sur la direction qui est imprimée aux recherches et sur leurs résultats.

Tous les deux disent qu'ils n'avaient aucun intérêt à jeter le trouble dans l'intérieur de M. Fould ; tous les deux soutiennent qu'on ne peut supposer qu'ils ont écrit ou fait écrire les lettres anonymes, avec l'odieuse pensée de les attribuer l'un à l'autre.

Aucune lumière ne m'a été fournie sur ce point, qui reste enveloppé de doute.

Monsieur de la Guéronnière.

La surveillance pratiquée sur la correspondance de

M. de la Guéronnière est expliquée par M. Collet-Meygret d'une manière assez plausible.

« Une madame de la *** , dit-il, était parvenue à se faire recevoir aux Tuileries ; son existence ayant paru équivoque, M. le duc de Bassano ou M. le comte Tascher de la Pagerie a demandé des renseignements à la direction de la sûreté publique sur les antécédents et la situation de madame de la *** . En faisant des recherches, on a trouvé des lettres de M. de la Guéronnière. »

On comprend que ce soit ici le hasard qui ait fait découvrir une correspondance qu'on ne cherchait pas.

Madame la comtesse de Castiglione.

Dans leurs premières déclarations, M. Saintomer et M. Collet-Meygret ont affirmé qu'aucune surveillance n'avait été exercée sur la correspondance de madame la comtesse de Castiglione. Ils persistent encore aujourd'hui dans ce système, mais ils auraient dû, quand je les ai interrogés sur ce point, aller au-devant d'une question que je ne leur adressais pas, et me dire qu'on avait jugé à propos de faire exercer dans la maison de madame de Castiglione une certaine surveillance ; ils ne l'ont pas fait.

Plus tard, j'ai entendu M. Laurot, commis d'ordre dans les bureaux de la sûreté publique.

M. Laurot m'a déclaré que toutes les pièces qui étaient recueillies étaient soigneusement classées par lui et même reliées avec des couvertures vertes ; qu'elles recevaient une pagination ; que plusieurs de ces pièces ont disparu ; que c'est à M. Giraud et à son frère plus qu'à toute autre personne qu'on doit attribuer les cau-

ses de cette disparition ; que notamment le dossier très-volumineux de la femme Trablaine, par lui remis à M. Émile Giraud (le frère de M. Amédée Giraud), n'avait jamais reparu.

Il a ajouté qu'au nombre des pièces recueillies et placées dans les dossiers se trouvaient deux notes relatives à madame la comtesse de Castiglione, l'une annonçant son arrivée et l'autre son départ, et enfin *une lettre adressée à cette dame*.

J'ai demandé à M. Laurot de qui était cette lettre et ce qu'elle contenait. Il m'a répondu qu'il ne se le rappelait pas.

Le ton de M. Laurot, l'impartialité avec laquelle il dit ce qui est favorable ou défavorable à M. Collet-Meygret et à M. Giraud, me fait croire à la sincérité de ses déclarations.

M. Saintomer et M. Collet-Meygret, entendus séparément, n'ont pas pu nier l'existence des deux notes de police. M. Saintomer m'a même dit que c'est le nommé Richard, son garçon de bureau, qui s'est introduit chez madame la comtesse de Castiglione sous prétexte d'offrir des vins qu'il est chargé de vendre.

Quant à la lettre, ils persistent à déclarer, comme je l'ai déjà dit, qu'ils ne l'ont jamais vue, qu'ils n'en ont du moins aucun souvenir, et M. Saintomer ajoute qu'il ne pouvait lui-même s'expliquer un oubli ; qu'il aurait oublié dix lettres plutôt qu'une ; parce qu'une seule aurait plus vivement frappé son attention ; dans un dernier interrogatoire, il a encore tenu le même langage.

M. Collet-Meygret, ayant eu connaissance de la déclaration de M. Laurot, est allé le trouver dans son bureau ;

en le quittant, il s'est empressé de venir me dire que M. Laurot ne se rappelait pas l'existence de la lettre.

Il ne pouvait rester, il ne restait aucun doute dans mon esprit sur ce que m'avait dit M. Laurot : j'avais écrit sa déposition à l'instant même ; je lui avais demandé de qui était la lettre, ce qu'elle contenait ; donc il m'en avait parlé.

Je l'ai fait appeler, je lui ai montré sa première déclaration ; il m'a répondu qu'elle contenait la vérité ; qu'à la vue de M. Collet-Meygret, à qui il devait sa place, il n'avait pas eu le courage de lui dire en face une chose qu'il supposait pouvoir lui être nuisible.

Ce moment de faiblesse de M. Laurot, qui, je le répète, me paraît un honnête homme, a pour résultat d'établir encore plus clairement qu'une lettre adressée à madame de Castiglione a été saisie. Il est certain que M. Saintomer l'a su, car la lettre doit avoir passé par ses mains. M. Collet-Meygret n'a pu l'ignorer ; car personne ne pouvait songer à dissimuler l'existence d'une pièce qui était, comme toutes les autres, classée dans les dossiers de M. Laurot. Ce sont, du moins, de bien graves vraisemblances.

Aujourd'hui la vérification matérielle est impossible, puisque, au moment où M. Collet-Meygret a quitté la direction générale, tous les dossiers ont été anéantis.

Je dois faire remarquer que M. Saintomer affirme que l'ordre, à la suite duquel ont été remises les deux notes relatives à madame de Castiglione, a été donné par M. Giraud ; M. Giraud le nie.

Correspondance de Sa Majesté l'Empereur.

L'assertion de M. Giraud que la correspondance de l'Empereur lui-même n'a pas été respectée n'est point prouvée. M. Saintomer, M. Jugla, chef du bureau, M. Laurot, M. Collet-Meygret sont d'accord pour dire que jamais une lettre n'a été vue à la direction générale. M. Giraud suppose que les tentatives ont été sans résultat ; c'est l'esprit de ses notes et de ses déclarations.

Lors de ma dernière entrevue avec lui, il m'a dit dans le cours de la conversation qu'un jour Votre Excellence aurait fait cette réflexion : « Dans tout cela, il n'y a pas de lettres de l'Empereur. »

J'ai fait remarquer à M. Giraud qu'il mêlait pour la première fois le nom de Votre Excellence à ses allégations ; qu'il n'avait parlé de cette réflexion ni dans ses notes écrites, ni dans les longues conversations que nous avons eues ; que M. Collet-Meygret avait spontanément déclaré qu'il aurait trahi le *ministre* et l'Empereur, s'il était permis de faire rechercher les lettres de Sa Majesté ; qu'il n'était donc pas possible d'admettre l'exactitude de ce qu'il venait de dire.

A ces observations il a répondu que la réflexion indiquait de la part du ministre plutôt un sentiment de satisfaction qu'un regret.

J'ai insisté en lui faisant remarquer que la satisfaction, comme le regret, aurait supposé une surveillance exercée et connue.

M. Giraud n'a rien dit.

Actions du gaz.

Un autre ordre de faits est signalé par M. Giraud.

D'après ses notes, M. Collet-Meygret aurait profité de la mission qui lui aurait été donnée de négocier avec MM. Pereire, Rothschild et Margueritte l'affaire de l'éclairage au gaz, *pour réclamer avec dureté et menaces cinq cents actions.*

Enfin on n'aperçoit pas à quel titre l'exigence de M. Collet-Meygret se serait manifestée dans une occasion où, de l'aveu de tout le monde, il n'a rien fait et n'a eu aucune influence.

J'ai appris que M. Collet-Meygret était intéressé avec M. Margueritte dans une affaire de charbonnage. J'ai dû rechercher si cette affaire n'aurait pas servi à déguiser la remise des actions du gaz.

Les renseignements que j'ai reçus sont entièrement rassurants.

Il s'agit d'une société formée pour l'exploitation d'une mine de houille située dans le bassin de Graissesac. L'affaire n'est point, suivant l'expression usitée, *lancée*; les actions ne sont point cotées à la Bourse. L'acte a été reçu par M^e Dufour, notaire; les actionnaires sont M. Margueritte père, M. Margueritte fils, le beau-père de ce dernier, M. Moreau (de l'Aube), M. Lévy, juge au tribunal de commerce, tous hommes honorables, éclairés, qui ne seraient ni faciles à tromper, ni disposés à se prêter à une fraude.

Journal la Vérité.

L'acquisition du journal *la Vérité* a été faite par

M. Collet-Meygret, sous le nom de M. Bordot, au mois de juillet 1856.

Elle a eu lieu moyennant 120,000 francs payés comptant.

M. Mirès est intéressé dans l'affaire.

Peu de temps après l'acquisition, l'autorisation de vendre le journal sur la voie publique fut accordée au gérant.

Ce journal a enfin été revendu, le 25 février 1857, à M. Prost, moyennant 245,000 francs.

Il a depuis cette époque été rédigé dans un esprit hostile au gouvernement.

M. Giraud supposait que M. Collet-Meygret nierait son concours dans l'opération, et qu'il chercherait à faire considérer M. Bordot comme le véritable propriétaire.

M. Collet n'est point entré dans cette voie ; il a du premier mot, et très-nettement, reconnu que l'acquisition avait été faite pour son compte.

Ainsi, il est constant qu'il a acheté un journal politique, sous le nom d'un tiers, ayant la presse dans ses attributions.

Quelle a été son intention ?

Il affirme qu'il n'a point songé à faire une spéculation, ni à acquérir une influence politique personnelle ; qu'il a voulu empêcher que le journal ne tombât entre les mains de M. Émile de Girardin ; qu'il a cru qu'il serait utile au Gouvernement de le publier, comme journal du soir, à très-bas prix.

Il prétend que la différence considérable qui existe entre le prix d'acquisition et le prix de la revente est

absorbée par les dépenses considérables qui ont été faites pour la publication d'un journal n'ayant que trois mille abonnés, et sans annonces, par les indemnités auxquelles ont droit le gérant et les employés, et enfin par les honoraires dus à M^e Dufour, notaire.

M. Bordot, gérant, m'a remis, à l'appui de cette assertion, un registre, des comptes, quelques pièces et une note.

M. Collet-Meygret a ajouté que des membres du Corps législatif, notamment MM. Dalloz et Murat, dont il croyait pouvoir obtenir le patronage, ne le lui ont pas accordé; que la concurrence qu'aurait faite à *la Patrie* un journal du soir à bas prix a été un obstacle à l'exécution du projet qu'il avait conçu;

Qu'il n'avait point entendu conserver pour lui l'acquisition qu'il avait faite; qu'il a d'abord essayé de constituer une société pour l'exploitation du journal; qu'il a ensuite engagé une négociation avec M. Millaud, pour le lui vendre; que rien n'a réussi; que notamment Votre Excellence n'a pas voulu permettre que la vente fût faite à M. Millaud, parce qu'une partie du prix consistait en une part d'intérêt dans le nouveau journal, et qu'ainsi la position équivoque serait maintenue; qu'enfin il s'est hâté de céder le journal à M. Prost, son camarade de collège;

Que, si l'autorisation de vendre le journal sur la voie publique a été accordée, c'est parce que la demande formée par M. l'abbé Migne, avant la vente, n'avait rencontré aucune opposition de la part de M. le Préfet de police, et aurait été accordée à tout propriétaire du journal;

Que, s'il a été ensuite rédigé dans un mauvais esprit, on ne peut l'imputer à M. Prost; que c'est M. Félix Mornand, rédacteur principal, qui lui a donné cette couleur; que M. Prost, usant du droit qu'il s'était réservé, a éloigné M. Mornand et a fait rentrer *le Courrier de Paris* dans un ordre d'idées moins hostiles.

On ne peut admettre que la seule pensée d'empêcher le journal *la Vérité* de tomber dans des mains ennemies, et le désir de créer un nouvel organe de publicité favorable au gouvernement, aient engagé M. Collet-Meygret à exposer une partie importante de sa fortune; mais il serait injuste d'affirmer que ces sentiments ont été complètement étrangers à sa détermination; peut-être n'ont-ils pas été sans quelque influence sur une résolution qui a été principalement inspirée par l'espérance d'acquérir de la puissance politique et de faire en même temps une spéculation avantageuse.

Les livres et les comptes produits par M. Bordot prouvent que les dépenses faites ou à faire diminuent considérablement la somme de 125,000 francs qui forme la différence entre le prix de l'achat et celui de la vente; mais il n'est point établi que cette somme soit entièrement absorbée. D'ailleurs, le fût-elle réellement, il faudrait en conclure que la spéculation n'a pas réussi, et non que la spéculation n'a pas eu lieu.

Le fait ainsi présenté n'est pas établi; il est même certainement faux.

M. Pereire, qui n'est point animé de dispositions trop favorables pour M. Collet-Meygret, rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec lui dans les bureaux du Crédit mobilier, le jour où le Conseil des ministres,

réuni à la chancellerie, délibérait non sur l'affaire du gaz, mais sur le projet d'émission d'obligations du Crédit mobilier. Dans cette occasion, M. Collet-Meygret n'a rien demandé; M. Pereire n'a rien eu à refuser. Seulement celui-ci s'expliquant avec une extrême réserve, avec une répugnance marquée, fait entendre que la visite de M. Collet-Meygret avait un but intéressé.

Pressé par une question, soit dans une première, soit dans une seconde entrevue, M. Pereire, s'en référant à ce qu'il aurait dit à l'Empereur, a laissé entrevoir que plus tard M. Margueritte a remis à M. Collet-Meygret, non pas cinq cents, mais deux cents actions de la Compagnie du gaz.

Ces actions ont-elles été effectivement remises soit à titre de don, soit au pair, avec le bénéfice d'une prime?

C'est ce que j'ai essayé d'éclaircir, en appelant M. Margueritte fils, que je supposais instruit des affaires de son père, aujourd'hui décédé.

M. Pereire, à qui j'ai dit mon intention, m'en a détourné; il m'a prévenu que M. Margueritte fils était étranger à ce que son père avait cru devoir faire.

J'ai persisté. M. Margueritte s'est rendu à mon invitation. Il m'a déclaré qu'il était initié à toutes les négociations auxquelles l'affaire du gaz avait donné lieu, et il l'a prouvé par l'exposé qu'il m'en a fait, et qui est en harmonie avec celui de M. Pereire. Il a reconnu que des actions ont été données pour obtenir certaines influences que l'on croyait utiles, même auprès de personnes qui approchent de l'Empereur, en ajoutant toutefois que peut-être les intermédiaires qu'on avait em-

ployés avaient fait naître des espérances qui ne s'étaient pas réalisées. Il a refusé, sur la demande pressante que je lui ai adressée, de donner des explications plus précises et plus complètes; mais il a déclaré qu'il ne savait pas, qu'il ne croyait pas que M. Collet-Meygret eût reçu des actions. Il m'a dit qu'il ne comprendrait même pas pourquoi on lui en aurait donné, puisqu'il n'avait évidemment aucune influence à exercer, et que personne ne pouvait supposer qu'il en eût dans cette affaire.

Une autre personne que j'ai entendue, M. Auguste Chevalier, m'a déclaré, en manifestant le regret qu'il avait d'être appelé dans l'enquête, qu'il avait été témoin de l'indignation de M. Pereire le lendemain du jour où M. Collet-Meygret lui avait demandé les actions.

Il y a évidemment confusion. M. Pereire a pu parler du but qu'il a supposé que M. Collet-Meygret se proposait dans sa démarche, mais non d'une demande qui n'a jamais été faite.

Ainsi d'exigence formelle, présentée avec dureté et menaces, il n'y en a pas eu.

Sur la remise faite en secret, postérieurement, par M. Margueritte père, d'un certain nombre d'actions à M. Collet-Meygret, il y a du doute.

D'une part, les déclarations de M. Pereire, quelque ménagement qu'il y mette, sont d'un grand poids. Celles qu'il a faites à l'Empereur ont vraisemblablement été plus explicites. Comment supposer de la part d'un homme comme M. Pereire une allégation calomnieuse?

D'un autre côté, M. Margueritte fils est très-positif,

et, malgré ses relations avec M. Collet-Meygret, sa déclaration a de l'autorité.

Ce qui est dit de l'autorisation de vendre sur la voie publique est exact.

L'esprit dans lequel a été rédigé *le Courrier de Paris* depuis qu'il est la propriété de M. Prost ne peut être reproché à M. Collet-Meygret. Quand il a vendu, il était pressé par sa situation financière, par les ordres mêmes de Votre Excellence; il s'est empressé d'accepter l'offre qui lui était faite, sans s'occuper de ce que deviendrait le journal dans les mains auxquelles il allait être livré. Cependant rien ne devrait faire supposer qu'il y eût là un véritable danger.

Le Figaro. — Mademoiselle Berdalle.

Sur le reproche adressé à M. Collet-Meygret d'avoir usé de ménagements extrêmes envers *le Figaro*, afin de le rendre favorable à mademoiselle Berdalle de la Pommeraye, il a répondu que *le Figaro* avait loué mademoiselle Berdalle quand elle était au Conservatoire et qu'il ne la connaissait pas; que plus tard, quand elle a débuté à l'Opéra, *le Figaro* l'a vivement attaquée.

Au surplus, il paraît que c'est madame Billault qui s'était intéressée à mademoiselle Berdalle, qu'elle connaissait comme jeune personne très-honnête et digne d'encouragement.

Brochure Dayet.

M. Collet-Meygret n'est point nommé dans la brochure de M. Dayet; mais cet écrit dénonce le fait de la suppression arbitraire du journal *la Liberté*, publié à

Lille par M. Dayet dans un excellent esprit politique, et qui avait une valeur de 300,000 francs.

La brochure ajoute que cet acte de spoliation a été consommé pour en faire profiter *un protégé très-peu lettré du bureau de la Presse*, qui s'assurait ainsi 15,000 francs de rentes; que l'administration avait si peu à se plaindre de M. Dayet, qu'il avait été conservé comme rédacteur par le gérant du nouveau journal fondé pour remplacer *la Liberté*.

La responsabilité de ces faits, s'ils étaient vrais, retomberait nécessairement sur M. Collet-Meygret.

Pour la repousser, il répond :

Que le journal de M. Dayet était rédigé dans le sens de l'opinion légitimiste et religieuse; qu'il était placé sous le patronage de M. *Kolb-Bernard*, chef avoué du parti catholique dans le Nord;

Que le Préfet et le Procureur impérial attachaient une grande importance à la suppression de ce journal;

Que sa suppression n'a pas été prononcée en vertu du pouvoir discrétionnaire confié à l'administration; qu'elle a été la conséquence forcée de l'article 52 du décret du 17 février 1852, après deux condamnations;

Que le Préfet a demandé au directeur général son concours pour la fondation d'un nouveau journal;

Que M. Lardin père, qui avait été gérant d'un journal à Lyon, qui était connu du Préfet, fut envoyé à Lille;

Qu'il a traité M. Dayet avec toute sorte d'égards, qu'il lui a payé une indemnité de 20,000 francs, et qu'il l'a conservé comme rédacteur aux appointements de 4,000 francs;

Que M. Dayet, plusieurs fois condamné pour faits de violence, n'est pas un homme recommandable;

Qu'il a perdu sa position au journal, sur la demande du préfet;

Qu'enfin la brochure qu'il a publiée a été une machine électorale, dans l'intérêt de M. Brame, candidat de l'opposition; qu'elle a été payée par celui-ci 500 fr.

M. Collet-Meygret a produit quelques lettres de M. Besson, préfet du Nord; elles justifient (notamment celle du 10 février 1854) ce qui a été dit sur les causes et les circonstances de la suppression du journal.

Tous les autres faits ne sont pas également établis; mais la suppression, qui est la base de l'accusation, ne pouvant être sérieusement incriminée, la responsabilité de M. Collet-Meygret ne me paraîtrait point engagée, si, dans les déclarations qu'il m'a faites, il ne m'avait dit que M. Lardin n'avait point de ressources financières. J'ai dû alors m'enquérir des moyens qu'il avait employés pour faire face aux frais de l'exploitation d'un journal et pour payer des indemnités à M. Dayet et à d'autres. M. Collet-Meygret m'a répondu qu'il avait fait prêter à M. Lardin des sommes assez importantes, qu'il s'était personnellement rendu garant du remboursement, et que, selon toute apparence, il serait obligé de payer 35 ou 40,000 francs qui restent encore dus.

Cette révélation fait naître des doutes sur le motif qui a porté M. Collet-Meygret à agir comme il a agi. A-t-il poussé le zèle et le désintéressement jusqu'à hasarder ses fonds ou son crédit dans l'intérêt public?

A-t-il, au contraire, été mû par des vues d'ambition ou de spéculation ?

Telle est la question, qui ne semble pas pouvoir être résolue dans un sens favorable à M. Collet-Meygret.

Récriminations de M. Collet-Meygret.

Pour présenter l'ensemble des considérations qui peuvent atténuer, d'une part, le caractère des faits imputés à M. Collet-Meygret, et, d'un autre côté, la confiance qui est due aux allégations de M. Giraud, je ne crois pas pouvoir me dispenser de dire quelques mots des récriminations du premier et des réponses du second.

M. Collet-Meygret rappelle que M. Giraud lui a dû sa position; qu'il lui a témoigné pendant longtemps la plus vive affection; qu'il est coupable envers lui d'ingratitude; qu'il a été éloigné du ministère parce qu'il avait manqué à ses devoirs; qu'après sa sortie il a révélé des faits dont il avait acquis la connaissance dans l'exercice de ses fonctions; qu'il a dénoncé des actes auxquels il a concouru; que notamment il a pris une part active à la rédaction du journal *la Vérité*; qu'il s'y est intéressé pour une somme importante; qu'il a voulu ensuite retirer ses fonds; qu'il les a retirés en effet, ainsi que le prouve une quittance de 4,000 francs, émanée de lui, pour solde.

M. Giraud répond qu'il a été l'ami et l'obligé de M. Collet-Meygret, mais que, sacrifié par lui, il a usé de représailles; que, s'il a concouru à des actes qu'il blâme, il n'a fait qu'obéir aux ordres de son supérieur; qu'en parlant de la remise des actions du gaz il a sem-

lement répété ce que la rumeur publique avait déjà révélé; qu'il a voulu surtout écarter de lui les soupçons de corruption qu'il savait exister contre tout le personnel de la Direction de la sûreté publique;

Qu'il avait donné au journal *la Vérité* des renseignements qu'on donnait à tous les autres journaux; qu'il ne s'est point intéressé à l'entreprise, qu'il a seulement prêté de l'argent qu'on lui a rendu à grand'peine;

Qu'il n'a point dévoilé les secrets de l'administration; qu'il a même refusé de les faire connaître à M. le comte de Persigny; que c'est seulement à l'Empereur et sur son ordre qu'il a dit ce qu'il savait.

Ces débats n'ont qu'un intérêt secondaire, mais je n'ai pas cru devoir les passer sous silence.

L'Empereur, dans sa haute sagesse, appréciera quelle influence ils peuvent avoir sur les faits qui ont été l'objet de mes investigations.

J'aurais désiré, Monsieur le Ministre, parvenir à éclaircir complètement tout ce qui reste encore douteux. Je me suis demandé si, pour y parvenir, je devais faire de nouveaux efforts, et, par exemple, appeler devant moi les agents subalternes, les facteurs, les concierges qui sont désignés par M. Giraud. Après mûre réflexion, je n'ai pas cru devoir recourir à ce moyen; c'eût été faire perdre à l'enquête le caractère confidentiel qu'elle devait conserver; d'ailleurs, auprès des personnes d'une certaine condition, le magistrat armé d'une autorité menaçante peut seul avoir quelque influence; enfin, si l'on examine la mission qui est donnée aux agents subalternes, on reste profondément convaincu que leurs dépositions n'auraient point fait dé-

couvrir la vérité. Leurs déclarations n'auraient point révélé des secrets auxquels ils ne sont pas initiés.

Je vous transmets donc le résumé de mes investigations, en regrettant que sur quelques points elles n'aient pas été plus utiles.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'hommage de mon profond respect.

V. H. DUVERGIER.

12 octobre 1857.

XLIX

Les trois lettres suivantes sont relatives à une dette considérable contractée par le prétendant Louis Bonaparte en 1848. Cette dette ne fut payée qu'après le coup d'État.

Gênes, le 16 novembre 1850.

MONSIEUR,

Dans le mois de juillet dernier, je reçus une lettre dans laquelle vous m'exprimiez le désir de M. le prince Louis-Napoléon Bonaparte de me rembourser à Paris la somme de 60,000 écus romains, soit 324,000 francs, du prêt que je lui fis dans l'année 1848, avec hypothèque sur les domaines du prince situés dans les États Romains, près de Civita-Nova. Me trouvant en Toscane à cette époque, j'écrivis à mon homme d'affaires à Gênes, M. Arado, de vous répondre en mon nom pour vous prier d'interpeller le prince s'il aurait consenti à garder la somme totale jusqu'au 15 janvier 1851, afin que je *pus*, dans cet espace de temps, trouver un placement convenable,

Vous lui répondîtes que le prince y adhérait et que c'était chose convenue.

Le terme de ce remboursement s'approchant, je viens vous demander : 1° que vous ayez la bonté de m'envoyer une formule de la procuration de quittance que je devrai envoyer à Paris pour ce remboursement, ainsi que de m'écrire si cette procuration devra être faite devant notaire ou le consul français; 2° si c'est dans l'intention du prince de payer le semestre des intérêts qui sera échu le 15 janvier prochain à Gènes ou à Paris, et, dans ce dernier cas, d'en faire mention dans la quittance sus-énoncée.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

E. L. PALLAVICINO.

M. MOCQUARD,

*Secrétaire du cabinet particulier du Président
de la République.*

Paris.

*A Monsieur Mocquard, chef du cabinet particulier du Président
de la République française.*

MONSIEUR,

Par votre lettre du 12 décembre courant, vous avez fait connaître au marquis E. L. Pallavicino que M. le prince Bonaparte désirait obtenir un délai d'un mois pour la restitution des 524,000 francs, et opérer ainsi cette restitution au 15 février 1851 au lieu du 15 janvier, comme on était convenu.

M. le marquis Pallavicino me charge de vous com-

muniquer qu'il est disposé à satisfaire en cela le désir de M. le prince Bonaparte, pourvu que S. A. lui corresponde, jusqu'à la restitution entière de la somme, les intérêts au 6 pour 100, qui pourront ainsi être calculés à 55 fr. 26 cent. par jour.

M. le marquis Pallavicino vous prie de lui écrire le plus tôt possible si l'époque du 15 février reste définitivement arrêtée entre lui et M. le prince Bonaparte pour la restitution de la somme en question, et s'il peut y compter pour remplir d'autres engagements.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FÉLIX ARADO.

Gênes, le 19 décembre 1850.

Gênes, le 18 février 1851.

*A Monsieur Mocquard, chef du Cabinet particulier
de S. A. M. le prince Louis-Napoléon Bonaparte, à Paris.*

MONSIEUR,

M. le marquis E. L. Pallavicino me charge de vous écrire pour vous dire que, d'après les accords pris entre M. le prince Bonaparte et lui, il vient de nommer M. le duc de Galliera son mandataire spécial, pour toucher en son nom des mains du prince Bonaparte la somme de 524,000 francs. Veuillez donc, Monsieur, passer chez le duc de Galliera, qui demeure dans la rue d'As-torg, n° 16, pour fixer le jour qu'il lui conviendra pour régler cette affaire.

M. le duc vous remettra après le remboursement de la somme totale les pièces suivantes :

1° Quittance entière et définitive des 324,000 francs;

2° Pouvoir spécial à Raphaël Defferari, duc de Galliera, de toucher au nom du marquis la somme susdite;

3° Consentement à la radiation de l'hypothèque sur le domaine du prince, à Civita-Nova;

Finalement, une quittance pour la somme de 1,665 fr. 50 c. dus sur la somme totale, soit :

Pour intérêts depuis le 15 janvier jusqu'au 15 février. 1,631^r 00^e

Procuration au vicomte de Casabianca pour la radiation d'hypothèque sur une partie du domaine du prince. 15 00

Frais de procuration expédiée à Paris. 19 50

TOTAL. 1,665^r 50^e

Veillez, je vous prie, m'accuser réception de la présente, et agréer l'assurance de ma considération très-distinguée. Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

FÉLIX ARADO.

L

Note très-curieuse d'un sieur Bésuchet, ancien officier de l'Empire, mise au dos d'une circulaire en faveur de la candidature de Louis-Napoléon à la présidence de la République. Cette note con-

state que, tout en approuvant la circulaire, le Prince a déclaré n'avoir point d'argent pour en assurer la publication.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Trois cent mille suffrages, en rappelant de l'exil notre concitoyen Louis-Napoléon Bonaparte, ont tracé la route qu'il devait suivre, et désigné la place qu'il pouvait ambitionner au milieu de nous. La France entière, s'associant au vote spontané de cinq départements, a salué son entrée à l'Assemblée nationale, comme présage de la fin prochaine de l'interminable provisoire qui pèse sur nous.

Pressé par des hommes inquiets de la grandeur de sa position, Louis-Napoléon vient, du haut de la tribune, d'accepter une candidature que de toutes parts lui offraient les vrais patriotes, les hommes d'ordre, de progrès et de liberté; son programme a retenti dans le cœur de tous les Français.

Le moment est venu, citoyens, de manifester hautement nos sympathies pour celui qui sera bientôt l'élu de la nation; préparons-nous, unissons-nous. En présence des malheurs qui pèsent sur notre patrie et de ceux qui peuvent la menacer encore, recueillons-nous dans notre conscience, et voyons si nous avons un nom plus glorieux, plus sympathique à la France que celui de *Napoléon*; si nous avons un homme qui, mieux que le neveu du grand Empereur, le petit-fils de la bonne Joséphine, l'écrivain qui s'est tant occupé du peuple¹,

¹ Les écrits de Louis-Napoléon expriment tous les plus nobles sentiments en faveur des classes ouvrières; il a successivement traité diverses questions qui se rattachent à l'organisation sociale. Nous citerons, entre plusieurs ouvrages remarquables, celui qui a pour titre *Extinc-*

çuisse se présenter comme symbole d'*union*, d'*ordre*, de *clémence* et de *fraternité*.

Élevé à l'école du malheur, éprouvé par l'exil, le prince Louis n'est plus au milieu de nous qu'un citoyen animé du plus ardent patriotisme. Pur de toute intrigue politique, étranger à nos discordes civiles, dont son cœur a gémi, *sa mission sera de réparer et non de venger*; il n'aura d'autre ambition que celle de contribuer au bonheur de tous, en dirigeant la France dans des voies sages et libérales, sous l'égide du drapeau de l'indépendance nationale et des libertés publiques.

L'Empereur, son oncle, a voulu le bonheur de la France par la gloire.

Il voudra, lui, la gloire de la France par le bonheur.
Vive la République!

*Au nom d'une commission d'électeurs pour le département
de la Seine.*

BÉSUCHET,

Ancien officier de l'armée impériale.

Au dos est écrit :

Approuvé par le prince.

40,000 exemplaires ont été distribués.

C'est à cette occasion que le prince me dit chez lui, à l'hôtel du Rhin :

« C'est bien, mais cela coûtera cher et je n'ai pas
« d'argent. »

« Prince, dis-je, je ne viens pas vous en faire dépen-
« ser, c'est moi qui fais tout cela, et, Dieu aidant, nous
« réussirons. »

Alors il me prit la main avec effusion.

tion du Paupérisme, publié à Ham, pendant sa captivité en 1844. — Son *Manuel d'artillerie* lui a conquis l'estime de tous les militaires instruits.

LI

SOMMES REÇUES PAR MADAME DE MONTIJO.

(Note sans date.)

Il a été envoyé en Espagne à madame la comtesse de Montijo, par l'intermédiaire de MM. de Rothschild :

1° Le 4 février.	600,000 ¹
2° Le 9 avril.	89,759
3° Le 27 mai (Mocquard).	668,421

LII

LISTE CIVILE.

Note curieuse de la main de l'Empereur, sans date.

Deux pages de chiffres et d'additions, dont nous transcrivons, avec commentaires, les indications les plus importantes.

— Une société de colportage reçoit 5,000 francs par mois.

— Florian Pharaon, 2,000 francs par mois.

— Le camp de Châlons semble avoir coûté 100,000 francs ou 110,000 francs en juillet (186 ?).

— Notre-Dame-de-la-Garde (la Chapelle), 20,000 francs en juillet.

— *Étincelle* (journal de M. Pharaon) reçoit 50,000 francs une fois payés¹.

— Les constructions du Champ de Mars (Exposition?) dépassent toute prévision; évaluées à 60,000 francs par mois, elles atteignent, en juillet, 147,000 francs; en septembre, 552,000 francs; puis 527 et 522,000 francs.

— Le compte Mocquard est fort chargé.

— L'Impératrice a régulièrement 100,000 francs par mois.

— Les maisons d'Albe, Lauriston et les résidences impériales absorbent des sommes énormes.

— Ajoutez 100,000 francs au ministère de l'intérieur et 150,000 à David.

— Lyon, 500,000 francs (sont-ce des obligations?).

¹ Sans préjudice de deux autres sommes de 50,000 francs dont on a retrouvé la mention dans des comptes postérieurs.

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars.
L'Impératrice.....	400,000						
Société coop.....	50,000						
Maisons d'Albe.....	50,000						
Pierrefonds.....	50,000						
Cpte Mocquard.....	50,000						
Plombières.....	10,000	10,000	10,000	10,000			
Biarritz.....	10,000	10,000					
Pharabon (sic).....	2,000	2,000	2,000	2,000			
Camp de Châlons.....	10,000						
Société de colport.....	5,000	5,000	(8 mois.)				
Constr. ch. de Mars.....	60,000						
Constr. av. Daum.....	10,000						
(Avenue Daumesnil.)							
	407,000	596,000	588,000	581,000	571,000	571,000	521,000

Avril.

L'Impératrice.....	400,000
Maisons d'Albe.....	50,000
Pierrefonds.....	50,000
Compte de Mocquard.....	50,000
Pharabon.....	2,000
.....	252,000

LIII

La lettre suivante était soigneusement conservée par M. Conti dans un carton particulier avec cette étiquette : *L'Empereur*. Elle montre que deux des plus zélés serviteurs du régime impérial ne se risquaient pourtant que fort prudemment dans l'Empire au 2 décembre 1851. Ils attendaient le succès.

A M. le Directeur de l'Imprimerie nationale.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'apprends par voie indirecte que des documents portant ma signature en imprimé vous sont envoyés pour être transmis en province; je suis entièrement étranger à ces actes et vous prie de ne pas y maintenir ma signature.

Votre dévoué,

ROUHER.

Je fais la même déclaration et la même prière.

A. FOULD.

A gauche, à l'angle de la lettre, cette note, écrite à l'encre : *Reçu le 2 décembre 1851 à 6 heures du soir. Le secrétaire de la direction* (signature illisible). Et, au bas de la note, le timbre de l'imprimerie nationale en noir : *Imprimerie nationale. Direction.*

L'enveloppe qui contenait cette lettre porte : *2 décembre 1851. Lettre de MM. Rouher et Fould.* On a écrit au crayon, à droite, ce mot inexplicable : *Complot.*

LIV

PROSCRIPTIONS DE DÉCEMBRE

ÉTAT DES INDIVIDUS

QUI, APRÈS DÉCEMBRE, ONT ÉTÉ L'OBJET DE MESURES
PÉNALES

ÉTAT DES INDIVIDUS QUI, APRÈS DÉCEMBRE 1870, ONT

L'EMPEREUR a désiré avoir l'état exact des individus qui, à la suite des événements de 1870, ont été condamnés, mais celui de la police générale, selon les trois catégories auxquelles appartenaient les condamnés étrangers à mon ministère qui m'a empêché de remettre le jour même ce travail à

- 1° Nombre total des individus arrêtés ou poursuivis en France à l'occasion de l'insurrection de décembre 1870.
- 2° A déduire.
 - Individus mis en liberté.
 - Individus soumis à la simple surveillance.
- 3° Nombre total des individus condamnés à la suite de l'insurrection de décembre 1870.
- 4° A déduire les individus condamnés par les conseils de guerre et les tribunaux militaires pour délits de droit commun, comme assassinats, incendies, vols, etc.
- 5° Nombre total et division par catégories des individus condamnés par les commissions mixtes à la suite de l'insurrection du 2 décembre.
- 6° Nombre total par catégories des individus graciés.
- 7° Nombre des contumaces.
- des décédés.
- 8° Chiffre actuel, par catégories, au 27 janvier, des individus subissant encore, en vertu des condamnations des commissions mixtes, les peines suivantes.

A ce chiffre de 6,153 individus restant aujourd'hui soumis à des peines quelconques, primitivement des commissions mixtes, soit comme garantie conservée vis-à-vis d'eux par le

Le chiffre total des individus subissant réellement aujourd'hui les peines appliquées par la justice, soit au ministre de la guerre, soit au ministre de la police générale. J'aurais voulu j'ai fait de vaines tentatives pour arriver à ce résultat, n'étant point chargé de centraliser

ON DE DÉCEMBRE

ONT ÉTÉ L'OBJET DE MESURES PÉNALES.

décembre, ont été l'objet d'une mesure pénale quelconque. Cette affaire, concentrée dans le mois de mars 1852, divisée entre trois ministères : celui de la justice, celui de la guerre, et celui de la marine, a donné lieu à une grande difficulté que j'ai éprouvée, en raison de cette division, à obtenir les indications que Sa Majesté.

Communion de décembre 1851.				26,642
.				6,501
.				5,108
} Total.				11,609
.				15,055
Conseils de guerre.				247
Police correctionnelle.				659
Maisons de correction.				29
} Total.				915
Guyenne	Algérie.	Éloignement ou expulsion.	Internement.	
250	9,550	1,545	2,804	} Total. 14,118
61	5,775	951	1,480	} Total. 6,245
5	1,715	} Total. 1,720
.	} Total. 216
175	4,042	614	1,524	} Total. 6,155

Il faut ajouter celui de 5,450 individus soumis à la surveillance, soit par suite de la décision du gouvernement, à la suite d'une commutation de peine. Les commissions mixtes, à la suite du 2 décembre, est donc de 6,155. Ce chiffre est destiné à servir de base aux commissions qui arrivent chaque jour en masse, soit à l'Empereur, soit au ministre de la justice, pour pouvoir donner à Sa Majesté le chiffre exact des soumissions adressées jusqu'à ce jour ; et pour servir de base au service. Il est arrivé au seul ministère de la police générale 2,345 demandes en grâce.

Le Ministre, secrétaire d'État au département de la police générale,

Signé : DE MAUPAS.

PROSCRIPTION DE DÉCEMBRE

ÉTAT DES INDIVIDUS QUI, APRÈS DÉCEMBRE, ONT ÉTÉ L'OBJET DE MESURES PÉNALES.

L'EMPEREUR a désiré avoir l'état exact des individus qui, à la suite des événements de décembre, ont été l'objet d'une mesure pénale quelconque. Cette affaire, concentrée dans le principe, ainsi que cela avait toujours été, au ministère de la police générale, a été, le 27 mars 1832, divisée entre trois ministères : celui de la justice, celui de la guerre, celui de la police générale, selon les trois catégories auxquelles appartenaient les condamnés. C'est la difficulté que j'ai éprouvée, en raison de cette division, à obtenir les indications étrangères à mon ministère qui m'a empêché de remettre le jour même ce travail à Sa Majesté.

1° Nombre total des individus arrêtés ou poursuivis en France à l'occasion de l'insurrection de décembre 1831. 26,642

2° A déduire.

Individus mis en liberté.	6,501	} Total.	11,600
Individus soumis à la simple surveillance.	5,108		

5° Nombre total des individus condamnés à la suite de l'insurrection de décembre. 15,055

4° A déduire les individus condamnés par les conseils de guerre et les tribunaux militaires de droit commun, comme assassins, incendies, vols, etc.

Conseils de guerre.	247	} Total.	945
Police correctionnelle.	659		
Maisons de correction.	29		

5° Nombre total et division par catégories des individus condamnés par les commissions mixtes à la suite de l'insurrection du 2 décembre.

6° Nombre total par catégories des individus graciés.	259	Algérie.	9,550	Éloignement ou expulsion.	1,545	Internement.	2,804	} Total.	14,118
7° Nombre des contumaces.	61		5,775		951		1,480	} Total.	6,245
— des décédés.	5		1,715					} Total.	1,720
8° Chiffre actuel, par catégories, au 27 janvier, des individus subissant encore, en vertu des condamnations des commissions mixtes, les peines suivantes.	175		4,042		614		1,524	} Total.	6,455

A ce chiffre de 6,455 individus restant aujourd'hui soumis à des peines quelconques en vertu de la décision primitive des commissions mixtes, soit comme garantie conservée vis-à-vis d'eux par le gouvernement, à la suite d'une commutation de peine.

Le chiffre total des individus subissant réellement aujourd'hui les peines appliquées par les commissions mixtes, à la suite du 2 décembre, est donc de 6,155. Ce chiffre est destiné à être, d'ici à quelques jours, diminué dans une proportion considérable, par suite de la réception des commissions qui arrivent chaque jour en masse, soit à l'Empereur, soit au ministre de la justice, soit au ministre de la guerre, soit au ministre de la police générale. J'aurais voulu pouvoir donner à Sa Majesté le chiffre exact des soumissions adressées jusqu'à ce jour ; j'ai fait de vaines tentatives pour arriver à ce résultat, n'étant point chargé de centraliser ces soumissions au service. Il est arrivé au seul ministère de la police générale 2,545 demandes en grâce.

ont été l'objet d'une mesure pénale quelconque. Cette affaire, concentrée dans le principe, ainsi que cela avait toujours été, au ministère de la police générale, a été, le 27 mars 1832, divisée entre trois ministères : celui de la justice, celui de la guerre, celui de la police générale, selon les trois catégories auxquelles appartenaient les condamnés. C'est la difficulté que j'ai éprouvée, en raison de cette division, à obtenir les indications étrangères à mon ministère qui m'a empêché de remettre le jour même ce travail à Sa Majesté.

1° Nombre total des individus arrêtés ou poursuivis en France à l'occasion de l'insurrection de décembre 1831. 26,642

2° A déduire.

Individus mis en liberté.	6,501	} Total.	11,600
Individus soumis à la simple surveillance.	5,108		

5° Nombre total des individus condamnés à la suite de l'insurrection de décembre. 15,055

4° A déduire les individus condamnés par les conseils de guerre et les tribunaux militaires de droit commun, comme assassins, incendies, vols, etc.

Conseils de guerre.	247	} Total.	945
Police correctionnelle.	659		
Maisons de correction.	29		

5° Nombre total et division par catégories des individus condamnés par les commissions mixtes à la suite de l'insurrection du 2 décembre.

6° Nombre total par catégories des individus graciés.	259	Algérie.	9,550	Éloignement ou expulsion.	1,545	Internement.	2,804	} Total.	14,118
7° Nombre des contumaces.	61		5,775		951		1,480	} Total.	6,245
— des décédés.	5		1,715					} Total.	1,720
8° Chiffre actuel, par catégories, au 27 janvier, des individus subissant encore, en vertu des condamnations des commissions mixtes, les peines suivantes.	175		4,042		614		1,524	} Total.	6,455

Il faut ajouter celui de 5,450 individus soumis à la surveillance, soit par suite de la décision primitive des commissions mixtes, soit comme garantie conservée vis-à-vis d'eux par le gouvernement, à la suite d'une commutation de peine.

Le chiffre total des individus subissant réellement aujourd'hui les peines appliquées par les commissions mixtes, à la suite du 2 décembre, est donc de 6,155. Ce chiffre est destiné à être, d'ici à quelques jours, diminué dans une proportion considérable, par suite de la réception des commissions qui arrivent chaque jour en masse, soit à l'Empereur, soit au ministre de la justice, soit au ministre de la guerre, soit au ministre de la police générale. J'aurais voulu pouvoir donner à Sa Majesté le chiffre exact des soumissions adressées jusqu'à ce jour ; j'ai fait de vaines tentatives pour arriver à ce résultat, n'étant point chargé de centraliser ces soumissions au service. Il est arrivé au seul ministère de la police générale 2,545 demandes en grâce.

Le Ministre, secrétaire d'État au département de la police générale,

Signé : DE MAUPAS.

L V

PLAN DE ROMAN DE LA MAIN DE L'EMPEREUR.

M. Benoît, honnête épicier de la rue de la Lune, était parti en 1847 pour l'Amérique. Après avoir voyagé dans les contrées qui s'étendent depuis l'Hudson jusqu'au Mississipi, il revint en France en 1868, ayant passé près de dix-neuf ans hors de son pays. Il avait recueilli les lointains échos de tout ce qui s'était passé en France depuis 1848, sans se rendre bien compte des changements survenus. Quelques réfugiés français lui avaient dit que la France gémissait sous le despotisme, et qu'il allait revoir bien avilie et bien appauvrie la patrie qu'il avait quittée si florissante du temps de Louis-Philippe. Notre ami Benoît arrive donc à Brest dans le paquebot transatlantique. Il arrive dans la rade plein de préjugés, de regrets, d'appréhension : « Quels sont « donc ces vaisseaux tout noirs, si laids en comparaison « des beaux vaisseaux à voile que j'avais laissés ? » demande-t-il au premier marin qu'il rencontre. « Mais ce « sont des vaisseaux cuirassés, l'invention de l'Empe- « reur. Revêtus de fer, ils sont à l'abri du boulet, et « cette transformation a détruit jusqu'à un certain point « la suprématie sur mer de l'Angleterre. — C'est pos- « sible, mais je regrette nos vieux bâtiments avec leurs « mâts et leurs voiles poétiques ¹. »

Il voit, vers la mairie, la foule se porter aux élections. Étonnement du suffrage universel.

¹ En marge, en face de cette dernière phrase, se trouvent ces mots : *Passé ports supprimés.*

Étonnement des chemins de fer qui sillonnent la France; du télégraphe électrique.

Arrivée à Paris; embellissement. L'octroi porté aux fortifications.

Il veut acheter des objets, qui sont meilleur marché, grâce au traité de commerce. Le fer moitié moins cher, etc.

Il croit qu'il y a beaucoup d'écrivains en prison. Erreur.

Point d'émeutes; point de détenus politiques; point d'exilés.

Point de détentions préventives.

Accélération des procès.

La marque supprimée.

La mort civile supprimée.

La caisse pour la vieillesse.

Les aziles (*sic*) de Vincennes.

Les coalitions.

Police de roulage détruite.

Réglementations abolies.

Service militaire allégé, solde augmentée, médaille instituée, retraite augmentée.

Réserve augmentant la force de l'armée.

Fonds pour les prêtres infirmes.

Contrainte par corps.

Courtiers : un marchand qui envoyait un commis vendre ou acheter des marchandises était arrêté.

Les conseils généraux.

LVI

LETTRE DE L'IMPÉRATRICE A L'EMPEREUR.

(Voyage en Égypte.)

Sur le Nil, à bord de *l'Impératrice*, 27 octobre 1869.

MON BIEN CHER LOUIS,

Je t'écris en route sur (*illisible*) sur le Nil. Te dire que nous avons frais ne serait absolument pas la vérité, mais la chaleur est fort supportable, car il y a de l'air; mais, au soleil, c'est autre chose! D'ailleurs, par télégraphe, je te dis l'état de l'atmosphère. J'ai de tes nouvelles et celles de Louis tous les jours par télégraphe, c'est merveilleux et bien doux pour moi, puisque je suis toujours tenue à la rive amie par ce fil qui me rattache à toutes mes affections.

Je suis dans le ravissement de notre charmant voyage et je voudrais t'en faire la description, mais tant d'autres plus savants et plus charmants conteurs que moi ont entrepris cette œuvre, qu'il me semble que dans l'admiration muette je dois m'enfermer.

J'étais bien tourmentée de la journée d'hier et de te savoir à Paris sans moi, mais tout s'est bien passé à ce que je vois par ta dépêche. Quand on voit les autres peuples on juge et apprécie bien plus l'injustice du nôtre. Je pense *malgré tout* qu'il faut ne pas se décourager et marcher dans la voie que tu as inauguré (*sic*), la bonne foi dans les concessions données comme du reste on le pense et dis (*sic*), est une bonne chose, j'espère

donc que ton discours sera dans ce sens, plus on aura besoin de force plus tard, et plus il est nécessaire de prouver au pays qu'on à (*sic*) *des idées* et non *des expédients*. — Je suis bien loin et bien ignorante des choses depuis mon départ pour parler ainsi, mais je suis intimement convaincue que la suite dans les idées c'est la véritable force, je n'aime pas les àcoups (*sic*) et je suis persuadée qu'on ne fait pas deux fois dans le même règne des coups d'État, je parle à tort et à travers car je prêche un converti qui en sait plus long que moi. Mais il faut bien dire quelques choses ne fut-ce (*sic*) que pour prouver ce que tu sais, que mon cœur est près de vous deux, et si dans les jours de calme mon esprit vagabond aime à se promener dans les espaces c'est près de vous deux que j'aime à être les jours de soucis et d'inquiétude.

Loin des hommes et des choses on respire un calme qui fait du bien et, par un effort d'imagination, je me figure que tout va bien puisque je ne sais rien. Amuse-toi, je crois indispensable la distraction, il faut se refaire un moral comme on se refait une constitution affaiblie, et une idée constante finie (*sic*) par user le cerveau le mieux organisé. J'en ai fait l'expérience, et de tout ce qui dans ma vie a terni les belles couleurs de mes illusions je ne veux plus en entretenir le souvenir, ma vie est finie, mais je revis dans mon fils et je crois que ce sont les vraies joies celles qui traverseront son cœur pour venir au mien.

En attendant je joui (*sic*) de mon voyage, des couchés (*sic*) du soleil, de cette nature sauvage cultivée sur les rives dans une largeur de 50 mètres (*sic*), et, der-

rière, le désert avec ses dunes et le tout éclairé par un soleil ardent.

Au revoir et crois à l'amitié de ta toute dévouée,

EUGÉNIE.

LVII

Voici un document assez énigmatique, duquel néanmoins il semble résulter que le baron Jérôme David exerçait sur ses collègues une sorte de surveillance. Au profit de qui? Faut-il voir là l'explication des sommes considérables touchées à plusieurs reprises par le baron David sur la cassette impériale?

Paris, 21 novembre 1869.

MON CHER CONTI,

Voici la liste des députés qui ont paru à la salle des conférences pendant ces derniers temps :

Séneca, député de la Somme.

Rolle, député de la Côte-d'Or.

Keller, député du Haut-Rhin.

Calmètes, député des Pyrénées-Orientales.

Boduin, député du Nord.

Général Dautherville, député de l'Ardèche.

Ferdinand David, député des Deux-Sèvres.

Dolfus, député de Lot-et-Garonne.

Ayries, député du Gers.

Du Miral, député du Puy-de-Dôme.

Deseilligny, député de l'Aveyron.

Dugué de la Fauconnerie, député de l'Orne.

Chadenet, député de la Meuse.

Roulleaux-Dugage, député de l'Hérault.

Josseau, député de Seine-et-Marne.

Kolb-Bernard, député du Nord.

Monier de la Sizeranne, député de la Drôme.

Richard, député de Seine-et-Oise.

Germain, député de l'Ain.

Lefèvre-Pontalis, député de Seine-et-Oise.

Cosserat, député de la Somme,

Baron Mercier, député de la Mayenne.

Choque, député du Nord.

Malézieux, député de l'Aisne.

Comte d'Ayguesvives, député de la Haute-Garonne.

Girou de Buzareingues, député de l'Aveyron.

Pinard, député du Nord.

Comte de Chambrun, député de la Lozère.

Belmontet, député de Tarn-et-Garonne.

Général Lebreton, d'Eure-et-Loir.

Hamoir, député du Nord.

Je vous remercie de la lettre obligeante que vous avez bien voulu m'écrire de la part de l'Empereur ; il n'est pas un seul de mes actes qui ne soit inspiré par la pensée de servir utilement Sa Majesté, que j'aime de tout mon cœur.

Recevez, mon cher Conti, l'assurance de ma considération parfaite et de mes sentiments affectueux et dévoués.

BARON JÉRÔME DAVID.

Les députés ne reviendront à Paris que vers la fin de la semaine ; il est fort possible que, parmi ceux qui ont

paru à la salle des conférences, il y en ait qui se soient absentes de nouveau.

B^{on} J. D.

RÉCLAMATIONS.

M. Adolphe Dupeuty, signalé par la note du ministère de l'intérieur publiée dans nos première et deuxième livraisons (voyez page 52 de notre édition), comme ayant été envoyé à Nice en qualité de rédacteur officieux, lors des élections de 1869, nous adresse une protestation énergique contre celle des allégations de cette note qui le touche personnellement. Il affirme « n'avoir jamais, à aucune époque de sa vie, reçu de mission de ce genre, ni même d'ou-
« verture, et surtout de rémunération pécuniaire ou autre. »

Nous donnons acte à M. Dupeuty de sa déclaration, tout en rappelant que nous tenons à la disposition des intéressés les manuscrits des documents publiés.

M. Soubayroux, concierge au n° 2 de la Chaussée-d'Antin, maison signalée dans le rapport de police sur le décachetage des lettres, n'occupe cette place que depuis moins de trois ans. Ce n'est donc pas à lui qu'est imputable la complicité avec le *Cabinet noir* de la sûreté générale, mais à son prédécesseur, M. Pierre Niaux, d'ailleurs désigné nominativement dans le rapport.

LVIII

LETTRE DU GÉNÉRAL DUCROT AU GÉNÉRAL FROSSARD.

Cette lettre du général Ducrot a été trouvée dans les papiers du général Frossard. Elle dit nettement, cruellement, vivement, au gouverneur du Prince Impérial, la vérité entière. Les conseillers de Napoléon ne pouvaient pas dire qu'ils n'étaient point renseignés.

Strasbourg, 28 octobre 1861.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je vous envoie le résumé de mes longues et intéress-

santes conversations avec M. de D... Je me suis attaché à rendre scrupuleusement ses pensées et ses appréciations, sans commentaires ni amplifications. Vous me dites dans votre dernière lettre que vous avez lieu de penser que M. de D... se laisse quelque peu emporter par sa haine contre la Prusse... Non, non, ne croyez pas cela. M. de D... est un homme de soixante-six ans; il a un jugement trop sûr, une trop grande expérience des hommes et des choses pour se laisser aveugler par la passion; mais il a des oreilles pour entendre, des yeux pour voir et tout le bon sens nécessaire pour tirer de justes conclusions de tout ce qu'il voit et entend. De plus, il a assez de caractère pour ne pas se laisser aveugler par la peur, cette détestable conseillère, qui a fait et fera faire encore tant de sottises! Tout ce que je vois et entends moi-même corrobore trop bien les appréciations de M. de D... pour qu'il me reste un doute sur l'exactitude de ses renseignements et la justesse de ses vues.

Je viens de voir, il y a quelques instants, madame la comtesse de Pourtalès, qui arrive de Berlin. Jusqu'à ce jour je l'avais trouvée d'un optimisme qui m'irritait. Prussienne par son mari, elle était en admiration perpétuelle devant tous les actes de M. de Bismark, du roi Guillaume et de tous ses Prussiens; elle prétendait que rien ne pouvait motiver une guerre entre la France et la Prusse, que nous étions faits pour nous entendre et nous aimer. Bref, son langage était une variante poétique des discours Rouher et des circulaires La Valette. Or, voilà que cette adorable comtesse me déclare qu'elle revient de Berlin la mort dans l'âme, que la guerre est inévi-

table, qu'elle ne peut manquer d'éclater au premier jour, que les Prussiens sont si bien préparés, si habilement dirigés, qu'ils sont assurés du succès!

« Eh quoi! lui ai-je dit, vous embouchez la trompette
« de Bellone juste au moment où de tous côtés l'on ne
« parle que des intentions pacifiques de nos bons voi-
« sins, de la salutaire terreur que nous leur inspirons,
« du désir de Bismark d'éviter tout prétexte de conflits,
« lorsque nous renvoyons tous nos soldats dans leurs
« foyers, et qu'il est même question d'une réduction
« des cadres, à tel point que je m'appête à aller au pre-
« mier jour planter mes choux en Nivernais.

— « Oh! général, s'est-elle écriée, c'est ce qu'il y a
« d'affreux. Ces gens-là nous trompent indignement et
« comptent bien nous surprendre désarmés... Oui, le
« mot d'ordre est donné : en public, on parle de paix,
« du désir de vivre en bonnes relations avec nous; mais
« lorsque, dans l'intimité, l'on cause avec tous ces gens
« de l'entourage du roi, ils prennent un air narquois,
« vous disent : Est-ce que vous croyez à tout cela? Ne
« voyez-vous pas que les événements marchent à grands
« pas, que rien désormais ne saurait conjurer le dénou-
« ment?... Ils se moquent indignement de notre gou-
« vernement, de notre armée, de notre garde mobile
« de nos ministres, de l'Empereur, de l'Impératrice,
« prétendent qu'avant peu la France sera une seconde
« Espagne! Enfin, croiriez-vous que le ministre de le
« maison du roi, M. de Schleinitz, a osé me dire qu'a
« vant dix-huit mois notre Alsace serait à la Prusse? E
« si vous saviez quels énormes préparatifs se font de
« tous côtés, avec quelle ardeur ils travaillent pour

« transformer et fusionner les armées des États récem-
« ment annexés, quelle confiance dans tous les rangs de
« la société et de l'armée!... Oh! en vérité, général,
« je reviens navrée, pleine de trouble et de craintes.
« Oui, j'en suis certaine maintenant, rien, non, rien ne
« peut conjurer la guerre, et quelle guerre! »

Madame de Pourtalès sera probablement à Compiègne dans quelques jours, et par conséquent vous pourrez avoir le plaisir d'entendre ses doléances et ses récits effrayants.

Pour faire pendant au propos de M. de Schleinitz relatif à l'Alsace, je citerai un mot de M. le général de Moltke sur le même sujet. Ce grand général causait avec un Badois qui occupe une assez haute position dans son pays; ce personnage lui assurait que la population du grand-duché était généralement peu sympathique aux Prussiens et très-opposée aux projets d'annexion. « En
« vérité, dit M. de Moltke, c'est incompréhensible, car
« ces gens-là devraient comprendre que leur avenir est
« entre nos mains, que bientôt nous pourrons leur faire
« ou beaucoup de bien ou beaucoup de mal. Lorsque
« nous serons en mesure de disposer de l'Alsace, et cela
« ne saurait tarder, en la réunissant au grand-duché de
« Bade, nous pourrons former une superbe province
« comprise entre les Vosges et la Forêt-Noire, traversée
« dans toute sa longueur par un beau fleuve, et, à coup
« sûr, aucun pays au monde ne se trouvera dans des
« conditions pareilles de bien-être et de prospérité... »

Et vous voulez qu'en présence de pareilles rodomontades, de si insolentes prétentions trop hautement affirmées, je reste calme et patient! En vérité, il ne faudrait

plus avoir dans les veines une goutte de vieux sang gaulois!... Je l'avoue donc, je vis dans un état permanent d'exaspération; j'éprouve la rage que doit ressentir un homme qui, voulant sauver un noyé, rencontre une résistance volontaire et se sent prêt à sombrer avec celui qu'il veut sauver...

Vous voyant vous impatienter en lisant ces lignes, je serais volontiers tenté de m'écrier comme Thémistocle : « Frappe, mais écoute! »

Cröyez, mon cher général, à l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

Général A. Ducrot.

P. S. Un mot, pour terminer, qui peint assez bien la situation; il est d'un diplomate fort bien en cour et certainement en position d'être parfaitement informé : « En vérité, écrivait dernièrement le prince de M..., « l'on dirait que nous marchons avec des jambes en « coton sur des œufs, comme si nous avions peur de « les casser. »

LIX

LETTRE DU GÉNÉRAL DUCROT AU GÉNÉRAL FROSSARD SUR LES PRÉPARATIFS
DE LA PRUSSE EN 1869.

Strasbourg, le 31 janvier 1869.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je viens de voir le commandant Schenck, qui m'a apporté de vos nouvelles et m'a dit que vous l'aviez

entretenu de certains faits qui se passeraient en ce moment à Mayence et Rastadt, et seraient assez significatifs.

Les mêmes renseignements me sont parvenus à Strasbourg par des bruits qui circulent dans la ville et à l'origine desquels il m'a été impossible de remonter. Les Prussiens, dit-on, font couper les arbres sur les glacis de Mayence et de Rastadt; dans le grand-duché de Bade, l'on met en réquisition les médecins et vétérinaires en état de marcher et l'on en fait la répartition, comme auxiliaires, entre les différents corps de troupes.

N'ayant plus la possibilité d'envoyer des officiers à l'étranger, j'ai dû chercher un moyen détourné pour vérifier l'exactitude de ces renseignements et je me suis adressé à un M. de Gaston, ancien sous-officier français, fixé à Landau depuis quelques années, et qui, ayant fréquemment occasion d'aller à Mayence et dans le duché de Bade, a bien voulu se charger de prendre, *de visu* tous les renseignements utiles.

Quant à l'affaire des médecins et vétérinaires, M. de Gaston m'a cité un fait qui paraît concluant. Il y a aujourd'hui quinze jours, son vétérinaire, qui habite Mannheim, a reçu une commission de vétérinaire de première classe pour un corps de troupes (M. de Gaston n'a pu se rappeler lequel), avec injonction de se tenir prêt à rejoindre au premier ordre.

Il est vraiment fâcheux que nous n'ayons aucun moyen de surveiller ce qui se fait ou se prépare chez nos trop actifs voisins. Ne serait-il pas indispensable d'organiser dès à présent un service d'espionnage militaire qui mettrait à notre disposition un certain nombre d'agents

chargés de nous tenir au courant des moindres incidents présentant quelque signification et qui, le jour où la guerre éclaterait, pourrait nous rendre d'incalculables services? Ce n'est pas au moment où les relations seront interrompues qu'il sera possible d'organiser ce service, il faut du temps et beaucoup d'adresse pour le monter convenablement. Je livre ces réflexions à votre appréciation.

Je vous remercie d'avoir bien voulu me communiquer les bonnes paroles de l'Empereur à mon sujet, cela m'a fait grand plaisir; j'ai écrit au général Castelnau dans le sens que vous m'avez indiqué, mais je sais à quoi m'en tenir sur ses bienveillantes intentions à mon égard.

Croyez, mon cher général, à l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Général A. Ducrot.

Schenck est parti ce matin pour Rastadt; il sera demain à Darmstadt, mercredi à Mayence, et de retour ici jeudi soir.

LX

AFFAIRES DE PRUSSE.

La lettre suivante nous montre M. de Bismark proposant (novembre 1868) une entrevue entre le roi Guillaume et Napoléon pour aplanir les difficultés entre la France et la Prusse. Pas plus que M. Benedetti, M. le lieutenant-colonel de Stoffel, attaché militaire à l'ambassade de Berlin, n'a paru se douter que ces témoignages

d'un désir de paix coïncidaient avec les études faites par M. de Moltke sur notre frontière du Nord-Est.

Le lieutenant-colonel de Stoffel à Pietri.

Berlin, 20 novembre 1868.

MON CHER PIETRI,

Cette lettre suivra un singulier chemin avant de vous parvenir, car je la remets au courrier anglais : elle aura donc l'honneur de passer par Bruxelles et Londres et vous sera remise par notre Ministre des affaires étrangères. Il faut absolument que vous me fassiez savoir, par deux mots jetés à la poste, si vous avez reçu un envoi jeudi dernier 19, dans la soirée. C'étaient un travail pour l'Empereur et un autre pour le Ministre, tous deux contenus sous un même pli à cinq cachets que j'avais confié à M. Bleichröder, banquier de Berlin, se rendant à Paris. Rien n'est plus rare dans la vie que de rencontrer des gens qui sachent se mettre à la place des autres. Or mettez-vous à la mienne un moment, et dites-vous que je suis inquiet du sort de mes paquets ou envois chaque fois que je les expédie autrement que par nos courriers d'ambassade. Quand vous ne m'écriviez que deux mots, comme, par exemple : « Je vais bien, sauf un panaris au doigt milieu, et j'ai reçu votre lettre jeudi dernier, » cela ne vous dérangerait guère de vos graves préoccupations ni de la Boulangère, que vous dansez si bien, et du moins me sentirais-je tranquillisé ! Mon travail sur la *Note* en question a-t-il répondu à la question ?

Je vous disais dans ma dernière lettre que j'avais d'assez curieux détails à vous donner. Voici la chose.

M. B., dont j'ai parlé plus haut, est un banquier important de Berlin, correspondant de Rothschild et homme d'affaires de Bismark. Parti de bas, il est parvenu, à force de constance et de sens pratique, à se faire une position considérable. C'est le seul juif que Bism. reçoive familièrement, le seul chez lequel il consente à dîner. Il l'emploie comme chasseur aux renseignements, lui donne certaines missions de confiance, etc., etc. Chose à noter dans l'histoire des gouvernements prussiens qui se sont succédé depuis cent ans, ils ont presque tous employé un juif (déjà du temps de Sieyès) comme instrument plus ou moins occulte. Celui dont je vous parle, sans être précisément un intrigant, aspire à jouer un rôle et à prendre la place d'un de ses devanciers, parmi lesquels le juif Éphraïm brille au premier rang. Ajoutez que c'est un homme doux, de formes bienveillantes, avec lequel je vis en relations assez suivies et cordiales. Or donc, M. B., après avoir passé huit jours à Varzin chez Bismark, est venu me trouver tout dernièrement, et, si je vous conte les détails de notre entrevue, c'est que tout me porte à croire qu'il était chargé de me sonder ou de connaître mon avis. Il eut soin, comme préambule, de me demander le secret le plus absolu sur notre conversation, et me raconta ensuite longuement ses derniers entretiens avec Bism. et les dispositions où il avait trouvé celui-ci. « Le Ministre, me dit M. B., désire
« la paix plus ardemment que jamais ; il fera tout son
« possible pour la conserver : il est d'autant plus sin-
« cère en s'exprimant ainsi qu'il explique lui-même
« pourquoi le Nord ne peut ni ne doit désirer aujour-

« d'hui l'annexion des États du Sud; que l'unité de
« l'Allemagne se fera tout naturellement d'elle-même
« tôt ou tard, et que sa mission, à lui Bism., n'est pas
« d'en hâter le moment, mais bien de consolider
« l'œuvre de 1866, etc., etc. De tous côtés, on se
« demande s'il n'existe aucun moyen de rétablir la
« confiance entre la France et la Prusse, aucun moyen
« de rassurer les esprits en Europe et de faire cesser
« cette affligeante stagnation des affaires. Une entrevue
« de l'Empereur avec le roi Guillaume serait regardée par
« beaucoup de gens comme le moyen le plus efficace
« d'atteindre ces résultats. Il en a été question à Varzin,
« et les personnes de l'entourage de Bism. cherchent à
« connaître son avis sur la possibilité d'une telle entre-
« vue. Ses intimes m'ont dit qu'il serait enchanté qu'elle
« pût avoir lieu ; mais il ne se dissimule pas que, pour
« y amener l'Empereur, il serait nécessaire que lui
« (Bism.) et le roi s'engageassent à donner des garan-
« ties sérieuses nettement exprimées (*par écrit*, me
« disait le banquier), celle de ne rien entreprendre en
« vue d'arriver à une union avec le Sud. » En fin de
compte, M. B. m'a demandé ce que je pensais des dis-
positions de l'Empereur à accepter ou à refuser une
entrevue avec de telles garanties données.

Je vous fais grâce, mon cher Pietri, des autres détails
de ma conversation avec ledit banquier, et je vais vous
dire ce que j'en pense. Il est incontestable pour moi
que l'idée d'une entrevue s'élabore en ce moment-ci.
Je le regarde comme d'autant plus certain que deux
journaux prussiens l'ont mise en avant ces jours der-
niers, et que le même M. B., après avoir juré que la

précédente conversation était entre nous, n'en a pas moins eu une toute semblable avec le chargé d'affaires de France (en l'absence de Benedetti). Secondement, je ne regarde pas comme aussi certain que Bism. ait dit au banquier de me tâter pour connaître mon avis. Cela me paraît probable cependant; mais, remarquez-le bien, il serait possible aussi que M. B., désireux de jouer un rôle, n'eût été chargé d'aucune commission à mon endroit, et qu'il eût voulu, pour sa seule gouverne, se renseigner auprès de moi. Il n'en reste pas moins, comme fait acquis, selon moi, que l'on poursuit l'idée d'une entrevue.

Je n'ai pas besoin de vous dire quelle a été ma contenance pendant la conversation dont je viens vous entretenir; car, je vous l'ai déjà dit, par raison autant que par caractère, je reste dans mon rôle et dans mes fonctions. Je laisse à de sots vaniteux, comme Vipérin, le soin de se mêler de ce qui ne les regarde pas, et de vouloir se transformér d'attaché militaire en ambassadeur. Je me suis donc borné à répondre évasivement et à arguer de mon ignorance quant aux dispositions de l'Empereur.

Je dois ajouter un détail qui me donne à croire que Bism. songerait réellement à la possibilité d'une entrevue: c'est que M. Bl. m'a dit devoir se rendre à Paris, fin décembre, et m'a demandé de lui remettre une lettre pour vous. Il m'a donné à entendre qu'il songeait à solliciter une audience de l'Empereur. Vous le voyez donc, de deux choses l'une: ou Bism. désire sonder le terrain jusque dans l'intérieur des Tuileries avant de rien entreprendre d'officiel, ou son juif est entraîné par la rage de jouer un rôle politique.

Soit dit pour terminer, si je vous ai entretenu de tout ceci, c'est dans le seul but de vous prévenir au cas où vous apprendriez que des efforts sont tentés pour solliciter de l'Empereur une entrevue avec le roi. Peut-être verrez-vous aussi dans ces faits la preuve du désir de Bism., sincère ou non, de conserver la paix et d'éviter tout prétexte à conflit.

L'état de l'opinion publique en Prusse est toujours le même : défiance ou animosité générale contre la France. Regardez cela comme certain. D'ailleurs, vous en comprendrez facilement les causes si simples :

Premier fait incontestable. — La Prusse aspire à réunir toute l'Allemagne (laissons de côté la forme, qui est indifférente ici).

Deuxième fait incontestable. — Quel obstacle voit la Prusse à la réalisation de ce désir? La France, la France seule.

Conséquence forcée. — Nous sommes suspects à toute la nation prussienne : certains partis nous détestent, tous se défient de nous, et les moins passionnés nous regardent au moins comme gênants, éprouvent à notre endroit les sentiments qui animent un homme contre un autre homme qui l'incommode incessamment. De là cet état général de l'opinion que je résume par ces mots : animosité ou défiance ou irritation contre la France.

Telle est la conséquence fatale des événements de 66. Rien n'y fera tant que la situation générale restera la même, et l'état que je signale n'ira qu'en empirant.

En voilà assez pour aujourd'hui, mon cher ami. Vous en avez vu de toutes sortes depuis que vous ne m'avez

écrit : révolution d'Espagne, affaire Baudin, que sais-je ?
Écrivez-moi, cela me fera plaisir.

DE STOFFEL.

P. S. Mille amitiés et à Oppermann.

L X I

AFFAIRES DE PRUSSE.

La commission a trouvé les dépêches suivantes dans un paquet assez considérable de télégrammes saisis aux Tuileries et contenant la plupart des lettres et remerciements de souverains adressés à l'Empereur et à l'Impératrice après les visites à l'Exposition de 1867. La première de ces dépêches, toute de cérémonie, n'a de valeur que si on la rapproche de la dépêche de M. Benedetti et de la dépêche de l'ambassadeur de Prusse à Paris.

1

Le roi de Prusse à Napoléon.

(Après sa visite à l'Exposition de 1867.)

Babelsberg, 15 juin 1867, 8 h. 50 m. soir.

A S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS, A PARIS.

Au moment de rentrer dans mes foyers, je m'empresse de remercier de tout mon cœur Votre Majesté, ainsi que l'Impératrice, pour l'accueil plus qu'aimable et amical que j'ai rencontré de la part de Vos Majestés pendant mon séjour à Paris, à jamais mémorable sous tant de rapports.

C'est en formant les vœux les plus sincères pour le

bonheur de Vos Majestés et pour la France que jê suis,
De Votre Majesté, le bon frère et ami,

GUILLAUME.

2

A la veille de la réunion à Londres de la Conférence pour la neutralisation du grand-duché de Luxembourg, et un mois avant la dépêche précédente, les télégrammes suivants étaient échangés entre M. de Bismark et l'ambassadeur de Prusse à Paris, et entre le Ministre des affaires étrangères et M. Benedetti, ambassadeur français à Berlin. On remarquera que c'est de Paris que M. Benedetti reçoit des renseignements sur ce qui se passe en Prusse.

A l'Ambassadeur de Prusse à Paris.

Berlin, 6 mai 1867, 9 h. 25 m. soir.

M. de Werther annonce de Vienne que même l'ambassadeur de France autorise maintenant de continuel achats de chevaux en Hongrie pour le compte de la France.

BISMARCK.

L'original est en allemand, et porte en tête cette note : *Arrivée à 11 h. 25 m. soir, le 6.*

Le lendemain le Ministre des affaires étrangères (M. de la Valette) télégraphie à M. Benedetti.

Paris, 7 mai 1867, minuit 41 m.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

A M. Benedetti,

Berlin.

Les mesures militaires de tout genre sont poursuivies par le Gouvernement prussien sur une grande échelle; il fait en outre acheter des chevaux de tous

côtés, en Hongrie, en Pologne et même en Irlande. Nous n'en voulons pas tirer de fâcheuses inductions; mais je crois devoir vous le faire savoir pour votre information personnelle.

3

Moins d'un an après ces visites officielles et ces dépêches secrètes, le télégramme suivant arrivait au ministère de la guerre, à Paris, et montrait M. de Moltke lui-même, le major général de l'armée prussienne, étudiant, chez nous, le champ possible des batailles futures.

2023.

Forbach, 9 avril 1868, 9 h. 30 m. matin.

12 h. 25 m.

MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris.

Depuis lundi, je suis le général de Moltke, qui visite la frontière de France et étudie les positions.

Lundi, je l'ai rejoint à Mayence.

Mardi, il s'est arrêté à Birkenfeld et a pris des notes sur la hauteur, près des ruines du vieux château, il a couché le même jour à Sarrebruck; il a pris des dispositions de défense à la gare et au canal.

Hier il était à Sarrelouis, où il se trouve encore.

Ce matin, malgré le mauvais temps, il est sorti en voiture pour visiter les hauteurs environnantes de Vau-devange, de Berus.

Je suppose, d'après les informations, qu'il se rendra ce soir ou demain à Trèves et qu'il descendra la Moselle

Faut-il continuer à le suivre?

Adressez la réponse au bureau télégraphique de Forbach.

Capitaine SAMUEL.

RÉPONSE.

Suivez-le.

Paris, 1 h. 20 m.

LXII

RAPPORT DE M. MAGNE A L'EMPEREUR.

La pièce porte en marge ce mot : *Confidentielle*.

La phrase la plus caractéristique de cet écrit est celle qui affirme que la France désire la paix.

Paris, le 20 juillet 1866.

SIRE,

Je n'ose pas, malgré le vif désir que j'en aurais, demander à Votre Majesté, au milieu de ses préoccupations, l'honneur de la voir pour prendre congé d'elle.

Mais voudrait-elle me permettre, avant de quitter Paris, de lui communiquer les impressions que j'ai pu recueillir dans le public sur deux points de la politique actuelle ? Certainement ce n'est pas le public qui doit décider les affaires ; mais les tendances de l'opinion sont un élément qu'il est essentiel de bien connaître, et je ne crois pas sortir de mes devoirs de membre du Conseil privé en apportant à Votre Majesté le contingent de mes informations.

1^o Question extérieure.

Il existe dans l'opinion plusieurs petits courants plus

ou moins favorables, les uns à la Prusse et à l'unité allemande, les autres à l'Italie et à ses agrandissements; les autres à l'Autriche.

Mais le grand courant de l'esprit public n'est ni prussien, ni italien, ni autrichien; il est essentiellement national; il se préoccupe avant tout de l'intérêt français. A aucune époque peut-être cette disposition ne s'était montrée avec une égale énergie.

Comme la grande masse de la nation vit du travail et des affaires, elle désire sincèrement la paix; elle est très-reconnaissante envers l'Empereur de ses efforts pour nous conserver ce grand bien; elle tient compte des difficultés, et, quand une suspension des hostilités pourra être annoncée, les démonstrations publiques prouveront à l'Empereur, j'en suis sûr, que, malgré des retards, il n'a pas perdu le bénéfice de sa médiation.

Il ne faut cependant pas se dissimuler que l'attitude des puissances et leur lenteur à se prononcer en présence de l'article du *Moniteur* ont causé un sentiment pénible; on aurait voulu que la voix de la France fût plus promptement entendue, cela est certain.

Mais on a parfaitement compris que l'Empereur n'ait pas pris les armes pour procurer à l'Autriche l'avantage de les déposer plus tôt. L'Autriche n'inspire aujourd'hui que cet intérêt, si voisin de l'indifférence, qui s'attache aux forts devenus faibles par leur faute, n'ayant su rien prévoir et rien préparer. Jusqu'ici tout est pour le mieux.

A mon sens, les grandes difficultés commenceront lorsqu'il s'agira d'arranger définitivement les choses.

Plus l'Empereur aura joué un rôle actif et prépondérant dans les négociations, plus on lui demandera compte des résultats au point de vue des intérêts français. Dans notre pays, où le sentiment domine encore plus que le calcul, l'opinion a des retours subits auxquels il faut s'attendre. Tout ce que j'ai entendu en haut et en bas, dans le militaire et dans le civil, me donne la plus profonde conviction que les rapides progrès et les prétentions présumées de la Prusse inquiètent et que l'ingratitude injustifiable de l'Italie irrite les esprits, même les plus calmes. Le sentiment national serait profondément blessé, cela me paraît hors de doute, si, en fin de compte, la France n'avait obtenu de son intervention que d'avoir attaché à ses deux flancs deux voisins dangereux par leur puissance démesurément accrue. Tout le monde se dit que la grandeur est une chose relative, et qu'un pays peut être diminué, tout en restant le même, lorsque de nouvelles forces s'accablent autour de lui.

Pour empêcher une telle dérogation au programme de l'Empereur, le pays, qui jusqu'ici s'est passionné pour la paix, se montrerait tout aussi ardent pour les mesures extrêmes. Il ne tarderait pas à pousser à la guerre, ce qui serait un malheur affreux.

Je ne vois qu'un moyen plausible de l'éviter, c'est, après avoir bien médité le plan des concessions possibles, de déclarer nettement, clairement, ce que la France veut, ce qu'elle est résolue à faire prévaloir, ce qu'elle est au besoin en état d'imposer.

Or il se dit beaucoup trop, depuis quelque temps, que la France *n'est pas prête*.

Il est évident que sa voix sera d'autant moins écoutée, que cette opinion sera plus répandue. Dans les congrès, comme à la guerre, la fortune aime à sourire à ceux qui sont forts et résolus.

Voilà pourquoi, plus on est partisan de la paix, plus on doit désirer que l'Empereur use de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour se mettre en état d'appuyer ses prétentions, lorsque le moment sera venu de les préciser. Alors il ne serait plus temps d'y songer. Rien ne nous excuserait d'être pris au dépourvu au milieu de complications qu'il est si naturel de prévoir. Rien d'ailleurs n'est contraire à l'esprit d'économie comme l'imprévoyance qui s'expose, à un moment donné, à subir l'urgence et la précipitation des préparatifs.

2° Dernier sénatus-consulte.

Généralement il est fort approuvé ; mais on le trouve incomplet sous plusieurs rapports. Comme il ne serait pas bon de recourir trop souvent à des réformes organiques, j'ai vu bien des personnes regretter que les diverses mesures auxquelles on suppose que l'Empereur n'a pas renoncé ne soient pas prises en même temps. Plus le temps marchera, plus elles deviendront nécessaires, et plus elles pourront devenir difficiles. Dans leur ensemble elles se balancent les unes par les autres ; en les éparpillant on perdra l'avantage des compensations, les plus impopulaires restant isolées.

A l'occasion de ce sénatus-consulte, j'ai pu me convaincre, dans le Sénat même, que les événements actuels ont ouvert les yeux sur les vices du sénatus-consulte du 14 novembre 1861, relatif au vote des crédits,

Jusqu'ici il ne semblait porter atteinte qu'à l'autorité morale de l'Empereur. On voit aujourd'hui qu'il peut compromettre l'intérêt du pays lui-même. Convoquer la Chambre, c'est faire au grand jour ce qui exigerait, au moins provisoirement, le plus de discrétion et de secret; ne pas la convoquer, c'est se condamner à l'immobilité la plus compromettante; agir sans elle, c'est violer une loi constitutionnelle du pays. Existe-t-il un autre pays au monde où le pouvoir soit réduit à ces alternatives également graves?

Pour ma part, j'ai toujours pensé qu'on devrait conserver les dispositions de ce sénatus-consulte concernant les *crédits supplémentaires*. On peut admettre qu'à leur égard il est véritablement utile et praticable. Mais, en ce qui concerne les *crédits extraordinaires*, nécessités par des circonstances imprévues, urgentes, de force majeure, sans donner à la Chambre un contrôle sérieux, il empêche le Gouvernement de gouverner. Je crois qu'il serait facile de remplacer les garanties qu'il paraît donner par des garanties plus efficaces et plus conformes aux nécessités de la politique.

Ce que j'ai pu constater, c'est que, si une disposition de cette nature avait été résolument proposée dans le projet soumis au Sénat, elle aurait trouvé, dans les circonstances actuelles, de très-nombreux adhérents; il est regrettable qu'on n'y ait pas songé. Si je me permets d'appeler l'attention de l'Empereur sur ce point, c'est pour le cas où une occasion viendrait à se produire.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre

Majesté, le très-humble et très-obéissant et fidèle serviteur.

P. MAGNE.

LXIII

PIERRE BONAPARTE CHASSEUR

SIRE,

Votre Majesté ayant quitté Paris sans m'accorder l'audience que j'avais sollicitée, je prends la respectueuse liberté de lui écrire en toute confiance.

Votre Majesté a bien voulu m'accorder 2,500 francs de plus par mois pour le temps que je passerais en Corse. Ce supplément, moitié de celui que Votre Majesté m'avait accordé d'abord, ne me permettait pas de vivre sur le pied que j'avais adopté.

Je ne viens pas demander encore à Votre Majesté de me rendre 5,000 francs par mois. J'ai été trop éprouvé par les fièvres pernicieuses de la Corse pour songer à y retourner avec la *mal' aria*, c'est-à-dire avant la fin d'octobre.

Mais le besoin d'activité, qui est une loi impérieuse de mon organisation, me rappellera, le mois prochain, dans les Ardennes, où j'ai loué des chasses. J'ai dû m'y caser tant bien que mal, pour ne pas multiplier les dépenses; mais si Votre Majesté avait la bonté de me donner, dans les Ardennes, les 2,500 francs de plus qu'Elle

² Les mots suivants sont en marge de la supplique : « Mocquard, reuser poliment. Écrit le 20 juin 1861. »

m'accorde en Corse, cela me permettrait une tout autre installation.

J'en serais bien reconnaissant à Votre Majesté, et je n'hésite pas, Sire, à vous présenter cette requête, parce que vous devez être persuadé que, s'il vous plaisait de mettre un terme à mon inaction, je serais heureux de consacrer au service de vos glorieuses entreprises tout ce qui me reste d'aptitude et d'énergie.

De Votre Majesté, Sire, le très-dévoué cousin,

Pierre-Napoléon BONAPARTE.

Paris, 5 juin 1861.

MON CHER MONSIEUR MOCQUARD,

La lettre bienveillante que l'Empereur a daigné m'adresser m'encourage à vous écrire celle-ci, dans l'espoir que vous trouverez un moment pour entretenir Sa Majesté de son objet.

L'Empereur a eu la bonté de m'accorder une autorisation de chasser dans la forêt de Rambouillet. Sa Majesté n'avait fait d'autre restriction que de ne pas tirer les cerfs.

Peu à peu, les officiers de la vénerie ont tellement restreint cette autorisation, qu'elle est devenue illusoire.

D'abord, ils ont compris dans une réserve, qu'ils se gardent bien de respecter eux-mêmes, les parties les plus giboyeuses de la forêt, et celles où j'avais l'habitude de chasser, comme étant les plus rapprochées de mon pied-à-terre, au Perray.

L'année dernière, ils m'ont envoyé la permission la

veille de l'ouverture, quand, désespérant de la recevoir, j'avais déjà pris mes dispositions pour chasser ailleurs.

Enfin, cette année, j'ai écrit, *dans les meilleurs termes*, au prince de la Moskowa.

Il m'a fait répondre par un secrétaire une lettre peu convenable, qui ne contenait même pas mes titres et qualités consentis par Sa Majesté.

Et ce même secrétaire me transmet aujourd'hui une permission qui, aux autres restrictions, ajoute celle de ne pas tirer les faisans !

Que tirerais-je alors?... Il y a peu de gibier à Rambouillet. Il m'est arrivé de courir toute une journée sans tirer plus de huit ou dix pièces, même en abattant tout. J'ai donc renvoyé la permission ainsi formulée à Edgar Ney ; mais, dans l'espoir que l'Empereur ne voudra pas que ses officiers paralysent sa bienveillance à l'égard des siens, je fais cette tentative auprès de vous, mon cher Monsieur Mocquard, et je vous serais reconnaissant, si vous trouvez le joint, de présenter ma réclamation à l'Empereur.

Du reste, je n'aurais usé de la permission que jusqu'à la fin d'octobre, époque à laquelle je compte aller en Corse ou dans les Ardennes.

Veillez agréer, je vous prie, mon cher Monsieur Mocquard, l'expression de mes sentiments très-affectueux et très-distingués.

P. N. BONAPARTE.

Paris, le 18 août 1862.

MON CHER MONSIEUR MOCQUARD,

Je viens vous prier de ne donner aucune suite à ma dernière lettre, s'il en est temps encore. Voici pourquoi.

M. Rollet, secrétaire général de la vénerie, m'a retourné la permission que je lui avais renvoyée à cause des restrictions nouvelles qu'elle contenait. M. Rollet déclare que c'est par suite d'un malentendu que la clause de ne pas tirer le faisan avait été insérée dans cette permission, et il ajoute que la vénerie entend que je chasse comme par le passé.

Quoi qu'il en soit, que ce malentendu ait eu lieu *réellement*, ou que je doive à votre bonne intervention d'avoir remis les choses dans le *statu quo*, la radiation de la clause me permettra de profiter encore de la faveur que l'Empereur m'a accordée, et dont je me fusse vu frustré à regret par des subalternes. J'ai cru, cependant, ne pouvoir moins faire que de vous informer de cette explication, que M. Rollet, il faut en convenir, a donnée de la meilleure grâce du monde.

Veuillez agréer, je vous prie, mon cher Monsieur Mocquard, la nouvelle expression de mes sentiments affectueux et distingués.

P. N. BONAPARTE.

Paris, le 20 août 1862.

P. S. Vous seriez bien aimable si vous pouviez m'écrire un mot pour me rassurer sur les bruits qui courent, sans fondement, j'espère, de tentatives criminelles contre la personne de l'Empereur. On prétend

qu'on l'aurait attaqué au bois de Boulogne, et que Fleury aurait dû arrêter lui-même les coupables, armés jusqu'aux dents, au nombre de quatre, dans une voiture, etc., etc.

Si ce sont des contes, tant mieux ! mais cela inquiète ceux qu'on ne tient au courant de rien. Si c'était vrai, malheureusement, vous devriez bien dire à l'Empereur qu'il n'oublie pas certain cousin dont le bras est solide et le cœur dévoué à sa personne.

LXIV

Quelque temps après la fusillade de la Ricamarie, l'Impératrice, sollicitée de secourir la famille d'une jeune fille gravement blessée dans la collision, demanda conseil à M. le général de Palikao, qui formule son opinion dans les termes suivants :

QUATRIÈME CORPS D'ARMÉE.

CABINET DU GÉNÉRAL COMMANDANT.

Quartier général à Lyon, le 28 septembre 1809.

MADAME LA COMTESSE,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle, au nom de Sa Majesté l'Impératrice, vous me demandez des renseignements sur une jeune fille qui fait l'objet de la note ci-jointe, que je vous renvoie.

J'ajoute également à cette lettre les renseignements donnés par le maire de la commune habitée par cette jeune fille. Quelque (*sic*) soit l'opinion de ce fonctionnaire et

celle des journalistes, je pense, Madame la Comtesse, que venir en aide à des familles qui n'ont pas craint d'employer l'outrage et la calomnie contre de braves soldats qui ont fait leur devoir serait du plus fâcheux exemple aux yeux de cette mauvaise population de Saint-Étienne; ce serait un blâme jeté sur l'armée et ce serait dangereux pour l'avenir. Cette opinion est celle du général qui commande à Saint-Étienne, et je la partage entièrement.

Déjà l'amnistie a fait relâcher 51 ouvriers mineurs qui ont tiré sur la troupe et l'ont insultée, et tous les jours des lettres anonymes, dans le genre de celle que je joins ici, pourront prouver à Sa Majesté les bons sentiments des amnistiés.

Veillez, je vous prie, Madame la Comtesse, déposer aux pieds de Sa Majesté l'hommage de mon profond respect et agréer pour vous celui de mes sentiments tout dévoués.

Général CH. DE MONTAUBAN, comte DE PALIKAO.

Voici la note et le certificat du maire de la Ricamarie visés par la lettre de M. de Palikao :

Porté par l'importance du sujet plus que par le mérite de l'écrivain, l'épisode de la Ricamarie a eu beaucoup de retentissement; il a été reproduit par toute la presse indépendante, même par l'austère *Débats*.

Aujourd'hui que l'émotion populaire est en partie calmée dans le bassin houiller de Saint-Étienne, une œuvre de charitable pitié ferait une excellente impression sur l'esprit de ces gens ignorants plutôt que coupables.

Parmi les victimes de la catastrophe, la plus intéressante, sans contredit, est la jeune Jenny Petit, qui a été sauvée par miracle, mais qui ne recouvrera jamais l'usage de son bras gauche. Ne pourrait-elle se trouver sur le passage de Sa Majesté à son retour de Corse? Ne pourrait-on, dans une certaine mesure, atténuer la portée du malheur qui a frappé cette enfant?

Ce serait, dans toute l'acception du mot, une bonne œuvre bien placée.

Et, dans ce cas, le devoir de l'écrivain qui a cherché à attirer la commisération publique sur cette innocente victime de nos discordes sociales serait de célébrer à haute voix tout ce qui serait fait pour soulager un malheur immérité.

MAIRIE DE LA RICAMARIE.

La Ricamarie, le 25 septembre 1869.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements que vous me demandez par votre lettre du 25 du courant, relatifs à la jeune Jenny Petit, blessée dans la collision de la Ricamarie.

Les voici :

1° La jeune Jenny s'est trouvée sur les lieux, attirée par la curiosité ;

2° Elle y est allée seule, en suivant la foule qui s'y portait ; ses père et mère, ni aucun de ses parents n'étaient avec elle ;

3° Son état de santé laisse beaucoup à désirer ; ses

blessures ne sont pas cicatrisées ; elle ne se sert pas de son bras, qu'elle porte toujours en écharpe ;

4^o La position de sa famille est malheureuse ; elle n'a joué aucun rôle dans ces événements ; son père est un simple ouvrier aux mines, père de quatre enfants, dont Jenny est la plus âgée ; il n'a d'autres moyens d'existence que le produit de son travail.

Agrérez, Monsieur le Général, l'assurance de mon profond respect.

Le maire de la Ricamarie,

MURE.

LXV

INSPECTION GÉNÉRALE DE 186... ARRONDISSEMENT D'INFANTERIE.

La lettre suivante donne une nouvelle preuve de la faveur dont le général de Failly jouissait à la cour.

SIRE¹,

Je ne sais si Votre Majesté aura la patience de lire jusqu'au bout les réflexions que m'inspire le décret du 12 août, par suite duquel M. le général de division de Failly, aide de camp de Votre Majesté, est appelé aux fonctions de président du comité d'infanterie, lorsqu'il n'était pas membre de ce comité. Voici deux fois, Sire, que je suis victime de mesures tout à fait nouvelles et qui blessent ma susceptibilité.

¹ En marge de la figure l'annotation suivante : *L'Empereur a lu votre réclamation ; il n'a pas cru vous blesser.*

En 1859, à l'époque de la guerre d'Italie, Votre Majesté m'appela au commandement d'une division de l'armée de Paris. C'était, me dit Votre Majesté, un poste de confiance. Jusque-là, les généraux de division, dans ma position, n'avaient pas été remplacés dans leur commandement; mais je devins l'exception, ainsi que mon collègue le général Marulaz. Nous fûmes remerciés. L'Empereur, me dit-on, veut voir les officiers généraux passer successivement sous ses yeux. Après quinze mois, ma division fut dissoute, et le général qui venait prendre ma place était précisément celui que j'avais remplacé moi-même.

On me donna pour fiche de consolation une place au comité d'infanterie, que j'occupe depuis sept ans; et jusqu'à ce jour, sans exception, conformément à l'ordonnance royale qui créa les comités, le plus ancien des généraux qui en font partie en a été nommé président. Mon tour était venu, et j'avais lieu d'espérer que je finirais ma carrière avec ce titre honorable, lorsque j'ai appris que Votre Majesté me donnait, en quelque sorte, un brevet d'incapacité en nommant d'emblée président du comité un officier général qui n'en est pas membre.

Cette mesure, Sire, permettez-moi de le dire à Votre Majesté, m'afflige comme m'a affligé l'autre. Il m'en coûte de parler de moi, Sire, mais je suis de ceux qui ont offert leur vie et leur épée au prince président de la République, à une époque où les dévouements n'étaient pas si communs qu'aujourd'hui. Colonel du 26^e, à Paris, quoi que fissent nos généraux, qui nous poussaient à voter pour le général Cavaignac en 1848, mon

régiment tout entier, par mon impulsion, vota pour le prince Louis-Napoléon. Plus tard, à Metz, lors du coup d'État, lorsque, par une lettre adressée à M. le général Roguet, je mettais mon dévouement et celui de mon fils au service du prince-président, j'empêchai seul, avec mon brave régiment, une contre-révolution d'éclater dans cette ville. Les généraux restèrent inactifs et sans décision, à ce point que M. le général de division Marey-Monge, enfermé dans son quartier général, ne voulut prendre aucune mesure et donna *carte blanche* pour agir au seul colonel qui se montrât résolu, et ce colonel c'était moi.

Votre Majesté a sans doute ignoré ces détails; je puis mettre à sa disposition, si elle le désire, quelques pages de mes impressions de cette époque; elle saura comment les choses se sont passées à Metz.

M. le général de Saint-Arnaud, alors ministre de la guerre, après m'avoir envoyé par les voies rapides dans les Basses-Alpes pour comprimer l'insurrection, voulut bien récompenser mon dévouement, qui était pourtant tout simple, en me faisant nommer général de brigade.

Plus tard Votre Majesté m'envoya à Rome, et j'en suis revenu général de division, il y a près de dix ans, me trouvant récompensé bien au delà de mon faible mérite. Mais, avec le temps, les choses ont bien changé, et je suis devenu, comme j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Majesté, successivement la victime de deux mesures qui m'affligent profondément.

Je n'ai pas, Sire, à m'occuper de l'origine des officiers généraux qui entourent Votre Majesté, mais il m'est permis de faire connaître la mienne à l'Empereur.

Je suis de *la seule* famille qui, depuis 1800 jusqu'à nos jours, ait produit quatre officiers généraux à l'armée.

Fririon (Mathias), mon grand-oncle, général de division, appelé le Vertueux, secrétaire général du ministère de la guerre, ayant la signature du ministre pendant de longues années, jusqu'en 1814. A cette époque, il refusa de suivre le duc de Feltre à Gand et préféra prendre sa retraite. Il était *baron de l'Empire*.

Fririon (Nicolas), mon père, général de brigade à Hohenlinden en 1800, général de division à Wagram. Est resté sous sa tente pendant la première Restauration. L'Empereur, en revenant de l'île d'Elbe, le nomma *directeur général du recrutement*. Il était *baron de l'Empire*.

Fririon (Joseph), général de brigade à la bataille des Arapiles, l'un des militaires les plus énergiques de son temps. Il refusa de servir les Bourbons et accepta la retraite qui lui fut offerte lorsqu'il était encore dans la vigueur de l'âge, à quarante-cinq ans. Il était *baron de l'Empire*.

Enfin *Fririon* (Jules-Joseph), le serviteur actuel de Votre Majesté, qui s'honore d'avoir dû une partie de sa carrière au nom qu'il porte. Mais ce nom, il peut le dire avec fierté, il l'a conservé pur : la droiture et le désintéressement des généraux *Fririon* sont connus de toute l'armée.

J'ajouterai que *onze* *Fririon* ont, depuis la République et l'Empire, laissé leurs os sur les différents champs de bataille ou contrées de l'Europe, parmi lesquels mon frère aîné en Espagne, et mon propre fils aîné en Crimée.

Vis-à-vis de pareils titres, je me permets de demander à Votre Majesté si ma susceptibilité ne doit pas être justement émue, quand, mon ancienneté m'appelant à la présidence du comité d'infanterie, je m'en vois préférer un autre.

Je prie Votre Majesté d'excuser cette longue lettre, mais j'ai dû céder à ma conscience, à la juste susceptibilité des membres de ma famille et à mes devoirs de père.

Je la prie également de vouloir bien agréer l'hommage du profond respect et du dévouement sans bornes avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle sujet,

Baron FRIRION,
50, rue Cambacérès.

LXVI

LETTRE DU PRÉFET D'AURIBEAU A M. PIETRI

PRÉFECTURE DES BASSES-PYRÉNÉES.

CABINET DU PRÉFET.

Pau, le 50 mai 1868.

MON CHER PIETRI,

J'ai reçu les 10,000 francs que vous m'avez envoyés de la part de l'Empereur pour les travaux de Biarritz. Jamais onnée plus bienfaisante n'est tombée dans une caisse plus complètement à sec.

J'allais vous les demander pour ne pas interrompre nos travaux, qui, du reste, marchent bien.

Je vous envoie le projet de vente du bois d'Amotz. Si Sa Majesté l'approuve, veuillez me le retourner, afin que je le fasse transcrire sur papier timbré, signer par le maire en triple expédition, et que je vous le renvoie pour le soumettre à la signature de S. M. l'Impératrice, et tout sera dit. Fonds et superficie, ça y est.

Vous vous plaignez de la chaleur, mon cher Pietri; vous soupirez après les ombrages. Sybarite, va! Que diriez-vous, bon Dieu! si, comme nous, vous étiez obligé de partir en tournée pour six semaines, avec la perspective de séances de six heures, 56 degrés de chaleur à l'ombre, le tout au milieu d'une atmosphère d'extraits de conscrit qui a des émotions!

Non, vrai! la révision au mois de juin et de juillet dans le Midi devrait être défendue. Ma seule consolation, c'est l'espoir que pas mal de nos grands collègues de première deviendront enragés. Ça fera de l'avancement dans le corps. Et notre ministre qui nous recommande d'être aimables tout plein, de manger beaucoup, de boire davantage, d'embrasser les filles, de courtiser les femmes, de frapper sur le ventre des maris, et de faire la bouche en cœur à tout le monde; il croit, à ce qu'il paraît, que les préfets ne sont pas de la chair, mais du marbre. Et pas même quelques éponges de gratification!

Allez-vous-en recuber *sub tegmine fagi*.

Moi, je me livre aux gendarmes et à leurs bottes d'ordonnance. *Ora pro nobis*.

Bien à vous,

G. D'AURIBEAU.

RÉCLAMATION.

M. Henry d'Audigier, signalé dans notre deuxième fascicule (voyez page 55 de notre édition) comme ayant fait partie des rédacteurs envoyés en province par le ministère, lors des élections de 1869, nous écrit qu'à la vérité il a soutenu, dans *le Journal de la Nièvre*, la cause de M. de Bourgoing, candidat officiel ; mais de son chef, en vertu de sympathies privées, et sans avoir reçu de mission ministérielle.

Nous accueillons volontiers cette protestation, en la résumant, comme nous avons fait pour celle de M. Adolphe Dupeuty. Mais nous rappelons avec insistance que les documents où se trouvent les accusations repoussées par ces messieurs sont à leur disposition et à celle du public ; et qu'il est, par conséquent, facile d'en vérifier l'authenticité.

LXVII

FORMATION DU CABINET DU 2 JANVIER.

Le dossier que nous publions contient l'histoire tout entière de la crise ministérielle qui, commencée à la fin de 1869, a abouti, le 2 janvier 1870, à la combinaison Émile Ollivier. M. Clément Duvernois, on le verra par les pièces qui suivent, avait été en quelque sorte chargé de négocier le ministère. Il avait conservé dans ses papiers toutes les pièces relatives à l'affaire, lettres de M. Émile Ollivier, lettres de M. Pietri, copie des lettres qu'il adressait lui-même soit à l'Empereur, soit à M. Ollivier.

Nous indiquons à chaque pièce si le document a été imprimé sur les originaux ou sur les copies.

1

Lettres de M. Ollivier à M. Duvernois.

(Autographes.)

La Moutte, par Saint-Tropez (Var), le 2 octobre 1869.

Mon cher ami, vous connaissez ma vive sympathie

pour la personne de l'Empereur ; elle s'est accrue dans ces derniers temps par l'attitude noble, grande, digne d'admiration, qu'il oppose à tant d'injures, d'injustices et de basses indignités. Si donc il ne s'agissait que de lui et de moi, je vous dirais : Qu'il dispose de moi comme il le voudra. Mais je dois me préoccuper, dans l'intérêt de l'Empereur lui-même, de l'opinion, de ses exigences et des moyens de les satisfaire.

Or voici ce que mon frère le négociant, esprit calme, lucide, nullement révolutionnaire, me dit dans une lettre que je reçois en même temps que la vôtre :

« Par suite des agitations politiques, marasme com-
« plet dans les affaires. L'opinion publique, en masse,
« même la plus modérée, est complètement hostile à la
« convocation tardive du 29 novembre. Quoi que fasse
« l'Empereur avec les hommes actuellement au pouvoir,
« le pays ne sera jamais satisfait. Il faut des noms nou-
« veaux jouissant de la confiance. On s'attend toujours
« à quelque chose pour le 26. Ils sont trop lâches pour
« faire quelque chose de sérieux. Ils agiteront quand
« même. Si l'état des choses actuel continue, nulle
« industrie n'est possible, nous allons à la ruine... »

Je ne blâme pas, quant à moi, le retard de la convocation ; je ne le crois nullement inconstitutionnel, et j'ajoute qu'après les menaces, convoquer le 26, c'eût été de l'abjection, de l'avilissement ; le lendemain il n'y (*sic*) aurait plus existé d'empire.

Comme l'opinion, toutefois, je crois que le ministère actuel a en lui une cause incurable de faiblesse : c'est son origine extra-parlementaire. Adoptant la politique des 116, l'Empereur eût dû charger l'un d'eux de con-

stituer un ministère. Qu'il relise l'admirable chapitre ix du livre III de la *Décade* de Machiavel ; les monarchies ne peuvent suppléer à l'infériorité que leur reconnaît le Florentin qu'en adoptant des ministres nouveaux à chaque situation nouvelle.

Tout ceci est de la critique. Que faire ?

Je ne parle pas des réformes sociales à étudier pour améliorer la condition de ceux qui souffrent, ce qui est le but principal du gouvernement ; ni des grandes réformes commerciales, criminelles, judiciaires. Je sais que, pour tous ces sujets l'Empereur est disposé à tout, et que nul souverain n'a eu le cœur plus populaire ni l'esprit plus ouvert.

Je me tiendrai à l'ordre purement politique. A l'extérieur, je crois que la guerre, loin de rien résoudre, embrouillera tout et compromettra tout. Si les commerçants ne la craignaient pas, les esprits seraient beaucoup plus calmes. Le moment ¹ d'arrêter la Prusse est passé, irrévocablement passé, et le salut et la grandeur de l'Empire ne peuvent plus être cherchés que dans le respect du principe des nationalités. L'Empereur l'a inauguré ; s'il le combat, il sera vaincu par lui ; par conséquent, j'admets qu'on examine s'il y a lieu de s'opposer à l'annexion des États du Sud à la Confédération du Nord, si la Prusse veut l'opérer par la force ; je n'admets pas qu'on s'y oppose sous aucun prétexte, si cette annexion s'opère par la volonté des populations.

A l'intérieur, je ne crois plus possible le maintien de la loi de sûreté générale, de l'article 75 et ² des candi-

¹ De la faire, rayé.

² Du principe, rayé.

datures officielles, en principe du moins. Je ne puis aller jusqu'à accorder aux conseils municipaux la nomination des maires, mais j'estime qu'une sérieuse étude doit être commencée pour opérer le plus de décentralisation possible et étendre les libertés communales. En ce qui concerne la liberté de la presse et le droit de réunion, il n'y a qu'à persévérer dans la politique actuelle: elle est excellente. Dans quelques mois on en¹ constatera les résultats : les irréconciliables se seront mangés entre eux ; la presse se sera discréditée, usée par ses excès ; le Gouvernement se sera accru de ce que ses ennemis auront perdu, et, s'il est contraint de réprimer une émeute, il pourra le faire sans péril, car il n'y a que les gouvernements libres qui ne soient pas affaiblis par une répression même *nécessaire*.

En d'autres termes, en présence des conservateurs inertes et déconcertés, il y a deux courants ardents, celui de la révolution, celui de la liberté. S'ils s'unissent définitivement, le péril commencera. La sagesse est de les opposer l'un à l'autre, et de vaincre le premier par le second, les conservateurs devenant la réserve qui décidera de la journée.

Si l'Empereur n'est pas de mon avis sur ces divers points, je ne puis lui être d'aucune utilité ; s'il pense ainsi, il reste à déterminer comment je pourrai lui être le plus utile.

Je ne crois pas que cela soit en m'unissant à M. Rouher dans un même ministère. Plus tard ce sera peut-être désirable ; aujourd'hui ce serait un désastre pour tous les deux.

¹ *Verra*, rayé.

Je ne crois pas davantage que cela soit en m'annexant au ministère actuel : il semblerait que je trahis mes amis et que j'adhère à l'origine extra-parlementaire du ministère.

Si l'Empereur croit devoir m'employer, qu'il le fasse en tirant de moi le plus de profit possible ; qu'il me charge par une note au *Moniteur* de former un ministère. Voilà qui frappera les esprits et sera efficace. Dans ce ministère, je proposerai quelques-uns des ministres actuels, Magne surtout, Chasseloup, les ministres de la marine et de la guerre : si cela se peut, ce qui est incertain, Forcade, mais pas à l'intérieur. Les autres ministres seraient pris dans les 146. Lesquels ? je l'ignore, car je n'ai d'engagements envers personne. Ce serait à régler de manière à ne pas blesser les sentiments personnels de l'Empereur.

Je suis convaincu qu'un ministère ainsi composé aurait une solide majorité ; mais, pour que certaines personnes du Gouvernement n'aient pas la velléité de la lui ôter par l'intrigue, où je me déclare parfaitement incapable, il faudrait que je fusse autorisé à dissoudre la Chambre, si elle ne me suivait pas. Il serait bien entendu que je ferais tout ce qui est humainement possible pour éviter cette extrémité, et j'ai la confiance que je n'y serais pas réduit, précisément parce que j'en aurais le pouvoir.

Dans ces conditions, je suis prêt à prendre la responsabilité de la lutte et à prendre la révolution corps à corps comme ministre.

Sans ces conditions, je continuerai à ne la combattre que comme tirailleur : vous savez que c'est le rôle de ma prédilection,

Vous voyez que je m'explique avec une entière sincérité. Il en sera toujours ainsi chaque fois que vous m'interrogerez. Mes impressions sont celles d'un solitaire : peut-être se modifieront-elles quand je me serai plus directement mis en contact de nouveau avec les hommes et avec les choses.

A vous de tout cœur.

ÉMILE OLLIVIER.

P. S. Je reçois votre seconde lettre. Je n'ai pas le temps d'y répondre : à demain. Un seul mot : je ne pose pas des conditions, j'examine simplement ce qui est utile ou non à la cause commune. Je trouverais indigne de profiter des embarras pour s'imposer, et je n'y pense pas.

2

La Moutte, par Saint-Tropez (Var), 5 octobre 1869.

MON CHER AMI,

Je reçois votre seconde lettre.

Je vous ai indiqué nettement hier dans quelles conditions je croyais que mon accession aux affaires pourrait être utile dans ce moment. Plus j'y réfléchis, moins je conçois que j'y entre autrement. Imaginez quelle sera ma situation entre une cour, dans laquelle je suis un étranger et un ennemi, et une Chambre qui, composée en partie de créatures de Rouher, sera journellement excitée par lui contre moi. Si je ne prenais pas mes sûretés, je serais impuissant et ridicule.

Mais à mon avis, la meilleure combinaison ne serait

pas celle que je vous ai indiquée hier. Le mieux serait de laisser le ministère tel qu'il est jusqu'à la réunion de la Chambre, je lui viendrai en aide contre les irréconciliables; les groupes et les partis s'organiseront; en ce qui me concerne, je serai amené à rompre avec la partie pointue du tiers-parti, ce qui me donnera plus de liberté dans mes allures. Alors, naturellement, une multitude de combinaisons s'offriront, et je me prêterai très-volontiers à faciliter celle qui aura le plus de chances.

L'essentiel pour l'Empereur est qu'il donne au pays l'assurance qu'il est sincèrement dans la voie parlementaire. Il n'y a pour cela que deux moyens : ou, avant la session, charger quelqu'un de former un cabinet avec un programme déterminé ou convenu, ou attendre les débats de la Chambre, afin d'appeler ceux qui auront groupé la majorité autour d'eux. Cette dernière conduite me paraîtrait la plus facile et la plus prudente. Si cette solution était adoptée, je ne refuserais nullement de m'entendre avant sur le programme avec l'Empereur, et de me faire ministre *in partibus*, ou *in petto*.

Quant à un ministère tiers-parti pur, il est impossible. En dehors de quelques individualités, il n'y a dans ce groupe ni talent ni autorité, et la majorité s'insurgerait.

Le rappel de Rouher amènerait une révolte dans l'opinion. Elle userait définitivement un homme de grande valeur dont le rôle n'est pas fini, et qu'il faut tenir en réserve.

Le vrai est non de *fortifier* le ministère actuel, ce se-

rait un rapiéçage sans valeur, mais de créer un ministère *nouveau* avec la partie libérale du ministère actuel et la partie sensée des 46.

Toute autre solution ne réussira pas.

Il n'y a de doute dans mon esprit que sur l'époque à laquelle ce nouveau ministère doit être créé. Vaut-il mieux qu'il le soit maintenant? Vaut-il mieux attendre la session? Je vous ai indiqué dans quelles conditions on pourrait le créer avec moi de suite. Mais je préférerais (et c'est l'opinion que j'ai exprimée à Magne) qu'on attendit la session. Jusque-là on marche plus ou moins à tâtons. Voyez donc quelle serait ma situation si, un mois après mon arrivée au ministère, la Chambre, organisée par les Mathieu et les David, repoussait notre candidat à la présidence, qui ne saurait être autre que M. Schneider. Il faudrait se retirer platement sans avoir rien fait, couvert des risées publiques, ou bien dissoudre, ce qu'il est de bonne politique d'éviter à tout prix.

Si, au contraire, je n'arrive aux affaires que lorsque, la Chambre et moi nous étant tâtés, nous nous serons mis d'accord, il n'y a plus aucune difficulté, et, ayant toute ma jeunesse, j'aurai toute ma force.

L'idée que mon temps va s'user en intrigues, en manèges personnels, m'obsède et m'épouvante, et je ne puis m'y plier.

A vous de cœur.

ÉMILE OLLIVIER.

Kratz arrive à l'instant. Je vous envoie tout de même sa lettre,

5

Lettre de M. Pietri à M. Duvernois.

(Autographe.)

Compiègne, 50 octobre 1869

MON CHER MONSIEUR DUVERNOIS,

L'Empereur a reçu votre lettre. Sa Majesté me charge de vous dire qu'elle verrait avec plaisir M. Émile Ollivier; mais, pour éviter les indiscretions des journaux et de tous les petits journalistes qui encombrent Compiègne, il faudrait prendre certaines précautions pour leur échapper. Voici, par conséquent, ce qu'il faudrait faire. M. É. Ollivier partirait demain soir, lundi, par le train de 8 heures. Il arriverait à 10 heures 1 minute à Compiègne. Je l'attendrai à la gare. Il pourrait repartir à 2 heures 50 minutes du matin, pour arriver à Paris à 4 heures 45 minutes du matin.

Si M. É. Ollivier a soin, en arrivant à la gare de Paris, de s'entourer la tête d'un cache-nez, il pourra passer inaperçu.

Prévenez-moi, afin que je puisse aller le recevoir à la gare.

Tout à vous.

F. PIETRI.

4

Lettre de M. Emile Ollivier à M. Duvernois.

(Autographe.)

5 novembre 1869.

CHER AMI,

Non possumus. Plus je réfléchis, moins j'hésite.

Prendre des anciens dans un ministère que je formerais serait une preuve de conciliation et de largeur d'esprit; m'annexer à eux serait une preuve de faiblesse ou de basse ambition.

La majorité ne serait pas plus désavouée par la translation de Forcade au Commerce qu'elle ne l'a été par la croix de commandeur de Latour du Moulin, que la majorité de 1865 ne l'a été par le renvoi de Persigny immédiatement après l'élection. Retirer Forcade de l'Intérieur est certes une concession moins grave que d'avoir congédié Rouher : pourquoi, après avoir consenti à l'une, ne pas se résigner à l'autre ? pourquoi rester toujours entre deux systèmes et ne pas accepter avec résolution les exigences du mécanisme constitutionnel ?

Que perdra l'Empereur à se montrer conciliant ? Rien. Je ne saurais au contraire, sans perdre toute ma force, accepter la solidarité d'élections faites selon une méthode que je déconseillerais. Que diraient mes amis ? Que diraient Lambrecht, Janzé et tous ceux qui sont restés sur le champ de bataille sous les coups de l'administration Forcade ? M'associer à Forcade comme ministre de l'intérieur m'était aussi impossible que de combattre Schneider comme président.

Le sens moral abandonne ce peuple : rendons-le-lui par l'exemple, en accomplissant rigoureusement nos devoirs, et quel plus impérieux devoir que la fidélité à l'amitié et le respect de liens politiques ? *Non possumus.*

M. Rouher reviendra ! mais croyez-vous que cela même soit aisé ? Ne serait-ce pas pour l'Empereur une

démarche plus humiliante que d'appeler un homme nouveau et le charger de former un ministère? Au point de vue de l'amour-propre, il ne peut rien y avoir de plus dur pour l'Empereur que le rappel de Rouher, et je doute fort d'ailleurs que Rouher consente à revenir autrement que comme un ministre constitutionnel avec un programme déterminé. Donc *non possumus*; et je repars dimanche pour Saint-Tropez. Il me reste de cette négociation avortée la satisfaction de vous avoir mieux connu et d'avoir mieux mesuré l'étendue de votre intelligence.

Affectueusement votre :

Signé : ÉMILE OLLIVIER.

5

Lettre de M. Pietri à M. Duvernois.

(Écrite de la main de M. Conti, chef du cabinet de l'Empereur, et signée de M. Pietri.)

Compiègne, 7 novembre 1869.

MON CHER MONSIEUR DUVERNOIS,

Je vous envoie la réponse de l'Empereur à une lettre que M. Émile Ollivier lui a adressée hier. La lettre est décachetée pour que vous en preniez connaissance. Après l'avoir lue, vous pouvez la fermer et la remettre à M. Ollivier.

Je suis heureux que l'Empereur vous charge d'être l'intermédiaire de cette correspondance, parce que vous pourrez de nouveau développer les raisons données par Sa Majesté et empêcher peut-être que M. Ollivier

n'obéisse, malgré lui, à des intrigues qui n'ont pas toutes le bien du pays pour principal mobile.

Tout à vous,

Signé : F. PIETRI.

G

Lettre de M. Clément Duvernois à Napoléon.
(Copie gardée par M. Duvernois.)

Paris, le 8 novembre 1809.

SIRE,

J'ai remis ce matin à M. É. Ollivier la lettre de l'Empereur, et je dois rendre compte à Votre Majesté de l'impression que j'ai recueillie.

Ollivier a été profondément touché, et je ne serais pas surpris que la réponse fût une acceptation, sous quelques réserves que je vais essayer d'exposer.

J'ai démontré, je crois, à M. Ollivier que la pensée d'entrer après l'ouverture des Chambres est une idée fausse. Pour dominer dès le premier jour les éléments divers de la majorité, il faut être ministre et non candidat ministre. C'est mal connaître les hommes que de penser qu'ils élèvent volontiers leur collègue au pouvoir. Cela est possible dans une Chambre rompue aux habitudes parlementaires et à la discipline. Pour réunir dès la première heure une forte majorité, l'éclat du talent ne suffit pas, il faut le fait accompli. Entre les hésitations d'une fraction de l'ancienne majorité sourdement travaillée peut-être par les amis des anciens ministres, les colères de la gauche et les intrigues du

tiers-parti, Ollivier pourrait avoir un succès douteux, échec qui le rendrait impossible pour six mois, ou être conduit à contracter des engagements qui le compromettraient. Arriver ministre, c'est la certitude d'avoir un vote de confiance et la possibilité de gouverner avec les autres. Arriver député, c'est tout jouer sur un discours et peut-être se livrer au tiers-parti.

Ollivier a paru impressionné de ces raisons, et il me semble disposé à entrer vers le 25, c'est-à-dire la veille de la session, après les élections de Paris, et trop près de la session pour que la presse ait le temps d'user le cabinet.

Sur les questions de principes, je ne vois pas qu'il y ait de difficultés sérieuses. La note au *Moniteur* n'était pas du tout dans la pensée d'Ollivier une précaution contre l'Empereur ou un moyen d'amoindrir le rôle constitutionnel de Votre Majesté. Ollivier est comme moi, sur ce point, de l'école de M. Guizot. Il n'admet pas du tout que l'Empereur doive avoir un rôle effacé, ni que le trône soit un fauteuil vide. Il désire que l'Empereur gouverne avec l'opinion et dans le sens de l'opinion. Il ne veut à aucun prix amoindrir un prestige qu'il considère avec raison comme une des meilleures garanties de l'ordre. Son dévouement (un peu tendre) pour Votre Majesté le fortifie encore dans sa conviction. Ollivier ne voit au fond que deux choses, qui me semblent raisonnables.

Il veut d'abord que son entrée mette un terme à une anarchie ministérielle dont Votre Majesté a reconnu plusieurs fois les inconvénients. Il ne faut pas qu'un ministre, en s'exposant aux coups de l'opposition, soit

affaibli par l'attitude incertaine ou hostile de quelques-uns de ses collègues. A une opposition révolutionnaire disciplinée, il faut opposer un Gouvernement qui ne le soit pas moins. Des ministres luttant les uns contre les autres ouvertement ou sourdement, ayant chacun des coteries dans le Gouvernement et des organes dans la presse, c'est là, que Votre Majesté me pardonne de le lui dire, un des plus grands périls de la situation. La dignité du Gouvernement en souffre, et l'anarchie ministérielle est reflétée dans le pays par les diverses branches de l'administration.

Voilà ce qu'Ollivier veut faire cesser en établissant un accord préalable, non point en dehors de l'Empereur, mais sous l'autorité de Votre Majesté. Ce qu'il veut bien constater ensuite, c'est qu'il ne se faufille pas dans l'ancien cabinet, mais qu'il fait partie d'un cabinet nouveau, dans lequel d'anciens éléments sont admis. La nouvelle de la démission des ministres et l'appel public d'Ollivier à Compiègne le satisferaient sur ces deux points.

Ollivier part ce soir pour Saint-Tropez et reviendra dans huit jours. Il a raison. Paris ne lui vaut rien. Il y est obsédé par des intrigants. Il ne doit revenir à Paris que pour aller directement à Compiègne, libre d'engagement. Si j'eusse pu l'amener directement l'autre jour, tout serait fini maintenant; Ollivier le sent bien, et la preuve, c'est qu'il ne veut parler à personne de la lettre reçue ce matin.

Quant à M. de Forcade, Ollivier l'acceptera. Il ne croit pas que le départ de M. de Forcade implique le désaveu des élections de 1869, puisque le départ de

M. de Persigny, en 1865, n'a pas impliqué le désaveu de la majorité ; mais il voit bien que c'est une concession qu'il doit faire. Il ne demandera que deux choses (du moins il me le disait tout à l'heure) ; il demandera que M. de Forcade accepte le programme soumis à Votre Majesté, et ensuite que M. de Forcade m'accepte comme sous-secrétaire d'État.

Sur le premier point, je n'ai rien à dire. Quant au second, il va sans dire que, si tel était le bon plaisir de l'Empereur, je m'effacerais au dernier moment, après avoir encouragé Ollivier en acceptant d'abord. Il n'y a dans ma pensée qu'un vif désir de bien servir l'Empereur en amenant un rapprochement nécessaire, mais il n'y a aucune préoccupation personnelle. Je suis un rameau obscur du grand arbre. Que l'arbre prospère, je n'ai besoin de rien autre chose.

J'ai l'honneur d'être, Sire, avec le plus profond dévouement, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle sujet.

Signé : CLÉMENT DUVERNOIS.

Ollivier écrira ce soir à l'Empereur et je resterai en correspondance avec lui.

7

Lettre de M. Ollivier à M. Duvernois.

(Autographe.)

10 novembre 1869.

CHER AMI,

J'ai beaucoup réfléchi chemin faisant ; voici où j'en suis.

1^o Je me range à votre avis et à celui de Magne. Je crois que le Ministère doit être réorganisé avant la session, immédiatement après l'élection de Paris.

2^o Plus que jamais je considère comme impossible que j'entre dans une voie de répression à l'égard de la presse. Moi, libéral, je poursuivrais alors que les réactionnaires n'ont pas poursuivi! cela me coulerait du coup et pour toujours.

J'ai écrit à l'Empereur dans ce sens. Vous êtes averti : agissez en conséquence et m'annoncez dans *le Peuple* de manière à effacer l'impression de vos derniers articles. Il faut que, si vous arrivez à l'Intérieur, votre signification soit liberté et non réaction ! Prenez-y garde, manœuvrez hardiment pour cela et sans retard.

Votre dévoué,

Signé : ÉMILE OLLIVIER.

11 novembre.

Après la lettre de l'Empereur, je supprime la lettre que je lui écrivais. Voici celle que je lui réponds. Je vous l'envoie pour que vous la fassiez parvenir ; remettez-la ouverte ou fermée, suivant ce que vous jugerez le meilleur ; mais lisez-la avant.

Insistez pour Forcade au Conseil d'État : c'est parfait. Il n'est pas humilié par là, et la satisfaction de l'opinion publique de ne pas le voir à l'Intérieur vous aidera habilement (*sic*) ; travaillez pour que cette combinaison réussisse.

Je partirai d'ici *dimanche* ; j'arriverai d'un trait.

La lettre de l'Empereur est si confiante, si noble,

qu'elle triomphe de tous mes scrupules. Je suis décidé et je marche au combat ! Que Dieu bénisse nos armes !

8

Lettre de M. Ollivier à Napoléon.

(Copie gardée par M. Duvernois.)

Paris, 12 novembre 1869.

SIRE,

Mes journées se passent à réfléchir. Or, voici ce qui m'apparaît de plus en plus clairement. Votre sénatus-consulte a été une transformation dans les choses. Tout en respectant les situations acquises, il faut que vous vous efforciez d'attirer à vous le plus grand nombre possible de jeunes hommes, et de donner à ceux que vous ne pouvez employer de suite l'espérance d'être utilisés plus tard. Aussi je considère comme d'une utilité majeure de procurer une élévation subite, éclatante, propre à frapper les imaginations, aux rares hommes de talent de trente à quarante ans que le dégoût n'a pas jetés encore dans les rangs du parti révolutionnaire.

Voilà pourquoi j'ai proposé à Votre Majesté la nomination de Duvernois au sous-secrétariat d'État de l'Intérieur. Voilà pourquoi je propose aujourd'hui la nomination de M. Philis au secrétariat de la justice. M. Philis a trente-huit ans ; il est avocat, ami et émule de Gambetta et de Ferry ; il s'est séparé d'eux pour me rester fidèle. C'est un orateur vaillant et éprouvé qui ramènera avec énergie les jeunes irréconciliables avec lesquels il s'est mesuré déjà plus d'une fois.

Sa nomination aurait sans doute l'avantage d'établir comme précédent que les sous-secrétaires d'État peuvent n'être pas choisis parmi les députés. On se réserverait ainsi un moyen de révéler à la nation des hommes de mérite qui seraient dans l'impossibilité d'arriver au Corps législatif.

Appelez à vous la jeunesse, Sire, elle seule peut sauver votre fils ; les vieillards égoïstes qui vous entourent ne songent qu'à eux.

Ma principale occupation, tant que vous accepterez mon concours, sera de chercher partout des hommes, et, lorsque j'aurai trouvé celui qui pourra mieux que moi remplir mon office, je vous le désignerai moi-même et je serai bien heureux de lui frayer la route. Cette régénération de notre personnel est urgente ; sinon vous péririez d'inanition au milieu de la cohorte incapable et pusillanime de vos fonctionnaires, Il va de soi que je conseille de prendre ce qui est fort dans tous les partis ; mais ceux qui appartiennent à l'opinion libérale ont été jusqu'à ce jour proscrits avec une telle obstination, qu'il y a un long arriéré à solder à leur égard.

Je vous prie, Sire, de me croire votre tout dévoué
ex imo.

Signé : É. OLLIVIER.

Pour ne rien ébruiter, il suffit que je sois à Paris mardi. En quelques jours, dans l'état où en sont les choses, tout sera terminé.

Lettre de M. Émile Ollivier à l'Empereur.

(Copie gardée par M. Duvernois.)

CORPS LÉGISLATIF.

Paris, 15 novembre 1869.

SIRE,

Je continue à vous communiquer le résultat de mes réflexions quotidiennes.

J'ai prié M. Daru de se trouver chez lui mercredi à cinq heures et demie.

Si j'échouais auprès de lui malgré tous les efforts que je tenterai, Votre Majesté veut-elle me permettre d'offrir le portefeuille du Commerce à M. Buffet? Je connais, mieux encore que vous, Sire, les inconvénients de ce personnage; mais il a fait avec vous la loi sur les coalitions, il n'est pas protectionniste, il parle bien, est honnête et jouit d'une réelle influence sur une partie de l'opinion; quant à ses inconvénients, j'en fais mon affaire et je m'ingénierai à en défendre Votre Majesté. Si cependant, Sire, vous ne pouviez vous résigner à M. Buffet, ce que je regretterais, je vous prierais de m'autoriser à m'adresser à M. Segrès. Je voudrais ne vous entourer que de personnes qui vous fussent agréables, mais nous sommes à l'entrée d'un défilé difficile et nous ne le franchirons qu'en prenant chacun un peu sur nous. Après la session, si, comme je l'espère, nos jeunes recrues se sont bien conduites au feu, vous pourrez arranger tout cela autrement, de manière à ne

vous imposer le sacrifice d'aucune répugnance personnelle.

Est-ce que Pietri n'aurait pas l'étoffe d'un ministre de l'intérieur? Je m'en accommoderais fort bien.

Si Chasseloup se trouve trop démuni au Ministère des beaux-arts, on pourrait le mettre aux Travaux publics, où un orateur n'est pas indispensable, et l'on placerait Talhouët aux Beaux-Arts.

Il y aurait encore une autre combinaison, ce serait de redonner à Chasseloup son ancien ministère de la marine. Vous auriez ainsi un portefeuille de plus pour un homme nouveau, M. Mége, par exemple, qui parle bien, et qui jouit de beaucoup de considération.

Enfin on pourrait placer Chasseloup à l'Intérieur avec Duvernois, jusqu'au jour où le sous-secrétaire d'État deviendrait ministre.

Je ne puis plus recevoir ici utilement de lettres de Votre Majesté. Je vous prie de vouloir bien me faire connaître vos intentions sur les projets que je vous ai soumis, mardi soir, à Paris, afin que je puisse me mettre à l'œuvre dès le lendemain et tout terminer le plus tôt possible.

Je prépare une circulaire aux procureurs généraux sur la presse, afin de mettre un peu d'ordre dans l'anarchie qui règne actuellement sur cette matière.

Je vous prie d'agréer, Sire, la nouvelle assurance de mon entier dévouement.

É. OLLIVIER.

Lettre de Napoléon à M. Duvernois.

(Autographe.)

Palais de Compiègne, le 14 novembre 1869.

MON CHER MONSIEUR DUVERNOIS,

Je vous envoie cette lettre pour M. É. Ollivier; il suffira de la lui remettre à son arrivée à Paris.

Il faudrait que votre travail sur le Deux Décembre parût avant la rentrée des Chambres, car après nous aurons bien d'autres occupations.

Croyez-moi à vous d'amitié.

NAPOLÉON.

Lettre de M. Duvernois à Napoléon.

(Copie.)

Paris, 14 novembre 1869.

SIRE,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Majesté une nouvelle lettre de M. É. Ollivier, et je prends la liberté d'y joindre mes réflexions particulières inspirées en partie par les lettres que m'écrit Ollivier.

Il serait enchanté de voir M. de Forcade aller au Conseil d'État : « Cela concilie tout, » dit-il. Quant à moi, je pense, en effet, que Votre Majesté a trouvé là le moyen de trancher deux difficultés qu'il eût fallu trancher plus tard. Tôt ou tard, M. de Chasseloup eût dû quitter le Conseil d'État, où il faut un orateur, et la

situation de M. de Forcade elle-même eût été provisoire. Le pays a tellement besoin qu'on lui donne le sentiment de la stabilité, que j'aime mieux une solution définitive.

Je suis bien de l'avis d'Ollivier sur la nécessité de rajeunir le personnel gouvernemental. Cela est également nécessaire pour la tranquillité du règne et pour la sécurité de l'avenir. Les déclassés sont les pires ennemis de l'ordre, et l'utilité de former un personnel gouvernemental à l'école de Napoléon III est évidente; mais Ollivier reconnaîtra, par la pratique, que l'introduction de la jeunesse dans le Gouvernement doit être un système appliqué avec une persévérance prudente et non une sorte de coup d'État. En allant trop vite on se heurterait à des droits acquis qu'il faut respecter, et l'on risquerait de faire de mauvais choix, ce qui serait pis que de rien changer. Du reste, l'ardeur d'Ollivier ne m'inquiète pas le moins du monde : elle rencontrera assez d'obstacles quand elle sera aux prises avec les hommes et les choses.

En ce qui concerne M. Philis, qu'Ollivier voudrait prendre avec lui, je le connais depuis longtemps. C'est un orateur éminent, et il est clair que, s'il avait déserté, comme Gambetta et Ferry, les rangs de l'opposition modérée, il serait comme eux un député populaire. C'est un bon esprit, et l'impétuosité d'Ollivier a souvent trouvé dans le calme de M. Philis un utile contre-poids.

L'heure n'est pas loin, Sire, où Votre Majesté va recueillir le fruit de son admirable patience. Le mouvement de réaction contre les irréconciliables commence

à Paris, et il se dessine chaque jour davantage. L'avènement d'un nouveau cabinet, l'affirmation nette de la politique de résistance par un homme qu'on ne pourra pas accuser de vouloir la réaction, feront bien vite le reste. Aussi, à mon avis, ce qu'il y a à faire maintenant, c'est beaucoup moins de réprimer ces violents que d'organiser et de fortifier l'armée libérale; si, après cela, la révolution veut livrer bataille, elle pourra venir.

Terme maintient sa candidature, et il est plein d'espérance¹. Il est convaincu qu'il aura plus de voix que M. Carnot, à la condition que M. Carnot ne soit pas recommandé par l'administration, comme il est arrivé aux dernières élections. Est-ce une illusion de candidat? Je ne sais. En tout cas, je suis heureux qu'il se soit mis sur les rangs, car je n'admettrai jamais que la crainte de la défaite doive faire abandonner le drapeau. Si le parti opposant avait été aussi timide en province que le parti gouvernemental l'est à Paris, il n'aurait pas fait entrer autant de députés à la Chambre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : CL. DUVERNOIS.

12

Lettre de M. Conti à M. Duvernois.

MON CHER MONSIEUR DUVERNOIS,

Je viens de lire votre lettre à l'Empereur, qui en a

¹ La Commission a publié, dans sa 6^e livraison, la note acquittée des frais de la candidature de M. Terme.

été enchanté. La conduite d'Émile Ollivier est d'un homme de cœur et d'un homme d'État.

Nous allons sortir, grâce à lui, de tout ce gâchis. Enfin !

Mille amitiés.

CONTI.

Ce dimanche soir.

15

Lettre de M. Ollivier à M. Duvernois.

(Autographe.)

La Moutte, par Saint-Tropez (Var).

CHER AMI,

Voici une nouvelle lettre.

Je vous attends mercredi à dix heures.

Ayez les dernières impressions de l'Empereur, pour que je me mette à l'œuvre résolument et que tout soit terminé en quarante-huit heures.

Vous ferez bien d'aller un peu adoucir Girardin. Qu'il nous attaque dans deux mois, c'est égal; mais il faudrait l'avoir au début.

Tenez bon pour Forcade au Conseil d'État, cela concilie tout; tandis qu'à l'Intérieur la position ne sera pas tenable.

Je n'annonce mon retour à personne.

(Reçue le 15 novembre ¹.)

¹ Cette note est de la main de M. Duvernois.

14

Lettre de M. Conti à M. Duvernois.

(Autographe.)

MON CHER MONSIEUR DUVERNOIS.

L'Empereur me charge de vous dire que M. de Forcade est au courant de tout, et que vous pourrez vous ouvrir à lui.

Sa Majesté répondra demain à M. Émile Ollivier.

Bien à vous.

CONTI.

Compiègne, ce 15 novembre 1869.

15

Lettre de M. Ollivier à M. Duvernois

31 décembre 1869.

MON CHER AMI,

Je ne demanderais pas mieux que de vous avoir, vous le savez. L'Empereur le désire; mais il croit que, dans votre intérêt, il vaudrait mieux différer, de façon que votre avènement fût plus efficace.

Ce que vous me dites de Magne m'embarrasse. Vous savez qu'avant de me lier avec lui j'ai consulté beaucoup, et que nul n'a été plus ardent que Girardin à me conseiller de le garder. La Bourse devait baisser d'un franc si je ne le gardais pas. Maintenant me voilà lié.

Je vous souhaite de n'être jamais chargé de former

un ministère et de ne jamais vous trouver aux prises avec la férocité des amours-propres.

A vous.

Signé : ÉMILE OLLIVIER.

16

Lettre de M. Duvernois à M. Ollivier

(Copie gardée par M. Duvernois.)

Paris, 31 décembre 1869.

MON CHER AMI,

Vous avez bien voulu, avant-hier, me faire offrir par Girardin et m'offrir ensuite vous-même de prendre le portefeuille du Commerce dans le Cabinet que vous êtes chargé de former. Je vous ai dit toutes mes répugnances, et je vous ai fait moi-même toutes les objections. Ma jeunesse, ma nouveauté à la Chambre, mon dévouement trop connu à l'Empereur, si étrange que puisse me paraître ce dernier reproche adressé à ceux qui ont lutté de cœur pour la liberté par ceux qui défendaient le gouvernement personnel ; ces objections n'ont pas tenu une minute quand j'ai su que les hommes si distingués qui forment le centre gauche et les hommes éminents qui forment la gauche du centre droit refusaient le pouvoir. J'ai accepté alors sans hésiter un honneur assez périlleux pour que tout le monde le refusât.

Mais M. Magne a fait à son tour les mêmes objections que je vous avais faites moi-même, et cependant vous avez tenu bon. Je vous en remercie, mais je viens vous

rendre toute liberté en déclarant que je refuse d'entrer désormais dans une combinaison où M. Magne aurait le portefeuille des Finances.

Voici mes raisons :

On ne peut à mon sens défendre le traité de commerce qu'en entreprenant avec résolution l'exécution immédiate des promesses qu'on a faites à l'industrie et à l'agriculture lors de la conclusion des traités. Or la première condition de ce programme, c'est l'accomplissement prudent, mais hardi, de réformes financières que l'honorable M. Magne n'entreprendra pas. Il y a donc incompatibilité d'humeur entre un ministère du commerce et un ministère des travaux publics voulant beaucoup faire, et un ministère des finances ne donnant pas les moyens de faire.

D'ailleurs, d'une façon générale, je crois qu'il n'est pas pratique de vouloir coudre ensemble du drap neuf et du drap vieux, et qu'il faut choisir entre un cabinet d'action et un cabinet d'inaction.

A vrai dire, j'ai cru que le choix de l'Empereur était fait quand je l'ai vu prendre un premier ministre de quarante ans. J'ai pensé qu'après avoir donné au pays toutes les libertés de discussion, il désirait donner à ces libertés un aliment et un emploi en entrant résolument dans la voie des réformes civiles, judiciaires, financières, commerciales, industrielles. En un mot, je croyais à un 52 libéral. Pour accomplir cette œuvre, je croyais que vous alliez faire appel à tous ces hommes jeunes que des ministres imprévoyants ont tenus à l'écart de l'administration et de la Chambre.

Je vous voyais déjà faire appel à tout ce qu'il y a de

capable dans la Chambre, dans la presse, dans le barreau. Il me semblait qu'à la tête de ces troupes fraîches, un général de quarante ans pouvait livrer avec succès, ou du moins avec honneur, une bataille décisive à ceux qui veulent renverser l'Empire et à ceux qui veulent en faire un tout petit jouet. Dans cette hypothèse, j'arrivais tout naturellement ; je n'étais ni un favori, ni un accident ; j'étais un rouage de la grande machine que vous allez mettre en marche, et, si haut que m'ait placé votre confiance, je me perdais dans la foule des nouveaux venus. Mais, franchement, que voulez-vous qu'aille faire ma jeunesse au milieu d'un personnel gouvernemental hésitant, timide, et qui croit que l'art de bien gouverner est l'art de bien dire sans rien faire ?

Je vous demanderai aussi ce que vous allez faire dans cette galère, si le devoir ne vous y enchaîne. Entourez-vous donc d'hommes sages et prudents qui vous modéreront, et laissez-nous attendre. Seulement n'oubliez pas, mon cher ami, que la France est énervée comme l'homme qui ne boirait que du café et des liqueurs sans rien manger. Si vous lui donnez la liberté politique sans lui donner une occupation par les réformes indispensables, par la décentralisation, par le remaniement des impôts, par les travaux féconds, elle deviendra épileptique, et le gouvernement parlementaire périra encore une fois par les mêmes raisons qui l'ont tué.

Voilà donc qui est entendu ; quand vous voudrez faire un gouvernement d'action, je serai votre homme sans condition et sans délai ; mais je suis trop résolu pour être le membre d'un cabinet mixte, et trop clairvoyant pour être le membre d'un cabinet d'inaction,

Croyez à ma vraie amitié et à un dévouement qui ne se démentira pas.

C. D.

17

Lettre de M. Duvernois à M. Conti.

MON CHER SÉNATEUR,

En réglant les comptes de rédaction avec l'administration du *Peuple français*, je me suis trouvé en avance d'une somme de 50,000 francs environ. Bien que ce chiffre dépassât un peu mes prévisions, il n'a rien d'insolite, car, dans les journaux, sans exception, le chiffre des avances est beaucoup plus considérable.

Je suis, du reste, en mesure, de rembourser cette somme, si cela est nécessaire; mais je préférerais la rembourser en quatre ou cinq paiements, comme je l'eusse fait si j'étais resté au journal. Je vous serais bien reconnaissant de me dire ce que je dois faire à cet égard.

Il va sans dire que la dette en question n'est pas un déficit de gestion, puisque je n'en ai aucune, mais le total d'avances qui m'ont été faites *personnellement* par l'administration du journal.

Votre tout dévoué serviteur,

CLÉMENT DUVERNOIS.

CABINET DE L'EMPEREUR.

LE SÉNATEUR, CHEF DU CABINET.

Lettre de M. Conti à M. Duvernois.

Palais des Tuileries, le 29 juin 1870.

MON CHER DÉPUTÉ,

L'Empereur, à qui j'ai dû faire connaître votre situation vis-à-vis de la caisse du *Peuple français*, me charge de vous dire qu'il vous prie de garder la somme que vous avez reçue en avances, et de la considérer comme une indemnité pour les excellents services que vous avez rendus dans ce journal.

Bien à vous,

CONTI.

*A M. Pietri, secrétaire particulier de l'Empereur,
au château de Compiègne.*

(L'adresse porte personnelle et urgente.)

MON CHER PIETRI,

Ollivier partira ce soir à huit heures. Il aura la tête enveloppée d'un cache-nez et ne mettra point ses lunettes, ce qui le rend méconnaissable.

Tout à vous,

CLÉMENT DUVERNOIS.

LXVIII

Note très-curieuse de M. Delangle à propos de la demande, par le général de Goyon, qu'on relève le titre de duc de Feltre (dont il avait épousé la fille) en faveur de son fils aîné, âgé de seize ans. M. Delangle prouve que Clarke, duc de Feltre, était un de ces hommes que l'opinion repousse et condamne, et qu'il serait regrettable de relever son titre. On sait que, malgré l'avis sévère de M. Delangle la chose a été faite.

NOTE POUR L'EMPEREUR.

La demande du général comte de Goyon soulève deux questions : la première, si le désir qu'il a manifesté d'obtenir soit pour lui, soit pour l'aîné de ses fils, le titre de *duc de Feltre*, repose sur un droit apparent ; la seconde, si, en l'absence de tout droit, un acte de faveur qui autoriserait le comte de Goyon à relever le titre de duc de Feltre serait favorablement accueilli par l'opinion publique.

La première question n'offre aucune difficulté. Le titre a cessé d'exister. Le duc de Feltre est mort, laissant après lui trois fils et une fille mariée, le 8 avril 1808, au général duc de Fezensac.

Les trois fils sont décédés sans postérité.

Quatre enfants sont nés du mariage de la duchesse de Fezensac, un fils et trois filles.

L'une de ces filles, Oriane de Fezensac, est devenue comtesse de Goyon. Elle a deux fils ; l'aîné est de 1844.

Ainsi, aux termes des principes anciens et nouveaux sur la transmission des titres nobiliaires, le titre de duc est éteint.

Les titres ne passent point aux filles : incapables de remplir les conditions de la concession, elles ne peuvent en revendiquer le bénéfice. Les décrets de 1808 sont formels à cet égard.

Mais la faveur ne peut-elle suppléer au droit ? Sans aucun doute. L'Empereur peut autoriser soit le comte de Goyon, soit son fils aîné, à relever le titre et les armes du duc de Feltre. Mais cette autorisation constituerait une concession nouvelle, ce serait une création. Or la bienveillance de l'Empereur envers le général de Goyon veut-elle aller jusqu'à lui conférer un titre que deux illustres maréchaux seuls, depuis le nouvel Empire, ont obtenu après d'éclatantes victoires ? Sa Majesté décidera.

Il faut remarquer toutefois :

1^o Que le général de Goyon ne se rattache point par les liens du sang au feu duc de Feltre ; qu'étranger complètement à cette famille il ne peut invoquer aucun principe d'hérédité ; aussi, sur les observations qui lui ont été faites, le général a paru reconnaître que sa prétention était sans fondement et qu'il ne pouvait s'agir que de son fils aîné ;

2^o Que ce fils vient d'atteindre seize ans, qu'il n'a rien fait encore et n'a rien pu faire qui montrât son dévouement au pays, à l'Empereur, et qu'avant de permettre qu'il reprenne le titre qu'a porté son aïeul il doit prouver qu'il en est digne.

Mais il est une observation d'un autre ordre et qui doit fixer spécialement l'attention de Sa Majesté. Parmi les hommes qui ont servi l'Empire, et que l'Empereur Napoléon I^{er} a honorés de sa bienveillance, il y a des

noms auxquels s'est attachée la sympathie publique ; il en est d'autres que l'opinion repousse et condamne.

A quelle classe appartient le duc de Feltre ? Incontestablement à la seconde. Est-ce injustice, prévention, erreur ?

Rappelons les faits principaux de sa carrière militaire.

Général de division en 1796, Clarke fut envoyé en Italie avec la mission secrète de surveiller le général Bonaparte ; dominé bientôt par le génie de celui-ci, il s'attacha à sa personne.

En 1807, il était ministre de la guerre. Au mois de mars 1814, il précipita le départ de Marie-Louise pour Blois, exagérant d'une part le danger qu'il y avait de rester à Paris, et atténuant d'autre part les ressources qu'on pouvait opposer à ce danger. Il ne sut d'ailleurs prendre aucune mesure vigoureuse pour garantir Paris contre l'attaque des armées alliées. Voici comment, selon M. Thiers, tome XVII, p. 622, l'Empereur appréciait cette conduite de son ministre.

« Le 30 mars, vers minuit, l'Empereur rencontra le
« général Belliard à Frémenteau. « Où est l'armée, lui
« demanda-t-il ? — Sire, elle me suit. — Où est l'en-
« nemi ? — Aux portes de Paris. — Et qui occupe Pa-
« ris ? — Personne, il est évacué ! — Comment ! éva-
« cué !... Et mon fils, ma femme, mon gouvernement,
« où sont-ils ? — Sur la Loire. — Sur la Loire !... Qui
« a pu prendre une résolution pareille ? — Mais, Sire,
« on dit que c'est par vos ordres. — Mes ordres ne por-
« taient pas telle chose... Mais Joseph, Clarke, Marmont,
« Mortier, que sont-ils devenus ? qu'ont-ils fait ? — Nous

« n'avons vu, Sire, ni Joseph, ni Clarke, de toute la
« journée. Quant à Marmont et à Mortier, ils se sont
« conduits en braves gens. Les troupes ont été admi-
« rables. La garde nationale elle-même, partout où elle
« a été au feu, rivalisait avec les soldats. On a défendu
« héroïquement les hauteurs de Belleville, ainsi que
« leur revers vers la Villette. On a même défendu Mont-
« martre, où il y avait à peine quelques pièces de ca-
« non, et l'ennemi, croyant qu'il y en avait davantage,
« a poussé une colonne le long du chemin de la Ré-
« volte pour tourner Montmartre, s'exposant ainsi à être
« précipité dans la Seine. Ah ! Sire, si nous avions eu
« une réserve de dix mille hommes, si vous aviez été
« là, nous jetions les alliés dans la Seine, nous sauvions
« Paris et nous vengions l'honneur de nos armes !.....
« — Sans doute, si j'avais été là, mais je ne puis être
« partout !... Et Clarke, Joseph, où étaient-ils ? Mes
« deux cents bouches à feu de Vincennes, qu'en a-t-on
« fait ? Et mes braves Parisiens, pourquoi ne s'est-on
« pas servi d'eux ? — Nous ne savons rien, Sire ; nous
« étions seuls et nous avons fait de notre mieux. L'en-
« nemi a perdu douze mille hommes au moins. — Je
« devais m'y attendre, dit alors Napoléon, Joseph m'a
« perdu l'Espagne, et il me perd la France.

« Et Clarke ! J'aurais bien dû en croire ce pauvre
« Rovigo, qui me disait que Clarke était un lâche, un
« traître, et de plus un homme incapable. Mais c'est as-
« sez se plaindre, il faut réparer le mal ; il en est temps
« encore. Caulaincourt ! ma voiture..... »

Dès le 8 avril, le duc de Feltre envoyait son adhésion
au gouvernement provisoire.

Le 4 juin 1814, il fut nommé pair de France par Louis XVIII.

Le 4 mars 1815, il reçut de ce prince le portefeuille de la guerre ; il fit le voyage de Gand.

Rentré en France avec le roi, il conserva son portefeuille, fut élevé à la dignité de maréchal de France et chargé de licencier l'armée impériale. C'est lui qui institua, peu de temps après, les cours prévôtales.

A Sainte-Hélène, Napoléon, rappelant les événements de son règne, plus calme, plus indulgent peut-être qu'en 1814, répondait à quelqu'un qui lui demandait s'il croyait que Clarke lui eût été fidèle :

« Oui, tant que j'ai été le plus fort. »

Issu d'une famille noble, venue d'Irlande à la suite des Stuarts, Clarke était fort infatué de sa noblesse ; il se faisait faire sans cesse des généalogies, et, un jour, il crut avoir découvert qu'il descendait des Plantagenets. C'est à cette occasion que Napoléon lui dit : « Vous ne m'aviez pas parlé de vos droits au trône d'Angleterre ; il faut les revendiquer. »

Il est juste d'ajouter que cet homme, d'un dévouement si douteux, était un administrateur capable, intègre, laborieux.

Que l'Empereur décide dans sa haute sagesse s'il convient de ranimer, de glorifier un nom auquel se sont attachés de funestes soupçons, ou qui du moins ne s'est pas concilié l'estime publique, quand tant de noms honorables, honorés, à défaut d'enfants mâles pour les perpétuer, sont tombés dans l'oubli.

Signé : DELANGLE.

RÉCLAMATION.

Dans notre 6^e livraison (page 57 de notre édition), M. Bertrix figure pour 155 francs sur le « Compte des dépenses faites pour l'élection de M. Terme. »

M. Bertrix nous écrit qu'à l'époque dont il s'agit il était attaché à la comptabilité du journal *le Peuple*, où il n'est resté que deux mois, et que ces 155 francs lui ont été alloués pour le couvrir de frais de voiture et autres dépenses qui lui avaient été imposées par son administration, mais non pour avoir rendu à M. Terme des services électoraux.

LXIX

FAUX BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS FABRIQUÉS PAR ORDRE DE NAPOLEÓN I^{er}.

Des historiens avaient écrit que Napoléon I^{er} avait ordonné la fabrication de faux billets de banque anglais et russes. Un volume publié en 1825, sous ce titre : *Chronique indiscrète du dix-neuvième siècle*, renfermait, entre autres curiosités, un mémoire dans lequel un sieur Joseph Castel, ancien négociant, déclarait qu'un général français lui avait remis à Hambourg, au commencement de l'année 1812, des billets de banque anglais représentant une valeur de 5,000 livres sterling, en le priant de les faire escompter. Joseph Castel s'était prêté à cette négociation. Plus tard, il avait appris que ces billets étaient faux. Le mémoire donnait, sur la fabrication des faux billets, des renseignements circonstanciés. Il y était dit, en outre, qu'un juif de Hambourg, qui avait aidé à mettre en circulation des titres pareils, avait été pendu à Londres, et que plus tard, le gouvernement anglais avait dénoncé Napoléon faussaire au gouvernement de la Restauration. Enfin, le bruit avait couru que Louis-Napoléon avait racheté des papiers qui établissaient péremptoirement le fait de la fabrication de faux billets de banque par ordre de l'Empereur.

Les allégations des historiens étaient-elles fondées? fallait-il ajouter foi à la *Chronique indiscrète*, que son titre et l'époque où

elle avait paru pouvaient rendre suspecte? Le bruit des papiers rachetés par Louis-Napoléon était-il vrai? Les pièces qu'on va lire, trouvées aux Tuileries, dissiperont tous les doutes.

Lettre du duc de Bassano.

(Le destinataire de cette lettre est resté inconnu.)

MONSIEUR,

J'ai à vous faire une communication d'une nature assez étrange. Vous jugerez si elle mérite d'être portée à la connaissance du Prince-Président. Voici ce dont il s'agit :

Il paraît qu'en 1810, et plus tard, en 1812, avant la campagne de Russie, Sa Majesté l'Empereur ordonna de fabriquer une quantité considérable de faux billets de la banque d'Angleterre et de celle de Russie. Cette fabrication, dirigée par le Ministère de la police, fut entourée du plus grand mystère et la gravure des planches fut confiée à un sieur Lale, graveur habile du Dépôt général de la guerre. A une époque qui n'est pas précisée, le sieur Lale adressa à un des frères de Sa Majesté un récit circonstancié de la part qu'il avait prise à cette opération; il l'intitula : « Extrait du journal du travail « de gravure qui m'a été confié pour le service particulier du cabinet secret de S. M. l'Empereur. » A sa mort, le manuscrit original de cette relation était parmi ses papiers, ainsi qu'une lettre du duc de Rovigo et une autre du sous-directeur du Dépôt de la guerre, se rattachant toutes deux aux circonstances que je viens de mentionner. Une des héritières du sieur Lale, mademoiselle de Montaut, sa nièce, se trouva en possession

de ces trois pièces¹. Malgré le secret qu'elle garda scrupuleusement à leur sujet, leur existence ne resta pas ignorée. Des personnes hostiles aux gloires de l'Empire lui firent à plusieurs reprises l'offre de sommes importantes, si elle voulait consentir à leur laisser ces pièces, auxquelles on se proposait de donner de la publicité. Mademoiselle de Montaut ne voulut pas, par un sentiment de probité et de loyauté qui lui fait honneur, se prêter à ces perfides desseins. Elle refusa donc constamment, malgré l'état de gêne où elle vivait, les offres avantageuses qui lui étaient faites. Elle résolut de ne jamais se dessaisir des documents que le hasard avait placés entre ses mains, si ce n'était pour les remettre fidèlement un jour à l'héritier de l'Empereur. Elle désire maintenant accomplir le devoir qu'elle s'est imposé, et elle m'a prié de faire parvenir ces papiers au Prince.

Je m'acquitte de la mission qu'elle m'a confiée, et je vous envoie ci-joint, Monsieur, les trois pièces dont il s'agit. Si vous avez le temps d'y jeter les yeux, vous vous convaincrez qu'il convenait que les révélations qu'elles contiennent ne fussent pas livrées aux ennemis du Prince et de S. M. l'Empereur.

Mademoiselle de Montaut n'a pas la pensée de vouloir mettre un prix à la remise de ces papiers, elle n'a pas fait la moindre mention à cet égard; mais je crois devoir vous faire connaître sa position. Elle est absolument dénuée de fortune, elle n'a d'autres ressources

¹ Le manuscrit porte cette apostille : « Mademoiselle de Montaut, qui en fait la remise, ne demande rien; mais elle est pauvre et honorable. »

que son travail. Elle est en ce moment institutrice des enfants du prince de Chimay. C'est une personne très-distinguée et très-méritante sous tous les rapports.

Agréé, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

duc DE BASSANO.

Bruxelles, le 20 mars 1852.

La communication du duc de Bassano fut transmise à qui de droit, et la découverte faite aux Tuileries des trois pièces indiquées dans sa lettre montre qu'on y attachait l'importance qu'elles méritaient.

Voici ces pièces :

*Lettre du colonel sous-directeur du dépôt général de la guerre
à M. Lale.*

Paris, le 12 août 1812.

Monsieur, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me prévenez que vous êtes appelé à exécuter un travail secret qui vous éloignera du Dépôt pendant deux mois.

Je ne puis vous laisser ignorer que l'administration regarde comme très-inconvenant le parti que vous avez pris sans la consulter et sans savoir si votre absence ne serait point nuisible à ses travaux particuliers. Elle est loin de vouloir connaître le genre d'occupation que vous allez entreprendre, mais elle a le droit de vous demander la preuve que c'est en suite d'un ordre du gouvernement que vous manquez aux engagements que vous avez pris de venir travailler chaque jour depuis neuf heures jusques à quatre. Pour vous disculper tout à fait de ce manque d'égards, il faudrait que cet ordre vous désignât nominativement comme devant être

chargé du travail secret, ce qui n'est nullement probable, car, dans ce cas-là, l'autorité qui vous emploie n'aurait pas manqué d'en prévenir le Ministre de la guerre ou le directeur du Dépôt.

Ceci n'ayant pas eu lieu, je vous invite à venir reprendre vos travaux ou à me donner la preuve que vous êtes employé momentanément pour un objet pressé, qu'un autre que vous n'aurait pu exécuter, et par suite des ordres du gouvernement.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération.

Le colonel sous-directeur du Dépôt général de la guerre,

MURIEL.

A M. Lale, graveur du Dépôt général de la guerre.

Attestation du duc de Rovigo.

M. Lale, étant chargé de dresser des *cartes très-secrètes pour le cabinet de Sa Majesté*, ne devra communiquer absolument avec qui que ce soit, excepté avec les artistes qui sont nécessaires à la confection de l'ouvrage.

Si, pour quelque motif que ce puisse être, un officier de police civil ou judiciaire se présentait chez lui, porteur d'ordres, de quelque nature qu'ils soient, M. Lale devra leur exhiber la présente réquisition, et il est expressément défendu audit officier de police de pénétrer dans le local où se fait le travail, de faire aucunes questions ou perquisitions qui y soient relatives ou qui puissent nuire au secret; mais, au contraire, de se retirer sur-le-champ auprès de l'autorité qui l'a en-

voyé, laquelle référera du tout à Son Excellence le Ministre de la police soussigné et prendra ses ordres.

Fait à l'hôtel de la police générale de l'Empire, le 1^{er} août 1810.

Le duc DE ROVIGO.

Relation du sieur Lale.

(Extrait du journal du travail de gravure qui m'a été confié pour le service particulier du cabinet secret de S. M. l'Empereur.)

Il ne m'appartient pas d'approfondir les vues du gouvernement de cette époque, ni les motifs qui le forcèrent à adopter un pareil parti, pour porter à ses nombreux ennemis un coup qui devait amener la ruine complète de leurs ressources financières; ce qui devait paralyser avec le temps le nerf des opérations militaires de leurs armées, et les forcer à respecter l'indépendance de la France, à lui procurer une paix durable, qu'elle avait acquise au prix de la valeur de ses nombreux guerriers, commandés alors par le plus grand capitaine de l'Europe, l'Empereur, votre auguste frère.

Ma position, à cette époque, était de me soumettre aux ordres du gouvernement et de repousser avec indignation toutes propositions qui auraient eu pour but de prévenir les ennemis de la France des moyens que l'on employait contre eux.

Les ennemis de l'Empereur étaient ceux de la France et les miens; j'ai donc cru qu'il était de mon devoir d'obéir aux ordres du gouvernement et de rester silencieux; et, malgré les circonstances malheureuses qui

ont porté la désolation dans toute la France, ma plume n'a jamais été à la solde de ses ennemis.

Je suis resté calme et discret au milieu de la tempête ; ma conscience ne me reproche rien.

Je passe maintenant aux divers travaux de gravure qui m'ont été confiés, en ma qualité de graveur, directeur du travail ordonné par le gouvernement.

Journal.

Un exposé vrai de mes opérations mettra le lecteur à même d'apprécier l'importance de l'opération et d'en calculer les conséquences.

Dans le commencement de l'année 1810, je me trouvais employé en qualité de premier graveur d'écriture au Dépôt général de la guerre ; j'avais à cette époque dix ans d'exercice ; je me trouvais sous les ordres du général Samson, directeur de cet établissement. Comme tous les graveurs employés, je gravais pour la ville le matin, et le soir, après les travaux du Dépôt.

Je reçus un jour la visite d'un particulier qui m'était inconnu, il me proposa la gravure d'une planche qui offrait dans son exécution de très-grandes difficultés, l'original, parfaitement gravé à Londres, faisait partie d'un texte, gravé en taille-douce avec le plus grand soin ; l'ouvrage, disait-il, avait passé à un libraire de Paris, qui désirait compléter l'ouvrage en question ; plusieurs cuivres se trouvant égarés ou perdus, il me fallait imiter l'original servilement ; je me chargeai de ce travail, et quinze jours après je fis faire des épreuves de ma planche et les remis au particulier, qui en fut émerveillé ; il me solda et disparut.

Quinze jours après, il se présenta de nouveau, il m'engagea à l'accompagner chez le libraire propriétaire de l'ouvrage. C'est ce que je fis; mais quelle fut ma surprise, lorsqu'arrivé devant l'hôtel du Ministre de la police générale, il m'invita très-cordialement à le suivre!

J'entrai par la rue des Saints-Pères; en montant l'escalier qui conduit aux bureaux du premier chef de la police secrète, mon cœur battait, et j'étais plongé dans des réflexions qui portaient le désordre dans mes idées.

Introduit dans un petit salon, abandonné par mon compagnon de voyage, je restai seul pendant près d'une heure à réfléchir sur le sort qui m'était réservé; je fis un retour sur moi-même, je n'avais rien à me reprocher: l'Empereur était mon idole, ma bouche ne s'ouvrait que pour en dire du bien. Premier graveur au Dépôt de la guerre, ma position me commandait d'être l'ami du gouvernement; mais j'étais son ami plutôt par conviction que par intérêt; j'en ai donné la preuve depuis dans les circonstances les plus difficiles de ma vie, telle a été mon anxiété pendant une heure que je suis resté seul.

J'entendis une porte s'ouvrir, et je vis paraître un officier général donnant la main à un individu aux manières fort distinguées; je le pris pour le Ministre Fouché, que je n'avais vu qu'une seule fois aux Tuileries étant de garde au château.

Je me lève et salue respectueusement ces deux messieurs, attendant avec résignation qu'il plaise à Son Excellence de me faire appeler, tellement j'étais peu au courant de l'étiquette ministérielle.

Un fort coup de sonnette vint un instant après me prévenir que j'allais être introduit ; je m'entends appeler, je passe dans plusieurs pièces, et me voilà dans le cabinet du premier chef de division de la police secrète ; je reconnus la même personne qui donnait la main à l'officier général ; je le saluai profondément et lui dis : « Monseigneur, je suis aux ordres de Votre Excellence ; « veut-elle me donner connaissance du motif qui m'a- « mène devant elle ? »

Le chef de division se prit à sourire et me dit : « Je « ne suis point le ministre, mais je suis chargé par lui de « vous admettre dans mon cabinet à l'effet de nous en- « tretenir ensemble d'un travail qui va vous être confié, « et qui demande de votre part la plus grande discrétion ; « vous en serez chargé seul, et vous répondrez de la ré- « gularité de son exécution. J'ai fait prendre, ajouta-t-il, « des renseignements sur votre moralité ; je n'ai rien « oublié de ce qui pouvait nous procurer la certitude que « vous réunissez les capacités nécessaires pour entre- « prendre le travail que le gouvernement va vous con- « fier. C'est à vous, Monsieur, à répondre à ce que nous « avons droit d'attendre de vous ; zèle et discrétion, « voilà quelle doit être la règle de votre conduite. Vous « allez être dépositaire d'un grand secret d'État, c'est à « vous à vous tenir en garde contre tout interlocuteur « qui voudrait le connaître et à nous prévenir de suite. « Il faut dans cette affaire beaucoup de désintéressement « et ne point sacrifier l'intérêt du gouvernement au « profit de ses ennemis, qui ne manqueraient point de « vous abuser par de séduisantes promesses, mais qui « vous abandonneraient lorsqu'il s'agirait de nous

« rendre compte de votre félonie. — Je vous remercie, Monsieur, de vos bons avis ; veuillez, je vous prie, me faire connaître le travail dont il est question. »

M. Desmaret (c'était le premier chef de division de la police secrète) sortit de son bureau une liasse énorme de billets de la Banque d'Angleterre ; il plaça sur sa table l'épreuve de la planche que j'avais gravée à côté de l'original ; il me dit que cette gravure a été vue par le Ministre, qu'elle a été comparée soigneusement avec l'original, qu'elle s'est trouvée dans toutes ses parties d'une parfaite ressemblance : « Il nous est donc démontré que vous pouvez imiter ces billets ; ils sont gravés en taille-douce, et paraissent offrir à l'œil moins de difficulté dans leur exécution que la page que vous avez gravée..... » M. Desmaret avait raison.

« Ce travail, ajouta-t-il, sera de longue durée ; ce n'est qu'un commencement d'opération qui, par suite, doit en amener d'autres ; vous seul serez chargé de l'exécution de toute la gravure du cabinet secret de S. M. l'Empereur, et, pour vous prouver combien est grande la confiance que nous mettons en vous, vous êtes chargé de nous faire connaître un imprimeur en taille-douce qui réunisse, sous le rapport de son état et de sa moralité, toutes les qualités nécessaires à une pareille opération. »

Je remerciai M. Desmaret de ce qu'il m'avait dit de flatteur, mais je lui fis observer qu'il me fallait la certitude de n'être nullement inquiété pendant l'exécution de ce travail ; qu'il me fallait une autorisation du général Samson, commandant le Dépôt général de la

guerre, pour m'absenter aussi longtemps du Dépôt, et que je tenais à tout prix à conserver ma place.

M. Desmaret m'assura que tout était arrangé, que je pouvais me présenter à l'administration, que ma demande me serait octroyée. En effet, le lendemain de cette entrevue, j'allai au Dépôt; le colonel Jacotin, chef de ma division, me dit sans explications préliminaires : « Monsieur Lale, le général vous autorise à vous absenter « autant de temps que le service de Sa Majesté « l'exigera. »

Je me rendis de suite chez moi pour m'occuper du travail en question; je fis choix d'un imprimeur en taille-douce travaillant pour son compte et jouissant d'une excellente réputation; je fis part à M. Desmaret du choix que je venais de faire : c'était un homme laborieux; il était Savoisien et d'un caractère peu communicatif; sa conduite privée était fort régulière, il était d'opinion fort dévoué au gouvernement.

Il fut introduit par moi près de M. Desmaret; je n'assistai pas à leur conférence, je me retirai à l'écart.

Trois jours après, à huit heures du soir, le sieur Malo arriva chez moi, accompagné de M. Terrasson, commissaire du gouvernement, chargé spécialement de la surveillance du travail; il fit choix d'un cabinet placé à côté du petit salon que j'avais choisi pour travailler à ma gravure. Le lendemain on apporta une presse. Ces messieurs adaptèrent une chaîne aux croisettes de la presse et y placèrent un fort cadenas dont la clef fut remise au sieur Malo.

Cette presse était destinée à l'impression des épreuves des planches que je gravais, à l'effet d'éviter des dé-

marches multipliées qui auraient entraîné une grande perte de temps pour arriver aux corrections desdites planches.

J'occupais, dans le faubourg Saint-Jacques, une petite maison composée de deux étages et d'un jardin, dont j'étais le seul locataire.

Le premier étage avait trois croisées en face de la rue des Ursulines et n'était accessible à aucun voisin.

La chambre d'entrée et ma chambre à coucher avaient vu sur mon jardin, qui était mitoyen à celui des Sourds-Muets.

Le second étage était composé de même : même vue, même isolement ; mon logement était parfaitement convenable à mon opération. Je m'occupai avec activité à graver le premier billet ; on en fit plusieurs épreuves, et, les corrections terminées, l'agent Terrasson emporta ces épreuves qui furent de suite présentées au Ministre Fouché. Il en fut très-satisfait, et le lendemain il s'empressa de les présenter à S. M. l'Empereur, qui fut, m'a-t-on dit, très-satisfait.

Je reçus ordre de continuer et d'activer le plus possible ; j'avoue que je ne gravais point mes planches avec beaucoup de sécurité ; je n'avais pas encore reçu l'autorisation écrite du Ministre, que je lui avais fait demander plusieurs fois, tant j'en reconnaissais l'importance pour ma propre sécurité et ma tranquillité future ; j'insistai pour l'obtenir, et ne voulus point continuer le travail sans qu'elle me fût accordée : le sieur Malo pensait comme moi, et, de son côté, tourmentait le sieur Terrasson, commissaire du gouvernement, à l'effet de l'obtenir.

Le ministère de la police générale venait d'être donné au général Savary, qui, après avoir pris connaissance du travail, nous accorda cette autorisation signée de lui.

Elle portait en substance que le gouvernement, ayant à faire graver des cartes géographiques qui devaient rester secrètes, avaient chargé le sieur G. D. Lale de leur exécution ; qu'en conséquence il était défendu à toute autorité de pénétrer dans le local où se gravaient ces cartes, et, sur la présentation signée du Ministre, aucune autorité ne devait dépasser le seuil de la porte, sauf à en référer au Ministre de la police générale. J'en étais à la sixième planche lorsque je reçus la première visite de M. Desmaret ; il visita mon local et le trouva merveilleusement en rapport avec le travail.

Plusieurs jours après, l'agent du gouvernement se présente chez moi : il était neuf heures du soir ; il me donna ordre de placer dans mon portefeuille les six cuivres dont la gravure était terminée, et de le suivre.

Je m'acheminai avec lui vers le boulevard du Montparnasse ; le temps était obscur ; je lui fis observer que le boulevard était à cette heure peu fréquenté :

« Si des malveillants venaient nous attaquer et m'enlever mon portefeuille ? »

« — Rassurez-vous, me dit-il, nous avons derrière nous trois lurons qui ne tarderaient pas à nous secourir. Pensez-vous que je m'aventurerais à cette heure si je n'étais point surveillé ? »

Nous arrivâmes au numéro 25 sur le boulevard, par la rue de Vaugirard.

« Observez-bien, me dit-il, la manière de sonner à la porte de cette maison. »

Il sonna deux fois, deux forts coups à distance égale ; puis il mit la cloche en branle pendant environ dix minutes. Un homme d'une forte taille vint nous ouvrir et referma de suite la porte.

Arrivé à l'extrémité d'un long couloir, même précaution : la porte s'ouvrit ; nous passâmes à travers un petit jardin, et nous voilà dans une grande pièce au rez-de-chaussée, où se trouvait un cabinet particulier pour M. le directeur Fain, frère du secrétaire de S. M. l'Empereur.

M. Terrasson me présenta à M. le directeur, qui m'accueillit d'une manière fort distinguée ; il m'invita à l'accompagner à l'imprimerie. Elle servait de dortoir aux ouvriers imprimeurs, ainsi qu'aux employés de la maison ; les lits étaient à bascule et paraissaient être renfermés dans des armoires. Nous passâmes dans une seconde pièce ; je fus bien surpris d'y trouver le sieur Malo, qui achevait de monter les presses qui devaient fonctionner le lendemain matin ; il avait gardé le silence, et il ne m'avait point fait part de sa nouvelle demeure : c'était un homme d'une discrétion à toute épreuve.

Après avoir déposé mes cuivres sur la table, on me fit descendre de nouveau au bureau du directeur, qui me fit connaître aux portiers de la maison ; il leur donna l'ordre de me laisser entrer à toute heure de la nuit, et me recommanda d'observer la consigne, sous peine de rester à la porte. Le plus grand silence régnait dans cette maison, ainsi qu'une grande discrétion de la part de ceux qui s'y trouvaient employés.

Je pris congé de ces messieurs, et m'en revins chez

moi à minuit passé; j'étais accompagné de M. Terrason et, à n'en point douter, des agents préposés à notre garde.

Je terminais la douzième planche, lorsque je fus prévenu par feu mon épouse qu'un équipage s'arrêtait à la porte de ma maison; un fort coup de sonnette se fit entendre. Mon épouse reconnut M. Desmaret, qu'elle avait déjà vu plusieurs fois. Il était accompagné du Ministre de la police générale. Son Excellence entra dans mon appartement et se plaça devant ma table. Il se fit présenter par moi l'état des planches gravées et de celles qui étaient sur le point d'être terminées.

« Monsieur, me dit-il, combien pensez-vous qu'une
« planche puisse donner d'épreuves? — Cinq à six
« mille. — C'est peu en raison de la typographie.
« — C'est vrai, Monseigneur; mais la taille-douce
« ne ressemble point aux caractères en relief; la re-
« touche de mes planches peut encore vous donner un
« plus grand nombre d'épreuves. » Je lui fis remarquer plusieurs billets de banque d'Angleterre qui avaient été retouchés, et je l'assurai qu'une planche pouvait tirer de dix à douze mille épreuves après la retouche. Après avoir examiné le local, il me recommanda de redoubler de zèle et d'activité en m'observant, ainsi qu'à M. Desmaret, que S. M. l'Empereur était impatient d'arriver. Il partit en me témoignant sa satisfaction de l'exécution de ma gravure et de sa parfaite ressemblance avec les originaux.

Quelques jours après je rencontrai le commissaire de police de mon quartier; il me connaissait depuis mon enfance. « Il y a quelques jours, me dit-il, j'ai vu en-

« trer chez vous deux personnages ; ils descendaient
« d'une voiture aux armes du Ministre de la police gé-
« nérale ; vous avez donc des relations avec Son Excel-
« lence ?

« — Vous avez bien vu, Monsieur, c'était effective-
« ment lui. En sa qualité de président de la commission
« chargée de l'historique des campagnes de Sa Majesté ;
« il a pour habitude d'aller rendre visite aux graveurs
« attachés au Dépôt général de la guerre qui ont des
« travaux à domicile, à l'effet de s'assurer de leur exac-
« titude à bien rendre les dessins qu'ils sont chargés
« d'exécuter en gravure. » Nous parlâmes d'autre chose,
et il ne se présenta point à mon domicile pour s'assurer
de la vérité.

Peu de temps après la visite du Ministre, il se passa
un événement des plus tragiques à l'imprimerie du
boulevard Montparnasse.

Le commissaire de police Maçon passait à cette
époque pour un homme adroit en fait de surveillance ;
il était chargé de la police des halles ; il s'était fait
craindre des marchandes du marché.

Depuis quelques jours, plusieurs individus rôdaient
autour du jardin de l'imprimerie du boulevard ; le rap-
port en avait été fait au ministère ; les mesures de pré-
caution avaient été prises à l'effet de déjouer toute en-
treprise contraire à la sûreté de la maison.

Le commissaire Maçon avait été prévenu par ses
agents qu'il y avait sur le boulevard, n° 25, une imprimerie suspecte ; que l'on y voyait souvent entrer des
gens qui, par leur mise, annonçaient de l'aisance ; que
d'autres y étaient admis portant sous leurs bras des

portefeuilles de ministre ; qu'il y entraît plusieurs fois dans la journée des provisions de bouche considérables en raison du petit nombre de personnes qui entraient et sortaient de ladite maison.

Force fut donc au commissaire de faire investir la maison et de se saisir de tout ce qu'elle contenait.

Un mardi, à 2 heures du jour, le coup de sonnette se fit entendre ; conformément à la consigne, le premier portier ouvrit à l'instant. Il se vit prendre à la gorge, il se défendit avec courage et cria : A mon secours ! L'alarme se répandit aussitôt dans la maison ; les ouvriers se saisirent à l'instant de tout ce qui se trouvait sous leur main.

A la seconde porte d'entrée, ils s'aperçurent que deux agents s'étaient glissés furtivement par une petite fenêtre qui donnait sur le couloir ; ces deux hommes avaient pénétré, en enfonçant avec leurs pieds cette petite croisée, dans la cuisine qui communiquait à un petit escalier dérobé, celui de l'imprimerie ; ils furent à l'instant saisis et terrassés par les ouvriers embusqués dans le petit escalier.

M. Fain, entendant frapper à coups redoublés à la seconde porte d'entrée, la fit ouvrir. Il est saisi à l'instant par le commissaire Maçon, qui le tenait fortement par le cou ; M. Fain pouvait à peine parler. Il conjura le commissaire de lire la pièce qu'il tenait en main ; mais le sieur Maçon ne voulait rien entendre. Il criait à ses nombreux agents d'appeler la force armée qui se trouvait placée autour des murs (*sic*) du jardin et devant la première porte d'entrée.

Le parti assiégé tint bon et disputa le terrain pied à

piéd ; les coups de canne roulaient de la part des agents de police ; les employés de la maison ripostaient avec des instruments de cuisine dont ils s'étaient emparés avant le combat ; il y avait des blessés de part et d'autre, le pavé de la cuisine était couvert de sang. Enfin le commissaire Maçon, ayant pris lecture du sauf-conduit et ayant reconnu la signature d'un personnage auguste et celle du Ministre, se rendit à discrétion. Pâle et tremblant, il devint à l'instant l'homme le plus pacifique qu'il soit possible ; demandant à M. Fain mille excuses, il ordonna à ses agents de se rallier ; il fit rappeler la force armée qui lui servait d'escorte, et le voilà en pleine retraite sur la préfecture de police, dont il n'aurait point dû sortir sans un ordre du préfet. Il fit porter ses blessés par leurs camarades jusqu'aux voitures qui devaient emmener les habitants de la maison qu'il avait investie.

J'arrivai deux heures après cette aventure ; je trouvai MM. Desmaret, Fain et Larrey, professeur au lycée Impérial. Je remarquai que c'était la première fois que je voyais ce monsieur dans l'imprimerie ; depuis, j'appris qu'il était chargé de la correspondance étrangère, qu'il était l'intime ami de M. Desmaret et jouissait de la confiance du Ministre ; c'était un homme de beaucoup d'esprit et savant en littérature.

Tout le monde était en émoi ; deux ouvriers, grièvement blessés, gisaient sur le plancher. Procès-verbal fut dressé ; j'en entendis la lecture, et je sus que le commissaire Maçon fut mandé à la police générale le lendemain de cette affaire, et que peu s'en fallut qu'il perdit sa place.

Quinze jours après cet événement dont aucun journal n'a parlé, tant était forte la surveillance sur la presse, M. Desmaret me fit demander : je me rendis à son invitation.

Je me rendis au ministère à 8 heures du soir. Il y avait grande réception : je vis sortir du cabinet de M. Desmaret un grand nombre d'officiers décorés et plusieurs généraux ; j'ignorais que le Ministre étendit sa surveillance sur l'armée, ce qui le mettait en rapport avec un grand nombre d'officiers supérieurs.

Immédiatement après cette audience, je fus admis dans le cabinet. M. Desmaret tira de son portefeuille une liasse de petits billets de la banque de Prusse. Ils étaient grands comme une carte à jouer et ressemblaient un peu aux corsets (*sic*) de la République ; le dos de ces billets de banque était d'un bleu clair et vernissé de blanc. Je remarquai au bas le nom Dancillon comme signataire ; la seconde signature m'est passée en oubli.

Le texte était en caractères mobiles assez mal gravés. Le tout était orné d'une légère bordure qui avait été fondue tout exprès.

En examinant ces billets, il se passa en moi quelque chose d'extraordinaire. La Prusse était en paix avec la France. Cette idée était pour moi accablante, et de suite je pris la ferme résolution de ne point me charger d'un pareil travail.

Je priai M. Desmaret de me confier un de ces billets, ayant besoin de l'examiner avec soin ; il consentit à ma demande ; il m'invita à lui faire un rapport détaillé sur les moyens d'exécution ; je pris congé de lui à 10 heures du soir.

Le lendemain, j'allai trouver mon beau-frère Pauquet : c'était un artiste fort distingué ; il était chargé de la direction de la gravure du sacre de l'Empereur, il lui était très-dévoué. Pauquet excellait dans l'art de graver à l'eau-forte. Il avait été chargé dans le temps par le Comité de salut public de contrefaire à l'eau-forte le manuscrit trouvé à Calais et écrit de la main du ministre anglais Pitt.

Il fit cette copie avec tant d'adresse que le ministre anglais ne s'aperçut point de la contrefaçon et prit la copie pour l'original. Pauquet examina le billet en question. Il pouvait l'exécuter s'il eût voulu, mais son opinion était la mienne.

« Mon cher Lale, me dit-il, la Prusse est en paix avec nous. Je pense comme vous. L'on me couperait plutôt la main que d'exécuter pour le gouvernement un pareil travail. » Il fut convenu entre moi et lui que mon rapport aurait en principe l'impossibilité de l'exécution de ce travail, vu le danger qu'il y aurait d'initier à son exécution un grand nombre de personnes ; qu'il pourrait s'en trouver dans le nombre qui, poussées par la cupidité, feraient part à l'ambassadeur résidant à Paris de ce qui se passait dans les ateliers du gouvernement ; que les conséquences d'une pareille entreprise seraient immenses dans l'opinion, à raison du préjudice que l'exécution de ce projet pourrait occasionner au crédit de cette puissance et au nôtre en particulier ; mon rapport fut accueilli par Son Excellence d'une manière favorable à mes vues, et l'on renonça au projet.

Je repris le cours de mes opérations ; j'étais à la vingt-quatrième planche. L'impression en taille-douce avait

lieu jour et nuit avec une grande activité. Deux employés du ministère, commis assermentés, étaient chargés d'imiter les signatures; ils s'étaient exercés à ce travail pendant plus d'un mois, et ils avaient acquis une telle facilité qu'ils apposaient plus de mille signatures dans une journée. Les billets étaient, après cette dernière opération, jetés sur le carreau d'une chambre remplie de poussière, et retournés avec un balai de crin dans tous les sens; ils s'amollissaient, prenaient une teinte cendrée, et paraissaient à l'œil avoir passé dans beaucoup de mains. On les liassait, et de suite ils étaient expédiés au ministère, puis envoyés à divers ports de mer, où les agents les faisaient passer en Angleterre. Quatre de ces agents furent arrêtés et punis de mort.

Le traitement des ouvriers imprimeurs était de neuf francs par jour et la nourriture; c'étaient des hommes mariés et d'une bonne conduite; pour le plus grand nombre, des hommes d'un âge avancé; il en existe à peine le dixième; il est à ma connaissance qu'il n'est jamais venu aucun rapport défavorable sur leur compte.

De mon côté, je m'étais contenté du traitement qui m'avait été alloué par le Ministre; il montait au double de mes appointements que je recevais en qualité de premier graveur au département de la guerre, avec promesse d'une gratification qui ne m'a point été payée, vu les circonstances malheureuses qui ont suivi de très-près la fin de ce travail.

La gravure des planches était bien avancée lorsque le bruit courut dans l'imprimerie qu'un grand personnage y était attendu. Mes affaires m'appelaient dans cette maison. Je rencontrai un ouvrier qui se promenait dans

le jardin ; il me fit part que la veille, sur les quatre heures du soir, tous les employés de la maison avaient reçu l'ordre de ne point sortir de leur imprimerie et de leur bureau ; que toutes les chambres avaient été balayées avec soin ; qu'ils avaient entendu les portes s'ouvrir sur les huit heures de la nuit ; que M. Desmaret était arrivé le premier ; qu'il avait parcouru l'imprimerie accompagné de MM. Fain et Larrey ; qu'ils étaient tous trois descendus au bureau du directeur ; qu'un moment après deux personnes étaient entrées, mais qu'il leur avait été impossible de les reconnaître : l'un, continuait l'ouvrier, était d'une haute stature ; l'autre, beaucoup moins grand, portait un chapeau rond, qui lui couvrait une grande partie de la tête. Je lui demandai si ces personnes étaient montées à l'imprimerie. « Non, » dit-il, mais M. Desmaret est venu prendre une partie « des cuivres, et il les a rapportés peu de temps après. »

Cette mystérieuse visite n'avait duré qu'un instant, et après le départ, qui s'était annoncé par l'ouverture des portes du jardin, la consigne avait été levée. On m'a assuré que c'étaient Sa Majesté et le général Duroc.

Je me donnai bien de garde de prendre une plus ample information près de M. Desmaret, tant était grande la discrétion recommandée sur tout ce qui se passait dans cette maison.

Peu de temps après cette entrevue nocturne, l'ordre me fut donné de ne plus graver de planches et de suspendre celle qui n'était qu'en train d'exécution.

Je remis une liasse de billets de la banque d'Angleterre qui m'avait été confiée par M. Desmaret ; l'on vint reprendre la presse qui avait été placée chez moi,

ainsi que la chaîne qui liait les croisettes quand elle ne fonctionnait point.

Je rentrai de suite au Dépôt de la guerre. On ne me fit aucune question ; je fus bien accueilli* par le général Samson, alors directeur, ainsi que par le colonel Jacotin, chef de ma division.

J'arrivais fort à propos : Sa Majesté avait ordonné de graver la carte de l'Académie de Saint-Petersbourg ; il fallait que cette grande carte fût terminée en trois mois, et elle avait coûté six années de gravure au gouvernement russe.

Le général Samson était un homme d'exécution. Rien ne lui coûtait pour faire exécuter les ordres de l'Empereur. Tous les graveurs de la capitale furent mis en action jours et nuits, et cette carte était plus d'à moitié faite deux mois après les ordres arrivés de Saint-Cloud ; la partie terminée a servie à l'ouverture de la campagne de Russie.

Des bruits sourds circulaient dans le public sur la possibilité d'une guerre entre la France et la Russie ; l'activité que l'on apportait à graver cette carte, les réunions fréquentes d'un grand nombre d'officiers supérieurs au Dépôt général de la guerre, la présence fréquente du général Jomini dans le conseil, tout confirmait les projets du gouvernement.

Je ne tardai pas à être appelé de nouveau au ministère de la police générale. Il y avait alors plus de quatre mois que toutes relations entre moi et le ministère avaient cessé. Je savais que l'impression de mes planches avaient continué plusieurs mois après la suspension de la gravure.

Je me rendis aux ordres du Ministre.
M. Desmaret me fit plusieurs questions sur les travaux en exécution au Dépôt de la guerre ; à ce sujet je restai sur la défensive ; le Dépôt n'étant point dans les attributions du ministère de la police générale, je n'avais aucun compte à rendre.

M. Desmaret était un homme très-érudit et qui avait des manières très-distinguées ; son œil était pénétrant, et il avait pour habitude de porter ses regards sur les yeux de celui à qui il parlait et le pressait de répondre vivement aux questions qu'il lui adressait.

« Je vois, Monsieur Lale, me dit-il, que votre dis-
« création peut subir une épreuve rigoureuse et qu'il
« m'est difficile de la trouver en défaut ; je vous en
« félicite. » Après avoir ajouté des choses fort obligeantes pour moi, il passa à la grande question : « Voilà le
« motif qui me fait vous mander. Vous allez être chargé
« de nouveau pour le service du gouvernement d'un
« travail important qui demande de votre part autant
« de discrétion que le premier ; ce travail sera bien
« plus compliqué ; mais il offre un avantage, c'est qu'il
« peut être morcelé, divisé, de manière à ne point être
« deviné de la part de ceux qui y seront employés
« secondairement. Voici ce dont il est question. Vous
« n'êtes point sans avoir connaissance des bruits qui
« circulent dans le public ; ils sont plus ou moins fondés,
« cela ne nous regarde point ; mais j'ai ordre du
« Ministre de faire contrefaire les assignats et le papier
« de banque de la Russie, et de suite nous allons nous
« mettre à l'œuvre. Vous êtes chargé spécialement

« d'imiter les signatures, qui sont très-complicquées ; le
« surplus sera gravé en caractères mobiles ; nous avons
« fait choix d'un des premiers graveurs de la typogra-
« phie française ; c'est un conseiller d'État qui nous l'a
« proposé. Je puis compter sur la discrétion de cet
« artiste. »

Je sus depuis que c'était le sieur Lelorgue, conseiller d'État, chargé de la statistique étrangère ; je fus chargé par lui de la gravure de trente tableaux qui servaient de matricule aux divers agents qui résidaient dans les villes de guerre des puissances étrangères, et qui étaient chargés spécialement de donner la force effective des divers régiments qui se trouvaient en garnison dans ces villes, ainsi que leurs mouvements vers les frontières.

Le conseiller était un homme fort laborieux ; il se couchait, comme l'Empereur, à minuit, et était levé le plus souvent à quatre heures du matin.

« Voilà les billets dont il est question ; ils offrent, me
« dit M. Desmaret, moins de difficultés pour la gravure
« que les billets anglais et de la Prusse. »

Ces billets, sur papier de couleur, me parurent mal gravés : aucune marque dans le papier ; mauvais caractères typographiques ; les signatures, très-complicquées, pouvaient se graver à l'eau-forte et très-promptement.

« Il nous faudra, dit M. Desmaret, huit à neuf cents
« planches de cuivre. Chargez-vous de l'achat des
« cuivres. Commandez de grands cuivres que vous
« couperez au burin, et, avec cette précaution, le
« planeur n'aura aucun soupçon, vu le format des
« cuivres ; les épreuves de vos planches seront portées

« chez M. Fain, imprimeur-typographe ; il sera mis un « cache sur les signatures, et l'imprimeur pressier « tirera le texte (*sic*) et ne pourra voir les signatures ; « un agent sera chargé de veiller la composition et « l'impression. J'ai fait part à Sa Majesté de mon projet, « qu'il approuve. »

Je pris la liberté d'observer à M. Desmaret qu'il m'était impossible d'exécuter seul un travail aussi compliqué ; que je me voyais forcé de m'adjoindre mon beau-frère Pauquet. Je demandai à M. Desmaret la permission de le lui présenter ; il consentit avec obligation à ma proposition, et, le lendemain, la présentation eut lieu. Pauquet remit à M. Desmaret l'épreuve unique de la planche qu'il avait gravée dans le temps pour le Comité de salut public ; elle fut présentée au Ministre, qui la fit voir à S. M. l'Empereur. Sa Majesté ordonna qu'on lui apportât le cuivre qui avait été déposé aux Archives de l'Empire. Il ne s'y trouva plus.

J'établis pour ce nouveau travail mon atelier de gravure rue Neuve-Saint-Étienne, dans la maison de mon beau-frère Pauquet. Il en était le propriétaire, lui seul y demeurait. Entouré de jardins, il n'avait pour voisins qu'un couvent de religieuses bénédictines, et ces dames étaient invisibles.

Nous nous mîmes tous deux à l'œuvre, et dix planches gravées sortaient tous les jours de cette maison ; elles étaient portées à l'imprimerie du sieur Malo, rue de Vaugirard, n° 26, près du magasin d'équipement militaire.

Le Ministère avait fait louer ce vaste hôtel, et vingt-trois presses en taille-douce fonctionnaient tous les

jours jusqu'à onze heures du soir. L'imprimerie typographique de M. Fain était dans le local du boulevard de Montparnasse, à portée de celle du sieur Malo.

Il est à ma connaissance que plus de sept cents planches ont été gravées par moi et mon beau-frère en moins de trois mois ; nos planches étaient portées à l'imprimerie en taille-douce, puis après à l'imprimerie des boulevards. Les signatures sur chacune des épreuves étaient couvertes d'un cache ; un employé était chargé de lever ce cache et de passer chaque épreuve sous un cylindre, puis elles étaient mises en liasses et envoyées de suite au ministère.

Le tirage que l'on fit a dû être considérable, puisqu'il a duré jusqu'à l'époque des revers de l'armée française en Russie. Il a aussi été question de papier d'Espagne, mais ce projet n'a point eu de suite ; il n'en a été parlé qu'à bâtons rompus. La Russie absorbait tous les moments et j'ai failli en tomber malade, tant je prenais peu de repos. MM. Fain et Malo avaient bien moins de démarches à faire que moi, et leurs profits étaient considérables.

Mes relations cessèrent à l'instant. Je fis la remise des cuivres gravés et non gravés, ainsi que les liasses de billets de toutes couleurs qui m'avaient été remises.

M. Terrasson venait me voir très-souvent à l'époque de la campagne de France ; à chaque succès de nos ennemis, mon anxiété augmentait ; j'étais inquiet de l'avenir ; c'est ce qui me détermina à mettre au net le journal de mes opérations. Je pouvais être rudement compromis aux yeux des alliés ; la moindre indiscretion pouvait les instruire de ce qui s'était passé ; je pouvais

être arrêté; mes collaborateurs étaient en pleine retraite, et moi je restais seul à Paris au moment de la prise de cette capitale; je réunis toutes mes bucoliques et je les mis en lieu de sûreté pour les retrouver en temps opportun.

L'invasion de la capitale arrivée, quelle dut être ma position! Ceux qui avaient le plus gagné dans cette affaire s'expatrièrent, et moi, qui avais eu la direction des deux opérations, je restai au milieu des étrangers, ennemis de mon pays, qui pouvaient d'un moment à l'autre se saisir de ma personne et m'envoyer graver en Sibérie. Grâce à Dieu, il n'en fut rien.

Je me trouvai, deux jours après la prise de Paris, dans une position assez dangereuse; je revenais de la rue de Bourgogne: j'avais à parler au sieur Jomard, directeur de la commission d'Égypte; il me prit idée d'entrer au Dépôt de la guerre: la porte était fermée, je frappe, le portier Dommier ouvre. Quelle fut ma surprise de trouver la grande cour occupée par des troupes russes qui servaient d'escorte à un grand nombre d'officiers russes de l'état-major de l'arme du génie! Je ne fus pas plutôt entré, qu'un jeune officier, qui se tenait près de la porte, me prit par la main et demanda qui j'étais. Le portier lui dit: « Monsieur est un de nos graveurs d'écritures; il y a dix ans qu'il est attaché à l'administration en cette qualité. — Eh bien, Monsieur, me dit l'officier, soyez le bienvenu, je vais vous présenter au général. » En effet, il me conduisit au péristyle, où se trouvait le général, entouré de plusieurs officiers supérieurs. « Monsieur, me dit le général, vous devez avoir connaissance de la disparition des objets

« qui se trouvaient ici avant la prise de Paris. On m'a
« assuré qu'il y a à peine cinq jours que ces effets ont
« été emportés; je suis venu à Paris il y a cinq ans,
« j'ai visité le Dépôt, il s'y trouvait une grande quantité
« de dessins précieux, de planches gravées et une fort
« belle bibliothèque. Tout est disparu : veuillez nous
« donner les renseignements dont nous avons besoin;
« nous manquons de cartes à grand point, il nous en
« faut à tout prix..... » J'assurai le général qu'il avait
été induit en erreur, qu'il y avait déjà plusieurs mois
que la majeure partie des dessins et des cuivres avaient
été envoyés au delà de la Loire; que ce déplacement
avait eu lieu lors du premier mouvement du général
Blücher sur les plaines de la Champagne, un peu avant
les affaires de Champaubert; du reste, qu'il trouverait
chez le sieur Piquet, près l'Institut, les cartes dont il
avait besoin. Le général me prit au mot et m'invita à
marcher en tête de son escorte; j'avais l'air d'un pri-
sonnier. Avant de monter à cheval, il me fit cette
question : « Vous n'étiez occupé au Dépôt qu'à graver les
« écritures sur les cartes? — Rien autre chose. — Je
« vous invite, Monsieur, à vous rendre, ce soir à l'Ély-
« sée-Bourbon, à vous y trouver sur les quatre heures;
« vous y serez bien reçu, ajouta-t-il, je vous présenterai
« au général en chef; mais il faudra changer votre co-
« carde. — Général, j'attends l'ordre du jour; je suis
« sergent de grenadiers de la 12^e légion. » Il se mit à
sourire. Après lui avoir indiqué la maison de commerce
du sieur Piquet, je m'esquivai et me donnai bien de
garde de me rendre le soir à l'Élysée-Bourbon. Cette
invitation porta la désolation et le désespoir dans l'ima-

gination de feu mon épouse ; elle m'assura qu'elle avait jeté mon journal au feu ; je la crus sur parole.

Les renseignements qui avaient été donnés au général étaient très-exacts : le déplacement des objets avait eu lieu trois jours avant l'attaque de Paris ; tous les dessins, planches et livres avaient été renfermés dans des caisses, le tout recouvert de toiles imperméables et déposé dans deux bateaux marnois qui se trouvaient au port Saint-Nicolas. Le général Dabbe, directeur du Dépôt, avait apporté une telle prévoyance dans le déplacement des objets précieux que renfermait le Dépôt, qu'en moins de trois nuits tout fut encaissé et transporté sur des haquets jusqu'aux bateaux ; ces bateaux étaient à soupapes, fort heureusement, car sans cette précaution le tout serait tombé au pouvoir de l'ennemi dans le cas d'attaque.

M. Terrasson venait de la part de M. Desmaret s'informer dans les derniers jours des préparatifs de départ des objets en question ; je le rassurai et lui fis connaître combien le général Dabbe encourageait par sa présence les hommes qui étaient chargés d'emballer ces effets.

Enfin, la veille de l'attaque de Paris, je lui fis part que le dernier voyage avait eu lieu.

Les ingénieurs géographes étaient partis sur la Loire, et les bateaux avaient été dirigés sur la ville de Rouen ; deux heures plus tard ils tombaient au pouvoir de l'ennemi, qui occupait les Vertus ; à cinq heures du soir, la veille de la prise de la capitale, on eut la prévoyance d'emmener les bateliers et les personnes préposées à l'escorte du convoi ; escortés par la gendarmerie, ils furent conduits à Tours.

Je savais ce qui s'était passé et je tremblais d'apprendre la prise de tant de richesses scientifiques; il n'en fut rien, grâce à l'activité et à la prévoyance du général Baclère-Dabbe, notre directeur.

Le gouvernement trouva, après le départ des alliés, tout ce qui avait été embarqué; aucune avarie ne se faisait remarquer, tout fut retiré des caisses sans avoir subi la moindre altération.

.....
Je reçus, après ma mise à la retraite, la visite de M. Dentu père, libraire-imprimeur du journal *le Drapeau blanc* et l'un des actionnaires de ce journal. Il avait eu des relations d'intérêt avec moi à une époque bien antérieure à la première invasion des alliés: il apprit à son grand étonnement que j'étais retraité. Il conçut le projet de mettre à profit cet événement pour obtenir de moi le journal de mes opérations de gravure pour le service du cabinet secret de l'Empereur.

Dentu était un caméléon politique qui était devenu plus royaliste que le roi; c'était un fanatique réactionnaire.

« Vous pouvez, me dit-il, réparer la perte de votre place en prenant le parti que je vais vous indiquer. « Faites-moi un mémoire de vos opérations de gravure pendant le temps que vous avez été employé pour le service du cabinet secret de Buonaparte; je vous l'achèterai et je vous intéresserai dans le produit de la vente; ce mémoire aura un succès prodigieux. Vous participerez aux encouragements de la police, qui en fera son affaire et vous fera rentrer en grâce au Dépôt de la guerre; j'ai de grandes protections; je vous réponde du succès de mes démarches. »

Je répondis à M. Dentu que je n'étais point homme de lettres. « Je vous adjoindrai, répliqua-t-il, un auteur bon « royaliste qui vous aidera dans votre rédaction. — Mais, « Monsieur, ce mémoire n'aurait aucun succès dans le « public, et voici pourquoi : les travaux du cabinet n'a- « vaient rapport qu'aux opérations stratégiques de « l'armée. C'est une partie qui ne peut être appréciée « que par les officiers de l'armée. Du reste il n'est point « resté aucune épreuve de mes planches. Que voulez- « vous que j'écrive ? Mon mémoire aurait à peine six « feuilles d'impression. »

J'insistai à ne pas lui donner le mémoire qu'il me demandait, et il se retira, confus de n'avoir point réussi dans le projet qu'il avait médité d'attaquer le gouvernement impérial dans la personne de l'Empereur et d'entasser calomnies sur calomnies pour achever de le perdre dans l'opinion.

Ni la perte de ma place, ni les persécutions que m'a fait éprouver le parti réactionnaire ne m'ont fait dévier dans la résolution que j'ai prise de ne jamais révéler ce qui était à ma connaissance pour ce qui a rapport aux opérations de gravure pour le service du cabinet de Sa Majesté ; malgré les avantages que j'aurais pu en retirer à diverses époques, j'ai préféré attendre le moment où il ne me serait plus possible de me procurer par l'exercice de ma profession de quoi satisfaire aux plus pressants besoins de la vie.

Le moment que j'avais prévu est arrivé ; ma main n'a plus la sûreté nécessaire pour bien graver, ma vue devient faible ; ma carrière s'avance en raison de mon âge avancé ; je me vois donc forcé de donner, quoique à re-

gret, connaissance à la famille de feu l'Empereur de ce mémoire, qui doit lui donner à connaître le prix de ma discrétion et de mon dévouement à la personne de Sa Majesté Impériale.

Si ce désintéressement et cette discrétion ne sont point assez méritoires à leurs yeux, ce mémoire reprendra la place qu'il a occupé pendant vingt-six ans, et il ne deviendra point de ma part la proie des ennemis de l'Empereur et de son illustre famille.

Et la postérité ne transmettra point aux générations futures une opération qui doit être ensevelie pour toujours dans un éternel oubli, puisqu'elle avait pour objet de ruiner les peuples pour appauvrir les rois.

LXX

LETTRES DU GÉNÉRAL DE LA RUE.

Le 15 novembre 1805.

MON CHER MONSIEUR,

Une conversation de ce matin avec le Ministre de la guerre modifie les paroles que nous avons échangées hier au cercle.

Si jusqu'à ce jour j'ai pu remplir convenablement la mission qui m'était confiée, c'est que les 24,000 hommes de la gendarmerie étaient sous mes ordres, et ils savaient que j'avais autorité sur leur avenir. Mais, avec une position sans *influence* et sans *titre*, je conduirais difficilement et médiocrement ce service confidentiel. Cependant je suis, comme toujours, prêt à obéir. Il me

suffit d'en faire la remarque; l'Empereur jugera ce qui convient le mieux à son service.

Quant à ce qui m'est personnel, déjà comblé des bontés de Sa Majesté, je ne sollicite en cette occurrence de sa justice qu'un témoignage *ostensible* de sa bienveillance en faveur d'un dévouement bien éprouvé, et pour m'éviter les mauvaises interprétations.

Bien à vous.

Général DE LA RUE.

A M. Conti, conseiller d'État, secrétaire de l'Empereur.

Paris, le 14 novembre 1865.

MON CHER MONSIEUR,

En travaillant ce matin avec le ministre, il vient de me dire qu'après réflexion il admettait la nécessité de maintenir vis-à-vis des officiers de la gendarmerie une position d'influence suffisante pour le cas où l'Empereur déciderait la continuation du service confidentiel. Il ajoutait qu'il regretterait que, pour ne pas embarrasser quelques fonctionnaires civils, l'Empereur se privât d'un aussi sûr moyen d'informations, précisément au moment où des mesures importantes peuvent agir sur l'esprit de l'armée.

Brûlez donc ma lettre d'hier pour ne gêner en rien les décisions ultérieures de l'Empereur, et recevez mes remerciements pour votre obligeante et utile intervention.

Bien à vous.

Général DE LA RUE.

A M. Conti, conseiller d'État, secrétaire de l'Empereur.

LXXI

Nous avons publié une lettre d'impressions de voyage de l'Impératrice lors de son excursion en Égypte. Voici, par contre, la correspondance télégraphique qu'elle recevait à la même époque de l'Empereur et de M. Bauer.

TÉLÉGRAMME ¹.

Compiègne, le 18 octobre 1869,
« heures 11 minutes matin.

SA MAJESTÉ L'IMPÉRATRICE.

Recommandée.

Constantinople.

Tout va bien ici, tout le monde s'est rétracté à propos de la manifestation du 26. Le maréchal Regnault s'est démis de son commandement pour cause de santé; j'ai nommé Bazaine à sa place; Fremy est nommé chef d'escadron; je travaille tous les jours avec les ministres. Le matin et après le déjeuner, nous chassons; Louis regrette beaucoup l'absence du beau sexe. Davillier peut rester. Nous t'embrassons tendrement.

Signé : NAPOLÉON.

Pour copie conforme :
P. NASILYAN.

¹ L'administration des lignes télégraphiques turques a transmis ce télégramme à l'Impératrice sur une feuille dorée sur tranches, avec un en-tête imprimé en lettres d'or.

EGYPTIAN GOVERNMENT TELEGRAPH.

COROSKA STATION.

At 50 p. m. on 7 of novembre 1869.

Received the following telegram :

From : Compiègne, dated 5 time 9. 10 m. To : Comtesse de Pierrefonds. Address : au Caire.

Je crains que tu n'aies à la recherche des sources du Nil. Je t'ai écrit hier par M. Béhic.

Nous t'embrassons tendrement.

Signé : NAPOLEON.

EGYPTIAN GOVERNMENT TELEGRAPH.

ASSOUAN STATION.

At 2 p. m. on 8 of novembre 1869.

Received the following telegram :

From : Ismailia, dated 8 time... m. To : A Sa Majesté l'Impératrice des Français. Address : Haute Égypte.

Arrivé dans l'isthme. Je m'empresse d'envoyer à ma souveraine mes félicitations et mes hommages. M. de Lesseps et sa famille envoient également leurs respects. Tout se prépare pour l'inauguration du canal et le passage de l'Aigle.

Signé : Monseigneur DE BAUER.

EGYPTIAN GOVERNMENT TELEGRAPH.

..... STATION.

At 4 1 p. m. on 15 of novembre 1869.

Received the following telegram :

From : Compiègne, dated 15 time 11. 20 a. m. To : Comtesse de Pierrefonds. C. R.

J'aurais bien voulu aussi rester plus longtemps ici, mais je dois aller où le devoir m'appelle; tu as vu les Pyramides et les quarante siècles t'ont contemplée; nous t'embrassons tendrement.

Signé: NAPOLEON.

MALTA AND ALEXANDRIA TELEGRAPH.

ALEXANDRIA STATION.

At 10. 45 m. on 14 of novembre 1869.

Received the following telegram :

From : Compiègne, dated 14 time 3.20 m. To : Comtesse de Pierrefonds. Address : Alexandrie. (Recommandée.)

Ma dépêche chiffrée d'hier soir répond à la tienne que je reçois ce matin. J'ai fait démentir dans les journaux la fausse nouvelle du cachot de Marie-Antoinette. Cela serait un sacrilège que d'y toucher.

Nous t'embrassons tendrement. Donne-moi donc des nouvelles de Marie Adam.

Signé: NAPOLEON.

COMPAGNIE UNIVERSELLE MARITIME DU CANAL DE SUEZ.

EXPLOITATION.

Télégramme.

IMPÉRATRICE EUGÉNIE.

Déposé à Compiègne le 17 novembre 1869, à 9 h. 45.

Nous sommes heureux d'apprendre que tu es contente de ta réception. Ici nous attendons le résultat des élections, qui seront toujours mauvaises¹. Je te prie de faire mes amitiés à l'Empereur et aux Présents² en Égypte. Nous t'embrassons tendrement.

Signé : NAPOLÉON.

A L'IMPÉRATRICE. ISMAÏLIA.

Déposé à Paris le 22 novembre 1869, à 9 h. 40.

J'ai vu l'amiral Dupré, qui m'a remis ta lettre.

Je n'ai que ce soir le résultat des élections, mais personne n'y attache d'importance ; que ce soit Pierre ou Paul, les candidats sont tous mauvais.

Dis-moi à peu près quand tu crois être à Toulon. Nous t'embrassons tendrement.

Signé : NAPOLÉON.

¹ Il s'agit des élections partielles dans les 1^{re}, 3^e, 4^e et 8^e circonscriptions de Paris. Les élus furent, comme on sait, MM. Henri Rochefort, Crémieux, Glais-Bizoin et Emmanuel Arago.

² Le mot « Souverains » est sans doute sous-entendu.

LXXII

Par la série de dépêches qu'on va lire, le public pourra se faire une idée du respect que le cabinet du 2 janvier professait pour le droit de réunion, pour la liberté de la presse et pour la conscience des fonctionnaires de l'ordre judiciaire. Ces dépêches, toutes datées du temps du plébiscite, ont été trouvées au ministère de la Justice.

DÉPÊCHES RELATIVES AU PLÉBISCITE.

1

Justice à tous les Procureurs généraux.

Dites à tous les juges de paix que je les verrai avec plaisir dans les comités plébiscitaires.

Émile OLLIVIER.

25 avril 1870, 9 h. du soir. — N° 119.

2

Justice aux Procureurs généraux.

Pouvez-vous me donner des renseignements exacts sur l'attitude du clergé dans votre ressort?

On me demande si les magistrats peuvent entrer dans les comités plébiscitaires¹. Je n'y vois que des avantages.

Émile OLLIVIER.

26 avril 1870, à 11 h. 25 m. — N° 123.

3

Justice à Procureur général. — Bourges.

On m'écrit de Moulins que le Président du tribunal

¹ C'est leur devoir (*rayé*).

donne l'exemple d'une apathie voisine de l'hostilité. C'est son droit. Cependant je désire être fixé sur la vérité du rapport que l'on me fait. Veuillez m'en écrire.

Émile OLLIVIER.

26 avril 1870, 5 h. 28 m. du soir. — N° 124.

4

Justice à Procureur général. — Lyon.

Arrêtez sur-le-champ tous les individus qui dirigent l'Internationale.

Nous la poursuivons à Paris.

La situation devient grave.

Émile OLLIVIER.

50 avril 1870, 9 h. matin. — N° 155.

5

Justice à tous les Procureurs généraux.

(Chiffre de l'Administration.)

J'ai ordonné cette nuit l'arrestation de tous les individus qui constituent l'Internationale. Si cette société a des ramifications parmi vous, arrêtez les affiliés.

N'hésitez pas non plus à poursuivre les journaux de votre ressort qui contiendraient un appel à la guerre civile ou des outrages contre l'Empereur. Nous ne pouvons assister les bras croisés aux débordements révolutionnaires. Respectez la liberté; mais la provocation à l'assassinat et à la guerre civile, c'est le contraire de la liberté.

Émile OLLIVIER.

50 avril 1870, 9 h. 20 m. matin. — N° 158.

Justice à Procureurs généraux.

Dites à tous les juges de paix et à tous les magistrats que je les verrais avec plaisir dans les comités plébiscitaires.

Envoyez-moi des rapports sur la situation de votre ressort.

Beaucoup d'évêques me font savoir de Rome qu'ils ont écrit à tous leurs grands vicaires pour engager le clergé à combattre l'abstention et de faire voter oui.

Un individu, récemment arrivé de Londres pour assassiner l'Empereur, a été arrêté hier ; il a avoué son crime. Deux de ses complices ont été également arrêtés. On a saisi des bombes explosibles, des cartouches.

J'ai ordonné des poursuites contre les personnes qui ont outragé l'Empereur et provoqué à l'assassinat dans les réunions publiques.

Ne tolérez pas de pareilles violations de la loi ; poursuivez-les partout avec énergie.

J'ai ordonné l'arrestation d'individus qui constituent l'Internationale. Si cette société a des ramifications parmi vous, arrêtez les affiliés.

N'hésitez pas non plus à poursuivre les journaux de votre ressort qui contiendraient un appel à la guerre civile ou des outrages contre l'Empereur. Nous ne pouvons assister les bras croisés aux débordements révolutionnaires. Respectez la liberté ; mais la provocation à l'assassinat et à la guerre civile, c'est le contraire de la liberté. Voyez vos substituts. Qu'ils voient les juges de paix. Activez leur zèle.

7

Le Procureur général à Son Exc. M. le Garde des sceaux. — Paris.

Poitiers, le 30 avril 1870, 5 h. 45 m. soir. — N° 287.

Afin d'assurer dans mon ressort l'exécution des instructions de Votre Excellence prescrivant l'arrestation des affiliés de l'Internationale, et pour pouvoir indiquer moi-même les motifs de l'arrestation, il m'est nécessaire de connaître le délit qui leur est imputé par la poursuite commencée à Paris. Veuillez bien me transmettre ce renseignement.

8

Justice à tous les Procureurs généraux.

L'Internationale est poursuivie comme association illicite et société secrète. Elle a des affiliés dans toutes les grandes villes : tâchez de les découvrir.

Émile OLLIVIER.

1^{er} mai 1870, 10 h. 5 m. matin. — N° 148.

9

Le Procureur général à M. le Garde des sceaux. — Paris.

(Vocabulaire de l'Administration.)

Rouen, le 1^{er} mai 1870, 9 h. 15 m. soir. — N° 502.

Il y a à Rouen l'un des principaux membres de l'Internationale en France.

Faut-il l'arrêter sous l'inculpation de société secrète ou d'affiliation au complot?

(Un rapport suit.)

Arrêtez-le de suite, mais seulement sous l'inculpation d'association non autorisée : puis nous verrons, d'après les pièces trouvées à Rouen ou ailleurs, s'il convient d'ajouter d'autres qualifications¹.

Émile OLLIVIER.

10

Justice aux Procureurs généraux.

Si vous avez arrêté des meneurs de l'Internationale, ne les relâchez pas : retenez-les sous qualification de société secrète².

Émile OLLIVIER.

11

Justice à Procureur général. — Toulouse.

Avez-vous saisi l'Internationale ?

Elle existe à Toulouse.

Émile OLLIVIER.

1^{er} mai 1870, 10 h. 45 m. matin. — N° 151.

12

Le Procureur général à M. le Ministre de la justice. — Paris.

Toulouse, le 1^{er} mai 1870, 12 h. 45 m. soir. — N° 294.

L'existence de l'Internationale à Toulouse ne m'a jamais été signalée.

J'ai prescrit des recherches qui n'ont pas encore abouti.

¹ La réponse de M. Ollivier n'est pas datée.

² Cette dépêche n'est pas datée.

Le Procureur général à M. le Ministre de la justice. — Paris.
(Chiffre de l'Administration.)

Orléans, le 1^{er} mai 1870, 2 h. 55 m. soir. — N° 298.

Dans réunion publique hier soir, à Tours, M^e Rivière a donné lecture de la dépêche sur l'attentat contre l'Empereur. Il a ajouté : « On devait répandre ce bruit « la veille du plébiscite, afin d'évoquer le spectre « rouge.

« En 1855, Ledru-Rollin accusé d'un complot imaginé « par la police secrète, c'est là l'histoire.

« L'histoire nous apprendra que les faits actuels sont « inventés. »

Demain réunion nouvelle. Faut-il poursuivre? Audience correctionnelle est le vendredi. Faut-il attendre ce jour ?

Justice à Procureur général. — Aix.

A-t-on saisi l'Internationale à Marseille? Elle y existe certainement.

On me dit que les réunions de Marseille sont intolérables par leur violence. N'hésitez pas à faire un exemple, et surtout frappez à la tête; prenez-vous-en aux avocats, aux messieurs, plutôt qu'aux pauvres diables du peuple.

Émile OLLIVIER.

1^{er} mai 1870, 10 h. 10 m. matin. — N° 450.

Le Procureur général à M. le Garde des sceaux. — Paris.

Aix, le 2 mai 1870, 7 h. 55 m. matin.— N° 507.

Je suis arrivé cette nuit de Marseille après une longue conférence avec le Préfet et le Procureur impérial. Une information a été requise, et cinq mandats sont décernés aujourd'hui contre cinq individus qui, sous le titre de « Comité fédéral, » représentent ici l'Internationale. La prudence et la fermeté ont été recommandées. Les réunions publiques ont un caractère de modération relative. Les violences sont réservées pour les réunions privées. Là elles n'ont pas de limites. Le clergé paraît sortir de son inertie et avoir enfin le sentiment de ses intérêts. Je vous adresse un rapport explicatif.

Paris, 1^{er} mai 1870.

MONSIEUR,

En l'état, une seule qualification me paraît possible pour l'*Internationale*, celle d'*association non autorisée*.

On verra, après l'examen des pièces saisies qui n'ont pas encore été remises à l'autorité judiciaire, s'il y a *société secrète*.

En ce moment, on ne peut qualifier de société secrète celle qui semble procéder au grand jour.

L'*association non autorisée* peut être réprimée sévèrement; en tout cas, la dissolution doit être prononcée. C'est la qualification que j'ai fait adopter, à Paris, lors des poursuites de 1868,

Je compte me présenter à la chancellerie vers 2 heures.

Agréez, Monsieur, mes sentiments les plus distingués et bien dévoués.

GRANDPERRET.

47

Justice à Procureurs généraux.

A Paris, le Procureur général qualifie la poursuite contre l'Internationale de société secrète. Faites de même, si vous poursuivez dans votre ressort.

Émile OLLIVIER.

2 mai 1870, 5 h. 5 m. soir. — N° 162.

48

Le Procureur général à Son Exc. M. le Garde des sceaux.— Paris.

Nîmes, le 2 mai 1870, 2 h. 25 m. soir. — N° 514.

Un journal de Paris annonce que évêque de Nîmes a écrit à son clergé en faveur du plébiscite. Le fait serait bien désirable, mais il est faux.

49

Le Procureur général à Son Exc. M. le Garde des sceaux.— Paris.

Nîmes, le 4 mai 1870, 4 h. 10 m. soir.

Dernière situation prise par évêque de Nîmes : écrira rien, ne fera rien dire en chaire. Conscience exige de ne pas s'abstenir, mais ne recommande pas de voter oui. Si l'électeur demandait formellement ce qu'il faut faire, le clergé engagerait à voter affirmativement. Cet appui, presque négatif, est complètement insuffisant.

20

Son Exc. M. Emile Ollivier, Ministre de la justice et des cultes.
Paris.

Brignoles, le 4 mai 1870, 10 h. 35 m. matin.

Avant 8 mai courant, création d'un second débit de
tabac : urgence. Rappelez-vous veuve Toulga.

LAURE, adjoint.

21

Le Procureur général à Son Exc. M. le Garde des sceaux. — Paris.

Metz, le 4 mai 1870, 11 h. 35 m. matin. — N° 542.

Cour de Metz doit se prononcer à 2 heures sur
projet d'adresse à l'Empereur, au sujet du complot. Le
Premier Président désire savoir si cette adresse serait
favorablement accueillie par Sa Majesté, et si la Cour de
cassation et la Cour de Paris se proposent de voter une
adresse.

Prière de répondre avant 2 heures.

22

Le Procureur général à Son Exc. M. le Garde des sceaux. — Paris.

Besançon, le 30 avril 1870, 10 h. 35 m. matin. — N° 279.

Des affiches imprimées, non timbrées, annoncent
pour dimanche une réunion antiplébiscitaire au théâtre,
et indiquent les orateurs qui doivent parler ; *c'est une
simple annonce*. Le Préfet et moi nous pensons que la
poursuite serait inopportune et produirait, à Besançon
surtout, un très-mauvais effet. Une poursuite intentée
et des affiches arrachées ont indisposé très-fortement
les électeurs aux dernières élections.

Justice à Procureur général à Besançon.

Malgré les observations du Préfet, je persiste à croire la poursuite indispensable. Peu importe l'effet, quand la loi est impérieuse. Il est temps d'ailleurs qu'on sente la main du gouvernement.

Émile OLLIVIER.

2 mai 1870, 11 h. 47 m. matin. — N° 161.

Le Procureur général à M. le Ministre de la justice. — Paris.

Besançon, le 5 mai 1870, 12 h. 45 m. soir. — N° 557.

On m'assure que *le Doubs* doit faire paraître ce soir un article très-violent contre la magistrature, à l'occasion des poursuites dirigées contre lui. On ajoute que cet article peut nuire beaucoup. S'il en est ainsi, j'ai l'intention de faire saisir le journal après le dépôt, à moins d'ordres contraires que je prierais d'envoyer immédiatement.

M. le Procureur général. — Besançon.

C'est surtout la saisie qui est utile. — Saisissez¹.

Le Procureur général à Son Exc. M. le Garde des sceaux. — Paris.

Montpellier, le 30 avril 1870, 2 h. 18 m. soir.

Vos instructions seront fidèlement suivies. Les nou-

¹ Trouvé sans date ni signature sur un papier à en-tête du cabinet du Garde des sceaux.

velles vont toujours s'améliorant. L'intervention du haut clergé est chose très-heureuse. Je persiste à penser qu'il serait désirable d'user de toute l'influence possible sur le personnel de l'instruction publique et des chemins de fer, où l'on m'annonce, du reste, amélioration. Les odieuses excitations des réunions démagogiques de Paris produisent ici une heureuse réaction.

27

Le Procureur général à Son Exc. M. le Garde des sceaux. — Paris.

Montpellier, le 2 mai 1870, à h. 25 m. soir. — N° 515.

Hier soir, à 7 heures, on a déposé, à la sous-préfecture de Castelnaudary, une déclaration de réunion publique antiplébiscitaire pour ce soir à 8 heures; le délai d'un jour franc exigé par la loi de 1868 n'étant pas observé, et mon substitut me consultant, je l'ai invité à se concerter avec l'autorité administrative pour empêcher cette réunion.

28

Le Procureur général à Son Exc. M. le Garde des sceaux. — Paris.

Montpellier, le 4 mai 1870, 2 h. 45 m. soir.

Mon substitut de Carcassonne me mande que, d'après un renseignement, le sieur Mathieu, signalé dans le rapport que je vous ai adressé hier sous le n° 415 et qui vous parviendra ce soir, serait un sieur Verdun, attaché à la rédaction du *Réveil*.

Taille au-dessus de la moyenne, corpulence assez

forte, figure pleine, teint clair, barbe et cheveux blonds rejetés en arrière; accent du Nord⁴.

29

(Confidentielle.)

Paris, le 5 mai 1870.

MON CHER AMI,

La Marseillaise et *le Rappel* n'ont pas été saisis ce matin.

Il me semble pourtant qu'avec un peu de bonne volonté, on pourrait trouver dans les feuilles radicales de quoi motiver une poursuite, et je persiste à penser qu'il y a *grand intérêt* à les empêcher tous ces jours-ci d'aller empoisonner nos campagnes.

A VOUS.

CHEVANDIER DE VALDRÔME.

30

A S. Exc. M. Émile Ollivier, Ministre de la justice. — Paris.

Espalion, le 6 mai 1870, 11 h. 5 m. matin. — N° 542.

Symptômes du vote plébiscitaire :

Au vu de vos lettres, tous les *non* de mon canton ont succombé à attaques d'apoplexie foudroyante; ferons sépulture dimanche.

ALAUZ,

Maire, conseiller général d'Estaing (Aveyron).

⁴ La signature « Jean Verdun » a paru en effet dans *le Réveil*, mais elle était un pseudonyme commun à plusieurs rédacteurs de ce journal.

Justice à Procureur impérial. — Draguignan.

Le Préfet écrit que plusieurs chambrées de Draguignan ont publié une lettre collective odieuse ; poursuivez-en de suite les principaux signataires¹.

Émile OLLIVIER.

6 mai 1870, 5 h. 50 m. soir. — N° 195.

Le Procureur impérial à S. Exc. le Garde des Sceaux. — Paris.

Draguignan, le 6 mai 1870, 6 h. soir. — N° 385.

La lettre des chambrées de Draguignan est adressée au Garde des sceaux : elle est dans *l'Avenir national* d'hier. Je crois les poursuites inopportunes. Si on y persiste, prière d'indiquer la qualification à y donner.

LXXIII

Lorsque la Commission a parlé des choix très-sobres qu'elle faisait dans les documents de même nature, elle n'entendait pas s'arrogé un droit arbitraire ; elle constatait une inévitable nécessité. C'est à propos des lettres de M. Théophile Silvestre que cette question de choix a été posée. Eh bien, en missives, suppliques, notes, reçus, etc., etc., le dossier personnel de M. Silvestre remplirait tout un volume. Quel homme de sens oserait, dans un cas pareil, conseiller à la Commission de *tout publier*? Ce que nous venons de dire de M. Silvestre s'applique également à M. Clément Duvernois. Là aussi le choix s'impose forcément, et même un choix très-sobre, si l'on veut échapper aux plus fastidieuses redites, aux plus en-

¹ Et s'il y a lieu, arrêtez les plus compromis (*rayé*).

nuyeuuses inutilités. Le reproche de choisir n'est donc pas fondé. Ce qu'on pourrait reprocher à la Commission, c'est de mal choisir. Mais, si elle a mal choisi, comme les pièces non publiées subsistent, il reste toujours possible de réparer les erreurs commises par elle ou de revenir sur les omissions non justifiées.

1

MON CHER SÉNATEUR,

Je vous informe de ce que nous avons décidé relativement au journal *le Plébiscite*. Ainsi que je vous l'ai dit, notre grande préoccupation était de ne pas mécontenter les journaux qui nous sont acquis en paraissant favoriser le nouveau venu. Cet inconvénient, qui est très-sérieux, sera évité de la manière suivante : le Ministère de l'intérieur traitera directement avec son journal pour les numéros qu'il veut lui prendre, et nous traiterons de notre côté pour le complément que nous devons fournir. De cette façon, le nouveau journal aura le même bénéfice, les charges du ministère seront les mêmes, et le comité ne se compromettra pas vis-à-vis des journaux existants. Le Ministre ne pourra trouver assurément aucun inconvénient à cet arrangement, et, en ne semblant favoriser aucun journal, nous maintiendrons entre des journaux d'opinions très-diverses un accord qui est notre principale force et qu'une fausse manœuvre pourrait rompre.

Avec chaque exemplaire de journal nous aurons un supplément qui contiendra 18 bulletins de vote. Notre expédition devant être de 120,000 numéros par jour, pendant 10 jours, ce sera un chiffre de 22 millions de bulletins répartis sur toute la surface de l'Empire en

outre de ceux (*sic*) que nous adressons aux maires.

Votre tout dévoué,

Clément DUVERNOIS.

M. le Ministre de l'intérieur ayant dit que l'Empereur tenait *personnellement* au journal *le Plébiscite*, il va sans dire que si l'Empereur désire un autre arrangement, il suffirait que vous me le dissiez demain matin.

2

MON CHER SÉNATEUR,

Le bruit répandu hier avait une grande consistance à cause de ceux qui le répandaient. J'ai demandé une explication à Ollivier. Je la donne ce soir.

Les nouvelles que je reçois de mon département sont toujours détestables. Il ne se passe pas de jour sans qu'un de mes amis soit frappé au profit d'un de mes adversaires. Comme il s'agit de petits fonctionnaires, cela passe inaperçu, mais c'est avec ce système qu'on détruit l'influence d'un député en six mois. Il paraît du reste que cela est ainsi un peu partout, si j'en crois ce que disent les préfets, non pas aux ministres, mais entre eux. Pour ce qui me concerne, cela m'est égal ; je dois ma situation à l'Empereur, l'Empereur peut la laisser détruire, je ne m'en plaindrai plus ; mais mon devoir est de vous tenir au courant, parce que ce qui se passe dans les Hautes-Alpes vous permet de juger ce qui se passe ailleurs.

Je vous envoie une lettre de M. Delamothe-Félines, l'un des hommes les plus influents de l'arrondissement

de Gap. Comme M. le maire d'Embrun, dont je vous ai envoyé la lettre, comme M. Bizillion, banquier à Gap, il m'annonce l'intention de désertier la lutte. Nous aurons au mois de juillet de détestables élections si cela continue, et ensuite je serai tellement isolé dans le département qu'il me faudra le quitter. Voilà le travail de désorganisation qui se poursuit dans toute la France à la veille des élections municipales et départementales.

Votre tout dévoué,

Clément DUVERNOIS.

LXXIV

PLÉBISCITE DE 1870. — VOTE DE L'ARMÉE. — LETTRE DU GÉNÉRAL LORENCEZ
A L'EMPEREUR.

Toulouse, le 9 mai 1870.

SIRE,

Je savais bien que Toulouse était une des plus mauvaises villes de la France, la plus mauvaise, je l'espère, au point de vue de ses sentiments pour l'Empereur et de son manque de patriotisme, mais je m'étais flatté jusqu'au dernier moment que sa garnison ne subirait pas la pernicieuse influence des menées qui ont été employées pour la démoraliser. Les chefs de corps m'entretenaient dans cette espérance, qu'ils partageaient. On croyait que toutes les manœuvres, dirigées particulièrement par le directeur du journal *l'Émancipation* et par ses agents, échoueraient contre le bon esprit de la troupe; on n'a rien négligé pour paralyser les efforts du

journaliste Duportal et pour empêcher les soldats d'être égarés par eux. Mais c'est le cœur navré, Sire, que j'exprime aujourd'hui à Votre Majesté mes douloureuses déceptions au sujet du vote de la garnison de Toulouse. J'en suis atterré, et personne n'aurait eu la pensée d'un résultat déplorable dans son ensemble, et que je qualifie de monstrueux en ce qui concerne un des bataillons de chasseurs à pied. Ce bataillon était cependant considéré comme excellent et il est très-bien commandé. On explique en partie son vote d'hier par la présence dans ses rangs d'un grand nombre de jeunes gens des faubourgs de Paris.

J'ignore encore le vote général de l'armée, mais je n'attendrai pas de le connaître pour protester contre l'insuffisance de celui de Toulouse et pour dire à Votre Majesté combien il est loin d'être selon mon cœur.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et fidèle sujet.

G^r C^{te} DE LORENCEZ.

LXXV

LES ÉLECTIONS.

Rapport très-curieux sur les élections, les candidatures officielles, le manque d'hommes et de talents (trouvé dans les papiers de M. Conti); malheureusement sans signature.

Paris, 6 août 1868.

Si les élections générales ne paraissent plus aussi absolument et aussi immédiatement nécessaires depuis

que le Corps législatif a cessé de fonctionner, les élections partielles, que de fâcheux hasards renouvellent sans cesse, entretiennent une fâcheuse agitation dans les esprits.

Il est certain que pour le gouvernement il vaudrait mieux réunir deux, trois ou quatre fois par an les élections partielles que nécessitent les vacances survenant parmi le Corps législatif; la presse n'aurait plus l'occasion de traiter d'une manière permanente les questions électorales; la légalité ne serait en rien compromise, puisque la constitution le permet, et tout le monde y gagnerait.

De toutes les questions électorales, la plus ardente, la plus vivement discutée est évidemment celle des candidatures officielles, et, dans la discussion même des candidatures officielles, le point le plus vivement controversé parmi les hommes modérés de tous les partis, c'est la pénurie de sujets capables et convenables, autant chez le gouvernement que chez l'opposition.

C'est toujours, en effet, aux hommes du passé que s'adressent le gouvernement et l'opposition; jamais aux hommes d'aujourd'hui, jamais aux hommes de demain.

Si l'opposition n'est pas plus hardie que le gouvernement dans ses candidatures, si elle accepte et pousse toutes les réputations démontées et vieilles, si elle galvanise des cadavres, elle a au moins une excuse : l'impossibilité où elle s'est trouvée pendant de longues années de faire des boutures politiques.

Le gouvernement, lui, n'a été arrêté par aucune entrave dans l'élève de ses candidats, et, s'il est embarrassé dans ses choix, c'est sa faute, sa très-grande faute.

La France ne manque pas plus d'intelligences pour administrer pendant la paix qu'elle ne manquera de bras pour la défendre en cas de guerre.

La France ne manque ni d'hommes de paix ni d'hommes de guerre ; seulement le gouvernement ignore où se trouvent les premiers.

Et comment ne l'ignorerait-il point, puisqu'il n'a rien fait pour établir la carte intellectuelle du pays ?

Quel que soit le respect que l'on professe pour les institutions politiques actuelles, on ne peut se dissimuler qu'elles n'ont point été édictées en vue de développer l'initiative individuelle. Tant que le gouvernement a trouvé dans les hommes qui se sont ralliés à lui dès son début un recrutement suffisant, il ne s'est pas trop inquiété de l'avenir ; mais, dès aujourd'hui, il s'aperçoit que la *matière ministériable* se raréfie, et que, s'il est difficile de trouver des hommes capables d'être ministre, il n'est pas facile d'en trouver de capables d'être préfet.

Deux grandes carrières du gouvernement, la diplomatie et le Conseil d'État, sont envahies par le *dandysme* ; et le dandysme actuel a bien dégénéré : le *lion* est devenu *petit crevé* ; nous n'avons plus de *dandysme*, mais bien du *gandinisme*, et, tandis que les conseillers d'État et les ministres sont des hommes sérieux, bon nombre de maîtres des requêtes, d'auditeurs et de secrétaires d'ambassade pensent plutôt à l'honneur de conduire un cotillon illustre qu'à s'instruire solidement dans leurs spécialités.

Ils sont rares les hommes qui peuvent mener de front les plaisirs et les affaires ; on les compte ; aussi, quand

on n'est pas pourvu d'un tempérament exceptionnel, il faut choisir.

Aujourd'hui généralement on choisit le plaisir.

Pour ce qui est de la députation, le recrutement, très-facile en 1852, devient de plus en plus difficile. Les hommes de 1852 ont aujourd'hui seize années de plus, et la mort sévit dans leurs rangs ; il faut songer à remplacer certains d'entre eux, et le gouvernement ne paraît se préoccuper de cette nécessité que lorsqu'un vide se fait violemment.

Alors on voit surgir une candidature à laquelle personne ne songeait la veille ; personne, même point celui qui en est l'objet.

Dans les élections du Gard et du Jura, les choix de l'administration se sont plus spécialement portés sur deux hommes qui représentent uniquement le passé.

Dans le Gard, M. Dumas a été choisi à cause de son père ; c'est le passé se perpétuant par l'héritage.

Dans le Jura, M. Huot est un rallié tardif ; représentant sous la République, il a voté souvent contre le prince-président, et il vient, après seize ans de règne, abdiquer ses vieilles convictions. M. Huot est encore le passé.

En présentant au suffrage universel ces deux candidats, dont les mérites personnels ne sont pas ici mis en question, l'administration semble dire :

« Nous administrons le pays depuis seize ans et nous
« n'avons pas su créer une génération d'hommes poli-
« tiques. Quand nous avons besoin d'un homme nou-
« veau, nous prenons un homme ancien, ou à son
« défaut le fils d'un homme ancien. »

Il est certain que la loi sur les incompatibilités gêne beaucoup le gouvernement dans le recrutement du Corps législatif, mais il est certain aussi que la moyenne de mérite du Corps législatif sous l'Empire est au-dessous de la moyenne de mérite des grands corps délibérants sous les gouvernements qui l'ont précédé.

Cette critique, très-facile à faire, n'aurait aucun mérite elle-même, ni surtout aucune opportunité, si on ne l'accompagnait du remède à apporter au mal; remède d'autant plus simple et d'autant plus facile, que les hommes ne manquent pas.

Il s'agit de les trouver.

D'ordinaire, quand un député vient à mourir, la préoccupation dominante de l'administration est de triompher dans le scrutin qui doit élire son successeur.

Préoccupation très-louable, si elle n'absorbait point toutes les autres considérations qui devraient être scrupuleusement pesées.

Avant d'examiner si le candidat peut faire un bon député, on examine s'il a la chance d'être élu, et souvent l'administration emploie tous les moyens mis à sa disposition pour le triomphe d'un candidat dont elle connaît la médiocrité. Pour le candidat, la question de dévouement absolu ou d'indépendance est souvent, d'ailleurs, attachée à l'appui qu'on lui prête ou qu'on lui refuse; c'est le sabre de Joseph Prudhomme qui défend les institutions, et au besoin les attaque. Dans l'élection de M. d'Estourmel, l'exemple est palpable, et bien des gens se creusent la tête pour savoir comment M. d'Estourmel, jeune homme élégant, riche, ami du plaisir, vote avec M. Jules Favre.

M. d'Estourmel vote avec M. Jules Favre parce que l'administration l'a combattu, pas pour autre chose.

Ce phénomène, tout exceptionnel aujourd'hui, pourra devenir beaucoup plus fréquent, parce que les élections commencent à coûter gros. Les candidats riches ont *usiné* le suffrage universel, et il faut dépenser aujourd'hui de 15 à 20,000 francs pour lancer une candidature. Plus on ira, plus cela coûtera cher, et, si l'administration est logique, entre deux candidats de médiocrité égale, elle devra pousser le plus riche, parce que c'est celui qui peut ponter le plus fort.

Tout cela est fort triste ; il faut donc le plus vite possible appeler les capacités et les illustrations à se présenter au Corps législatif : c'est le remède au mal.

Mais les capacités et les illustrations, où sont-elles ?

Elles sont partout.

Il existe neuf départements ministériels qui comprennent tous les services de l'État. Qui empêche que chaque ministre dresse ou fasse dresser par ses directeurs une liste par service des fonctionnaires de trente-cinq à quarante-cinq ans aptes à la députation ? Qui empêche de pressurer le pays officiel pour en faire sortir sa quintessence et en extraire des hommes aptes à la députation, et qui, après cinq ou six ans de politique, fourniraient sans doute quelques bons ministres et quelques bons orateurs ?

Qui l'empêche ? Rien.

Les manufacturiers, les propriétaires et les avocats ne manqueront jamais au Corps législatif ; on en aura tant qu'on voudra ; mais les avocats sont presque toujours plus hommes de parole que de gouvernement, les

manufacturiers et les gros propriétaires se cantonnent dans les questions purement commerciales. Les banquiers lanceurs d'affaires sont également gourmets de la députation, mais leur présence dans le corps légiférant est presque toujours inutile et souvent dangereuse pour la majesté de cette assemblée. Ce qui manque au Corps législatif, c'est le grand courant social, humain, contemporain, actif, progressiste, le courant de la vie réelle touchant à tout, le courant qui vivifie les grandes assemblées vraiment nationales et qui donne à certaines discussions du Sénat une autorité solide, malgré l'âge de certains sénateurs et le dévouement beaucoup trop muet de presque tous.

C'est que les sénateurs ont touché à tout et que les députés n'ont touché à rien. Un homme qui a été mêlé aux affaires spéciales d'une certaine branche du gouvernement, qui sait bien ses affaires spéciales, entre avec un bagage utile dans une assemblée où tout se discute.

D'ailleurs, la liste que l'on propose de dresser de toutes les capacités spéciales aptes à la politique ne serait pas une simple liste de candidatures pour la députation, elle pourrait être le *vade-mecum* du souverain et lui offrir en maintes occasions des ressources promptes et sérieuses.

Après avoir dit quelques mots sur le dressement de cette liste, nous reviendrons sur son application à des besoins généraux.

Nous supposons que l'enquête intellectuelle, entreprise et menée à bien par les ministres et leurs agents supérieurs, produise une liste de cinq cents personnes âgées de trente-cinq à quarante-cinq ans, prises partout,

dans l'armée, dans la presse, dans la magistrature, dans la marine, dans l'administration, dans toutes les carrières, que des qualités évidentes permettent de croire aptes à la politique, et qui renonceraient volontiers à leur carrière spéciale pour tenter la grande fortune.

Cette liste devra être complétée par les renseignements établissant où chacune des personnes désignées a des intérêts locaux, car, si dans les élections la question locale ne doit pas être tout, il ne faut pas qu'elle soit rien.

Lorsque l'Empereur et M. le ministre posséderont cet état, ils pourront préparer de longue main des candidatures, et l'administration ne sera plus forcée d'improviser des candidats singuliers.

Nous revenons aux applications générales de la liste intellectuelle. Mais cette liste ne sera-t-elle point l'état-major général de la France, et dans les cas embarrassants ne pourra-t-on point y chercher et y trouver des préfets et des administrateurs?

Napoléon I^{er} ne savait pas respecter la hiérarchie lorsqu'il avait besoin d'un homme de mérite, et souvent il dénichait un bon préfet là où un souverain en amour de la règle n'aurait vu qu'un ingénieur ou qu'un militaire. Les préfets du premier Empire ont laissé une réputation qui n'a jamais été égalée depuis, et tout le secret de leur supériorité est dans la volonté ferme que Napoléon I^{er} a toujours appliquée à ne donner les fonctions de préfet qu'aux hommes qu'il reconnaissait capables de les remplir. D'ailleurs il les choisissait partout.

Sur l'*Almanach impérial de 1810* on trouve, parmi

les préfets, quatre généraux de brigade, MM. Lachaise, Castellane, Schineri et Jullien ; un colonel, M. Auvray ; des anciens constituants comme Jean-Bon Saint-André ; des administrateurs comme Rœderer et Ladoucette ; des nobles comme Cossé-Brissac ; des hommes sensés comme de Barante.

Il est évident que Napoléon I^{er} avait gravé dans sa tête la carte des forces vives de la nation ; rien ne lui avait été plus facile à lui, général, administrateur, législateur, qui avait tout réformé, tout organisé, que de connaître les infiniment petits pour y distinguer les relativement grands.

Aujourd'hui, ce travail de classement est plus difficile, parce que ni 1850, ni 1848, ni 1851 n'ont bouleversé et mêlé la société ; cependant il paraît nécessaire que ce travail soit fait, puisque les hommes ne sont pas éternels et qu'un gouvernement prudent doit toujours, lorsqu'il nomme un fonctionnaire, lui préparer un successeur.

LXXVI

LES ÉTATS-UNIS JUGÉS PAR UN DIPLOMATE DU SECOND EMPIRE.

Washington, le 28 juin 1857.

CHER MONSIEUR¹,

J'ai un prétexte et une raison pour vous écrire : le prétexte, une réponse à une lettre de recommandation

¹ La lettre est adressée à M. Conneau.

quelconque au bas de laquelle vous avez mis votre signature ; la raison, un service à vous demander, le cas de le rendre se présentant.

L'Empereur a dit à M^{me} de Sartiges, et me l'a incontinent répété, qu'il ne nous laisserait pas aux États-Unis. Ce sont ces bonnes paroles qu'une bouche amie aurait à invoquer aujourd'hui à notre intention. Le comte de Morny revient¹, un travail se prépare au département ; je demande à y être compris pour une simple mutation de poste. Tout m'est bon ; l'Espagne, la Belgique, le Piémont, la Hollande. Je sais le département terriblement assiégé par de jeunes concurrents qui assurent que les États-Unis sont bien bons pour les anciens de la carrière, des vieux de 1809 ; mais j'ai pour moi les dieux et ne crains les mortels que parce que je suis loin de l'Olympe ! J'écris au comte Walewski tout comme je vous écris, et je le prie de mettre mon nom sous les yeux de l'Empereur. S'il le fait ou si on le fait, je suis parfaitement certain que l'Empereur me trouvera une autre garnison que celle de Washington. Six années d'études sur la liberté, dans ce pays où la loi protège le coquin et où l'honnête homme a à se protéger lui-même, suffisent à mon éducation politique ; envoyez ici, à ma place, quelque homme d'État attardé, pour lui faire commencer la sienne.

Quand vous verrez M^{me} Saulnier, faites-lui, je vous prie, mes tendresses, et croyez, cher Monsieur, que vous puissiez ou non rencontrer l'occasion de m'être

¹ A la lettre est joint un fragment de journal annonçant que le remplacement de M. de Morny à Saint-Pétersbourg donnera lieu à un grand mouvement diplomatique.

utile, que je suis et que je resterai parfaitement votre obligé et votre tout dévoué.

SARTIGES.

P. S. Voulez-vous me mettre aux pieds de M^{me} Conneau?

RECTIFICATION.

Les journaux étrangers publient une lettre de M. Conti que nous allons reproduire en totalité, quoiqu'elle touche à des questions étrangères à notre publication. Nous laisserons, bien entendu, le public juge des allégations de M. Conti; mais il nous sera permis de faire remarquer: 1^o que la note sur la Belgique a paru, aux membres de la Commission, être de la main du secrétaire de l'ex-empereur, et que, vérification faite, nous persistons dans cette appréciation; 2^o que la note, qu'elle soit ou non de la main de M. Conti, existe et se trouve dans les papiers intimes de Napoléon; 3^o que les raisons données pour infirmer la portée de la lettre Jecker, sur les intrigues d'argent qui ont précédé et suivi l'expédition du Mexique, n'ont absolument aucune valeur.

Parce que M. Conti a menacé M. Jecker, après la mort de M. de Morny et alors que ce banquier fameux avait perdu son principal appui, nous pourrions dire son puissant complice, il n'en résulte nullement que les faits avancés par ledit Jecker, notamment les 50 p. 100 promis à M. de Morny à titre de part dans l'affaire des bons, soient une pure invention et un moyen de chantage. Au surplus, nous le répétons, le lecteur jugera.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Mon nom ayant été mêlé à la publication de deux documents trouvés aux Tuileries, je vous prie de vouloir bien accueillir à ce sujet les explications suivantes.

La note relative à la Belgique, que l'on prétend m'avoir été dictée par l'Empereur, ne peut être de mon écriture; jamais Sa Majesté ne m'a dicté une note semblable. Le papier, sans date et sans signature, dont on fait tant de bruit, est très-probablement un de ces nombreux mémoires comme il en arrivait au cabinet, tous les jours et de toutes mains, sur des questions de politique intérieure, extérieure, financière, commerciale, etc. Avec un peu de bonne foi, il eût été facile de s'en convaincre.

Je n'ai qu'un mot à dire sur la lettre de M. Jecker. Ce monsieur est venu me l'apporter lui-même, et, après l'avoir parcourue en sa

présence, voyant qu'elle contenait une demande d'argent, sous menace, en cas de refus, de divulguer des pièces diffamatoires, je le menaçai à mon tour de le déferer à la justice comme coupable du délit de *chantage*, et l'invitai à repasser le seuil de mon bureau. Depuis, je ne l'ai plus revu.

Puisque j'ai commencé à vous adresser des rectifications, permettez-moi d'ajouter que je suis autorisé à déclarer apocryphe le manifeste signé Napoléon, qui a été emprunté aux journaux anglais par la presse belge. Recevez, etc.

CONTI.

Bruxelles, le 6 octobre.

LXXVII

La commission de censure des ouvrages dramatiques, qui vient d'être supprimée par le ministre de l'instruction publique, a laissé au ministère des lettres, sciences et beaux-arts, un volumineux dossier dont la publication remplirait plusieurs livraisons. Nous avons choisi, dans le nombre, quelques rapports qui donnent la mesure des restrictions imposées aux auteurs par la censure, et auxquelles n'ont échappé ni M. Émile Augier, ni M. Victorien Sardou, ni M. Alexandre Dumas fils, ni même Alfred de Musset.

ELDORADO

La Marseillaise.

Palais des Tuileries, le 15 avril 1870.

Le directeur de l'Eldorado demande à faire chanter *la Marseillaise* dans son établissement.

On ne peut se dissimuler que cette autorisation spéciale accordée entraîne une autorisation générale, et que, presque instantanément, comme une trainée de poudre, l'hymne célèbre va retentir sur tous les théâtres et sur les innombrables scènes de cafés-concerts qui

pullulent dans Paris et dans ses faubourgs. Aussi est-ce à un point de vue général que la question nous paraît devoir être examinée.

Il y a deux choses dans *la Marseillaise* : *la Marseillaise* telle qu'elle a existé, telle qu'elle est encore, à ne prendre que le sens exact du texte ; *la Marseillaise* telle qu'elle est devenue par l'interprétation haineuse des partis.

La Marseillaise, si on ne veut voir que le chant lui-même, si par l'esprit on se reporte dans le milieu qui l'a vue éclore, si on reste enfin dans les sphères historique et artistique, *la Marseillaise* est le chant français par excellence. C'est son rythme entraînant qui, aujourd'hui encore, pousse les soldats à la victoire, comme en 92 il faisait voler les enrôlés à la frontière. Ce caractère héroïque et grandiose de l'œuvre est indiscutable. Malheureusement, *la Marseillaise* patriotique n'existe plus pour les hurleurs de la rue ; les passions des partis en ont travesti le sens. *La Marseillaise* est devenue le symbole de la révolution ; ce n'est plus le refrain de l'indépendance nationale et de la liberté, c'est le chant de guerre de la démagogie, c'est l'hymne de la république la plus exaltée. Que la rue soit en mouvement, qu'une réunion publique fermente, qu'une barricade tente de se former, que l'atelier ou l'école s'agite, c'est le rugissement de *la Marseillaise* qui retentit. Les musiques militaires ne la jouent plus, les tribunaux condamnent les perturbateurs qui dans la rue font de ce chant un cri séditieux ; le plus irréconciliable des journaux s'arme de ce titre comme d'un défi à la paix publique ; à Londres, si les réfugiés du monde entier

fêtent, à l'ombre du drapeau rouge, quelque éphéméride républicaine, c'est au refrain de *la Marseillaise* que se portent les toasts; tout enfin, à Paris, en France, à l'étranger, a concouru à faire de ce chant, magnifique souvenir d'une des crises glorieuses de notre pays, le refrain le plus entraînant de la révolution européenne.

Y a-t-il lieu de laisser chanter aujourd'hui *la Marseillaise*?

Deux opinions se trouvent en présence.

Des personnes pensent que le gouvernement, par l'autorisation générale, complète, hautement avouée et même patronnée de *la Marseillaise*, enlèverait de suite au chant une partie de son caractère d'hostilité, et, sans que cette habileté désarmât les factions révolutionnaires, elle atténuerait, du moins instantanément, la valeur et la portée d'un de leurs moyens d'action. Le public, n'étant plus alléché par l'attrait du fruit défendu, envisagerait l'œuvre d'une façon plus calme et plus intelligente, et les impressions mêmes produites par la sauvage énergie du refrain se modifiant peu à peu, les uns cesseraient peut-être bientôt d'en faire un épouvantail, tandis que les autres, s'accoutumant à l'entendre, ne s'en troubleraient plus.

D'autres personnes, au contraire, croient que, dans l'état actuel des esprits, l'exécution multipliée de *la Marseillaise* dans tous les lieux publics serait une cause nouvelle et dangereuse d'excitation. Son caractère, exclusivement révolutionnaire, est trop universellement connu et accepté aujourd'hui pour espérer que la générosité du gouvernement le modifie en rien. A voir de

quel enthousiasme vrai ou factice sont accueillies les quelques mesures intercalées dans des chansons, on peut préjuger de l'effet produit par l'œuvre elle-même.

Entre ces deux opinions, la commission d'examen penche pour la dernière, surtout dans les circonstances actuelles.

Nous pensons qu'avec l'effervescence que les partis extrêmes entretiennent dans les classes ouvrières et dans la jeunesse, à la veille des réunions publiques et d'un vote¹ qui vont remuer la France entière, *la Marseillaise* courant de salle en salle, de ville en ville, profitant de l'autorisation même pour déborder impunément dans la rue, ne peut être qu'un ferment révolutionnaire de plus. Nous craignons que cette cause, secondaire sans doute, mais assez vive pourtant, de trouble et d'émotion, venant se joindre à toutes celles qui existent déjà, pour les entretenir et les aviver, ne desserve, au profit de l'agitation républicaine et socialiste la cause de l'ordre et de la liberté.

Telles sont les considérations que nous avons l'honneur de soumettre à la haute appréciation de l'administration supérieure.

THÉÂTRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

*Le Capitaine Henriot*².

Opéra-comique en 3 actes.

(Sans date.)

L'action se passe pendant le siège de Paris. Le héros

¹ Le vote du plébiscite.

² Le poëme est de M. Victorien Sardou.

est Henri IV, dont le portrait est retracé par l'auteur, tel que l'histoire et la chanson nous l'ont légué : ce diable à quatre, etc.

Le directeur du théâtre impérial de l'Opéra-Comique n'a pas voulu se lancer inconsidérément dans les études laborieuses et les grandes dépenses nécessaires pour monter un ouvrage capital. Il a désiré préalablement consulter l'administration sur la question de savoir si la censure admettait le principal personnage, le capitaine Henriot, ou plutôt Henri IV.

Les appréhensions du directeur ne pouvaient qu'éveiller davantage notre attention sur une pièce qui, par son titre et sa couleur, nous préoccupait déjà. Après avoir mûrement examiné la question, nous penchons pour l'admission.

Le gouvernement de l'empereur Napoléon III ne repousse aucune gloire des rois ses prédécesseurs.

La monarchie française, qu'elle s'appelle royauté ou bien empire, que la maison régnante soit Bourbon ou Bonaparte, forme dans l'histoire un faisceau éclatant dont les diverses splendeurs réunies constituent le patrimoine du trône, quel que soit le nom de la dynastie et du souverain qui y sont assis. La dynastie Bonaparte, en succédant à celle des descendants de saint Louis, n'a pas interrompu les traditions de l'histoire et de la monarchie.

Le personnage du Béarnais a été mis plusieurs fois sur la scène depuis l'Empire, et toujours sans inconvénient, devant le public qui fréquente plus particulièrement les théâtres populaires... Il est très-vraisemblable qu'il n'en sera pas autrement à l'Opéra-Comique. Nous croyons

qu'il serait regrettable de reconnaître, pour ainsi dire *a priori*, comme un drapeau d'opposition sur le théâtre, le personnage de Henri IV.

Il nous paraît donc que, pour une pièce telle que celle dont il s'agit, il n'y a pas lieu, de la part de l'administration, d'agir préventivement. S'il arrivait, ce qui n'est pas à présumer aujourd'hui, que, méconnaissant la pensée libérale du gouvernement, quelques mauvais esprits cherchassent à profiter d'une occasion de ce genre pour se livrer à des manifestations hostiles, nous pensons qu'alors seulement il y aurait lieu d'user de mesures répressives. Le gouvernement de l'Empire est trop populaire pour avoir rien à craindre de pareilles entreprises, qui d'ailleurs ne se manifesteront probablement d'aucune manière. Nous croyons donc qu'il convient d'admettre la pièce qui nous occupe. Toutefois nous avons l'honneur d'appeler respectueusement l'attention de Son Excellence sur cet ouvrage.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

La Fronde.

Opéra en 3 actes.

25 décembre 1852.

Cet opéra nous a paru être, contre l'intention bien évidente des auteurs et par la nécessité du sujet, imprégné d'un sentiment de révolte qui nous semble n'être pas sans inconvénient, même à l'Opéra; de plus, nous regardons comme dangereux, sur tous les théâtres, la mise en scène d'émeutes, les cris : *Aux armes!* etc.

Dans cette position, nous ne croyons pas pouvoir proposer l'autorisation de cet ouvrage.

Toutefois, comme il s'agit d'un théâtre hors ligne et d'un public d'élite, nous croyons devoir soumettre cette grave question à la haute appréciation de S. Exc. M. le Ministre, ainsi que la convenance de la présence sur la scène de religieuses et de moines.

Nous croirions cependant manquer à nos devoirs en négligeant de signaler l'influence que peuvent avoir, même hors de la scène de l'Opéra, les chants des frondeurs et les cris *Aux armes !* s'ils sont répétés sur d'autres théâtres, dans les cafés-concerts, ou chantés sur la voie publique.

Nous attendrons sur tous ces points les ordres de Son Excellence.

THÉÂTRE DU PALAIS-ROYAL.

La Mère Moreau.

Pochade en 1 acte.

50 juillet 1852.

Nous avons pensé que le personnage d'un agent de l'octroi, mis en scène d'une manière grotesque, pourrait avoir quelques inconvénients; sur nos observations, les auteurs ont fait de Boustoubie un simple dégustateur, déjà destitué par l'administration, et qui se sert de son ancien titre pour faire prévaloir ses prétentions. Ce changement nous paraissant suffisant, nous proposons l'autorisation de la pièce moyennant les modifications opérées sur les manuscrits.

Poste restante.

Vaudeville en 1 acte.

50 juin 1852.

Nous avons fait disparaître toute connivence de l'employé de la poste avec Robillard, qui fait retirer la lettre adressée à M. Frédéric par un frotteur, qui porte aussi le nom de Frédéric. Nous proposons l'autorisation moyennant cette modification.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

Un Regard de Ministre.

Vaudeville en 1 acte.

Paris, le 21 juillet 1854.

Nous proposons l'autorisation moyennant le changement de titre, qui ne nous paraît pas admissible.

Michel Perrin.

Vaudeville en 2 actes.

Paris, le 4 mars 1855.

Ce vaudeville, joué pour la première fois au Gymnase en 1854, par conséquent sans examen préalable, a eu une longue série de représentations.

Chargés de revoir la pièce, qui doit être reprise au théâtre des Variétés, nous avons cru devoir faire à l'auteur quelques observations sur la partie de l'ouvrage qui touche au ministère de la police et à la police en général, institution contre laquelle les allusions sont d'ordinaire avidement saisies.

Il ne nous a pas paru convenable que le Ministre dit

de ses employés, qu'ils se vendaient tous pour un écu; qu'ils ne faisaient que des maladresses; qu'il fallait toujours promettre leur grâce aux accusés, sauf à ne pas tenir; qu'on aurait besoin d'une bonne petite conspiration; que les agents n'auraient pas l'esprit de la faire, etc.

L'indignation de Michel Perrin contre Fouché et la police nous a paru aller trop loin et avoir d'autant plus d'inconvénient que le rôle de l'ancien curé est plus honorable.

L'auteur est entièrement entré dans nos vues, et a opéré des suppressions et modifications qui, sans nuire en rien à l'ouvrage, nous paraissent en faire disparaître les inconvénients.

En conséquence, nous en proposons l'autorisation.

THÉÂTRE IMPÉRIAL DE L'ODÉON.

Lorenzaccio.

Drame en 5 actes d'Alfred de Musset¹.

Palais des Tuileries, 28 juillet 1864.

Ce n'est pas la première fois qu'il est question de représenter cet ouvrage, qu'Alfred de Musset n'avait pas composé pour la scène. Le Théâtre-Français, qui y avait songé, a reculé devant les difficultés, qui lui parurent insurmontables.

Dans la version que le directeur de l'Odéon soumet à la censure, on a cherché à adapter l'ouvrage à la scène

¹ Deux autres pièces du grand poète, *le Chandelier* et *André del Sarto* ont été, la première repoussée pour immoralité, la seconde reçue après transformation.

par des suppressions nombreuses et des soudures ayant pour objet de rapprocher les différentes péripéties que les digressions, toutes naturelles dans un drame écrit pour être lu et non pour être joué, isolaient les unes des autres.

Nous ne croyons pas que cette œuvre, arrangée telle qu'elle est, rentre dans les conditions du théâtre. Les débauches et les cruautés du jeune duc de Florence, Alexandre Médicis, la discussion du droit d'assassiner un souverain dont les crimes et les iniquités crient vengeance, le meurtre même du prince par un de ses parents, type de dégradation et d'abrutissement, nous paraissent un spectacle dangereux à présenter au public.

En conséquence nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'autoriser la pièce de *Lorenzaccio*.

THÉÂTRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN.

Paris.

Drame historique en 25 tableaux.

Paris, 19 juillet 1855.

.....

Nous avons demandé que la pièce se terminât avant la Révolution, ou qu'un tableau final fût consacré à Napoléon I^{er}.

Le directeur est entré pleinement dans nos vues, mais il s'est trouvé en présence des résistances de l'auteur¹. Il a passé outre ; il a supprimé ou modifié les

¹ Cet auteur est M. Paul Meurice.

tableaux susmentionnés ; il a fait faire un tableau final représentant Napoléon I^{er} distribuant les aigles au champ de Mars.

Cet ouvrage s'est ainsi trouvé profondément modifié selon nos conventions.

Nous devons rendre cette justice au directeur, qu'il nous a secondés de tout son pouvoir dans ce travail ingrat et difficile qui consistait à donner à un ouvrage de cette importance un sens plus large, plus général, et un caractère plus français.

En conséquence, nous proposons l'autorisation.

Le Vrai courage,

ou

un Duel en trois parties et une femme pour enjeu¹.

Comédie en 5 actes.

21 décembre 1865.

. . . Ces scènes, où éclatent dans toute leur violence et leur brutalité les récriminations haineuses du socialisme contre l'ordre et la loi, et qui rappellent les plus mauvais jours des révolutions, nous paraissent inadmissibles.

COMÉDIE-FRANÇAISE.

Diane².

Drame en 5 actes et en vers.

Paris, 5 février 1852.

Dans cette pièce, les deux rôles dominants sont ceux

¹ L'auteur de cette pièce est, comme on sait, M. Glais-Bizoin.

² Auteur : M. Emile Augier.

de Richelieu et de Diane. La jeune fille flétrit si énergiquement l'assassinat d'un homme dont la vie est nécessaire à la France, que les inconvénients d'une conspiration nous paraissent couverts par l'effet général de l'ouvrage.

Ce drame, au surplus, a été lu directement, et verbalement autorisé par le prédécesseur de M. le Ministre; mais le visa n'a point été donné.

Indépendamment de cette haute décision, notre impression personnelle nous eût conduits à proposer l'autorisation, que nous avons en effet l'honneur de proposer à M. le Ministre.

Toutefois, un pareil sujet ne peut être traité, quels que soient les bonnes intentions, la prudence et le talent de l'auteur, sans qu'il surgisse des possibilités d'allusion que nous devons signaler à la haute appréciation de M. le Ministre par la citation de quelques passages.

Quelque iniques et absurdes que soient de pareilles allusions, contre lesquelles se révoltent notre conscience de citoyens, il est de notre devoir d'examineurs d'aborder, sans faux scrupule, cette délicate question.

Quels reproches M. le Ministre n'aurait-il pas à adresser à notre imprévoyance, si, à l'occasion de ces passages, la malveillance des partis hostiles venait à se produire en plein théâtre!

ACTE II, SCÈNE III.

(Entre les conjurés.)

Depuis :

- « Tuons le cardinal ; une fois le coup fait,
- « Nous irons à Sedan en attendre l'effet,

jusqu'à :

« Qui perd du temps perd tout contre un tel adversaire ;
« Sa mort est juste enfin, puisqu'elle est nécessaire.

.....
« Ma haine des tyrans s'exhale dans un coin.

« Qu'il me tarde, cordieu ! de secouer ma chaîne !

etc.

Nous croyons devoir appeler sur cette scène toute l'attention de M. le Ministre et la soumettre particulièrement à sa haute appréciation.

THÉÂTRE DU GYMNASE.

L'Étrangère.

Comédie en un acte.

Palais des Tuileries, le 8 octobre 1864.

La donnée de cette pièce, avec quelque ménagement que l'auteur l'ait traitée, nous paraît présenter un inconvénient grave.

Nous croyons mauvais de mettre sous les yeux du public ce dévergondage d'imagination de femmes du monde, et du plus haut monde, qui, sans autre mobile qu'une curiosité malsaine, se donnent ainsi pendant une heure le plaisir et la honte de la vie de courtisane.

La princesse russe Ismaïloff, représentée comme appartenant à la plus haute aristocratie étrangère ; la marquise de Cambry, représentant le monde parisien, amenées chez une Nina Castrucci, la première par un hasard dont elle se réjouit et dont elle profite, la seconde par la fantaisie d'un amant, qui satisfait ainsi un

des caprices de sa maîtresse, nous semblent, dans leur ardeur joyeuse à jouer à la drôlesse, d'un enseignement aussi dangereux, plus démoralisant peut-être que la mise en scène des filles elles-mêmes.

Si nous entrons dans les développements de la pièce, nous ne pouvons pas ne point signaler la position si nettement avouée de M^{me} de Cambry vis-à-vis du vicomte Alexandre. Quant au dénouement, nous trouvons profondément immoral et blessant de voir la princesse Ismailoff recevant son mari dans la chambre à coucher et aux lieu et place de la Castrucci, et trouvant ainsi moyen de compléter légalement son équipée et de satisfaire tout à fait sa curiosité.

En résumé, la commission pense que *l'Étrangère*, qui aurait le double tort d'attaquer la morale publique et de froisser les susceptibilités de la haute société parisienne et étrangère, ne saurait être admise au théâtre, et elle ne peut qu'en proposer l'interdiction.

Les Echelons du mari.

Vaudeville en 3 actes.

10 juin 1852.

. . . Le titre de ministre, donné au comte de Goritz, amenait une série d'épigrammes et de plaisanteries qui nous ont paru avoir des inconvénients. Nous avons fait supprimer dans tout le cours de la pièce le mot de *ministre* et les allusions qui en étaient la suite.

Dans son état actuel, la pièce, quoique assez vive, nous paraît pouvoir être autorisée, à la charge des modifications opérées sur les manuscrits.

COMÉDIE-FRANÇAISE.

Le Gâteau des reines ¹.

Comédie en 5 actes.

9 août 1854.

On doit savoir gré à l'auteur de n'avoir mis en scène ni le roi Louis XV, ni le cardinal de Fleury.

Le rôle de Stanislas ne peut faire naître aucune allusion relative à la Pologne. Il est plein de noblesse et de dignité. Le personnage de Marie Leczinska est irréprochable. Il n'en est pas de même du personnage de M^{me} de Prie, qui traverse la pièce d'un bout à l'autre. Outre ces intrigues, qui font le nœud de cette comédie, l'auteur lui a donné un vernis de galanterie qui nous paraît passer les bornes.

Le personnage du duc de Bourbon, premier ministre, nous paraît trop abaissé et a besoin d'être modifié.

Quant au troisième acte, qui se passe dans le couvent de Fontevault, nous pensons qu'il peut être admis avec des modifications. Toutefois, cet acte, dans son ensemble, présentant une question de convenance religieuse, nous le soumettons à la haute appréciation de M. le Ministre.

En résumé, nous pensons que la pièce pourra être autorisée, si, comme nous avons lieu de le croire, l'auteur opère des modifications suffisantes dans le sens des observations qui précèdent.

22 août 1854.

La commission d'examen, ayant pris connaissance des

¹ Auteur : M. Léon Gozlan.

changements opérés par l'auteur dans la pièce *le Gâteau des Reines*, a reconnu que ces modifications ont eu pour effet d'atténuer la couleur de galanterie trop accusée du personnage de madame de Prie et l'importance dominante de ce rôle, qui plaçait le duc de Bourbon dans une nullité ridicule.

Nous pensons donc que la pièce peut être mise en répétition, sous la réserve de quelques passages, dont l'auteur a refusé de faire le sacrifice, et notamment des passages suivants :

ACTE II.

1° « Les femmes dévorant les mâles dans la maison d'Autriche. »

2° « Cette poupée (l'infante d'Espagne). »

3° « Toutes les couronnes sont les mêmes : couronne de France ou couronne du Japon ; couronne d'or ou couronne de laurier ; *on ne les attend pas, on les prend.* »

ACTE III.

4° Dans l'acte du couvent, dont le fond a été admis par Son Excellence, nous pensons qu'il y a lieu de supprimer le mot de *couvent*, quand il est trop souvent répété, le mot de *sœur* trop prodigué, et toutes les épi grammes qui jettent du ridicule sur les religieuses.

La maison de Fontevault doit être plutôt une maison d'asile pour les filles nobles qu'un couvent véritable.

5° Une jeune femme, qui en ce moment gouverne la France, *quoiqu'il y ait en France deux Bourbons, l'un assis sur le velours du trône, l'autre debout sur les marches du trône.*

6° Le mot de *courtisane* appliqué à madame de Prie.

7° Et le dernier mot de l'ouvrage mis dans la bouche de madame de Prie : *Enfin j'ai fait une reine, je vais régner.*

Ce mot, qui avait attiré l'attention de M. le Ministre, a le double inconvénient de résumer la pièce d'une manière inexacte et d'exagérer la portée du rôle de madame de Prie, en présentant une pareille femme comme disposant de la couronne de France.

2 mai 1855.

L'auteur du *Gâteau des reines*, après cinq conférences avec la commission, a enfin opéré toutes les suppressions et modifications de détail qui lui avaient été demandées, et auxquelles il s'était refusé jusqu'au dernier moment.

Les inconvénients inhérents au sujet ont été considérablement atténués par toutes ces modifications successives, qui devront encore être complétées par la mise en scène.

Dans cette position et la donnée de la pièce ayant été admise dès l'origine par Son Excellence, nous n'avons plus qu'à proposer l'autorisation.

*La Pierre de touche*¹.

Comédie en 5 actes, en prose.

Paris, le 19 décembre 1855.

.....
Tels sont, en résumé, l'impression et l'effet qui nous paraissent devoir résulter de la représentation de cette

¹ Auteur : M. Émile Augier.

pièce, surtout après le soin que nous avons mis à faire disparaître ou à modifier certaines formules, telles que : *La société est mal faite ; le riche, dans les desseins de Dieu, n'est que le trésorier du pauvre*, et quelques mots comme : *l'insolence des riches ; la protestation du déshérité ; Dieu n'est pas juste*, etc., etc., qui, par leur application, auraient pu éveiller les susceptibilités d'une partie des spectateurs.

En conséquence, nous proposons l'autorisation, moyennant les changements opérés sur les manuscrits.

THÉÂTRE DES JEUNES ÉLÈVES.

Les Deux Dîners.

Vaudeville en 1 acte.

Paris, le 10 mai 1855.

Le vieux Vincent et sa fille Pauline sont menacés, par leur propriétaire, de la saisie de leurs meubles et d'être mis à la rue, faute de dix francs pour compléter leur terme.

.....
Nous avons fait remplacer le propriétaire par un usurier, et, moyennant cette modification opérée sur les manuscrits, nous proposons l'autorisation.

COMÉDIE-FRANÇAISE.

*Les Jeunes Gens*¹.

Comédie en 5 actes, en prose.

Paris, le 26 septembre 1854.

Nous avons déjà plusieurs fois signalé de quelle portée

¹ Auteur : M. Émile Augier.

sont pour les théâtres secondaires, c'est-à-dire pour l'ensemble de la littérature dramatique, les ouvrages représentés sur le Théâtre-Français. Nous ne pouvons que rappeler nos instantes observations à ce sujet. Comment, par exemple, nous sera-t-il possible de nous opposer à l'invasion de l'argot sur les théâtres de vaudeville, si la Comédie-Française admet un jargon analogue?

Il nous paraît donc indispensable que l'auteur modifie sa pièce dans le sens que nous indiquons. A cette condition seulement nous pouvons proposer que la représentation en soit autorisée.

Paris, le 50 septembre 1854.

L'auteur s'est rendu aux observations énoncées dans le rapport ci-dessus. Il a opéré de nombreuses modifications dans le rôle de Francisque, et fait disparaître du dialogue de ce personnage le ton qui nous avait paru inconvenant vis-à-vis de son père, et les locutions qui rappelaient trop les habitudes des scènes secondaires. Nous pensons que cette pièce, dans son état actuel, peut être représentée sur la scène du Théâtre-Français.

En conséquence, nous en proposons l'autorisation.

LXXVIII

LETTRE DE M. ROUHER A L'EMPEREUR,

Il conseille énergiquement de revenir au régime de 1852.

Cercey, le 27 septembre 1867.

SIRE,

On a pendant si longtemps entretenu les classes po-

pulaires de fausses croyances en économie politique, qu'il ne faut pas trop s'étonner qu'après quatre années seulement, l'ignorance soit encore profonde sur les conditions d'oscillation des prix de la marchandise. Aussi bien, le commerce de la boulangerie est placé sous un régime bâtard qui entretient dans les rangs secondaires de l'administration et parmi les boulangers des divergences ou des incertitudes tout à fait nuisibles au développement de la libre concurrence.

Pendant que les uns s'efforcent de dégager le gouvernement de toute responsabilité dans les crises alimentaires, en invoquant le principe du libre commerce, les autres cherchent à engager cette responsabilité sous toutes les formes : par la réglementation de la profession de boulanger, par la taxe, par les approvisionnements de réserve, par le système grandiose, mais décevant, de la compensation. Je ne veux pas nier que quelques-unes de ces mesures aient eu une vérité relative, alors que le commerce international n'était pas fondé et que même les communications de province à province étaient imparfaitement établies; mais Votre Majesté fait luire la vérité d'un mot en constatant que la liberté du commerce du pain existe partout dans le monde.

Je me hâte d'ajouter, Sire, qu'en constatant ces anomalies dans le sein des administrations, je ne fais aucune allusion à M. le Préfet de la Seine; au contraire. Dans l'entretien que j'ai eu avec lui sur ce sujet, je l'ai trouvé parfaitement courtois, et peu disposé à entrer, sans nécessité impérieuse, dans les anciens errements administratifs. Je serais plutôt enclin à croire que le

Préfet de police s'exagère un peu l'émotion populaire dans les faubourgs, et qu'il attache une trop grande importance à des assertions banales d'agents secondaires, d'autant plus que la concurrence des arrivages considérables constatés par la douane s'est déjà vulgarisée, et que tout le monde s'attend à une certaine baisse.

Je ne veux pas conclure, par ces observations, à l'inutilité de la brochure dont Votre Majesté désire la publication. Au contraire, cette propagation de la vérité me paraît toujours nécessaire et spécialement opportune dans les circonstances actuelles. Dès hier j'ai fait appeler un ancien rédacteur de *l'Avenir commercial*, qui connaît à fond ces matières, qui appartient à la rédaction du *Siècle* et qui, ainsi, ne paraîtra pas avoir une attache gouvernementale; je le prierai de se livrer immédiatement à ce travail. Au besoin, je confierai une étude analogue à d'autres écrivains; j'ai, dans ce but, rendez-vous avec le préfet de police. Nous devons en même temps causer de cette question délicate de dissolution du cercle du Louvre, dont parle le dernier rapport de police.

Mes conversations à Paris roulent volontiers sur le thème traité dans les correspondances adressées à Votre Majesté. Cette confiance de commande manifestée par les opposants, ces découragements trop faciles de la part de nos amis, ne sont pas choses nouvelles. Il semble même que ces crises aient quelque chose d'endémique, et que leur périodicité soit marquée par l'arrière-saison. L'Empereur n'a pas perdu le souvenir de ces inquiétudes fatidiques, et cependant dénuées de tout fondement, qui se sont propagées à d'autres épo-

ques. Ces symptômes ne me semblent pas plus redoutables aujourd'hui qu'alors. Cependant il est bon de chercher à s'en rendre compte et de trouver un remède au mal, s'il y en a. Les préoccupations publiques me paraissent se résumer dans deux points principaux : la prévision de la guerre, les excès quotidiens de la presse.

Sur le premier point, le débat se concentre dans cette unique question : le gouvernement impérial consentira-t-il ou non à l'incorporation imminente des États du Sud dans la Confédération du Nord? Votre Majesté peut-elle dès aujourd'hui, pour ainsi dire *a priori*, donner à cette question une solution précise et énergique? La prudence et la réserve du langage ne nous sont-elles pas imposées? Mais les intérêts privés et les passions de la polémique ne tiennent aucun compte de ces nécessités gouvernementales et diplomatiques. On demande un oui ou un non bien absolu et bien carré, comme si un gouvernement pouvait proclamer la paix quand même et quels que puissent être les événements ultérieurs, comme si une déclaration semblable, en excitant les audaces rivales, n'était pas plus propre à conduire à la guerre que toute autre attitude. Quoi qu'il en soit, les appréhensions suivent une proportion géométrique, et la stagnation des affaires, chaque jour plus accentuée, excite déjà les plaintes vives des centres industriels. Je suppose que Votre Majesté, lassée de cette position équivoque, veuille faire une déclaration explicite. Que dira-t-elle? Réclamera-t-elle la ligne du Mein comme la limite contractuelle de la Confédération du Nord, et la viola-

tion de cette limite comme un *casus belli*? Il est de toute évidence qu'une pareille déclaration jetterait l'alarme dans tous les intérêts et nous conduirait précipitamment, à travers des incidents diplomatiques très-rapides, à la guerre avec l'Allemagne. Or sommes-nous prêts?

L'Empereur ferait-il, au contraire, connaître que l'union des États du Sud avec ceux du Nord est une question de nationalité à laquelle la France demeure indifférente et étrangère, mais que l'intégrité de l'empire d'Autriche et celle de la Hollande devront être respectées absolument par la Prusse?

Cette résignation officielle, véritable provocation à l'unité, apaiserait peut-être momentanément certains esprits; mais n'aurait-elle pas d'autres inconvénients bien graves? 1° Ne serait-elle pas contraire aux idées échangées à Salzbourg? 2° Ne produirait-elle pas dans l'armée, dont nous avons besoin, le plus détestable effet? 3° N'autoriserait-elle pas plus que jamais cette perfide, cruelle et incessante attaque dont tous les journaux opposants sont remplis: « La France est descendue au troisième rang? » Donc la nature des choses nous condamne à une politique d'expectative consacrée à fortifier le courage des gouvernements des États du Sud, à nous organiser militairement, à préparer nos alliances, et destinée à prendre ultérieurement conseil de la situation générale de l'Europe, soit pour consolider la paix, soit pour engager un duel redoutable avec la Prusse, soit pour prendre résolument autour de nous des compensations nécessaires.

Quant au second point, il est incontestable que le

dévergondage de la presse jette un trouble profond dans les esprits et donne à nos amis un sentiment de grande insécurité pour l'avenir. Accoutumés aux traditions antérieures, ils réclament l'intervention de la main modératrice du gouvernement pour arrêter ces polémiques désordonnées qui irritent, déconsidèrent et affaiblissent toutes les choses et toutes les personnes du gouvernement. Ils ne l'aperçoivent pas et s'écrient : « On ne sent plus la main du gouvernement ; il n'y a plus ni unité ni énergie dans l'administration. »

Eh bien, il faut le constater avec netteté une fois pour toutes, c'est là un véritable anachronisme. L'inauguration de la liberté de la presse a constitué une véritable révolution dans notre régime politique. Le gouvernement et les pouvoirs publics sont appelés désormais à vivre dans une atmosphère nouvelle. Le pays est assujéti à une grande épreuve, dont il est, quant à présent, bien difficile de préjuger l'issue. Toutes les questions importantes ou minimes sont portées sur la place publique et présentées à la foule sous un verre grossissant. Chaque montreur de lunette a son public, et les journaux du gouvernement, qui n'emploient que des conserves, ont très-peu de clientèle. Le pays éclairé s'affranchira-t-il des excitations énervantes de la presse, et ce quatrième pouvoir perdra-t-il son autorité malfaisante pour ne conserver que son rôle de contrôleur vigilant et utile ? Là est le problème dont l'Empereur a voulu poursuivre la solution par les réformes du 19 janvier.

Mais ces réformes n'ont pas encore reçu leur consécration définitive ; beaucoup de personnes, en l'avouant,

ou sans le confesser, conviennent des inévitables périls de l'expérience, veulent s'arrêter et demandent, sous des formes diverses, à l'Empereur de revenir sur son programme.

Hier encore, un ami dévoué du gouvernement me disait : « Le pays ne veut ni de la liberté de la presse, « ni du droit de réunion ; il redoute, avec raison, ces « ferments révolutionnaires. Le moyen pour l'Empereur « de se débarrasser, sans une trop grande compro- « mission, d'un programme dont les mois qui viennent « de s'écouler ont démontré les vices, est très-simple : « il faut retirer la loi sur l'armée, publier un rapport « financier annonçant un dégrèvement d'impôts, et « dissoudre la Chambre. En réélisant les mêmes dépu- « tés, les collèges auront condamné les réformes ; ainsi, « la responsabilité appartiendra au pays, qui, après « tout, est le juge souverain. »

Cette politique a sa précision, et au moins une virilité du moment, sinon une virilité de longue haleine. Je la comprends, si je ne la conseille pas, et j'ai dit quelques-uns de mes motifs dans la note sur les élections. La détermination que prendra Votre Majesté, sur la date de la dissolution du Corps législatif, en contient implicitement l'adoption ou le rejet.

Mais, autant il serait difficile de ne pas louvoyer actuellement dans les affaires extérieures, autant il serait nécessaire d'avoir devant le suffrage universel une allure déterminée. Il faudrait lui dire carrément : « Le « journalisme et les passions ennemies tournent violem- « ment toute liberté nouvelle contre la stabilité des « institutions ; le pays est loyalement consulté sur la

« convenance de l'ajournement des réformes proposées « le 19 janvier. » A ce point de vue, je demande à Votre Majesté la permission de lui soumettre une objection respectueuse à l'égard des indications transmises par ordre de l'Empereur à M. de Saint-Paul, et destinées à servir de thème à quelques articles de journaux.

Une polémique dans ce sens, si voilée qu'elle soit, fournirait bien vite l'occasion ou le prétexte à tous les journaux de crier à la réaction et même à la trahison. Il me paraît tout à fait inutile de donner un pareil prétexte aux agressions. La résolution d'un retour n'est pas de celles qu'on puisse utilement pressentir en la versant dans la polémique des journaux. Il faudrait carrément la poser devant le pays, lui demander sa décision, et, du même coup, reprendre les armes disciplinaires conférées à l'administration par le décret de 1852.

En dehors de cette ligne de conduite, toute indécision, tout tâtonnement ne ferait qu'augmenter le trouble des esprits et l'ardeur des attaques. Je croirais donc, jusqu'à nouvel ordre, plus sage de ne pas faire les publications indiquées par Votre Majesté.

J'ai répondu par le télégraphe à la bienveillante invitation de Votre Majesté; je lui en témoigne de nouveau mes remerciements.

Daignez, Sire, agréer l'assurance de mon profond respect et de mon entier dévouement.

E. ROUHER.

P. S. Votre Majesté se plaint du défaut de fermeté de la justice. Compter sur une répression par la justice

est une pure illusion : c'est une arme essentiellement intermittente et faible. En user trop souvent, c'est risquer de briser cet instrument fragile. L'Empereur en aura la preuve par le jugement rendu hier contre *le Courrier français* pour un article détestable. Ce jugement condamne M. Vermorel à 500 francs d'amende.

LXXIX

LETTRE DE M. DE PERSIGNY A NAPOLÉON.

SIRE,

M. Rouher a fait un magnifique discours, quoique affaibli par une concession que je regrette. Il a remis les principes à leur place, et il en était temps. Mais je me permettrai de dire à ce sujet comme Catherine de Médicis : *Le drap est bien coupé, il faut maintenant le coudre*; c'est-à-dire : il faut rétablir l'autorité par des actes. Or, comme ce n'est pas par des discours ni par les attaques des ennemis que l'autorité a été ébranlée, mais bien par la faiblesse du pouvoir, ce n'est pas par des paroles qu'on peut la rétablir. Dans huit jours on aura oublié le discours du ministre comme ceux de l'opposition, et la situation continuera en s'aggravant si l'on ne prend pas en toutes choses l'attitude que réclame le pays.

J'ai assisté aux principales séances de la Chambre. Cette Chambre est excellente; aussitôt qu'on fait acte d'énergie ou d'autorité, elle applaudit avec transport.

Si depuis deux ans on n'avait pas mis tout en question et même les candidatures officielles, il n'y aurait pas eu cette défection que signale le chiffre 65¹. Au lieu de se ménager un effet oratoire pour la fin de la discussion de l'Adresse, si M. Rouher, dès le début, avait posé carrément la question comme il l'a fait à la fin, l'amendement n'aurait pas eu lieu, et un fait grave, le chiffre de 65, ne serait pas venu accroître la situation en sollicitant de nouvelles défections.

On a fait juste le contraire de ce qu'il fallait faire. M. Rouher a fait au Sénat contre moi une harangue d'un libéralisme exagéré, et il a ainsi encouragé les esprits dans cette voie; puis il ne parle au Corps législatif que quand les positions sont prises, les amours-propres engagés et les noms compromis. Tout cela, calcul d'orateur qui se ménage un succès, mais politique nulle.

Néanmoins, le discours en lui-même est une déclaration excellente à laquelle je m'empresse d'applaudir; mais Dieu veuille que les paroles soient suivies d'effet.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté le très-humble et très-dévoué serviteur.

PERSIGNY.

Paris, ce 20 mars 1866.

¹ Il s'agit d'un amendement au projet d'Adresse qui, soutenu par MM. Émile Ollivier, Buffet, etc., combattu par M. Rouher, obtint, non pas 65 voix, mais 61.

L X X X

M. DE PARIEU A NAPOLÉON.

CONSEIL D'ÉTAT.

CABINET DU VICE-PRÉSIDENT.

Paris, le 16 août 1865.

SIRE¹,

Nous avons diné hier au ministère des affaires étrangères et bu loyalement à votre santé, si précieuse à la France.

Rentré chez moi et seul, j'ai beaucoup pensé à la marche des affaires de l'Empire, depuis 1859, époque des *dernières* observations écrites que je me suis permis de vous soumettre sur un système qui me paraissait alors à son début. Oserai-je vous soumettre mes réflexions?

Que de pas faits dans la voie de la décomposition du capital d'autorité depuis 1860, et presque toujours quand on pouvait ajourner ou refuser!

Qui obligeait, il y a peu de mois, à déclarer à la Chambre que les maires seraient choisis, *autant que possible*, dans les conseils municipaux? Pourquoi pas un langage plus restrictif, plus prudent?

Et maintenant, qui empêcherait encore de sauvegarder le principe par *quelques* maintiens de magistrats utiles sur les points où ils ont succombé à des hostili-

¹ Au crayon, en marge : « L'Empereur acceptera. »

tés politiques évidentes? comment démanteler un article de la Constitution sans un coup de canon, même à poudre, tiré pour sa défense?

Sans ambition personnelle, tenant un peu, comme l'empereur romain, *la cour pour marâtre et la philosophie pour mère*, je ne puis m'empêcher, dans l'intérêt de la stabilité des institutions du pays et dans celui de Votre Majesté, de vous communiquer cette réflexion au moment d'aller me reposer dans mes montagnes en lisant Machiavel, Montesquieu, Tocqueville, et souhaitant sincèrement à Votre Majesté de réaliser dans sa politique *intérieure* cette prudence qui me paraît exister dans sa politique *extérieure*, au moins depuis plusieurs années.

Je crois n'être ni un fanfaron, ni un dédaigneux, ni un homme stupidement chagrin.

Je vois partout brasser des affaires autour de vous.

On vous comblera de projets de détail, spirituellement exposés.

Où sont les conseils, le système, les vues politiques?

Je prie Votre Majesté de m'excuser, après cinq ans de travail *aux affaires*, de lui communiquer ces appréhensions, ces aperçus, ces respectueuses observations politiques.

Votre Majesté voudra bien daigner y voir la preuve des sentiments de dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, avec respect profond, son très-humble et obéissant serviteur et fidèle sujet.

E. DE PARIEU.

L X X X i

SUCCESSION DU MARÉCHAL MAGNAN.

MON CHER PIETRI,

Je vous envoie la petite note que vous m'avez permis de vous adresser.

Comme vous le verrez, nous restons en présence d'une différence de 150,000 francs, pour laquelle nous n'avons pas craint de solliciter la haute intervention de Sa Majesté.

En vous remerciant par avance de votre bienveillant concours, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

L. MAGNAN.

Le 4 janvier.

J'ai mis des chiffres ronds pour simplifier.

Dû au jour du décès du maréchal. . . 855,000 fr.

A DÉDUIRE :

1° Prix des immeubles.	510,000 fr.	} 685,000 fr.
2° Abandonné par la liste civile.	80,000	
3° Soldé par M. Haent- jens.	160,000	
4° Soldé par M ^e Haritoff, par M. Léopold Magnan. .	110,000	
5° Soldé par M. Legendre	25,000	
Reste due, pour solder intégralement le passif, la somme de.	<u>150,000</u>	
TOTAL ÉGAL. . .	<u>855,000</u>	

LXXXII

LETTRE DE M. CONTI AU PRÉSIDENT BENOIT-CHAMPY.

Cette lettre montre comment l'Empereur pesait sur les décisions judiciaires.

Palais des Tuileries, le 30 avril 1865.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'Empereur voit avec regret le procès civil pendant entre madame de Magnoncour et ses deux fils, dont l'un est officier de la garde impériale. Sa Majesté désirerait qu'il vous fût possible d'amener le rapprochement des parties et de prévenir par la conciliation le fâcheux retentissement d'une lutte judiciaire.

Agrérez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

CONTI.

RÉCLAMATION.

MM. Dentu frères nous envoient une protestation contre le passage suivant de la relation du graveur Lale (10^e livraison, p. 306 de notre édition) : « Dentu était un caméléon politique, plus royaliste que le roi. » MM. Dentu affirment que leur grand-père « n'a jamais varié dans ses opinions royalistes, et que, pendant les Cent jours, il a payé de sa liberté sa fidélité à ses convictions. »

LXXXIII

PROJETS D'ARTICLES

(tracés de la main de l'Empereur).

Napoléon avait, comme le prouvent les quittances trouvées dans ses papiers, trois journaux soldés sur sa cassette particulière :

le Peuple, de M. Duvernois, *le Dix-Décembre* et, à un moment donné, *l'Époque*. Il adressait de temps à autre sur les sujets à l'ordre du jour, des articles à ces journaux. C'est tantôt une attaque à l'opposition, tantôt un portrait de l'Impératrice, à propos de la Sainte-Eugénie. Nous publions aujourd'hui trois de ces articles ou brouillons d'articles.

1

Les idées ont une filiation avec les hommes. Pour savoir ce que nous sommes, il faut savoir ce qu'étaient nos pères.

Dans la grande crise de 1814 et de 1815, lorsque l'Europe était conjurée contre l'Empire, le peuple français montra le plus héroïque dévouement à Napoléon, glorieux représentant de toutes les grandes idées de la révolution. Mais il y avait alors dans le pays trois partis, que nous retrouvons encore aujourd'hui :

Les émigrés ;

Les républicains ;

Les libéraux.

Ces trois partis croyaient représenter la nation et ne représentaient que des instincts égoïstes et sans racine dans le pays. Le peuple resta fidèle aux grands souvenirs de la grande époque. Eh bien ! aujourd'hui il en est de même. La coalition de ces trois partis ne prévaudra pas contre le sentiment national, et ils auront beau mettre sur leur drapeau le grand mot de liberté : le peuple saura bien toujours que son bien-être, sa gloire, sa liberté réelle sont avec l'Empire.

2

Quel est le vrai représentant du peuple ? C'est celui

qui résume dans sa personne les votes de huit millions de Français. C'est celui qui assure l'ordre, la prospérité, le progrès ; qui maintient notre ascendant devant l'étranger et qui, tenant d'une main ferme le gouvernail, empêche le vaisseau de l'État d'échouer dans l'anarchie ou la réaction. Et ce qui prouve combien l'Empereur est le véritable représentant de la France, c'est que tous les autres personnages qui sont en évidence ne représentent que des coteries opposées les unes aux autres. Est-ce par exemple M. Jules Favre qui représente la France ? Il est républicain ; il veut que le chef du pouvoir soit renommé tous les quatre ans, qu'une Chambre unique soit souveraine et dispose du pouvoir exécutif, que les forces militaires de la France soient assez amoindries pour qu'elle ne puisse plus faire la guerre, etc. Est-ce M. Thiers ? Celui-là veut la monarchie et un gouvernement parlementaire ; il veut une armée permanente fortement constituée et plus considérable que celle qui existe ; il veut qu'on abandonne l'Italie et son unité, qu'on refuse à l'Allemagne la Confédération germanique, qu'on rétablisse le système protecteur, qu'on diminue les travaux publics.

Est-ce M. Jules Simon ? Celui-là veut, etc.

Est-ce M. Pelletan ? Celui-là veut 93, la guillotine et la liquidation sociale.

Est-ce M. de Falloux ? Celui-là veut la suprématie de l'Église.

Qu'on suppose maintenant tous ces grands citoyens réunis en conseil. Voit-on la cacophonie qui en résulterait ? MM. Jules Favre, Thiers, Pelletan, Jules Simon, Falloux décidant des destinées de la France ! Que le

peuple sensé réfléchisse à ce dilemme : ou soutenir l'Empire, ou l'anarchie !

3

Ce que nous voulons ¹.

Nous voulons l'affermissement du gouvernement actuel et le respect de la Constitution ;

L'anéantissement des anciens partis ;

La conciliation pour tous ceux qui se rallient franchement ;

Le progrès sous toutes ses formes ;

La dignité vis-à-vis de l'étranger ;

Le bien-être des classes agricoles et industrielles.

Il est un fait réel, c'est que l'Empereur est resté aussi populaire qu'il y a quinze ans, tandis que son gouvernement ne l'est pas.

D'où vient cette anomalie ?

C'est que les agents du pouvoir, au lieu d'imiter la bienveillance extrême du chef de l'État, sa modestie et sa simplicité, ont été infatués des pouvoirs qui leur étaient délégués, et qu'ils ne se sont pas assez occupés de suivre les inspirations des populations et ne se sont pas assez occupés de leurs intérêts.

Les administrations sont restées avec le même esprit que sous Louis-Philippe, hautaines et routinières.

Les préfets ont voulu faire les pachas et imposer leurs volontés aux populations.

Le gouvernement de l'Empereur est le plus honnête qui ait jamais existé, mais il s'est laissé contaminer par des hommes qui, sans être au pouvoir, étaient en rela-

¹ Le titre est, comme la pièce entière, de la main de Napoléon.

tion avec le gouvernement et qui le compromettaient par leurs spéculations.

La presse, au lieu de contrôler les actes de tous les agents du pouvoir, ou a été servile ou rebelle.

Dévoués sans réserve à l'Empereur, notre tâche est de le servir, non en aveugles, mais avec les yeux ouverts. Blâmant tout ce qui est blâmable, osant résolument dire notre opinion sur les hommes comme sur les choses, ne donnons notre éloge que sur ce qui est bon et éclairons le gouvernement sur ce qu'il doit savoir.

La gloire de la France, le bonheur du peuple, la prospérité de l'Empire et de l'Empereur, telle est notre devise.

LXXXIV

Lettre du prince Napoléon à la reine de Hollande. Cette lettre, datée de février 1866, a probablement été livrée à l'Empereur par le cabinet noir.

LETTRE DU PRINCE NAPOLEÓN A LA REINE SOPHIE.

(Sous le couvert de M. Helfferich à la Haye.)

Dimanche, 11 février.

Février 1866.

Chère Sophie, j'ai reçu votre lettre du 5. Je devais partir hier : des affaires m'ont retenu, et jusqu'au dernier jour j'ai eu des ennuis ; je pars ce soir. *On* se conduit vis-à-vis de moi aussi mal que possible ; je n'ai aucune illusion à me faire ; *on* ne pardonne pas à un homme d'aimer la liberté. Tout est noir ici : croyez-moi, *cela ne peut durer ainsi*. J'en suis fort triste. Rien

n'y fait, personne n'est écouté. *On court à sa perte!* et à la perte du pays!

Je ne sais si je me plairai en Italie; j'essayerai. Paris et la position que j'y ai me sont fort désagréables! Les discussions à la Chambre des députés seront vives et feront mauvais effet. Il y a irritation, malveillance et anarchie partout.

C'est mon fils aîné qui a été souffrant; il va bien.

Croyez-vous sérieusement que la Prusse et l'Autriche se brouillent? Je crois bien que Bismark le veut; mais que représente ce ministre? Quelle force a-t-il? Détesté par les libéraux, peu soutenu par le parti de la Croix, auquel les officiers de l'armée appartiennent, il sera lâché par le roi, qui aura peur; je ne crois donc pas qu'il faille faire fond sur M. de Bismark. Il a fait des avances à l'Italie: je n'y crois pas du tout, du tout. Je sais que ce n'est pas l'avis de notre ambassadeur à Berlin, M. Benedetti.

Je ne me souviens pas de M. Carutti; je crois qu'il a été sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères.

Adieu, chère amie. Écrivez-moi à Hubaine, à Paris.

LXXXV

GUERRE DE 1866. — LETTRE DU PRINCE NAPOLÉON (JÉRÔME)
A L'EMPEREUR.

Il se plaint, au nom de Victor-Emmanuel, que les affaires d'Italie soient traitées en dehors du roi, et que l'Empereur continue à se taire sur ses desseins.

SIRE,

J'ai communiqué à mon beau-père ce que Votre Ma-

jesté m'a écrit. Je crois, comme je vous l'ai dit hier soir, à de l'exagération de la part de Gramont et à *peu de sincérité* de la part de l'empereur d'Autriche, dont le but évident est de séparer l'Italie de la Prusse pour en venir à bout séparément. C'est dans ce but qu'il laisse entrevoir la Vénétie, qu'il ne cédera pas, ou à des conditions impossibles ; mais, en attendant, il aura gagné du temps, ce qui est tout en politique et à la guerre. Il espère affaiblir ses ennemis en les rendant hésitants ; c'est bien là le but de la politique autrichienne.

Le roi de Prusse est faible, indécis, mais non traître ; du reste, cela se verra par sa conduite. Votre Majesté verrait-elle de l'inconvénient à ce que le roi d'Italie provoque une explication du roi de Prusse sur ce que l'empereur d'Autriche a dit ?

D'après les dépêches d'Italie, il est clair qu'ils y sont *très-inquiets* : ils savent la mission de Gramont par le bruit public ; le roi désire la connaître, et Votre Majesté ne lui dit rien ; il est tourmenté de voir les affaires d'Italie traitées en *dehors de lui* sans qu'il en soit informé ; de là ses *demandes pressantes*. Le langage des personnes influentes de votre gouvernement n'est pas fait pour rassurer l'Italie, étant tout à fait favorable à l'Autriche. *M. de Goltz m'en a parlé hier soir*. Le roi d'Italie, *ne sachant rien*, doit craindre que la France ne veuille lui faire abandonner l'alliance prussienne pour un mirage vénitien garanti par rien ; votre silence, sur la réponse de l'Autriche surtout, l'inquiète. Je ne puis l'éclairer, ne sachant rien moi-même sur cette réponse. Je le lui ai écrit en transmettant *textuellement* la réponse confidentielle de Votre Majesté, qui ne contient pas un mot

de ce qu'elle traite sur l'Italie à Vienne. Nigra écrit au général Lamarmora qu'il est dans la même ignorance ; ils ne veulent pas le croire, à Florence. Les ténèbres ne peuvent qu'agiter le gouvernement italien et avoir de graves conséquences.

Veillez agréer, Sire, l'hommage du profond et respectueux attachement avec lequel je suis, de Votre Majesté,

le très-dévoué cousin,

NAPOLÉON (Jérôme).

Paris, Palais-Royal, ce 12 juin 1866.

LXXXVI

LETTRES DU PRINCE JÉRÔME NAPOLÉON A L'EMPEREUR.

Le prince Napoléon écrit à son cousin pour lui recommander, dans la première de ces lettres, M. Ernest Renan, et dans la seconde M. Émile de Girardin. Cette dernière lettre a été trouvée incomplète. Il s'agit évidemment, dans la première, des *Questions contemporaines* de M. Renan, dont la préface fit quelque bruit.

1

SIRE,

Vous serez peut-être étonné de recevoir cette lettre, quand vous verrez surtout qu'elle ne vous parle ni de politique, ni d'affaires personnelles, ni de demandes. M. Renan est mon ami : c'est un esprit très-supérieur ; je le vois souvent et nous causons philosophie. Il publie un recueil de divers articles, et je l'ai engagé à y joindre une préface résumant ses idées sur les sujets les plus élevés. C'est cette préface que je vous envoie et

pour laquelle je vous demande une demi-heure. Je ne partage pas *toutes* les idées de M. Renan, mais *une grande partie*. Je crois que vous ne regretterez pas cette lecture. Laissez-moi espérer qu'elle vous donnera quelques instants d'intérêt et de hautes réflexions : voilà mon seul but. Je m'adresse beaucoup plus à l'homme, au penseur, qu'au souverain ; après tout, il doit rester sous le manteau de pourpre un cœur et sous la couronne une tête ; j'en suis bien certain et je n'ai pu résister à ce désir de vous faire lire ces lignes. Si cela vous ennuie, pardonnez-moi, et surtout ne vous trompez pas sur le mobile bien simple qui m'a fait vous faire cette communication.

Veillez agréer, Sire, l'hommage du profond et respectueux attachement avec lequel je suis, de Votre Majesté, le très-dévoué cousin,

NAPOLÉON (Jérôme).

2

SIRE,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté :

1° Un projet de sénatus-consulte pour lequel je demande votre autorisation de renvoi au Conseil d'État. Il s'agit de rendre exécutoire à la Réunion la loi sur les mines.

2° Une concession d'établissement thermal en Algérie. Cette concession a été approuvée par le Conseil d'État.

3° Une lettre de mon cousin le marquis Pepoli, de Bologne, qui m'a prié de la faire parvenir directement à Votre Majesté.

Je crois que l'Empereur doit être satisfait de l'effet produit sur l'opinion publique par un décret sur la suppression du gouverneur général à Alger et la nomination du général Mac-Mahon. Je les vois approuver par ceux qui veulent de grandes réformes aussi bien que par ceux qui sont plus craintifs.

Je vais envoyer à l'Empereur le rapport et le projet de décret sur les attributions des généraux et préfets ; c'est un travail qui demande un peu de temps et d'étude. Ce qui me préoccupe, c'est le choix à soumettre à Votre Majesté des préfets d'Alger et de Constantine, ces fonctions étant vacantes. Les hommes pour appliquer un nouveau système et le faire réussir me paraissent peut-être plus importants encore que les institutions, les lettres et arrêtés. Le préfet d'Alger surtout a une belle mission ; il aura une grande part dans le développement à donner à la ville, dont l'administration municipale offre peu de ressources. L'Algérie sera la plus belle conquête du second Empire. Mon ambition serait, pour répondre à votre confiance, de donner assez de développement à cette conquête pour que dans quelques années vous puissiez nommer votre fils *roi d'Algérie*, sans que ce soit un vain titre. Le développement de la ville doit donner beaucoup d'éclat au nouveau gouvernement. Je voudrais y faire faire une belle promenade, des docks, de beaux établissements, de grandes rues, un monument pour la statue de l'Empereur, et en un mot tout ce qui peut frapper l'imagination, être utile et donner une grande idée de la France et de l'Empereur. Il faut pour cela y faire arriver les capitaux privés. Un administrateur habile, ferme, persévérant, voyant les affaires de haut sans

s'embarrasser des détails, poursuivant notre but, est indispensable. J'ai une idée que personne ne soupçonne et sur laquelle je viens prendre vos ordres, quelque bizarre et singulière qu'elle puisse vous paraître. C'est de nommer M. Émile de Girardin à cette place ; sans l'avoir consulté, je crois qu'il accepterait. Sa ténacité, ses talents, son dévouement, sur lequel vous pouvez, je crois, compter, la position de sa femme, son amour de l'étude, le rendent propre à ces fonctions, s'il veut les accepter. Politiquement, c'est un *déclassé* ; il est détesté des républicains ; s'il accepte, il est plus que compromis et ne pourra que vous servir. De plus, ce que ses idées politiques pourraient avoir d'effrayant sont sans inconvénient en Algérie. Il a beaucoup de ressource dans l'esprit ; c'est un ami des mauvais jours, qui au fond aime et admire l'Empereur, qui est très-ambitieux et a la rage de faire quelque chose. Sa femme est gentille ; il a 80,000 livres de rentes, dépensera et représentera bien. En un mot, je crois qu'il pourra faire beaucoup de bien et aucun mal. Même ce qui paraîtra étrange et inattendu n'est pas un inconvénient. Je réponds de ses bonnes relations avec le général Mac-Mahon ; il a un caractère très-liant et souple avec les hommes, de bonnes manières.

Quel danger peut-il y avoir ? Si vous en êtes mécontent, vous pourrez toujours le révoquer, et d'avoir été préfet d'Alger ne le grandira pas beaucoup et n'en fera pas un homme dangereux ; au contraire, il sera compromis avec nous sans retour. Je crois avoir assez d'influence personnelle...

(La fin de la lettre manque et n'a malheureusement pas été retrouvée.)

LXXXVII

LISTE DES DÉCORATIONS DU PRINCE IMPÉRIAL.

Autriche.	Saint-Étienne de Hongrie.
Bavière.	Saint-Hubert.
Belgique.	Léopold.
Danemark.	Eléphant.
Deux-Siciles.	Saint-Ferdinand.
Espagne.	Toison d'or.
France.	Légion d'honneur et Médaille.
Grèce.	Sauveur.
Honduras.	Santa Rosa.
Mexique.	Aigle.
Monaco.	Saint-Charles.
Pays-Bas.	Lion.
Portugal.	Tour et Épée.
	Saint-Benoît d'Avis.
Prusse.	Aigle noir.
	Aigle rouge.
	Saint-André.
	Saint-Alexandre.
Russie.	Sainte-Anne.
	Saint-Stanislas,
	Aigle blanc.
Saint-Marin.	Ordre de Saint-Marin.
Sardaigne.	Annonciade.
Saxe-Weimar.	Faucon blanc.
Suède.	Séraphins.
Tunis.	Nicham.
Turquie.	Osmanie.
Wurtemberg. Mai 1870.	Couronne.

LXXXVIII

LETTRES DE M. MAGNE SUR LES TITRES DE NOBLESSE.

L'idée de relever l'ancienne aristocratie et de fonder une nouvelle noblesse a préoccupé Napoléon III autant que Napoléon I^{er}. Ces deux prétendus défenseurs de la démocratie française ont passé leur vie à

essayer de restaurer l'ancien régime dans ce qu'il avait de plus suranné. Quant à Napoléon I^{er}, la preuve n'est plus à faire, il suffit de lire le *Bulletin des lois* du premier Empire¹. En ce qui concerne Napoléon III, nous pourrions reproduire ici jusqu'à quatre mémoires savamment élaborés par les fortes têtes du second Empire, les Baroche, les Delangle, etc., etc. Mais ce serait une lecture fastidieuse, Nous nous en tiendrons aux lettres suivantes de M. Magne, qui aboutissent aux mêmes conclusions. Tous ces bourgeois, fonctionnaires parvenus, rêvaient une espèce d'aristocratie bureaucratique qui aurait éternisé les charges entre les mains de quelques familles. Les idées approuvées par M. Magne ne sont qu'un premier échelon : titres nobiliaires attachés hiérarchiquement à certaines fonctions civiles et militaires et transmissibles par voie d'hérédité. Un mémoire que nous avons sous les yeux va plus loin. L'auteur estime qu'il serait possible, une fois que l'habitude aurait consacré cette première réforme, de rétablir les majorats pour la nouvelle noblesse administrative.

1

Montaigu, le 18 novembre 1865.

SIRE,

La question des *titres* sera peut-être traitée devant Votre Majesté pendant le congé qu'elle a eu la bonté de m'accorder pour la triste cause que je lui ai fait connaître. Comme il est juste que, sur un sujet aussi grave, chacun ait la responsabilité de son opinion, je demande à Votre Majesté la permission de lui dire les

¹ Ajoutons que la note suivante, copiée sur un autographe de la main de Napoléon I^{er}, a été trouvée, dans les papiers de Napoléon III, au milieu des documents sur la noblesse auxquels nous faisons allusion. Cette organisation d'une féodalité arithmétiquement méthodique mérite assurément de passer sous les yeux du public.

Autographe écrit en entier de la main de l'Empereur.

(Politique.)

DUCS.

Il faut 50 maisons à Paris qui s'élèvent avec le trône (*sic*); il faut

motifs de celle que j'ai exprimée dans la réunion préparatoire du Conseil privé.

Il faut d'abord bien poser la question.

S'agit-il de savoir s'il est juste, s'il est utile, s'il est politique, dans une société comme la nôtre, de rétablir les titres de noblesse ?

Non ; cette question fondamentale a été résolue.

Le Gouvernement provisoire les avait radicalement abolis, sans distinguer entre le passé et l'avenir (décret du 29 février 1848).

Votre Majesté, pendant la dictature, les a relevés d'une manière tout aussi générale (décret du 24 janvier 1848).

Mais ce qui est plus décisif encore, c'est que l'article du code pénal de 1810, qui punissait l'usurpation des titres et qui avait été abrogé en 1832 a été remis en

leur donner 500,000 argent ou bons de la caisse pour payer la maison et au moins 100,000 de rentes.

15,000,000

5,000,000

CONTES.

60 maisons qui aient maison à Paris ou dans les chefs-lieux de départements; il faut qu'ils aient 50,000 francs de rentes au moins, et 200,000 pour payer la maison.

12,000,000

5,000,000

BARONS.

400 barons ayant au moins 5,000 de rentes.

200,000

(Noms illisibles : 1/4 des 50 noms, 1/12 des 60. Suivent quatre feuilles d'ébauches couvertes de chiffres, raturées et quelques noms.)

Pour copie conforme et collationnée :

Turin, le 18 novembre 1864.

L'attaché à la Légation impériale,

Signé : H. DE FAVERNEY.

vigueur, après un renvoi favorable du Sénat, par la loi du 7 mai 1858.

Enfin, le conseil du sceau, destiné à mettre en œuvre l'institution des titres et qui en avait suivi les vicissitudes, a été rétabli par le décret du 8 janvier 1858, et est en pleines fonctions.

Si je rappelle ces faits à Votre Majesté, c'est pour montrer que sur la question des titres en eux-mêmes tout est réglé : le principe, la sanction, la procédure. Le souverain, le Sénat, le Corps législatif se sont prononcés.

Les considérations d'un ordre si élevé, rappelées et développées dans le rapport de la Commission du Sénat, ont reçu la consécration la plus complète, autant que cela pouvait dépendre de la loi et des décrets.

Ainsi donc, deux faits sont acquis et hors de toute discussion :

D'une part, les titres de noblesse sont rétablis ; leur valeur sociale est reconnue et protégée par la loi ; ils constituent pour ceux qui les possèdent, non-seulement une distinction, mais une sorte de fortune, d'un prix réel, ayant cours à peu près partout ; au fond, très-appréciés, très-recherchés dans le milieu même qui affecte le plus de les dédaigner.

D'autre part, la loi a placé dans les mains du souverain, qui peut en user à sa volonté, une force considérable, un moyen puissant de récompense et d'émulation. Ce moyen repose, dit-on, sur la vanité ; mais, tant que ce sentiment sera, comme l'a si bien dit le Premier Consul, un des grands mobiles de l'humanité, le souverain qui négligerait de le faire tourner à son profit

et au profit de l'État perdrait un de ses avantages.

Aujourd'hui donc le débat ne peut plus rouler sur des questions de principe. C'est une affaire de conduite.

Il faut se demander :

Si la loi et les décrets qui ont rétabli les titres ont été exécutés jusqu'ici d'après leur véritable esprit ;

S'il serait utile et politique de changer de voie, et quel serait le meilleur moyen.

Si ce qu'on dit est vrai, le rétablissement des titres n'aurait guère profité jusqu'ici, sauf quelques rares et glorieuses exceptions :

1° Qu'aux anciennes familles nobles, dont les titres ont reçu de la loi nouvelle qui les protège, une plus grande valeur ;

2° A quelques autres familles dont la position douteuse a été régularisée ;

3° Aux descendants des serviteurs du premier Empire, qui ont été dispensés de la condition du majorat ;

4° Enfin, à quelques individualités qu'on suppose, certainement à tort, avoir obtenu cette faveur autant par leurs sollicitations que par leurs titres.

Reconnaître les anciens services dans la personne des descendants est une pensée élevée et juste. La France est une. Le temps ne lui fait pas oublier ceux qui l'ont illustrée ; c'est un sentiment plus général et plus profond qu'on ne suppose. Il a la même origine que celui qui fait respecter l'hérédité de la propriété. De même qu'on trouve juste que la propriété, qui est l'accumulation du travail de l'homme, passe à ses enfants, de même on trouve juste que l'accumulation d'honneur, fruit d'une vie dévouée et utile à l'État,

honneur qui est aussi une propriété, ne s'éteigne pas avec celui qui l'a acquise, mais qu'elle passe à sa postérité. D'ailleurs le souvenir des services rendus, la gloire qui en résulte, ne sont pas seulement un patrimoine de famille, c'est un patrimoine national; en le respectant dans les mains de ceux qui en sont les dépositaires naturels, la nation sait qu'elle défend son bien.

Aussi, lorsque l'Empereur, par son décret du 24 janvier 1852, rétablit les titres, il ne rencontra aucune protestation; ce décret fut considéré, au contraire, comme l'une des mesures par lesquelles le nouveau gouvernement entendait remettre la pyramide sur sa base.

Mais, de bonne foi, cette mesure n'aurait-elle pas rencontré les plus vives répugnances, s'il avait été décidé qu'elle ne profiterait sensiblement qu'aux anciens services, et consacrerait une sorte de privilège au profit des anciennes familles, pour la plupart hostiles au nouvel ordre de choses? Cette infériorité attribuée aux nouveaux services rendus à l'État, par comparaison avec les anciens, aurait frappé l'opinion par son côté injuste et impolitique.

Eh bien! cette injustice n'est pas, tant s'en faut, dans l'esprit de la loi et des décrets dont j'ai parlé; il s'agit d'empêcher que, par une sorte de pratique et d'habitude, elle ne finisse par s'introduire définitivement dans les faits.

Quelle est la meilleure marche à suivre pour parvenir à ce but? Tel est, suivant moi, dans l'état actuel de la question, le seul point véritablement discutable.

Or, je suis persuadé que procéder par *catégories de*

fonctions, suivant l'exemple des anciens gouvernements et de l'Empire, est ce qu'il y a de mieux.

On a dit que ce serait aller contre les tendances de l'opinion publique. Il faut distinguer. Certainement il y a une fraction du public qui est l'ennemi irréconciliable de toute inégalité, de toute supériorité, de toute hérédité : c'est cette fraction qui demande l'abolition de la propriété ; qui, en 1848, voulait supprimer la Légion d'honneur, et qui, ces jours derniers encore, dans le congrès de Liège, parlait de passer sur les têtes le niveau égalitaire de la République. Évidemment ce n'est pas à cette fraction qu'il faut songer à plaire. Le gouvernement s'honore en lui résistant ; en rétablissant les titres il savait bien qu'il la froissait.

Dans les autres classes de la société, les sentiments sont tout différents. D'où vient la valeur incontestable des titres, si ce n'est de l'opinion publique ? Il ne faut pas s'arrêter aux dénigrements superficiels, qui au fond cachent bien plus d'envie que de répugnance. Lorsqu'en 1848 les titres furent supprimés, c'était bien le moment pour l'opinion publique de se prononcer. Eh bien, ce qui est certain, c'est qu'elle ne ratifia jamais cette décision ; car jamais dans le monde et dans les salons les titres de marquis, de comte, de baron, n'avait été annoncés avec plus d'éclat que sous la République.

D'ailleurs, le meilleur moyen de ménager l'opinion, c'est de procéder par catégories et d'attacher le titre aux fonctions. Si quelque chose irrite l'envie, ce sont les distinctions qui portent directement sur des noms propres. Une mesure générale créant des titres comme conséquence des fonctions, auxquelles tout le monde

peut prétendre, est tout à fait dans l'esprit du gouvernement, à la fois monarchique et démocratique, de l'Empire.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur.

P. MAGNE.

25 novembre 1865.

SIRE,

Je sais que dans les discussions de la nature de celle qui, jeudi dernier, a divisé le Conseil privé, on peut facilement supposer aux uns le désir des distinctions et aux autres la recherche de la popularité, et jeter ainsi du doute sur la sincérité des opinions.

Un mot que j'ai entendu, et auquel je n'ai pas d'abord assez pris garde, m'oblige, en ce qui me concerne, à protester énergiquement contre toute supposition semblable.

Parti du plus bas, arrivé au plus haut de l'échelle, par le travail, la conduite et l'inépuisable bienveillance de Votre Majesté, je n'éprouve absolument aucun besoin de distinctions nouvelles. Votre Majesté, qui depuis quinze ans me voit à l'œuvre, peut me rendre cette justice que personne dans son gouvernement, ne fuit, plus que moi, le bruit, l'éclat, les intrigues, les réclames de toute espèce. Je me contente de servir de mon mieux et, je le déclare, un mot de satisfaction de Votre Majesté est, à mes yeux, la plus haute des récompenses, celle qui m'a toujours fait le plus de joie. Je puis transmettre à mes enfants plusieurs lettres de Votre Majesté, qui, pour un plébéien comme moi, ainsi que pour eux,

valent mieux que tous les parchemins de noblesse.

En parlant comme je l'ai fait l'autre jour, j'étais donc parfaitement indépendant et libre de toute préoccupation personnelle. Je n'étais déterminé que par mon dévouement et par les deux raisons principales que voici :

Le gouvernement de Votre Majesté est un gouvernement *monarchique, héréditaire et démocratique*. Ces trois principes se sont manifestés avec évidence dans son origine. C'est eux qui ont inspiré le peuple en masse lorsqu'il s'est porté vers l'héritier *légitime* de Napoléon I^{er}, de préférence à tout autre. L'idée de monarchie, l'idée d'hérédité, l'idée démocratique sont l'essence et la valeur du gouvernement actuel.

Eh bien, de là, suivant moi, doivent dériver ses devoirs et ses tendances, car ce n'est qu'en perdant de vue leur origine que les gouvernements ont le plus de chances de s'égarer.

Or, comme monarchie héréditaire, le gouvernement ne doit pas, à l'exemple de Louis-Philippe, s'entourer d'institutions *républicaines*, dont la nature est d'être viagères. Ce défaut de logique contenait le germe du conflit qui a renversé l'établissement de Juillet. Une monarchie héréditaire doit s'entourer, autant que possible, d'institutions participant de son propre caractère, et pouvant survivre, comme elle, à la suite des générations. Une monarchie qui, par son principe, se distingue et s'isole de tout ce qui l'entoure ; qui fait contraste avec toutes les autres institutions du pays ; qui veut avoir pour elle seule le privilège de la durée, peut, à un moment donné, se trouver bien seule et bien faible.

Le gouvernement actuel aurait d'autant plus de tort de se conduire ainsi, que l'institution dont il s'agit existe ; qu'elle est, quoi qu'on en dise, acceptée et même singulièrement appréciée ; que le gouvernement lui-même la protège et la fait valoir, et qu'en définitive la seule question à résoudre est de savoir s'il doit ou non la faire tourner à son profit.

Comme monarchie *démocratique*, le gouvernement ne doit pas admettre les privilèges, et il doit, quand il les rencontre, les supprimer.

Or il existe aujourd'hui, au profit de certaines familles, qui ont servi les anciens gouvernements, un privilège injuste, criant, et d'autant plus intolérable qu'il n'est pas créé par les lois, mais par le fait même du gouvernement actuel. Ce privilège ne peut cesser que de deux manières : ou par l'abolition radicale des titres, comme l'avait fait l'Assemblée constituante : alors l'égalité rentrerait dans les rangs de la société ; ou par une institution qui les rende accessibles à tous, comme avait fait Napoléon I^{er}, à l'exemple des anciennes monarchies.

Car je prie l'Empereur de vouloir bien remarquer que rien n'est moins démocratique que ce qui existe aujourd'hui. C'est l'aristocratie du passé. Eh bien, faire cesser cela, ouvrir les rangs, comme on l'a fait pour la Légion d'honneur, à tous les mérites signalés, attacher les titres à certaines fonctions qui supposent de longs services rendus au pays, mais auxquels, par le travail, le courage, le talent, le fils de l'ouvrier sans fortune peut parvenir tout aussi bien que le fils du millionnaire ou du grand seigneur, n'est-ce pas détruire un privi-

lége, n'est-ce pas se placer en pleine démocratie? j'entends parler de la bonne.

Telles sont les raisons qui ont déterminé mon avis.

Pour ma part, je suis convaincu que si, dans une lettre adressée par l'Empereur au garde des sceaux, pour lui ordonner de préparer un décret, Sa Majesté exposait, avec la hauteur de raison et de style qui la caractérise, les idées si élevées et si justes contenues dans l'exposé de M. de Persigny; si elle déclarait que son intention est non d'établir, mais de détruire un privilège; d'entrer dans la véritable voie de l'égalité, en rendant les titres accessibles à tous; d'écarter toute idée de faveur personnelle ou de sollicitation en les attachant à certaines fonctions ou à certains grades de la Légion d'honneur qui sont le fruit de services rendus au pays;

Je suis persuadé, dis-je, qu'un tel passe-port les ferait accepter, parce qu'il existe dans l'opinion un fond de justice et de logique auquel l'Empereur ne s'est jamais adressé en vain.

Le succès serait plus sûr encore, si Sa Majesté commençait par déclarer qu'elle s'est fait rendre compte des travaux du conseil des sceaux; qu'elle a voulu connaître les résultats des lois nouvelles concernant les titres; qu'elle s'est convaincue qu'il en résultait un véritable privilège au profit des serviteurs des anciens gouvernements et des anciennes familles; que ceci est contraire aux principes de l'égalité et ne pouvait entrer dans l'esprit de son gouvernement; que, s'il est juste et patriotique d'honorer les services rendus au pays et d'en transmettre le souvenir, comme exemple et moyen

d'émulation, il ne faut pas en faire un privilège au profit du passé, mais en rendre l'accès possible à toutes les classes, etc., etc.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

P. MAGNE.

LXXXIX

NOTE SUR L'ÉTIQUETTE A OBSERVER AVEC LA REINE VICTORIA.

L'ex-empereur a toujours été très-préoccupé des questions d'étiquette. En toute occasion, il s'enquérât des précédents, qu'il faisait rechercher tant dans l'histoire de l'ancienne monarchie que dans celle de Napoléon I^{er}. En voici une preuve flagrante, intitulée : *Note sur l'étiquette à observer avec la reine Victoria.*

Voyage de la reine de la Grande-Bretagne en France.

5 août 1865.

On n'a pas d'autre exemple du voyage d'un souverain de l'Angleterre en France que celui du roi Henri VIII, qui s'est rencontré avec François I^{er} au camp du Drap d'or.

Calais et Guines n'appartenaient plus à la France à cette époque. Le roi François I^{er} était allé à Montreuil pour y passer les fêtes de Pâques, quand le roi Henri VIII débarqua à Calais et se rendit à Guines avec la reine d'Angleterre. François I^{er} n'alla pas au-devant de Henri VIII; il alla seulement s'établir à Ardres.

Le roi d'Angleterre lui envoya une ambassade; le roi de France en envoya une au roi d'Angleterre, puis des

visites furent échangées. Ce fut le roi Henri VIII qui fit la première.

Cette rencontre au camp du Drap d'or n'offre aucun rapprochement qui puisse devenir utile dans la circonstance présente et fournir, de près ou de loin, quelque indication pour le cérémonial à observer.

Recherchons des exemples modernes.

Au mois d'août 1845, la reine Victoria voulut, accompagnée de son époux, visiter le berceau du prince Albert et faire une visite au château de Cobourg.

Elle devait naturellement passer par les provinces rhénanes de la Prusse, mais elle ne se proposait pas de visiter Berlin. On avait alors des inquiétudes politiques dans la capitale de la Prusse, et le roi, voulant aller au-devant de la reine d'Angleterre, s'écartait avec peine de Berlin. Il se mit cependant en route pour les provinces rhénanes et se rendit, en compagnie de la reine de Prusse et de la princesse de Prusse, au château de Stolzenfels, situé près du Rhin, et qui servait de résidence habituelle au prince de Prusse.

Il ordonna que, dès son entrée sur le territoire prussien, la reine Victoria fût fêtée, et il consacra pour tous les frais de cette réception quatre cent mille thalers.

La reine s'était mise en route avec lord Aberdeen, son ministre des affaires étrangères, lord Liverpool, lady Gainsborough et lady Canning.

Le 10 août elle était à Bruht et reçut une fête dans le château.

Le 11, elle arrivait à Aix-la-Chapelle.

C'est là que le roi de Prusse vint au-devant d'elle, au

débarcadère. Il était, ainsi que toute l'assistance, à l'exception des aides de camp, en habit civil.

Le roi conduisit sur-le-champ la reine d'Angleterre au château de Stolzenfels, où elle fut traitée avec splendeur et ne demeura que trois jours.

Il est à remarquer que cette reine eut, dans cette réception, le vif déplaisir de voir son mari traité en simple prince de troisième classe et ne jouissant que de l'Altesse. Cette étiquette lui fut particulièrement odieuse, et elle eut beaucoup de peine à ne pas le faire sentir au roi son hôte.

Le roi n'a pas reconduit la reine Victoria ; il s'est rendu sur-le-champ à Berlin, dont la fermentation était menaçante.

On peut citer encore la rencontre de l'empereur Nicolas avec le jeune empereur d'Autriche, en septembre 1853.

L'empereur François-Joseph, quelles que fussent les obligations de l'Autriche envers la Russie, n'alla point au-devant de l'empereur Nicolas. Il se borna à l'aller rejoindre à Olmütz, où celui-ci s'était arrêté ; mais il le reconduisit d'Olmütz jusqu'à la frontière des États autrichiens.

Ces deux rencontres ne donnent pas des enseignements bien nets pour la circonstance qui se prépare. La France est d'ailleurs, en matière de courtoisie, habituée plutôt à donner des exemples qu'à en recevoir.

Jusqu'où l'Empereur ira-t-il au-devant de la reine de la Grande-Bretagne, si Sa Majesté y va en personne ?

Ou bien l'Empereur attendra-t-il la reine à Saint-Cloud, se bornant à faire recevoir cette princesse au port

de débarquement par S. A. I. M^{gr} le Prince Napoléon, qui serait chargé de la convoyer à Saint-Cloud?

D'un côté, il est à remarquer que le prince Albert, qui est venu au-devant de l'Empereur et de l'Impératrice, n'est pas roi; il n'est qu'Altesse Royale, il n'est que le mari de la reine.

En outre, la reine d'Angleterre ne s'est pas approchée de sa capitale, bien que la présence de notre Impératrice, dont la dignité, si elle n'est pas souveraine, est bien supérieure à celle du prince Albert, eût pu lui conseiller d'ajouter à la politesse du cérémonial qui avait été adopté sur ce point.

Mais, d'un autre côté, ce n'est point d'une visite politique qu'il s'agit, mais d'une visite purement courtoise et à laquelle il est naturel, nécessaire, en France surtout, de répondre par une courtoisie qui ne marchande sur aucun détail d'étiquette. En même temps que la reine, il faut voir la femme. Toute politesse qui sera dans nos mœurs sera de bon goût, et n'aura rien qui puisse compromettre la dignité du pays dans la personne du souverain en qui elle se résume; parce que les infractions d'étiquette sont sans conséquence envers une femme.

Si, dans les relations ordinaires de la société, c'est toujours l'homme qui, en toute circonstance, va au-devant de la femme, de même doit-il en être de souverain à souveraine; et si le Parlement britannique a permis à sa reine de faire, sur le continent, une visite à son auguste allié, nul doute qu'il ne s'attende à la voir accueillie d'une manière digne des deux nations, d'une manière toute française, et que les citoyens des

trois royaumes ne soient tous sensibles à ce que le souverain de la France pourra prodiguer de gracieuses attentions à la reine qu'ils nous confient.

Il semble donc que l'Empereur peut dédaigner l'étiquette dans cette occurrence, et que toute infraction à l'étiquette des souverains tournera au profit des convenances personnelles, des sympathies internationales. Le prince Albert, qui est venu à Douvres au-devant de Leurs Majestés, n'est pas roi, mais il l'est en quelque sorte aux yeux de la reine d'Angleterre.

Rehausser son rang devant elle, c'est lui complaire, et le bon goût est ici d'accord avec l'hospitalité impériale.

XC

AFFAIRES DE ROME. — LETTRE DU GÉNÉRAL DUMONT AU GÉNÉRAL FROSSARD.

Civita Vecchia, le 25 juin 1868.

MON CHER FROSSARD,

Voilà les journaux italiens qui me *tombent dessus* à cause du toast que j'ai porté au Pape le jour de l'anniversaire de son couronnement. Je m'en moque, parce que je crois avoir bien fait et que je suis sûr que l'Empereur ne me blâmera pas, si le peu de mots que j'ai dits arrivent jusqu'à Sa Majesté. Pouvais-je moins faire dans une circonstance pareille ? J'ai envoyé au Ministre, comme je le fais pour vous, un extrait de journal rendant compte de la manière dont la fête s'est passée. J'espère que le Maréchal m'approuvera.

Une certaine agitation garibaldienne règne en ce

moment en Italie. On provoque des enrôlements de tous côtés. Ces jours derniers, quinze à vingt jeunes gens sont partis subitement de Viterbe pour aller s'enrôler à Gênes ou Milan. J'ai rendu compte de ce fait au Maréchal, en l'assurant que je serais toujours assez fort, avec les 4,000 hommes que j'ai, pour faire face aux premières éventualités. Il faudrait bien des garibaldiens pour me déloger de Viterbe, et de Civita surtout, que nous avons mis dans un état très-respectable de défense. Seulement je vois avec peine le déplorable état de l'armement de l'armée pontificale. Si elle était abandonnée à elle-même aujourd'hui avec ses mauvais et vieux fusils, elle serait enlevée immédiatement. Je n'ai cessé de dire au Ministre des armes de hâter la livraison des 10,000 fusils Remington pour lesquels depuis longtemps des marchés sont passés, et rien n'arrive, bien que l'on promette toujours. J'ai signalé au cardinal Antonelli ces déplorables retards.

Nous subissons, en ce moment, une influence épidémique assez fâcheuse. A la suite de pluies torrentielles sont venues subitement de fortes chaleurs, qui nous ont donné des fièvres typhoïdes et des dyssenteries cholériformes. Je prends toutes les dispositions possibles pour arrêter le mal.

Je n'ai jamais cru au bruit que certains journaux ont répandu d'un voyage du Prince impérial à Rome. Vous, qui connaissez le pays comme moi, savez bien que ça ne serait pas le bon moment.

Je vous renouvelle, mon cher Frossard, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Général DUMONT.

Extrait du journal.

« ... Dans la salle ornée de festons, dans le milieu
« du jardin, il y avait abondance de rafraîchissements.
« Quand tous les invités s'y trouvèrent réunis, S. Exc.
« le général Dumont porta en ces termes un toast au
« Souverain Pontife : « A Pie IX ! à ce vénérable Pontife
« que l'Empereur et la France n'abandonneront jamais !
« Vive Pie IX ! » A quoi S. Ém. R. Monsignor Scapitta,
« délégué apostolique, répondit : « Messieurs, je vous
« propose de boire à la santé et à la prospérité de
« S. M. l'Empereur Napoléon III ; au puissant Souverain
« de la noble et généreuse nation française, qui, en
« protégeant le trône pontifical par le prestige de sa
« puissance et la valeur de ses braves troupes, a rendu
« et rend incessamment le plus grand service, non-
« seulement à la cause de la religion, mais encore à
« celle de l'ordre, du bien-être, du vrai progrès de la
« société tout entière. Vive l'Empereur ! »

X C I

LETTRE DE M. PEPOLI A NAPOLÉON.

Elle montre de quelle façon était composé le *Livre Jaune*.

SIRE,

On m'écrit de Paris que le Livre Jaune contiendra
deux dépêches qui me concernent.

J'espère, Sire, que cette nouvelle ne se confirmera
pas : je regretterais de voir se rouvrir une polémique

qui ne peut profiter qu'aux ennemis de la France et de l'Italie.

Vous savez, Sire, qu'au moment de prononcer mon discours à la Chambre des députés, je me suis résigné à passer sous silence l'historique des négociations, sur une invitation venue de votre ministre, et je pense que Votre Majesté n'aura pas oublié que cet historique avait été approuvé par M. Drouyn de Lhuys ; au moins il en avait reconnu l'exactitude.

Je ne peux pas cacher à Votre Majesté que la publication des notes qui me concernent me placerait vis-à-vis de mon pays dans une position difficile et douloureuse, qu'un honnête homme ne saurait accepter.

D'autant plus que, lorsque j'ai été à Paris, rien ne m'a pu faire concevoir le doute de l'existence de la note relative au banquet de Milan, dont, même à l'heure qu'il est, je ne connais point les termes.

Les derniers événements de Rome, j'espère, Sire, qu'ils vous auront prouvé de quel côté sont vos ennemis, et je ne peux pas croire que vous choisirez ce moment pour blesser un cœur dévoué et ami, qui vous a toujours témoigné sa reconnaissance et son affection pour Votre Majesté et pour les destinées glorieuses de sa dynastie.

De Votre Majesté Impériale le dévoué serviteur.

PEPOLI.

Le 28 janvier 1846.

X C I I

LETTRE DE NAPOLÉON À M. CONNEAU.

Sans date, mais d'une époque antérieure à l'empire, peut-être venue de Ham.

MON CHER CONNEAU,

Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez. Ici elles ne sont pas aussi bonnes; vous pouvez donc rester tant qu'il vous plaira et tant que cela sera nécessaire. Ma santé est bonne, mais je suis bien froissé par la lâcheté de quelques hommes. Enfin *il faut croire à la fatalité.*

Croyez à ma sincère amitié.

L. N.

Nous jouirons encore longtemps du calme le plus parfait.

X C I I I

Les dépêches qu'on va lire ont été trouvées en majeure partie aux Tuileries. Presque toutes étaient en chiffres, et l'on n'a pas toujours pu les traduire intégralement. Elles commencent à la déclaration faite par M. de Gramont devant le Corps législatif, le 6 juillet, et ne s'arrêtent qu'au 4 septembre. Pour éviter la confusion, nous avons dû renoncer à employer l'ordre chronologique. Le classement par ordre de matières nous a paru préférable, et nous espérons que le public en jugera de même, malgré l'imperfection des divisions adoptées par nous. Au surplus, en donnant place dans notre recueil à ces dépêches, qui auraient évidemment besoin d'être

annotées et commentées, nous nous sommes beaucoup moins préoccupés de satisfaire à la curiosité immédiate du public, que de fournir d'utiles matériaux aux futurs historiens de la guerre de 1870.

I. — GUERRE DE PRUSSE.

1870.

DÉPÊCHES DE LA COUR.

1

A Sa Majesté l'Empereur. — Saint-Cloud.

Paris, Corps législatif, 6 juillet 1870, 5 h. 40 m. soir.

La déclaration du ministre des affaires étrangères, très-habile, très-nette et très-ferme, a excité le plus vif enthousiasme au Corps législatif.

CONTI.

2

A l'Empereur. — Saint-Cloud.

Paris, le 6 juillet 1870, 9 h. 50 m. soir.

Recevez mes félicitations les plus ardentes; la France entière vous suivra; l'enthousiasme est unanime.

PERSIGNY.

3

Général Frossard, commandant en chef. — Camp de Châlons.

Palais, Tuileries, le 14 juillet 1870, 4 h. 27 m. soir.

S'il y a la guerre, je voudrais que vous eussiez le commandement en chef du génie. Cependant, si vous tenez à conserver le commandement de votre corps d'armée, répondez-moi.

NAPOLÉON.

4

Général Frossard à l'Empereur. — Saint-Cloud.

Camp de Châlons, le 14 juillet, 4 h. soir.

Sire, Votre Majesté disposera de moi comme elle l'entendra. Je lui suis tout dévoué et prêt à faire ce qu'elle jugera le plus utile à son service, quelles que puissent être mes préférences.

5

Guerre à Général commandant 5^e division. — Metz.

Paris, le 16 juillet 1870, 2 h. 7 m. soir.

Tout ce qui concerne le départ des troupes stationnées à Metz et la continuation des travaux de fortification doit être réglé par le général de Failly, en attendant l'arrivée du maréchal Bazaine.

6

A l'Impératrice. — Saint-Cloud. (Recommandée.)

Metz, le 30 juillet, 7 h. 55 m. matin.

Louis va très-bien. Il a dormi seize heures de suite. Je viens de recevoir ta lettre du 29 et la copie de l'autre. L'intention est bonne, mais je voudrais des actes.

Nous t'embrassons tendrement.

NAPOLÉON.

7

A l'Impératrice. — Saint-Cloud.

Metz, le 30 juillet 1870, à 4 h. 12 m. soir.

Envoie-moi un bracelet pour la préfète. Je voudrais

que quelqu'un me fit tous les deux jours l'analyse de l'analyse.

Je vais très-bien, mais fatigué par la chaleur.
Nous t'embrassons tendrement.

—————
NAPOLÉON.

8

Au Prince impérial. — Metz.

Saint-Cloud, le 31 juillet 1870, à 7 h. 31 m. soir.

La petite Malakoff a encore trouvé deux trèfles à quatre feuilles. Je te les enverrai. Nous t'embrassons tous.

—————
EUGÉNIE.

9

Au Ministre de la guerre. — Paris.

Metz, 1^{er} août 1870, 8 h. 45 m. soir.

L'Impératrice n'avait pas le droit de nommer un général à l'armée. La nomination du général Grandchamp doit être annulée.

—————
NAPOLÉON.

10

Au Ministre de la guerre par intérim. — Paris.

Metz, le 4 août 1870. 4 h. 35 m. soir.

Il est de toute nécessité que le maréchal Canrobert vienne à Nancy avec ses trois divisions ; mais que faire de la garde nationale mobile ?

—————
NAPOLÉON.

11

Au Maréchal Canrobert. — Camp de Châlons.

Metz, le 5 août 1870, 8 h. 55 m. matin.

Faites venir l'infanterie de vos trois divisions par le chemin de fer directement à Nancy.

L'artillerie et la cavalerie suivront par étapes.

NAPOLÉON.

12

Sa Majesté l'Impératrice. — Saint-Cloud.

Metz, le 6 août 1870, à 5 h. soir.

Je n'ai pas de nouvelles de Mac-Mahon. Ce matin les reconnaissances du côté de la Sarre ne signalaient aucun mouvement de l'ennemi. J'apprends maintenant qu'il y a un engagement du côté du général Frossard. Il est trop loin pour que nous puissions y aller. Dès que j'aurai des nouvelles, je te les enverrai.

NAPOLÉON.

13

A l'Empereur. — Quartier impérial.

Paris, le 7 août 1870, 2 h. 25 m. soir.

Je suis très-satisfaite des résolutions prises au conseil des ministres. 56, 924, 59, 413, 873, 281, 247, 540, 47, 899, 161, 897, 681¹, et je suis persuadée que nous mènerons les Prussiens l'épée dans les reins jusqu'à la frontière.

Courage donc ! avec de l'énergie nous dominerons la

¹ Ces chiffres n'ont pu être traduits.

situation. Je réponds de Paris et je vous embrasse de tout cœur tous les deux.

EUGÉNIE.

14

A l'Impératrice. — Paris.

Étain, le 16 août 1870.

Je viens d'arriver à Étain avec deux régiments en avant de l'armée, afin d'être plus tôt à Verdun ; nous allons bien ; l'armée est réunie et pleine d'ardeur ; nous l'embrassons tendrement.

LOUIS-NAPOLÉON.

15

A l'Impératrice. — Paris.

Étain, le 16 août 1870.

MA CHÈRE MAMAN,

Je vais très-bien, ainsi que papa ; tout va de mieux en mieux.

Votre affectionné et respectueux fils,

LOUIS-NAPOLÉON.

16

L'Empereur au maire d'Étain.

Quartier impérial, le 17 août 1870, 10 h. 28 m. matin

Avez-vous des nouvelles de l'armée?

17

Comtesse de Montijo. — Madrid. (Recommandée.)

Paris, le 18 août 1870, 12 h. 5 m. soir.

Ne venez pas. Vous ne pourriez que compliquer les affaires.

EUGÉNIE.

18

A Son Exc. le Ministre de l'intérieur.

Courcelles, le 25 août 1870, 9 h. 30 m. matin.

Je ne comprends pas pourquoi les préfets et sous-préfets ont reçu l'ordre de rester à leur poste et de fournir ainsi à l'ennemi l'avantage d'un service organisé.

NAPOLÉON.

19

M. Bure, trésorier général de la Couronne. — Paris.

21, avenue des Champs-Élysées.

Carignan, le 30 août, 6 h. 5 m. soir.

J'approuve la distribution des fonds que tu me proposes ; tu remettras le reste à Charles Thélin.

NAPOLÉON.

20

Préfet de police à Impératrice, Guerre, Intérieur, Gouverneur de Paris, général Soumain.

Paris, le 3 septembre, 9 h. 40 m. soir.

L'agitation est très-grande dans Paris. Des bandes sillonnent les boulevards et les principales voies en poussant des cris séditieux. A neuf heures, plusieurs

centaines d'individus ont attaqué le poste de police du boulevard Bonne-Nouvelle. Après une lutte vigoureuse, les assaillants ont été repoussés ; les chefs de la bande et plusieurs arrêtés. L'un d'eux avait un long poignard.

21

M. Duperré. — Landrecies.

Tuileries, 3 septembre 1870, 1 h. 20 m. soir

Attendre nouveaux ordres là où vous êtes.

FILON.

22

M. Duperré. — Landrecies. (Ou faire suivre Cambrai.)

Paris, 3 septembre 1870, 10 h. soir.

A votre choix Maubeuge ou l'autre ville à laquelle vous pensiez. Si vous y êtes déjà, restez-y. Informez-moi de votre décision.

FILON.

23

Au prince Napoléon, palais Pitti. — Florence. (Recommandée.)

Paris, le 4 septembre 1870.

Pendant que la Chambre, réunie dans les bureaux, délibère sur des propositions, la foule envahit les tribunes. La garde nationale proclame la République. C'est un fait consommé pacifiquement jusqu'à présent. 178-687¹.

HUBAINE.

¹ On n'a pu déchiffrer ces deux groupes.

24

M. Filon, aux Tuileries. — Paris.

Maubeuge, le 4 septembre 1870, 10 h. 55 m. matin.

Sommes à Maubeuge. L'Empereur nous a télégraphié de Bouillon pour avoir de nos nouvelles. En lui en donnant nous lui demandons ses ordres. Nous voudrions en même temps avoir les vôtres. Attendons avec impatience votre réponse. Connaissons proclamation des ministres.

DUPERRÉ.

25

M. Charles Duperré. — Maubeuge.

Paris, le 4 septembre 1870.

Reçu vos deux dépêches; aurez des ordres verbaux avant 55¹ et une lettre de moi par l'homme que vous avez envoyé. L'Impératrice veut que vous ne teniez pas compte des communications de Bouillon. L'Empereur ne peut pas apprécier la situation.

FILON.

26

Madame la comtesse de Montijo. — Madrid. (Recommandée.)

Paris, le 4 septembre 1870.

Le général Wimpffen, qui avait pris le commandement après la blessure de Mac-Mahon, a capitulé, et l'Empereur a été fait prisonnier. Seul, sans commandement, il a subi ce qu'il ne pouvait empêcher. Toute la journée il a été au feu. Du courage, chère mère; si la

¹ Groupe non traduit.

France veut se défendre, elle le peut. Je ferai mon devoir. Ta malheureuse fille,

EUGÉNIE.

27

Jacmin, directeur de l'exploitation Est. — Paris.

Bruxelles, 4 septembre 1870, 8 h. 45 m. matin.

L'Empereur est à Bouillon. Je le conduis à Verviers par train spécial.

REGRAY.

II. — CAMPAGNE DE SEDAN.

1

Guerre à S. M. l'Empereur. — Camp Châlons.

Paris, 17 août 1870, 10 h. 27 m. soir.

L'Impératrice me communique la lettre par laquelle l'Empereur annonce qu'il veut ramener l'armée de Châlons sur Paris. Je supplie l'Empereur de renoncer à cette idée, qui paraîtrait l'abandon de l'armée de Metz, qui ne peut faire en ce moment sa jonction à Verdun. L'armée de Châlons sera avant trois jours de 85,000 hommes, sans compter le corps de Douay, qui rejoindra dans trois jours et qui est de 18,000 hommes. Ne peut on pas faire une puissante diversion sur les corps prussiens, déjà épuisés par plusieurs combats?

L'Impératrice partage mon opinion.

Je prie l'Empereur d'agréer mes respectueux hommages.

2

Ministre de la guerre. — Paris.

Camp, 18 août 1870, 9 h. 4 m.

Je me rends à votre opinion. Ne retardez pas le mouvement de la cavalerie.

Bazaine demande avec instance des munitions.

Je vous envoie par Béville les dépêches du maréchal, qui ne contiennent rien de nouveau.

Le régiment de cuirassiers blancs de M. de Bismark a été totalement détruit.

—
NAPOLÉON.

5

Maréchal Mac-Mahon à Guerre. — Paris.

Quartier général, 19 août 1870.

Veillez dire au conseil des ministres qu'il peut compter sur moi et que je ferai tout pour rejoindre Bazaine.

4

Maréchal Mac-Mahon à maréchal Bazaine. — Metz.

Camp Châlons, 19 août 1870, 5 h. 55 m. soir.

Si, comme je le crois, vous êtes forcé de battre en retraite très-prochainement, je ne sais, à la distance où je me trouve, comment vous venir en aide sans découvrir Paris.

Si vous en jugez autrement, faites-le-moi connaître.

Guerre à maréchal Mac-Mahon. — Camp de Châlons.

19 août 1870.

J'apprends de source certaine que les corps ne se gardent pas, qu'il n'y a pas de reconnaissance sérieusement organisée jusqu'ici. Je fais exception pour la division de cavalerie du général Fénélon, qui nous a fourni des renseignements utiles. J'ai su que le corps de Failly, à Chaumont et à Blennes, n'était ni éclairé ni gardé; cette absence de vigilance permet à des partis isolés et sans importance de couper les chemins de fer. Cette opération a été exécutée déjà avec hardiesse et bonheur dans plusieurs endroits par quelques cavaliers qu'il eût été facile de chasser à coups de fusil, si l'on s'était gardé. Veuillez donner des ordres pour que l'on redouble de vigilance en ce moment. Vous avez sans doute eu connaissance d'un corps prussien peu considérable, 1,000 à 1,200 hommes environ et 200 voitures, qui paraissait séparé du reste de l'armée et semblait se diriger de Saint-Mihiel vers Montmédy.

Mac-Mahon à Guerre.

Camp Châlons, 20 août 1870, 4 h. 45 m. soir.

Je partirai demain pour Reims. Si Bazaine perce par le nord, je serai plus à même de lui venir en aide; s'il perce par le sud, ce sera à une telle distance que je ne pourrai dans aucun cas lui être utile. Je laisse ici une division de cavalerie pour permettre d'enlever tout ce

qui est possible. Donnez des ordres pour que la ligne de communication soit établie par Soissons ou par Épernay.

7

Maréchal Mac-Mahon à Guerre. — Paris.

Reims, 22 août 1870, 10 h. 45 m. matin.

Le maréchal Bazaine a écrit du 19 qu'il comptait toujours opérer son mouvement de retraite par Montmédy.

Par suite, je vais prendre mes dispositions pour me porter sur l'Aisne.

Prévenez le conseil des ministres et accusez-moi réception de cette dépêche.

8

Maréchal Mac-Mahon au commandant supérieur de Sedan.

Le Chesne, 27 août 1870, 5 h. 25 m. soir.

Je vous prie d'employer tous les moyens possibles pour faire parvenir au maréchal Bazaine la dépêche suivante :

« Le maréchal de Mac-Mahon, au Chesne, au maréchal Bazaine.

« Maréchal Mac-Mahon prévient maréchal Bazaine que
« l'arrivée du prince royal à Châlons le force à opérer
« le 29 sa retraite sur Mézières, et de là à l'ouest, s'il
« n'apprend pas que le mouvement de retraite du maréchal Bazaine soit commencé. »

Maréchal Mac-Mahon à Guerre. — Paris.

Le Chesne, 27 août 1860, 8 h. 50 m. soir.

Les 1^{re} et 2^e armées, plus 200,000 hommes, bloquent Metz, principalement sur la rive gauche ; une force évaluée 50,000 hommes serait établie sur la rive droite de Meuse, pour gêner ma marche sur Metz. Des renseignements annoncent que l'armée du prince royal de Prusse se dirige aujourd'hui sur les Ardennes avec 50,000 hommes ; elle serait déjà à Ardeuil. Je suis au Chesne avec un peu plus de 100,000 hommes. Depuis le 9, je n'ai aucune nouvelle de Bazaine ; si je me porte à sa rencontre, je serai attaqué de front par une partie des 1^{re} et 2^e armées, qui, à la faveur des bois, peuvent dérober une force supérieure à la mienne ; en même temps attaqué par l'armée du prince royal de Prusse me coupant toute ligne de retraite. Je me rapproche demain de Mézières, d'où je continuerai ma retraite, selon les événements, vers l'ouest.

Guerre à Empereur. — Quartier impérial.

Paris, 27 août 1870, 11 h. soir.

Si vous abandonnez Bazaine, la révolution est dans Paris et vous serez attaqué vous-même par toutes les forces de l'ennemi. Contre le dehors Paris se gardera. Les fortifications sont terminées. Il me paraît urgent que vous puissiez parvenir rapidement jusqu'à Bazaine. Ce n'est pas le prince royal de Prusse qui est à Châlons,

mais un des princes, frère du roi de Prusse, avec une avant-garde et des forces considérables de cavalerie. Je vous ai télégraphié ce matin deux renseignements qui indiquent que le prince royal de Prusse, sentant le danger auquel votre marche tournante expose et son armée et l'armée qui bloque Bazaine, aurait changé de direction et marcherait vers le nord. Vous avez au moins trente-six heures d'avance sur lui, peut-être quarante-huit heures. Vous n'avez devant vous qu'une partie des forces qui bloquent Metz et qui, vous voyant vous retirer de Châlons à Reims, s'étaient étendues vers l'Argonne. Votre mouvement sur Reims les avait trompées. Comme le prince royal de Prusse, ici tout le monde a senti la nécessité de dégager Bazaine, et l'anxiété avec laquelle on vous suit est extrême.

11

Guerre à maréchal Mac-Mahon. — Au quartier général.

(Urgent. — Faire suivre.)

Paris, 28 août 1870, 1 h. 50 m. soir.

Au nom du conseil des ministres et du conseil privé, je vous demande de porter secours à Bazaine en profitant des trente heures d'avance que vous avez sur le prince royal de Prusse. Je fais porter corps Vinoy sur Reims.

12

Guerre à maréchal Mac-Mahon. — Sedan.

Paris, le 31 août 1870, 9 h. 40 m. matin.

Je suis surpris du peu de renseignements que M. le

maréchal de Mac-Mahon donne au Ministre de la guerre; il est cependant de la plus haute importance que je sache ce qui se passe à l'armée afin de pouvoir coordonner certains mouvements de troupes avec ce que peuvent faire MM. les commandants de corps d'armée. Votre dépêche de ce matin ne m'explique pas la cause de votre marche en arrière, qui va causer la plus vive émotion.

Vous avez donc éprouvé un revers?

15

Au Ministre de la Guerre. — Paris.

Sedan, le 31 août 1870, 4 h. 15 m. matin.

Mac-Mahon fait savoir au Ministre de la guerre qu'il est forcé de se porter sur Sedan.

III. — AU 31 AOUT L'EMPEREUR COMMANDE ENCORE.

1

Major général à Guerre. — Paris.

Metz, le 9 août 1870, 11 h. 20 m. matin.

Je reçois votre dépêche du 8. Considérez comme non avenue ma demande de bataillons de marche. J'approuve trop les mesures énergiques que vous prenez pour les contrarier.

L'Empereur rentre à l'instant des avant-postes. Le maréchal Bazaine est, par décret impérial, nommé commandant en chef de toutes les forces réunies en

avant de Metz. Le général Decaen prend le commandement du 5^e corps.

2

Le Major général au Ministre de la guerre. — Paris.

Metz, le 10 août 1870, 2 h. 15 m. soir.

L'Empereur ordonne de continuer sans interruption et sans aucune perte de temps le mouvement de toutes les divisions du camp de Châlons sur Metz ; que la Compagnie de l'Est fasse tous ses efforts pour hâter le mouvement par tous les moyens possibles.

Je préviens le maréchal Canrobert ; entendez-vous avec la Compagnie.

3

Major général à général de Failly, commandant le 5^e corps. — Mirecourt.

Metz, le 12 août 1870, 5 h. 55 m. soir.

Vous avez reçu ce matin l'ordre de vous diriger sur Toul. L'Empereur annule cet ordre et vous prescrit de vous diriger sur Paris en suivant la route qui vous paraîtra la plus convenable. Accusez réception.

4

Debains à Intérieur. — Paris.

Metz, le 15 août 1870, 2 h. 42 m. soir.

Les renforts attendus sont arrivés. Le maréchal Bazaine, après avoir pris les ordres de l'Empereur, a conféré avec les chefs de service. Les volontaires affluent.

Les communications avec Frouard sont momentanément interrompues.

Général de Failly à Guerre. — Paris.

La Marche, le 14 août 1870.

Par ordre de l'Empereur, mon corps d'armée marche sur Chaumont, où il arrivera le 16 août. Je désirerais que Votre Excellence fit diriger sur Chaumont des souliers, des chemises et des tentes-abris, un grand nombre d'hommes de la réserve étant arrivés sans tentes. Mon quartier général est aujourd'hui à la Marche, demain il sera à Montigny, après-demain à Chaumont.

6

L'Empereur au général de Montauban, ministre de la guerre. — Paris.

Quartier impérial, le 17 août 1870, 9 h. 40 m. matin.

Je vous envoie par le commandant Duperré le résultat d'un conseil de guerre qui vous mettra au courant des mesures que j'ai arrêtées.

7

Au Ministre de la guerre. — Paris.

Camp Châlons, le 18 août 1870, 2 h. 15 m. soir.

Il faudrait faire refluer vers l'intérieur les dépôts des corps qui pourraient tomber aux mains de l'ennemi. Je voudrais bien ne pas recevoir les marabouts. Le

maréchal Bazaine a besoin aussi de munitions pour les canons et les mitrailleuses.

NAPOLÉON.

8

Empereur à Guerre. -- Paris.

Camp, le 18 août 1870, 10 h. 55 m. matin.

Ne pourrait-on pas, d'après la nouvelle loi, incorporer dans chaque bataillon de ligne 100 hommes de la garde nationale mobile?

Ce serait la meilleure manière de les utiliser.

NAPOLÉON.

Maréchal Mac-Mahon à Guerre — Paris.

Camp Châlons, le 21 août 1870. 8 h. 7 m. soir.

Afin de combler les vides qui se sont produits à la bataille de Frœschwiller, l'Empereur a fait hier des nominations pour remplir toutes les vacances d'officiers supérieurs et la moitié de celles des officiers subalternes. J'adresserai ce soir à Votre Excellence un état général des tués, blessés et disparus, la liste des nominations faites et les propositions pour celles qui restent à faire encore.

10

Guerre à Empereur. — Reims.

Paris, le 23 août 1870, 9 h. 15 m. matin.

Il y a une urgence extrême à remplacer, dans les régiments de cavalerie, les vides qui se sont produits

dans les rangs des officiers. Je prie Votre Majesté de m'envoyer immédiatement l'état nominatif des candidats aux diverses vacances, ou de me faire connaître les nominations que l'Empereur a déjà faites pour pourvoir à ces emplois.

Je réorganise ici le 9^e cuirassiers, complètement détruit. Je me réserve pour ce régiment de faire les nominations et de combler les cadres, si déjà Votre Majesté n'a pourvu aux vacances existantes.

11

Guerre à Empereur. — Au Chêne-Populeux.

Paris, le 27 août 1870, 7 h. 10 m. soir.

Je remercie Votre Majesté des officiers généraux qu'Elle m'envoie. Je vais les utiliser de suite pour le 15^e corps d'armée, mais ils ne suffisent pas. Je serai forcé de prendre encore des officiers généraux du cadre de réserve, conformément à la loi nouvelle, qui autorise le ministre de la guerre à utiliser les officiers généraux jusqu'à 70 ans et les autres jusqu'à 60 ans.

Si Votre Majesté me renvoie encore des officiers du cadre de réserve nommés par moi dans les corps formés à Paris, Elle me mettra dans le plus cruel embarras. Ceux que l'on a renvoyés sont profondément blessés.

12

A l'Impératrice. — Paris.

Carignan, le 30 août 1870, 5 h. 40 m. soir.

Il y a eu encore un engagement aujourd'hui sans

grande importance. Je suis resté à cheval assez longtemps.

NAPOLÉON.

15

Au général Vinoy. — Mézières.

Sedan, le 31 août 1870, 10 h. 5 m. matin.

J'ai vu votre aide de camp. Les Prussiens s'avancent en force. Concentrez toutes vos troupes dans Mézières.

NAPOLÉON.

IV. — LES APPROVISIONNEMENTS ET L'ARMEMENT.

1

Guerre à Maréchaux et Généraux commandant corps armée, Généraux commandant divisions et subdivisions territoriales et actives (Algérie comprise, camp de Châlons compris).

Paris, le 15 juillet 1870.

DISPOSITIONS RELATIVES A LA TENUE DE CAMPAGNE.

La tenue de campagne sera réglée ainsi qu'il suit pour les différentes armes :

Officiers généraux : grande tenue : tunique, chapeau et ceinture.

Petite tenue : tunique et képi, ceinturon or et soie, en cuir verni.

Un seul harnachement (celui de petite tenue).

Corps d'état-major : tunique et képi pour toutes les armes.

Un seul harnachement (celui de petite tenue).

La ceinture sera portée en grande tenue.

Ligne d'infanterie : Officiers ; tunique avec galon indicatif de grade posé en travers sur les manches (galon du modèle de la marine) ; une paire d'épaulettes dans les cantines.

Un seul harnachement.

Troupe : capote et veste, et, pour les chasseurs à pied, veste et manteau. Les tuniques seront laissées au dépôt ; les sous-officiers emporteront une des deux tuniques avec la capote et laisseront l'autre au dépôt. On emportera les shakos et les épaulettes.

Ligne de cavalerie : paquetage de campagne.

Les plumets et les sabretaches seront laissés au dépôt.

Ligne (suite), artillerie : paquetage analogue à celui de la cavalerie ; les habits seront laissés au dépôt.

Chaque homme emportera deux vestes. Le shako sera conservé.

Génie : réductions analogues à celles indiquées pour l'infanterie. Le shako sera conservé.

Train : comme il est prescrit pour l'artillerie.

Infirmiers et soldats d'administration : capote et veste comme l'infanterie.

2

Général de Failly, commandant 5^e corps, à Guerre. — Paris.

Bitche, le 18 juillet 1870.

Suis à Bitche avec 17 bataillons infanterie. Envoyez-nous argent pour faire vivre troupes. Les billets n'ont

point cours. Point d'argent dans les caisses publiques des environs. Point d'argent dans les caisses des corps.

DE FAILLY.

3

Intendant général à Blondeau, directeur administration guerre. — Paris.

Metz, le 20 juillet 1870, 9 h. 50 m. matin.

Il n'y a à Metz ni sucre, ni café, ni riz, ni eau-de-vie ni sel, peu de lard et de biscuit. Envoyez d'urgence au moins un million de rations sur Thionville.

4

Général Ducrot à Guerre. — Paris.

Strasbourg, le 20 juillet 1870, 8 h. 50 m. soir.

Demain il y aura à peine 50 hommes pour garder la place de Neuf-Brisach; et Fort-Mortier, Schlestadt, la Petite-Pierre et Lichtenberg sont également dégarnis. C'est la conséquence des ordres que nous exécutons. Il serait facile de trouver des ressources dans la garde nationale mobile et dans la garde nationale sédentaire, mais je ne me crois pas autorisé à rien faire puisque Votre Excellence ne m'a donné aucun pouvoir. Il paraît positif que les Prussiens sont déjà maîtres de tous les défilés de la Forêt-Noire.

5

Général commandant 2^e corps à Guerre. — Paris.

Saint-Avold, le 21 juillet 1870, 8 h. 55 m. matin.

Le dépôt envoie énormes paquets de cartes inutiles

pour le moment ; n'avons pas une carte de la frontière de France ; serait préférable d'envoyer en plus grand nombre ce qui serait utile et dont nous manquons complètement.

6

Général Michel à Guerre. — Paris.

Belfort, le 21 juillet 1870, 7 h. 50 m. matin.

Suis arrivé à Belfort ; pas trouvé ma brigade ; pas trouvé général de division. Que dois-je faire ? Sais pas où sont mes régiments.

7

Guerre à général de Failly. — Bitché.

Paris, le 21 juillet 1870, 4 h. 50 m. soir.

Argent est à Strasbourg et une voie ferrée vous réunit à cette place. Pas de revolvers dans les arsenaux ; on a donné 60 francs aux officiers pour en faire venir par le commerce. Il faut attendre l'Empereur et vous prêter aux circonstances.

8

Général commandant 4^e corps au Major général. — Paris.

Thionville, le 21 juillet 1870, 9 h. 12 m. matin.

Le 4^e corps n'a encore ni cantines, ni ambulances, ni voitures d'équipages pour les corps et les états-majors.

Toul est complètement dégarni.

9

Intendant 3^e corps à Guerre. — Paris.

Metz, le 24 juillet 1870, 7 h. soir.

Le 3^e corps quitte Metz demain. Je n'ai ni infirmiers, ni ouvriers d'administration, ni caissons d'ambulance, ni fours de campagne, ni train, ni instruments de passage, et, à la 4^e division et à la division de cavalerie, je n'ai pas même un fonctionnaire. Je prie Votre Excellence de me tirer de l'embarras où je suis, le grand quartier général ne pouvant me venir en aide, bien qu'il y ait plus dix fonctionnaires.

10

Sous-Intendant à Guerre, 6^e direction, bureau des subsistances. — Paris.

Mezières, le 25 juillet 1870, 9 h. 20 m. matin.

Il n'existe aujourd'hui dans les places de Mézières et de Sedan ni biscuit ni salaisons.

11

Maj général à Empereur. — Paris.

Sarreguemines, le 25 juillet 1870, 4 h. 5 m. soir.

Je suis près du général de Failly. Tout bien au moral. Les troupes vivent bien. L'organisation est encore fort incomplète pour ce qui concerne les accessoires seulement. J'en écris au Ministre par télégramme. Un premier détachement de réservistes venu des dépôts est arrivé ici.

Intendant chef à Guerre. — Paris.

Metz, le 26 juillet 1870, 8 h. 47 m. soir.

Par suite du manque absolu de boulangers et de l'impossibilité d'en trouver dans la classe civile, malgré les marchés passés pour fourniture à la ration, les nombreuses troupes en dehors de Metz sont obligées pour vivre de consommer le biscuit qui devrait servir de réserve, et qui n'arrive pas d'ailleurs dans une proportion suffisante. Il n'est arrivé, avec les 120,000 hommes de l'armée, que 58 nouveaux boulangers.

Au général Dejean, ministre de la guerre. — Paris.

Saint-Cloud, le 26 juillet, 6 h. 45 m. soir.

Je vois qu'il manque des biscuits et du pain à l'armée.

Ne pourrait-on pas faire cuire le pain à la manutention à Paris et l'envoyer à Metz?

NAPOLÉON.

Guerre à Intendant de la garde. — Metz.

Paris, le 26 juillet 1870, à 12 h. 50 m. soir.

Répondre aux questions suivantes :

1° Avec les 64 chevaux harnachés, livrés à la maison de l'Empereur, combien avez-vous perdu de conducteurs?

2° Combien avez-vous perdu de voitures et quelle espèce de voitures?

5° Avez-vous des conducteurs haut le pied, et combien?

J'ai besoin de ces renseignements pour former le détachement qui va vous être envoyé à Metz.

45

Colonel directeur parc, 5° corps, à Directeur artillerie, ministère de la guerre. — Paris.

Metz, le 27 juillet 1870, 7 h. 58 m. matin.

Les munitions de canons à balles n'arrivent pas.

46

Vice-amiral commandant en chef à Marine. — Paris.

Brest, le 27 juillet 1870, 1 h. 55 m. soir.

La Majorité de Brest est dépourvue des cartes mer du Nord et Baltique. Il en faudrait onze séries à escadre actuelle.

47

Intendant général à Guerre. — Paris.

Metz, le 27 juillet 1870, 12 h. 50 m. soir.

L'intendant du 1^{er} corps m'informe qu'il n'a encore ni sous-intendant, ni soldats du train, ni ouvriers d'administration, et que, faute de personnel, il ne peut atteler aucun caisson ni rien constituer.

48

Major général à Guerre. — Paris.

Metz, le 27 juillet 1870, 1 h. 12 m. soir.

Les détachements qui rejoignent l'armée continuent à arriver sans cartouches et sans campement.

Général de Labastide à général Douay. — Paris,
Quai de Billy, 80.

Belfort, le 27 juillet 1870, 5 h. 57 m. matin.

Le général de Labastide renvoie au général Douay la dépêche suivante :

« Le Major général à général Douay, commandant
« 7^e corps. — Belfort.

« Où en êtes-vous de votre formation? Où sont vos
« divisions? L'Empereur vous commande de hâter cette
« formation pour rejoindre le plus vite possible Mac-
« Mahon dans le Bas-Rhin. »

Intendant du 1^{er} corps à Guerre. — Paris.

Strasbourg, le 28 juillet 1870, 7 h. 55 m. matin.

Le 1^{er} corps doit se porter en avant. Je n'ai encore reçu ni un soldat du train, ni un ouvrier d'administration. Il est indispensable que ces moyens m'arrivent sans aucun retard. MM. les sous-intendants Geil, Bruyère et Fages ne sont pas encore arrivés.

Général artillerie à Guerre. — Paris.

Donai, 28 juillet 1870, 8 h. 5 m. soir.

Le colonel du 1^{er} du train m'informe d'un fait grave : sur 800 colliers restant à la direction de Saint-Omer, 500 destinés autrefois à l'artillerie se trouvent trop étroits. Que faut-il faire pour parer à cette éventualité?

Il y a en magasin, à Douai, 4,700 colliers, dont un tiers se trouve dans le même cas. Le directeur d'artillerie va s'enquérir immédiatement des ressources que peut lui offrir l'industrie privée pour élargir ces colliers.

22

Major général à Guerre. — Paris.

Metz, le 29 juillet 1870, 5 h. 56 m. matin.

Je manque de biscuit pour marcher en avant. Dirigez, sans retard, sur Strasbourg tout ce que vous avez dans les places de l'intérieur.

23

Major général à Guerre. — Paris.

Metz, le 29 juillet 1870, 10 h. matin.

Le général de Failly réclame avec instance du campement; les tentes-abris, couvertures, bidons, gamelles sont en nombre insuffisant. Les hommes qui rejoignent le 5^e corps arrivent presque tous sans campement, sans marmites. Il estime qu'il lui faudrait du campement pour 5,000 hommes.

24

Intendant 7^e corps à Guerre. — Paris.

Belfort, le 4 août 1870, 7 h. 6 m. matin.

Le 7^e corps n'a pas d'infirmiers, pas d'ouvriers, pas de train. Les troupes font mouvement. Je pare autant que possible à la situation; mais il est urgent d'envoyer du personnel à Belfort.

25

Maréchal Canrobert à Guerre. — Paris.

Camp Châlons, le 4 août 1870, à 8 h. 15 m. matin.

Dans les vingt batteries du 6^e corps d'armée, il n'y a en ce moment qu'un seul vétérinaire. Prière de combler cette lacune.

26

Guerre à général Mitrecé, directeur des parcs de l'armée du Rhin. — Toul.

Paris, le 4 août 1870, 10 h. 5 m. matin.

Suspendez, jusqu'à nouvel ordre, tout travail d'appropriation des casemates de Toul, et ne faites aucune dépense à ce sujet.

27

Général Soleille à Guerre. — Paris.

Metz, le 7 août 1870, 7 h. 40 m. matin.

Les corps de cavalerie me demandent que les moyens d'enclouage des pièces indiqués par une instruction qui leur a été communiquée soient mis à leur disposition; n'ayant connaissance d'aucun précédent, j'ai l'honneur de demander vos ordres à ce sujet.

28

Préfet à Intérieur. — Paris.

Strasbourg, le 7 août 1870, 10 h. 15 m. matin.

La panique qui s'est produite hier soir à Strasbourg, par suite des mauvaises nouvelles venues de Haguenau

et de l'arrivée de soldats trainards, fuyards et généralement peu blessés, cette panique a cessé. La population demandant des armes, j'ai promis d'organiser, d'armer aujourd'hui 4 ou 500 hommes de garde nationale. Nous n'avons presque pas de troupes, 1,500 à 2,000 hommes; si l'ennemi tente un coup de main sur la ville, nous nous défendrons jusqu'au bout.

29

Général subdivision à Général division. — Metz.

Verdun, le 7 août 1870, 5 h. 45 m. soir.

manque à Verdun, comme approvisionnement de siège, vin, eau-de-vie, sucre et café, lard, légumes secs, viande fraîche. Prière de pourvoir d'urgence pour 4,000 hommes.

50

Intendant 6^e corps à Guerre. — Paris.

Camp de Châlons, le 8 août 1870, 10 h. 55 m. matin.

Je reçois de l'intendant en chef de l'armée du Rhin la demande de 400,000 rations de biscuit et vivres de campagne.

Je n'ai pas une ration de biscuit ni de vivres de campagne, à l'exception du sucre et du café.

Décidez si je dois en envoyer.

51

Préfet à Intérieur. — Paris.

Lons-le-Saulnier, le 8 août 1870, 10 h. 35 m. matin.

Des corps de volontaires francs-tireurs ou gardes

nationaux veulent se former. Partout on réclame des armes. L'émotion est ardente. Notre frontière est découverte; les Rousses sans garnison. Les bruits d'arrivée des Badois campés à Lornach se propagent.

52

Préfet à Intérieur. — Paris.

Perpignan, le 8 août 1870, 2 h. 15 m. soir

Presque toutes les villes et positions frontières du département sont dépourvues de garnison. Cette situation crée des inquiétudes, et les populations murmurent de ce qu'on n'organise pas la garde nationale mobile. Il me paraît utile de rassurer promptement le pays, et je vous serais reconnaissant d'insister dans ce but auprès de votre collègue de la guerre. Il y a réellement urgence à sortir d'une situation fausse.

53

Guerre à Major général armée du Rhin. — Metz.

Paris, le 8 août 1870, à 6 h. 45 m. soir.

Le commandant de la place de Thionville me fait connaître qu'il vient de déclarer la ville en état de siège; il demande des renforts; la garnison, qui devrait être de 4 à 5,000 hommes, n'en a que 1,000, dont 600 mobiles, 90 douaniers et 500 cavaliers ou artilleurs non instruits.

54

Général commandant 8^e division à Guerre. — Paris.

Lyon, le 10 août 1870.

La population ne s'explique pas la surabondance de

troupes en ce moment à Lyon. Le commandant du 7^e corps désire ma présence, et je demande à le rejoindre avec la 3^e division, que je commande.

55

Maréchal Canrobert à Guerre. — Paris.

Camp Châlons, le 10 août 1870.

Votre Excellence n'ignore pas que beaucoup d'isolés, malades ou blessés, sont dirigés sur le camp de Châlons.

Je continue à n'avoir ni marmites ni gamelles, et ils sont dépourvus de tout. Mon devoir est de vous en informer. Nous n'avons ni sacs de couchage, ni assez de chemises, ni assez de chaussures.

56

Major général à Intérieur. — Paris.

Metz, le 10 août 1870.

L'Empereur est allé visiter les cantonnements de l'armée. Depuis quarante-huit heures les approvisionnements affluent sur tous les points de concentration. Le matériel d'artillerie augmente chaque jour. Les soldats sont reposés et attendent le signal de l'action. Nous continuons à n'avoir aucun détail officiel sur les affaires du 6.

57

Colonel 1^{er} train artillerie à Guerre, 4^e direction artillerie (personnel). — Paris.

Saint-Omer, le 11 août 1870.

Il a bien été envoyé à l'arsenal de Saint-Omer 1,200 harnais à bricole, mais on a omis le complément de ce

harnachement, qui se compose de 600 selles et accessoires, 600 brides de sous-verge, sans lesquelles les compagnies ne peuvent être pourvues. Les formations se trouvent ainsi arrêtées dès aujourd'hui.

38

Préfet du Bas-Rhin à Intérieur. — Paris.

Strasbourg, le 11 août 1870, 9 h. 40 m. matin.

Je manque d'argent pour faire soigner et nourrir nos blessés dans les villages où ils ont été recueillis. Pouvez-vous m'autoriser à faire traite de 80 ou 100,000 francs sur le trésorier général pour compte de mon comité départemental, et comme avance ou don au comité central présidé par l'Impératrice?

39

Préfet Vosges à Intérieur. — Paris.

Épinal, le 12 août 1870, 8 h. 5 m. matin.

Nous avons à Épinal, depuis douze jours, 4,000 gardes mobiles sans armes, mal payés, qui deviennent une cause d'inquiétude pour la population. Le gouvernement ne craint-il pas que cet élément de forces régulières ne soit enlevé par un mouvement subit de l'ennemi? Plus un seul soldat dans les Vosges, si ce n'est le corps Mac-Mahon qui en traverse l'extrême nord. Pas argent à la recette générale.

40

Commandant supérieur Langres au Ministre guerre. — Paris.

Langres, le 15 août 1870. 7 h. 55 m. soir.

Nous n'avons que 400 fusils, modèle 1842 trans-

formé, se chargeant par la culasse; il nous arrive environ 6,000 gardes mobiles; envoyer des armes de suite.

41

Commandant supérieur Langres au Ministre guerre. — Paris.

Langres, le 15 août 1870, 8 h. soir.

Nous n'avons ici ni bidons ni gamelles pour faire manger la soupe à la garde nationale mobile qui se réunit à Langres : 200 hommes de la garde nationale mobile du département environ, 900 hommes de la garde nationale mobile de Lunéville environ. De suite ces objets de campement.

42

Général 7^e division à Guerre. — Paris.

Besançon, le 15 août 1870, 9 h. 35 m. matin.

A Langres sont réunis trois bataillons de la garde mobile de la Haute-Marne, un de la Meurthe et quatre des Vosges. Il n'y a dans cette place aucun ustensile de campement; urgence d'y envoyer immédiatement tentes ou tentes-abris, couvertures, bidons, gamelles, marmites pour 8,000 hommes. Le même manque d'effets de campement se fait sentir à Besançon, à Vesoul, à Lons-le-Saulnier.

43

Marine à Préfet maritime. -- Cherbourg.

Paris, le 19 août 1870, 1 h. soir.

N'armez pas la canonnière Farcy.

Préfet à Intérieur et Guerre. — Paris.

Lille, le 20 août 1870, 4 h. 8 m. soir.

Les exportations de grains par la Belgique deviennent de plus en plus considérables. Depuis que j'ai fait arrêter ceux adressés à la Prusse, les expéditeurs dirigent leurs convois sur Charleroi, Liège, Verviers, même Bruxelles. Ils sont ensuite réexpédiés sur Herbisthal, Eupen et Aix-la-Chapelle. On fait la cueillette jusque dans l'Oise pour nourrir l'armée prussienne avec nos grains, nos farines et nos bestiaux. C'est la troisième fois que je signale ce fait, que l'interdiction absolue d'exportation peut seule faire cesser. Commissaire spécial de Jeumont a pris sur lui d'arrêter grandes expéditions aujourd'hui à destination de Belgique. Il demande instructions. J'envoie copie de sa lettre par courrier de ce soir.

Préfet Gard à Intérieur. — Paris.

Nîmes, le 21 août 1870, 1 h. 15 m. soir.

Directeur d'artillerie de Perpignan me renvoie à celui de Montpellier, qui ne m'envoie rien.

Intendant de Marseille prétend n'avoir pas d'ordres pour fourreaux-baïonnettes.

V. — LA GARDE MOBILE ET LES CORPS FRANCS.

1

Général Rochebouet à Guerre. — Paris.

Montmédy, le 16 juillet 1870.

Les pompiers de Longuyon ont, dans un excellent esprit, demandé des fusils à tabatière. Je pense qu'il serait bon de leur en délivrer sur toute la zone menacée.

2

Préfet à Intérieur et Guerre. — Paris.

Strasbourg, le 17 juillet 1870, 9 h. 50 m. matin.

N'est-il pas opportun d'organiser et armer à Strasbourg et dans les principaux centres une garde nationale solide et d'expulser les ouvriers étrangers suspects?

3

Intérieur à Préfet Bas-Rhin. — Strasbourg.

(Chiffre spécial.)

Paris, le 17 juillet 1870, 7 h. 55 m. soir.

Le maire de Barr me demande s'il peut former des troupes de francs-tireurs et obtenir les armes nécessaires à l'équipement des volontaires. Le gouvernement admet en principe la formation des corps de francs-tireurs; il est disposé à leur donner des armes, mais c'est aux préfets qu'il appartient de faire des propositions à cet égard. Concertez-vous avec le maire de Barr. Il n'y a pas lieu en ce moment d'organiser et d'armer une garde nationale à Strasbourg et dans les principaux

centres. La formation des corps de francs-tireurs la remplacerait avec avantage là où vous croiriez qu'ils peuvent utilement s'organiser. Quant aux ouvriers étrangers suspects, vous avez toujours le droit de les expulser; mais agissez avec prudence et assurez-vous préalablement qu'ils ont des projets hostiles.

4

Major général à Guerre par intérim. — Paris

Metz, le 2 août 1870, 6 h. soir.

L'intention de l'Empereur est de disperser les bataillons de garde nationale mobile qui se réunissent au camp de Châlons et ont déjà fait preuve d'esprit détestable. On pourrait les répartir entre les places de Belfort, Thionville, Longwy, Phalsbourg, la Petite-Pierre, Marsal, Verdun, Toul, Bitche, Mézières, Sedan, Soissons, Langres, etc., et en laisser deux au camp de Châlons. Veuillez étudier cette question et prendre des mesures pour que, dans son principe, l'ordre de l'Empereur reçoive une très-prompte exécution.

5

Maréchal Baraguey d'Hilliers à Généraux commandant Rouen, Caen, Alençon, Évreux, Versailles, Beauvais, Melun, Troyes, Auxerre, Orléans et Chartres.

Paris-Vendôme, le 4 août 1870, 10 h. 20 m. matin.

Suspendez jusqu'à nouvel ordre l'envoi des feuilles d'appel des gardes nationaux mobiles.

6

Préfet à Intérieur. -- Paris. — A général division. — Besançon,

Lyon, 7 août 1870, 4 h. 47 m. soir.

Nos populations frémissantes demandent des armes ; la garde mobile n'a pas encore un fusil ; 500 soldats du 84^e, prêts à partir, manquent aussi de leur complément de mise en route, bidons de campement surtout.

7

Préfet à Intérieur. — Paris.

Chaumont, 7 août 1870, 5 h. soir.

On s'étonne que la garde nationale mobile du département de la Haute-Marne ne soit pas encore convoquée.

8

Général Soleille à Commandant artillerie de l'armée. — Metz.

Paris, le 9 août 1870.

Il existe à Metz, outre les armes destinées à la garde nationale mobile du département, plus de 50,000 fusils transformés par la culasse. Un grand nombre d'hommes restent à armer en France ; soumettez au major général la question de savoir s'il ne faudrait pas, pendant que les voies sont encore libres, faire rétrograder sur Paris une bonne partie de ces 50,000 fusils. En cas de l'affirmative, donnez des ordres et prévenez-moi.

Demandez aussi s'il est bien nécessaire de conserver en magasin à Metz 18,000 fusils modèle 1866, et au besoin donnez également des ordres pour envoyer une partie de ces fusils aux destinations indiquées au directeur, et faites-le-moi savoir.

9

*Guerre à Général commandant artillerie de l'armée du
Rhin. — Metz.*

Paris, le 10 août 1870, 2 h. 52 m. matin.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que des ordres sont donnés pour que 10,000 fusils transformés par la culasse, soient dirigés de Metz sur Paris. Il restera donc à Metz 20,000 fusils du même modèle et 18,000 fusils modèle 1866, conformément à votre dépêche du 9 août courant.

10

Général en chef à Guerre. — Paris.

Lyon, le 9 août 1870.

Puis-je faire délivrer d'urgence des fusils à la garde nationale sédentaire et aux compagnies de volontaires? Tous les préfets m'en demandent.

11

*Le colonel directeur à la Fère au Ministre de la guerre,
4^e direction, 2^e bureau.*

La Fère, le 9 août 1870.

Depuis hier, plusieurs préfets s'adressent à moi pour avoir des fusils à livrer à la garde nationale sédentaire ; que faut-il faire ?

12

Préfet à Intérieur. — Paris.

(Chiffre spécial.)

Valence, le 8 août 1870, 6 h. 5 m. soir.

L'armement de toute la garde nationale pourra être

un gros danger. Je pousse aux francs-tireurs et aux volontaires.

13

Préfet à Intérieur. — Paris.

(Chiffre spécial.)

Laval, le 28 août, 5 h. 40 m. soir.

Des nominations restent encore à faire dans les cadres de la mobile, surtout dans un bataillon, le 3^e. Les propositions sont envoyées depuis quinze jours à l'autorité militaire et restent sans réponse, malgré lettres, rappels et démarches. C'est là un état déplorable. On exige des formalités bureaucratiques inopportunes dans les circonstances actuelles. Je demande une solution.

14

Conseiller d'État en mission à Intérieur. — Paris.

Évreux, le 30 août, 11 h. 25 m. matin.

Ici, près de Paris, la mobile n'a pas un fusil. Son esprit est excellent, mais elle demande des armes; il est inouï qu'elle n'en ait pas. Le commandant part pour Paris. Absolument nécessaire qu'il en rapporte ce soir.

VI. — LA POLITIQUE INTÉRIEURE.

1

Justice à procureur général. — Blois.

Paris, le 5 août 1870, 5 h. 30 m. soir.

Si le parti révolutionnaire s'était uni à nous pour dé-

fendre la patrie, nous eussions bien volontiers fait une amnistie; mais en présence de son attitude hostile, implacable, en présence des vœux à peine déguisés que ses journaux font pour notre défaite, quoi qu'il arrive, même après la victoire, nous ne ferons pas d'amnistie; vous pouvez l'affirmer hautement. Il me semble que c'est la réponse que vous demandiez.

2

Préfet à Intérieur. — Paris.

Valence, le 7 août 1870. 2 h. 55 m. soir.

A la suite des deux dernières dépêches que je viens de publier, les hommes de tous les partis sont venus à moi me demander à s'organiser pour défendre le pays; j'ai parlé de francs-tireurs, ils préféreraient la garde nationale; mais elle pourrait devenir un embarras plus tard; j'attends vos instructions.

3

Préfet à Intérieur. — Paris.

Besançon, le 7 août 1870, 5 h. 59 m. soir.

Les autorités militaire et judiciaire demandent si c'est Paris seulement ou la France entière qui est en état de siège; tout le monde désire ici que, pour l'unité de l'action, la 7^e division militaire soit mise en état de siège. L'élan est grand, il faut en profiter; la démagogie fait de grands efforts pour l'arrêter. Nous n'avons pas ici plus de 300 hommes de garnison.

Justice à Empereur. — Metz.

Tuileries, le 7 août 1870, 9 h. 45 m. soir.

L'état de l'opinion publique est excellent. A la stupefaction, à une immense douleur ont succédé la confiance et l'élan. Le parti révolutionnaire lui-même est entraîné dans le mouvement général. Un ou deux misérables ayant crié : « Vive la république ! » ont été saisis par la population elle-même. Chaque fois que la garde nationale sort, elle est acclamée. Ainsi, n'ayez aucune inquiétude sur nous, et ne soyez qu'à la revanche qu'il nous faut. Nous désirons faire tous les sacrifices.

Nous sommes tous unis; nous délibérons avec le conseil privé dans le plus parfait accord.

L'Impératrice est très-bien de santé; elle nous donne à tous l'exemple du courage, de la fermeté et de la hauteur d'âme. Nous sommes plus que jamais de cœur avec vous.

Émile OLLIVIER.

Préfet à Intérieur. — Paris.

Lyon, le 8 août 1870, midi 25 m. matin.

Manifestations très-bruyantes pendant toute la soirée. Dans ces manifestations il y avait du bon et beaucoup de mauvais. Le mot d'ordre était : organisation de la garde nationale; et ce mot d'ordre vient du parti radical. En résumé, beaucoup de bruit, mais pas de désordre,

6

Intérieur à Préfet Bouches-du-Rhône. — Marseille.

Paris, le 11 août 1870, 7 h. 50 m. soir.

Votre département étant mis en état de siège pour cause politique, jugerez-vous opportun d'y organiser une garde nationale sédentaire? Si oui, concertez-vous avec le général.

La loi du 10 annule les mesures précédemment prescrites.

7

Commissaire spécial chemin de fer à Préfet de police. — Paris.

Nice, le 10 août 1870, 6 h. 10 m.

La mise en état de siège des Alpes-Maritimes et Bouches-du-Rhône a produit excellent effet. Même mesure serait nécessaire pour le Var, pays frontière où les socialistes s'agitent et s'organisent pour la révolte. Les paysans conservateurs de ce département chôment depuis les mauvaises nouvelles. Ils ont plus peur des rouges que des Prussiens. La partie saine de la population est pleine de patriotisme et a toujours confiance en l'Empereur.

MORELLI.

8

Intérieur à Empereur.

Paris, le 25 août 1870.

Dès le début de la guerre, ordre était donné aux autorités de rester à leur poste pour organiser la résistance; mais les forces ennemies étant en trop grand

nombre dans certains départements de l'Est pour que les populations puissent résister, le télégramme suivant a été envoyé aux préfets :

« Tenez tant que vous pourrez devant l'ennemi, et
« retardez sa marche par tous les moyens possibles. Si
« vous étiez menacé d'être pris, repliez-vous en arrière,
« laissant aux maires le soin de diriger la population
« et de soutenir son moral. »

9

Préfet au Ministre intérieur. — Paris.

Épinal, le 16 août 1870. 2 h. 25 m. soir.

Les Prussiens sont aux portes d'Épinal. On dit qu'ils abusent du préfet de la Meurthe pour actes au nom de leur gouvernement. J'étais disposé à les attendre. Cependant, dans le cas où ce qu'on dit serait vrai, il vaudrait peut-être mieux que je me retire dans la montagne.

10

Préfet à Intérieur. — Paris.

La Rochelle, le 16 août 1870.

Appel des pompiers à Paris fait émotion très-vive ; la plupart refusent de partir ; populations inquiètes ; vous informerai du résultat définitif.

11

Préfet à Intérieur et Guerre. — Paris.

Tours, le 16 août 1870, 5 h. 20 m. soir.

Il y a de l'hésitation parmi nos pompiers. Je la sur-

monterai. La mesure est trouvée admirable par toutes les personnes qui réfléchissent.

12

Intérieur à Préfets. — Circulaire.

Paris, le 17 août 1870.

L'élan des compagnies de sapeurs-pompiers est tel, que nous devons éviter l'encombrement. Suspendez donc tous les départs. Les hommes qui se seraient déjà déplacés pour se concentrer au chef-lieu du département ou d'arrondissement, ou pour se rendre aux stations de chemin de fer, seraient indemnisés de leurs frais. On prend des mesures pour assurer leur bonne installation à Paris. Vous recevrez prochainement de nouvelles instructions à cet égard. Expliquez à ces hommes dévoués les motifs de cet ajournement momentané.

15

Général commandant 5^e corps à Guerre. — Paris.

Mézières, le 30 août 1870, 11 h. 5 m. matin.

Je viens d'arriver à Mézières ; j'ai trouvé sur tout mon passage la population disposée à la résistance, mais les autorités civiles sont généralement peu disposées à les pousser à la défense. Le maire et le sous-préfet de Rethel seraient à changer. Il n'en est pas ainsi du maire de Signy-l'Abbaye, ce qui m'a été cause que dans la nuit j'ai reçu quatre coups de fusil qui ont blessé un cheval ; malgré leur erreur, j'ai félicité les gens de la commune. Mézières a réellement besoin de troupes sérieuses, non-

seulement pour garder les approvisionnements, mais encore pour garder toutes les lignes de chemin de fer en avant et en arrière. Je pars à midi et demi ; je vais aller jusqu'à Carignan, d'où j'espère, dès ce soir, rejoindre.

14

Directeur † à Directeur général. — Paris.

Lyon, 4 septembre, à 1 h. 50 m. soir.

On m'impose la transmission de la dépêche suivante :
« République française. Commune de Lyon. Le comité provisoire de salut public de Lyon au conseil municipal de Marseille : République proclamée à Lyon, organisation immédiate d'un gouvernement républicain et des mesures nécessaires pour la défense de la patrie. »

Un commissaire du comité provisoire est en permanence dans mon cabinet. Des hommes armés gardent l'entrée du poste. Quels sont vos ordres?

VII. — STRASBOURG.

1

Préfet à Intérieur. — Paris.

Strasbourg, le 8 août 1870, 11 h. matin.

Les Prussiens n'ont point passé le Rhin à Marckolsheim, près Schlestadt, comme le croyait le sous-préfet. Le blocus de Strasbourg paraît imminent. Toutes me-

† Il s'agit du directeur du télégraphe,

sures sont prises pour mettre place en état de défense. Nous manquons de troupes pour le périmètre énorme des fortifications. Près de cinquante individus prussiens, espions, sont dans nos prisons.

Puis-je les évacuer sur l'intérieur?

2

Préfet Bas-Rhin à Impératrice régente.

Strasbourg, 9 août 1870, 1 h. 15 m. soir.

La situation de l'Alsace empire à chaque heure. Les protestants donnent la main aux Prussiens. La défense de Strasbourg est impossible avec quelques centaines d'hommes. J'ai fait le sacrifice de ma vie. Je supplie Votre Majesté de nous envoyer des renforts qui rétabliraient la confiance et détruiraient les menées prussiennes.

3

Général commandant 6^e division à Guerre. — Paris.

Strasbourg, le 11 août 1870, 8 h. 55 m. soir.

L'effectif de la garnison de Strasbourg se compose de 297 officiers des corps stationnés à Strasbourg; 123 officiers de la garde nationale mobile; 42 officiers isolés rentrés après la journée de Frœschwiller; 7,043 hommes de troupes des corps stationnés à Strasbourg; 5,170^h hommes de la garde nationale mobile; 1,598 hommes isolés rentrés après la bataille de Frœschwiller; 730 chevaux des corps stationnés à Strasbourg; 408 chevaux rentrés avec les isolés. Je fais former des bataillons et des escadrons provisoires avec

les isolés, dont un grand nombre sont entrés sans armes et sans équipement.

4

Préfet à Guerre, Intérieur. — Paris. — Général Douai commandant en chef Belfort, préfet. — Colmar.

Schlestadt, le 17 août 1870.

Je reçois des renseignements certains que 100 hommes du génie coupent la canalisation de l'Ill, pour rejeter les eaux de l'Ill dans le Rhin et empêcher les eaux d'arriver autour de Strasbourg. Ces travaux se font à hauteur d'Erstein.

5

Sous-Préfet à Intérieur. — Paris.

Schlestadt, le 16 août 1870, 9 h. 15 m. matin.

Je reçois par voie secrète et sûre le télégramme suivant en chiffres, écrit par la main du préfet du Bas-Rhin :

« A Ministre intérieur. — Depuis jeudi soir nos communications télégraphiques et postales coupées de tous côtés. La défense de Strasbourg est bien organisée; l'esprit de la troupe et de la mobile est excellent; la ¹..... est divisée, néanmoins je ne crains rien. Samedi soir deux canonnades ont eu lieu de nos remparts contre des ennemis; plusieurs tués ou blessés ennemis; personne atteint de notre côté. Hier, reconnaissance vers banlieue; pas de résistance sérieuse; ennemi attristé; *Te Deum* solennel à la cathé-

¹ Mot indéchiffrable; sans doute *population*.

« drale chanté par évêque et précédé de service funèbre
« pour soldats morts glorieusement. Je ne quitte pas
« les remparts; le canon continue à tonner. »

6

Sous-Préfet à Guerre. — Paris.

Schlestadt, le 18 août 1870, 1 h. 55 m. soir.

Je reçois par un douanier dépêche chiffrée du général Urich à votre adresse, donnée hier 8 heures soir à Strasbourg: « De nombreuses troupes passent en vue de Strasbourg se dirigeant vers l'ouest et peut-être ensuite vers le sud; quelques obus nous ont été envoyés le 15; peu de dommages importants.

« Général URICH. »

Autour Schlestadt le corps cavalerie opère par Barr un mouvement sur les Vosges, et cherche à gagner val de Villé et route Steige.

Je ne crois pas ces troupes en nombre très-considérable.

7

Sous-Préfet à Intérieur. — Paris. — A Commandant supérieur Belfort.

Schlestadt, le 21 août 1870, 12 h. 20 m. soir.

Je suis informé que l'armée ennemie fait réquisitionner jusqu'à Barr toutes les pelles, pioches que l'on possède, et qu'elle a fait demander un certain nombre d'habitants par village jusqu'à Obernai pour aller faire tranchées de circonvallation autour Strasbourg. De notre côté, reconnaissance ennemie arrivée jusqu'à Saint-

Hippolyte. Baron de Cœhorn, ancien député, aurait été arrêté à Saint-Pierre.

8

Général Uhrich à Guerre. — Paris.

Schlestadt, le 22 août 1870, 4 h. 55 m. soir.

L'ennemi me dit que l'armée impériale a été entièrement battue le 18 et m'offre de faire vérifier le fait par trois officiers qui recevraient un sauf-conduit; j'ai refusé, bien résolu à m'enterrer sous les ruines de la ville dont le commandement m'a été confié. J'ai une mauvaise garnison, mais beaucoup d'officiers énergiques. Ce que des hommes de cœur peuvent faire, nous le ferons.

9

Guerre à Commandant supérieur. — Schlestadt.

Paris, le 22 août.

Faites passer au général Uhrich la dépêche chiffrée suivante, dès que vous le pourrez : « Le récit de l'ennemi est faux ; le maréchal Bazaine a combattu ; il a gardé ses positions, et les pertes des Prussiens sont telles, que le roi les avoue dans le bulletin d'une prétendue victoire. Je vous remercie de l'énergie que vous imprimez autour de vous ; je n'attendais rien moins de votre patriotisme et de votre dévouement. Je compte sur vous, sur vos troupes et sur la population si patriotique de Strasbourg. »

10

Sous-Préfet Schlestadt à Ministres Intérieur, Guerre. — Paris.

Schlestadt, le 24 août 1870, 5 h. 5 m. soir.

Réception ce matin de Strasbourg, Préfet, lettre personnelle du 22 soir.

On attend bombardement sérieux très-prochain. Il m'écrit : « Nous sommes prêts et avons confiance en Dieu. » A fait dépêche chiffrée du ministre guerre et de vous ; mais ligne ennemie est bien gardée.

11

Sous-Préfet à Guerre. — Paris.

Schlestadt, le 25 août 1870, 6 h. 10 m. soir.

Dépêche télégraphique. Général Urich au Ministre de la guerre. — Paris.

« Bombardement sérieux commencé sur ville et citadelle, dégât considérable, surtout à citadelle dont arsenal est brûlé ; peu d'accidents dans garnison, davantage pour habitants ; esprit général satisfaisant ; je quitte citadelle : elle est bouleversée ; grande partie des fusées brûlées dans arsenal. »

12

Sous-Préfet à Intérieur. — Paris.

Schlestadt, le 25 août 1870, 6 h. 11 m. soir.

Je reçois de Strasbourg dépêche suivante du préfet à Ministre intérieur : « Le 15 août, à onze heures soir, canonnade ennemie sur la ville. Plusieurs maisons atteintes ; 19, de 9 à minuit, nouvelle canonnade qui incendie sept grandes maisons du faubourg National ;

« le 20, à 7 heures du matin, canonnade recommence,
« tuant cinq enfants dans une maison ; soir, le bombar-
« dement régulier a commencé ; il continue sans trêve ;
« l'ennemi tire sur la ville sans égard pour les habitants
« inoffensifs, ceux-ci montrent un grand patriotisme ;
« nous espérons secours gouvernemental. »

15

Guerre à commandant de place. — Schlestadt

Paris, le 26 août 1870, 5 h. 50 m. soir.

Continuez à me donner des renseignements. Je n'ai aucun ordre à donner au général Urich ; faites-lui parvenir, s'il se peut, ce qui suit : « Je compte sur le patrio-
« tique service de la population de Strasbourg et sur
« votre énergie ; vous savez que les Prussiens commen-
« cent toujours par un bombardement, espérant démo-
« raliser la ville ; ce n'est qu'après cette tentative que
« commence un siège en règle dont la place souffre
« uniquement. » Je reçois la seconde dépêche du gé-
néral Urich ; je vous envoie de Besançon quelque chose qui lui est destiné. Arrangez-vous entre vous.

14

Sous-Préfet Schlestadt à Guerre, Intérieur. — Paris. — Général commandant Belfort.

Schlestadt, le 27 août 1870, 4 h. 20 m. soir.

Un homme sûr, porteur d'une dépêche chiffrée qui vient d'être adressée à Guerre, est porteur d'une autre dépêche écrite pour général Douay, Belfort. Elle porte ce qui suit : « Strasbourg est perdu si vous ne venez

« immédiatement à son secours; faire ce que vous pour-
« rez. — Général Uhrich. » Le général Douay étant pas
à Belfort, je crois devoir vous envoyer cette communi-
cation. Le porteur a ordre d'aller jusqu'à Belfort.

15

Général commandant à Guerre. — Paris

Belfort, le 27 août 1870, 1 h. 27 m. soir.

Général Uhrich m'envoie ce matin un exprès parti
de Strasbourg jeudi, pour demander des nouvelles et
dire que la ville a souffert du bombardement. Les bâti-
ments de la citadelle, de l'arsenal, le moulin, la biblio-
thèque, le musée ont été incendiés; les bombes ont
fait des dégâts dans toutes les rues. Garnison bien
disposée; vivres, munitions ne manquent pas; remparts
intacts. Il demande qu'on expédie de Besançon fusées
à Schlestadt, où il tâchera de les faire prendre. J'ai
télégraphié à Besançon.

16

Sous-Préfet à Guerre. — Paris.

Schlestadt, le 27 août 1870, 5 h. 10 m. soir.

Je reçois du préfet du Bas-Rhin, par voie sûre, dépê-
che suivante :

« Général Uhrich à Ministre de la guerre, Paris. —
« Dégâts énormes à Strasbourg. Citadelle presque
« rasée. Situation des plus critiques. Besoin secours
« prompts. Ferons tout le possible. On redoute l'affo-
« lement de la population. »

Guerre à Commandant supérieur Belfort, à Commandant supérieur Schlestadt.

Paris, le 29 août 1870, 7 h. 25 m. soir.

Faites passer au général Urich, le plus promptement possible, le télégramme chiffré ci-après : « Tenez
« le plus longtemps possible ; une bataille vers Metz est
« imminente, et on a tout lieu d'espérer un heureux
« résultat. Comme dernière ressource la garnison doit
« exécuter un coup d'audace ; elle pourrait peut-être
« pendant la nuit franchir le Rhin et se jeter dans le
« pays de Bade, où il ne se trouve que fort peu d'enne-
« mis, et repasser le Rhin plus haut¹. »

Sous-Préfet à Guerre, Intérieur. — Paris. — Préfet Solmar.

Schlestadt, le 30 août 1870. 7 h. matin.

Cette nuit rien aperçu du côté Strasbourg ; à peine quelques feux. On dit que évêque a demandé et obtenu suspension armes pour enterrer morts : cela sous toutes réserves.

Préfet à Guerre. — Paris.

Schlestadt, le 30 août 1870, 10 h. 31 m. matin.

Je reçois par voie habituelle et ordinairement sûre la dépêche suivante : la comparaison du fac-simile et de l'écriture et des chiffres avec dépêches antérieures pa-

¹ Le *Journal officiel*, du 5 octobre a inséré la réponse du général Urich à cette dépêche. Le général regardait, bien entendu, le conseil du Ministre de la guerre comme une extravagance.

rait garantir authenticité ; elle était sous enveloppe portant un mot écriture du préfet :

« Général Urich au Ministre de la guerre, Paris. —
« Bombardement constant depuis 6 jours. Incendies et
« décombres. Dans Strasbourg, nombreuse population
« sans domicile et sans vivres ; devient inquiétante.
« Cathédrale très-endommagée. Citadelle entièrement
« brûlée ; travaux d'approche commencés. Le régiment
« formé avec les débris de Frœschwiller très-démoralisé.
« Situation très-grave. »

20

Général Urich à Guerre. — Paris.

Schlestadt, le 1^{er} septembre 1870, 10 h. 50 m. matin.

Continuation du bombardement nuit et jour. Incendie, démolitions. 40 à 50 soldats tués ou blessés chaque jour. Parmi les habitants, grande misère dans les basses classes. Santé publique commence à s'altérer. Nous tiendrons. — 30 août.

21

Guerre à Sous-Préfet. — Schlestadt.

Paris, le 2 septembre 1870, 4 h. 20 m. soir.

Tâchez de faire parvenir au général Urich la dépêche suivante :

« Il est de la plus haute importance que Strasbourg
« tienne. Je compte sur vous, sur les autorités civiles et
« population de Strasbourg. Défiez-vous des faux bruits
« qui pourraient vous venir de l'autre côté du Rhin. »

Sainte-Marie, le 5 septembre 1870, 4 h. 50 m. soir.

Dans quelques jours, Strasbourg ne sera plus qu'un monceau de ruines. Schlestadt, qui vient d'être investi, subira sans doute le même sort. N'avons-nous donc personne pour venir au secours de notre malheureuse Alsace?

XCIV

RAPPORTS PLÉBISCITAIRES.

Le Ministère de la justice nous a communiqué les rapports envoyés au garde des sceaux par tous les procureurs généraux de France à l'occasion du plébiscite. Ces documents étant malheureusement trop volumineux pour trouver place en entier dans notre publication, nous avons dû nous borner à de courts extraits.

1

Riom, le 5 mai 1870.

MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX.

.....
Clermont-Ferrand. — Dans mon rapport d'hier, j'annonçais que l'on s'attendait à une manifestation républicaine dont le chant de *la Marseillaise* serait le signal au théâtre. Ces désordres n'ont pas eu lieu, et la soirée s'est passée très-tranquillement.

Mon substitut me mande aussi que, bien que Clermont ne soit pas le centre de grandes industries, et que

rien n'y fasse soupçonner la présence d'agents de l'Internationale, cependant, à raison des opinions avancées de quelques personnes, il s'est concerté avec M. le Directeur de la poste, qui doit *très-secrètement* lui montrer toutes les lettres adressées de la Belgique ou de l'Angleterre. Si, parmi ces dépêches, il en est qui paraissent présenter un caractère politique, ce qu'il sera facile de savoir par le nom du destinataire, M. le Procureur impérial procédera officiellement.

.....

Le Procureur général,

Ch. SOUEF.

—
2

Toulouse, le 24 avril 1870.

MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que les instructions qu'Elle a bien voulu me donner à l'occasion du prochain plébiscite, ont reçu en ce moment leur entière exécution. J'ai appelé à Toulouse tous les chefs du ressort ; je leur ai transmis les ordres que j'avais reçus et le discours par lequel Votre Excellence a clôturé la discussion au Sénat. Les ayant éclairés d'avance sur les intentions du gouvernement, je n'ai eu que quelques points à préciser et des indications particulières à donner à quelques-uns d'entre eux. Dès ce soir ils vont se mettre en communications directes et suivies avec leurs juges de paix, plusieurs d'entre eux l'ont déjà fait ; ils transmettront à ces magistrats les vues générales du gouvernement, les informeront qu'ils sont autorisés à

prendre part aux travaux des conseils plébiscitaires, et ils ne négligeront rien pour exciter leur zèle et l'élever à la hauteur des circonstances.

J'ai déjà constaté l'utilité de ces communications. Sur quelques points les juges de paix hésitaient; ils craignaient de se compromettre vis-à-vis de l'opposition et d'être abandonnés par le gouvernement. Sur d'autres points, ils avaient pris d'eux-mêmes une énergique initiative; mes substituts régulariseront leur action, les dirigeront par leurs conseils et les soutiendront par la fermeté de leur attitude.

Le Procureur général,

LÉO DUPRÉ.

3

Toulouse, le 6 mai 1870.

MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX,

.....
Dans l'Ariège, le plébiscite est fortement attaqué à Pamiers et dans quelques cantons de cet arrondissement; il est en progrès dans les arrondissements de Foix et de Saint-Girons.

Les conservateurs de ce département se sont abandonnés eux-mêmes. Il n'y a eu que neuf assistants à la réunion des conseils de département et d'arrondissement qui avaient été convoqués à Foix dimanche dernier. M. Gauban-Dumont, qui présidait la réunion, a vainement insisté pour qu'un appel énergique fût adressé aux électeurs par leurs mandataires: l'abstention a prévalu. Tout serait compromis dans ce pays si la magistrature

et l'administration n'avaient pas imprimé au mouvement plébiscitaire une impulsion énergique. En me rendant compte des hésitations des conseillers généraux et d'arrondissement, mon substitut de Foix a ajouté : *Et ces gens-là demandent la décentralisation; ils se laisseraient égorger comme des moutons!*

.....

Haute-Garonne. — On me signale de divers côtés la remarquable inertie des fonctionnaires et la neutralité trop apparente de quelques magistrats.

Le vote sera bon partout ailleurs qu'en ville et, à Toulouse même, on peut supposer que bien des gens qui refusent leur adhésion au plébiscite ne lui refuseront pas leur vote. Toutes les oppositions sont en force et de mode à Toulouse; on n'ose pas les heurter de front, on s'y mêle même par tempérament; mais, parmi ces frondeurs, il en est plus d'un qui fera à la peur la concession d'un vote silencieux.....

Le Procureur généra.,

LÉO DUPRE.

4

Agen, le 24 avril 1870.

MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX,

Plusieurs de MM. les députés du ressort se sont rendus dans leurs circonscriptions. La présence et les démarches de ceux qui ont été le plus vivement combattus aux dernières élections pourraient avoir l'inconvénient de ranimer des rivalités ou des antipathies, et de pro-

duire des résultats contraires à leur but de servir la cause de l'Empereur. Telle est l'impression produite, me disait le procureur impérial de Mirande, par l'arrivée de M. Granier de Cassagnac. Heureusement que la population de cet arrondissement est trop sage, trop éclairée et trop conservatrice pour confondre la cause du gouvernement de l'Empereur avec celle de l'ancien candidat officiel, si vivement repoussé par l'opinion publique.....

Le Procureur général,

DE VAULX.

—
5

Agen, le 5 mai 1870.

MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX,

Il est de mon devoir de signaler à Votre Excellence un article de *l'Indépendant du Lot*, publié à la troisième page, et intitulé : *Un coup de théâtre*.

L'auteur de cet article insinue que le complot contre la vie de l'Empereur n'est qu'œuvre de police et manœuvre électorale.

Conformément aux instructions de Votre Excellence, je n'aurais pas hésité à poursuivre cet article pour fausse nouvelle, si je n'avais acquis la certitude que des poursuites produiraient, dans cette circonstance, l'effet le plus déplorable.

.....
L'article incriminé *est resté sans effet*; les poursuites, au contraire, lui donneraient un retentissement fâcheux; elles ne produiraient que du mal.

Tel est aussi l'avis du procureur impérial : « Il y
« aurait une condamnation, m'écrit-il ; mais je n'hésite
« pas à déclarer que l'effet des poursuites serait détes-
« table et le résultat des plus fâcheux. » Hier au soir,
mon substitut m'avait indiqué le même avis par le télé-
graphe. Il exprime ainsi le sentiment des personnes les
mieux en position de bien juger la question.

Il est regrettable qu'un journal qui passe pour rece-
voir des inspirations de M. Calmon, et qui, depuis le
2 janvier, appuyait la politique du gouvernement, se
laisse entraîner par la passion à une semblable polé-
mique. De sages conseils pourraient sans doute le rame-
ner dans une voie plus juste et plus patriotique.

Quoi qu'il en soit, j'ai pensé que, dans cette circon-
stance, il était plus sage et plus prudent de s'abstenir
de poursuivre.

Je suis avec respect, Monsieur le Garde des sceaux,
de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant
serviteur.

Le Procureur général,

P. DE VAULX.

6

Pau, le 28 avril 1870.

MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX,

Le 26 courant, j'ai eu l'honneur d'adresser à la chan-
cellerie un exposé sommaire de la situation. Votre Ex-
cellence désire savoir si les instructions qu'Elle m'a
données ont été bien comprises et scrupuleusement sui-
vies. Je vais donc lui rendre un compte plus précis et

plus détaillé de ce qui a été fait dans le ressort de Pau.

1° *J'ai vu* tous mes substituts, et, après leur avoir transmis les instructions de la chancellerie, je leur ai demandé en votre nom le concours le plus dévoué, l'activité la plus grande.

2° Les procureurs impériaux *ont vu* tous les juges de paix, les suppléants, les notaires et tous les officiers ministériels dont ils pouvaient espérer le concours, et les ont priés instamment de former des comités sur tous les points où cela serait possible ou utile.

3° Pendant la période plébiscitaire, les juges de paix doivent visiter deux fois toutes les communes de leur canton, et porter plus spécialement leurs efforts sur les points où des maires peu intelligents n'auraient point sur leurs administrés l'influence désirable. Ils doivent se mettre en rapport avec les principaux propriétaires, expliquer à tous le sens et l'importance du vote, solliciter le concours de tous les bons citoyens pour diminuer le nombre des abstentions. Il doivent enfin indiquer aux procureurs impériaux les communes où il pourrait, à raison des distances, être utile de former plusieurs sections.

4° Chaque trois jours, et plus souvent, si c'est utile, les juges de paix transmettront aux procureurs impériaux un rapport détaillé sur ce qu'ils auront vu et sur ce qu'ils auront fait dans chaque commune.

.
Je suis avec respect, etc.

Le Procureur général,

FABRE,

Pau, le 17 mai 1870.

MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX,

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence que j'avais ordonné des poursuites contre le *Journal de Lourdes*, qui avait publié sans timbre ni cautionnement des articles politiques; j'avais pris cette détermination après avoir vu les contraventions de cette nature relevées par le journal le *Béarnais*, organe de M. Gustave Fould, qui annonçait en même temps que ce dernier se proposait, après l'ouverture des Chambres, d'interpeller le ministère à ce sujet.

Le gérant du *Journal de Lourdes*, appelé devant le juge d'instruction, a produit, pour sa justification une lettre de M. le sous-préfet d'Argelès l'invitant à publier en tête de son plus prochain numéro, avec les proclamations qui ont précédé le plébiscite, le rapport que Votre Excellence a adressé à Sa Majesté sur le complot, ainsi que les pièces qui l'accompagnaient. Le gérant se serait alors cru autorisé, pendant la période plébiscitaire, à traiter de son chef les questions politiques qui s'y rattachaient et à développer ainsi les insertions officielles qu'il avait faites.

Dans ces circonstances, avant de faire prendre à mon substitut de Lourdes ses réquisitions définitives, j'ai cru devoir consulter Votre Excellence sur la suite qu'il convient de donner à cette affaire...

Le Procureur général,

FABRE.

Note très-confidentielle au sujet de ce qui se passe dans l'arrondissement de Vendôme¹.

Les maires, sans instructions de l'autorité administrative et non convoqués par elle, n'ont conféré encore qu'avec les juges de paix. Ils ne comprennent pas la situation qui leur est faite. Ils se montreraient très-perplexes et hésitants.

Nancy, le 1^{er} mai 1870.

MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX,

..... Les juges de paix ont à combattre des difficultés de plus d'un genre.

La première, c'est que les cultivateurs sont en ce moment très-occupés de leurs travaux agricoles. Ils passent la journée dans leurs champs, cherchent à réparer par leur activité le temps que la persistance du froid leur a fait perdre. On a grand'peine à les joindre, et, quand ils rentrent chez eux le soir, ils sont fort peu disposés à s'occuper de politique. La question du plébiscite ne naîtra réellement pour eux qu'aujourd'hui, grâce au repos du dimanche, qui leur aura permis de s'entendre.

¹ Cette note était annexée à un rapport adressé à M. Émile Ollivier en date du 28 avril 1870, par le procureur général d'Orléans, M. Tenaille d'Estais.

En second lieu, il ne faut pas se dissimuler que le plébiscite est froidement accueilli.

Dans la classe moyenne, il rencontre de nombreuses objections inspirées, soit par l'esprit de parti, soit par les mécontentements individuels. Ces critiques, empruntées aux journaux, portent généralement sur l'inutilité ou le défaut d'opportunité du plébiscite, sur le maintien de l'article 13 et le caractère autoritaire du droit réservé à l'Empereur, etc. Je crois inutile de répéter ces griefs, qui sont aujourd'hui imprimés et répétés partout.

Dans la classe inférieure et spécialement dans la campagne, le plébiscite se heurte à l'ignorance du plus grand nombre. A la différence des luttes électorales qui soulèvent des questions de personnes, où les indifférents prennent parti, le plébiscite n'est pour les cultivateurs qu'une abstraction, dont le sens échappe à leur intelligence et dont on parvient difficilement à leur faire saisir l'importance. Cependant ils se montrent attentifs et dévoués dès qu'on leur explique l'effet que doit avoir le vote pour la stabilité de l'Empire et le maintien de la tranquillité publique...

Le Procureur général,

IZOARD.

RÉCLAMATION.

Paris, le 24 octobre 1870.

MONSIEUR,

Je prends la liberté de vous signaler une rectification relative à la dixième livraison des *Papiers et correspondance de la famille impériale* (voyez pages 295 et 297 de notre édition); rectification qui m'intéresse parce qu'elle s'applique à la personne de feu mon père, M. Laran, professeur de mathématiques au Lycée Impérial.

Je connaissais, dès ma jeunesse, pour les avoir appris de mon père, tous les détails que révèle aujourd'hui la publication du journal du graveur Lale, au sujet de la fabrication de faux billets de banque étrangers organisée par ordre de Napoléon I^{er}. J'ai donc lu avec beaucoup d'intérêt ce journal, que j'ai trouvé, en général, d'une grande exactitude, sauf ce passage :

« J'arrivai deux heures après cette aventure (la fausse démarche
« du commissaire Maçon, inspirée par la jalousie de la préfecture
« de police, qui n'était pas dans le secret et qui brûlait de le dé-
« couvrir); je trouvai MM. Desmaret, Fain et Larrey, professeur au
« Lycée Impérial. Je remarquai que c'était la première fois que je
« voyais ce monsieur dans l'imprimerie; depuis, j'appris qu'il était
« chargé de la correspondance étrangère, qu'il était l'intime ami
« de M. Desmaret et jouissait de la confiance du ministre; c'était
« un homme de beaucoup d'esprit et savant en littérature. »

Dans ce passage du journal de M. Lale il y a du vrai mêlé à plusieurs erreurs : la plus singulière consiste à mutiler le nom du professeur désigné, qui était Laran et non Larrey. Rien de plus facile que de s'en assurer en recourant à l'*Almanach impérial* du temps. Il n'y a jamais eu au Lycée Impérial de professeur du nom de Larrey.

Maintenant, s'il est étrange au premier abord de trouver un professeur de l'Université mêlé à cette triste et honteuse affaire, l'explication en est cependant toute naturelle. Mon père était, avant la Révolution de 89, professeur de mathématiques à l'École d'artillerie et du génie. La tourmente révolutionnaire le fit devenir imprimeur-libraire. A la formation, sous le Consulat, du Prytanée français, de ce Lycée Impérial, il fut, par l'influence de son ami Marie-Joseph Chénier, nommé professeur de mathématiques. Ne pouvant plus

conserver la qualité d'imprimeur, il prit pour associé Fain, qui était déjà son prote, et l'imprimerie fut dès lors connue sous la raison sociale Fain et C^{ie}; cette association dura jusqu'à la fin de 1815.

Il est aussi très-vrai que mon père était ami intime de Desmaret; ils avaient été condisciples au collège Louis-le-Grand; mais il ne jouissait nullement de la confiance du ministre de la police, qu'il ne connaissait pas, et n'a jamais été chargé de la correspondance étrangère. Il n'avait d'autre intérêt dans l'affaire que celui d'associé et de propriétaire pour moitié de l'imprimerie.

Mon père est mort, en 1828, professeur de mathématiques spéciales et ne laissant rien à ses quatre enfants que sa réputation d'honnête homme et la considération méritée dont il jouissait dans le corps universitaire.

Voilà, Monsieur, l'entière vérité en ce qui concerne mon père.

Agrérez, etc.

H. LARAN,
Rue Jacob, 22.

RECTIFICATION.

Nous avons dit page 352 (340 de notre édition), qu'une note sur l'annexion de la Belgique par la France, insérée à la page 16 (14 de notre édition), était de la main de M. Conti, chef du cabinet de l'ex-empereur. Nous nous étions trompés; et, après un nouvel et minutieux examen, nous reconnaissons notre erreur.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

- Page 2, ligne 8. — Après *me trouver*, ajoutez à *Mexico*.
- Page 4, ligne 26. — Au lieu de *je suis*, lisez *je serai*.
- Page 9, ligne 12. — Au lieu de *pays*, lisez *corps*.
- Page 9, ligne 12. — Au lieu de *solder*, lisez *payer*.
- Page 14, ligne 16. — Après *et d'être*, ajoutez *en même temps*.
- Page 54, ligne 2. — Après *Ministère de l'intérieur*, ajoutez *Direction générale du personnel et du cabinet. — Presse*.
- Page 61, ligne 16. — Le mot jugé illisible est *affectation*.
- Page 65, ligne 25. — Après *attestation*, ajoutez ces mots, qui, quoique biffés, sont lisibles : *des véritables motifs, purement politiques*.
- Page 77, ligne 5. — Ajoutez *Ministère de la maison de l'Empereur, division de la comptabilité générale*.
- Page 95, ligne 12. — Après *profit personnel*, ajoutez ces mots biffés sur l'original : *elle a eu l'assentiment du ministère de l'intérieur*.
- Page 97, ligne 6. — Les mots *ont nuï à la considération* sont substitués de la main même de Napoléon à ceux-ci : *ont rendu le ministère de l'intérieur méprisable et redouté*.
- Page 109. — La signature exacte est *Tonnellie*.
- Page 115, ligne 9. — Après *où était*, ajoutez *morte et où était*.
- Page 145, ligne 29. — Au lieu de *victoires*, lisez *victimes*.
- Page 150. — Lisez *Marie Cappelle* et non *Capelle*.
- Page 155, ligne 3. — Ajoutez *de cœur après tout à vous*.
- Page 158. — Le *nota* n'est pas de la main de miss Howard.
- Page 159, lignes 8 et 10. — Au lieu de *juillet*, lisez *janvier*. Cette lettre est seulement signée d'initiales.
- Page 163, dernière ligne. — Au lieu de *de l'Empereur*, lisez *du président*.
- Page 164, ligne 27. — Napoléon avait substitué au crayon ces trois mots : *notre fidèle sujet*, à ceux-ci : *notre très-fidèle serviteur*.
- Page 166. — C'est par erreur qu'on a attribué ce rapport à l'ex-secrétaire général de la Préfecture de police.
- Page 169. — La première des trois lettres de M. Pallavicino porte en marge : *répondu le 17 et envoyé : 1° le modèle du reçu ; 2° du consentement à la radiation ; 3° de la procuration à son mandataire. Donné avis que le semestre d'intérêts échéant le 15 janvier sera payé à Gènes*.
- Page 224, ligne 6. — Le mot déclaré illisible nous semble être *Assouan*.
- Page 254, ligne 8 en remontant. — Au lieu de *toute l'acception*, lisez *toutes les acceptions du mot*.
- Page 241. — Lettre de M. Ollivier *du 2 octobre*, lisez *24 octobre*.
- Page 242, ligne 14. — Au lieu de *est complètement hostile à la convocation*, lisez *est complètement hostile au ministère actuel, il n'inspire pas de con-*

fiance. L'opinion publique est aussi absolument hostile à la convocation.
Page 245, ligne 11 en remontant. — Au lieu de *pour tous ces sujets*, lisez *sur tous*.

Page 246. — Lettre du 5 octobre, lisez 25 octobre.

Page 246, ligne 25. — Au lieu de *une cour dans laquelle*, lisez *pour laquelle*.

Page 246, ligne 25. — Au lieu de *journallement excitée*, lisez *sourdement*.

Page 247, ligne 15. — Au lieu de *ou convenu*, lisez *et convenu*.

Page 248, ligne 5. — Au lieu de *des 46*, lisez *des 116*.

Page 248, ligne 25. — Au lieu de *autre que M. Schneider*, lisez *autre que Schneider*.

Page 248, ligne 16. — Au lieu de *ayant toute ma jeunesse*, lisez *toute ma sécurité*.

Page 248, ligne pénultième. — Au lieu de *sa lettre*, lisez *ma lettre*.

Page 250, ligne 19. — Au lieu de *déconseillerais*, lisez *déconseillais*.

Page 250, ligne 25. — Au lieu de *m'était*, lisez *m'est*.

Page 253, ligne 26. — Au lieu de *ne voit*, lisez *ne veut*.

Page 261, ligne 6 en remontant. — Au lieu de *il serait*, lisez *il paraît*.

Page 261, ligne 11. — Au lieu de *croyez-moi à vous d'amitié*, lisez *croyez à mes sentiments d'amitié*.

Page 265, ligne 5. — Au lieu de *par un homme*, lisez *des hommes*.

Page 265, ligne 7. — Au lieu de *l'armée libérale*, lisez *l'armée conservatrice et libérale*.

Page 266, ligne 18. — Au lieu de *qui ont lutté de cœur*, lisez *qui ont lutté dix ans*.

Page 266, ligne 19. — Au lieu de *le gouvernement personnel*, lisez *le gouvernement purement personnel*.

Page 268, ligne 6. — Au lieu de *un tout petit jouet*, lisez *un tout petit gouvernement*.

Page 268, ligne 11 en remontant. — Au lieu de *lui donnez*, lisez *lui laissez*.

Page 268, ligne 9. — Au lieu de *marche*, lisez *mouvement*.

Page 501, ligne 5. — Au lieu de *Sa Majesté*, lisez *Son Excellence*.

Page 505, ligne 9. — Lisez *le général Bacler d'Albe*.

Page 509, ligne 18. — Au lieu de *embarrasser*, lisez *ombrager*.

Page 510, ligne 12. — Au lieu de 26, lisez 16.

Page 538, dernière ligne, en note. — Au lieu de *Émile Augier*, lisez *Léon Laya*.

Page 564, ligne 25. — Au lieu de *énervantes*, lisez *incessantes*.

Page 571, ligne 24. — Au lieu de *par M. Léopold Magnan*, lisez *pour*.

Page 584, ligne 19. — Au lieu de *Montaigu*, lisez *Montaigne*.

Page 585, ligne 55. — Au lieu de 1864, lisez 1854.

Page 585, ligne 28. — Au lieu de *Bruhl*, lisez *Bruhl*.

Page 401, dernière ligne. — Au lieu de 1866, lisez 1865. — Ajoutez cette annotation au crayon : *Pépoli*. — Les lettres ne seront pas insérées au livre jaune. C.

TABLE DES NOMS PROPRES

A

Aberdeen (Lord), 595.
 Adam (Marie), 512.
 Aladenise, 72, 78, 79, 80.
 Alaux, 525.
 Albe (Général Bacler d'), 505, 506.
 Albedinski (Colonel), 402, 403,
 404, 406.
 Albert, 156.
 Albuféra (Duc d'), 90.
 Alexandre (Empereur), 414, 415.
 Amyot, 116.
 André (D'), 12.
 Antonelli (Cardinal), 399.
 Arado, 189, 191, 192.
 Arago (Emmanuel), 515.
 Argence, 155.
 Audigier (Henry d'), 55, 241.
 Augier (Émile), 90.
 Auribeau (G. d'), 239, 240.
 Autemarre (Général d'), 90.
 Auvray (Colonel), 538.
 Aventi (Comtesse Lavinie), 68.
 Ayyuevives (Comte d'), 206.
 Aylies, 206.

B

Baciocchi, 68, 96.
 Bachon, 74, 75.

Bapst, 75, 75.
 Baraguey-d'Hilliers, 459.
 Barante (De), 358.
 Barbet, 90.
 Baring, 140.
 Baroche, 112, 384.
 Baroche fils, 112.
 Barrot (Ferdinand), 150.
 Bartholini (Marquise), 68.
 Bartoli (Docteur), 60.
 Bassano (Duc de), 61, 174, 277,
 279.
 Baudin, 146, 147, 220.
 Bauer, 510, 511.
 Beaugrand, 74, 75.
 Bauny, 157.
 Bavoux, 9.
 Bazaine (Maréchal), 57, 58, 59, 40,
 41, 42, 43, 44, 52, 53, 55, 56,
 510, 404, 412, 415, 414, 415,
 416, 417, 418, 420, 452.
 Béarn (Comte de), 156, 157.
 Beaudoin frères, 97.
 Beauregard (M^{me} E.-H. de). —
 Voyez Howard (Miss).
 Beauverger (De), 128.
 Behaghel, 26.
 Béhic, 511.
 Belmontet, 206.
 Benedetti, 60, 214, 218, 220, 221,
 577.

- Benoist (De), 128.
 Benoit-Champy, 90.
 Berdalle de la Pommeraye (M^{me}),
 184.
 Berlioz, 74.
 Bernard, 156.
 Berthier, 157.
 Bertrix, 155, 276.
 Besson, 186.
 Bésuchet, 192, 195, 194.
 Béville (Général de), 79, 80.
 Billault, 55, 95, 96, 98, 99, 169.
 Billault (M^{me}), 184.
 Bismark, 118, 209, 210, 214, 217,
 218, 219, 221, 577, 412.
 Bizillion, 529.
 Blanc (Charles), 101.
 Blanc (Louis), 101.
 Bleichröder, 215, 216, 217, 218.
 Blondeau, 424.
 Boduin, 206.
 Bonaparte (Joseph), 275, 274.
 Bonaparte (Prince Antoine), 68.
 Bonaparte (Prince Louis-Lucien),
 68.
 Bonaparte (Prince Lucien), 68.
 Bonaparte (Princesse Marianne),
 68.
 Bonaparte (Prince Napoléon-Char-
 les), 68.
 Bonaparte (Prince Pierre), 58, 60,
 61, 62, 65, 68, 78, 79, 81, 228,
 229, 250.
 Bonjean, 150.
 Bonnald (M^{me}), 171.
 Booker (M^{me} A.), 68.
 Bordot, 99, 100, 179, 180, 181.
 Bose, 52.
 Botti (M^{me}), 95, 169, 171, 172,
 175.
 Boudet, 150.
 Bourcier, 156.
 Bourdon-Floquet, 157.
 Bourgogne, 52.
 Bourgoing (De), 251.
 Bouvet (M^{me}), 78.
 Bouville (De), 58.
 Brame (Jules), 186.
 Bruyère, 429.
 Buffet, 128, 129, 259.
 Bure, 80, 408.
 Busson, 91.
 Busson-Bil'aull, 128.
- C
- Cadore (M^{me} de), 141.
 Cahot, 22.
 Calmètes, 206.
 Calmon, 463.
 Calvet-Rogniat, 101.
 Camp (Maxime du), 90.
 Campana (Marquise), 74, 75, 78,
 79, 80, 81, 82.
 Campella (Comtesse), 68.
 Cantobert (Maréchal), 405, 418,
 451, 454.
 Carnot, 265.
 Carutti, 577.
 Casabianca, 150.
 Castel (Joseph), 276.
 Castellane, 558.
 Castellane (Maréchal), 107.
 Castelnau (Général), 44.
 Castiglione (M^{me} de), 95, 95, 169,
 174, 175, 176.
 Caulaincourt, 274.
 Cavaignac, 256.
 Cavaignac fils, 111.
 Chadenet, 206.
 Chambrun (Comte de), 206.
 Chambure (M^{me} de), 79.
 Charras, 16.
 Chassiron (Baronne de), 68.
 Chauvet, 55.
 Chasseloup-Laubat (De), 150, 244,
 260, 261.
 Chevallier (Auguste), 100, 185.
 Chevandier de Valdrôme, 155, 154,
 525.
 Chevreau, 125, 124.
 Choque, 206.
 Clarke, duc de Feltre, 271, 272,
 275, 274, 275.

Cœhorn (Baron de), 452.
 Collet-Meygret, 90, 93, 95, 96, 97,
 98, 99, 100, 101, 168, 169, 170,
 171, 172, 175, 174, 175, 176,
 177, 178, 179, 180, 181, 182,
 185, 184, 185, 186, 187.
 Connesau, 35, 56, 558, 402.
 Conneau (M^{me}), 340.
 Conti, 12, 14, 26, 55, 45, 61, 64,
 65, 151, 152, 165, 198, 206,
 251, 265, 264, 269, 270, 509,
 550, 540, 541, 372, 405.
 Cormont, 52.
 Cossé-Brissac, 378.
 Cosserat, 206.
 Costa, 101.
 Courmaceul, 52.
 Grémieux, 315

D

Dalloz, 99, 180.
 Dancillon, 294.
 Dano, 85.
 Darblay, 90.
 Dardenne, 101.
 Daru, 118, 259.
 Dautheville (Général), 206.
 Daux, 75.
 David (Baron Jérôme), 75, 74, 75,
 88, 128, 195, 206, 207, 248.
 Davilher, 310.
 Daye, 166, 184, 185, 186.
 Debains, 418.
 Debillemont, 52.
 Decaen (Général), 418.
 Decisy, 97.
 Delamothe-Félines, 328.
 Delangle, 150, 271, 275, 384.
 De la Rüe (Général), 508, 509.
 Delero, 52.
 Dentu frères, 572.
 Dentu père, 506.
 Descilligny, 206.
 Desmaret, 285, 286, 288, 290, 295,
 294, 297, 299, 500, 501, 505.
 Desolmes, 55.

Devienne, 58, 150, 154.
 D'Hormoys, 52.
 Dick, 74.
 Dollfus, 206.
 Douai (Général), 411, 429, 450,
 454.
 Doublat, 52.
 Drouyn de Lhuys, 150, 401.
 Duchemin, 55.
 Bucrot (Général), 6, 7, 208, 212,
 214, 424.
 Dufour, 101, 178, 181.
 Dugas, 99.
 Dugué de la Fauconnerie, 206.
 Daum, 150, 555.
 Du Miral, 128, 206.
 Dumont (Général), 398, 599.
 Dumoret, 75.
 Duperré, 46, 409, 410.
 Duperré (Commandant), 419.
 Dupeuty (Adolphe), 52, 208, 231.
 Dupin (Baron), 155.
 Duportal, 530.
 Dupré (Amiral), 515.
 Duruy (V.), 111.
 Dusautoy, 75.
 Duvergier (V.-H.), 124, 125, 166,
 189.
 Duvernois, 153, 241, 240, 251,
 252, 255, 257, 259, 261, 265,
 264, 265, 266, 269, 270, 526,
 527, 528, 529, 575.

E

Empereur d'Autriche, 578, 596.
 Éphraïm, 216.
 Espinasse, 160.
 Estourmel (D'), 554, 355.

F

Fabre, 464, 465.
 Fages, 429.
 Faily (Général de), 15, 42, 70, 71,
 255, 415, 418, 419, 425, 424,
 425, 426, 450.

- Fain, 289, 292, 293, 297, 301, 502.
 Falloux (De), 378.
 Faverney (H. de), 385.
 Favre, 157.
 Favre (Jules), 355, 374.
 Feltre (Duc de), 238.
 Fénelon (Général), 413.
 Ferry (Jules), 257, 262.
 Fesch (Cardinal), 69.
 Fezensac (Duchesse de), 271.
 Fezensac (Général, duc de), 271.
 Fezensac (Oriane de), 271.
 Filon, 46, 409, 410.
 Fleury (Général), 17, 114, 116, 252.
 Forende la Roquette (De), 244, 250, 254, 255, 259, 261, 262, 264.
 Fossey (M^{me}), 78, 80, 81, 82.
 Fouché, 285, 287, 291.
 Fould, 9, 95, 94, 95, 96, 169, 170, 171, 172, 175, 198.
 Fould (Gustave), 465.
 Fould (M^{me}), 172.
 Foy (Comte), 90.
 Fraissinaud, 53.
 Frémy, 310.
 Fririon (Baron), 258.
 Fririon (Joseph), 258.
 Fririon (Jules-Joseph), 258.
 Fririon (Mathias), 258.
 Fririon (Nicolas), 258.
 Frossard (Général), 64, 88, 111, 208, 212, 578, 599, 405, 404.

G

- Gabrielli (Prince), 68.
 Gabrielli (Princesse), 68.
 Galliera (Duc de), 191.
 Gambetta, 257, 262.
 Ganesco (Grégory), 151, 152, 154, 156.
 Gaston (De), 215.
 Gauban-Dumont, 460.
 Gazan (Comtesse de), 81, 82.

- Geil, 429.
 Germain, 206.
 Genteur, 124, 125.
 Gibiat, 165.
 Giles, 158, 160.
 Girardin (É. de), 89, 90, 179, 264, 265, 579, 582.
 Giraud (A.), 166, 167, 168, 169, 170, 172, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 187, 188.
 Giraud (E.), 175.
 Girou de Buzareingues, 206.
 Glais-Bizoin, 10, 315.
 Goltz (De), 378.
 Gouache, 71.
 Goyon (Général de), 271, 272.
 Gramont (De), 378, 402.
 Grandchamp (Général), 405.
 Grandperret, 65, 321.
 Granier de Cassagnac, 75, 85, 163, 166, 462.
 Grasset, 53.
 Grivot, 52.
 Gressier, 128.
 Gricourt (De), 139, 140.
 Grothe, 102.
 Gudim, 141.
 Guerdon, 97.
 Guéronnière (A. de la), 93, 94, 150, 152, 169, 170, 175, 174.
 Guisolle (M^{me}), 81.
 Guizot, 170, 255.

H

- Haentjens, 371.
 Hamoir, 206.
 Hardy, 52.
 Haritoff (M^e), p. 371.
 Haussmann, 96, 122, 155, 169.
 Havas, 25.
 Helfferick, 376.
 Hennocq, 91.
 Hitte (De la), 150.
 Houde, 91.
 Howard (Miss), 157, 158, 159.
 Hubaine, 377, 409.

Ilcot, 555.
Hyrvoix, 92, 95, 169, 170, 171.

I

Impératrice (U), 37, 41, 45, 56,
87, 156, 196, 197, 204, 205,
220, 232, 254, 246, 310, 511,
512, 515, 575, 404, 406, 407,
408, 410, 411, 421, 455, 444,
449.

Impératrice Joséphine (L'), 195.
Izoard, 467.

J

Jablonowski (Prince), 78, 79, 81,
82.

Jacotot, 82.

Jacquemin, 411.

Janzé, 250.

Jecker, 1, 5, 540.

Jolibois, 124, 127.

Jomard, 505.

Jomini (Général), 298.

Josseau, député, 206.

Jugla, 177.

Jullien, 558.

K

Keller, 206.

Kolb-Bernard, 185, 206.

Kratz, 218.

L

Labastide (Général), 429.

Lachaise, 558.

Lacharrière (De), 85.

Lacretelle (Général), 42, 44

Ladoucette, 558.

Lafarge (M^{me}), 150.

La Grandière, 90.

Lagrange, 90.

Laharanne, 55.

Laity, 88.

Lale, 277, 279, 280, 281, 286,
288, 295, 299.

Lambrecht, 250.

Lamarmora (Général), 379.

La Motterouge (Général de), 90.

Langlais, 84, 85, 86.

Lapeyrouse (M^{me} de), 81, 82.

Larabit, 156, 158.

Lardin, 185, 186.

Larrey, 295, 297.

Latour du Moulin, 150, 250.

Laure, 522.

Laurot, 174, 176, 177.

La Valette (De), 88, 209, 221.

Lavenay (De), 124, 125.

Lebreton (Général), 206.

Leclerc d'Osmonville, 90.

Leconte de Lisle, 78, 79, 80, 81,
82.

Lecrosnier, 156.

Le Bœuf (Maréchal), 417, 418,
425, 426, 428, 450, 453, 454, 459.

Ledru-Rollin, 519.

Le Faure, 75.

Lefèvre-Duruflé, 150.

Lefèvre-Pontalis, 206.

Legendre, 571.

Lejeune, 75.

Lelorgue, 500.

Léoni (P. de), 52.

Lepaute, 75.

Le Roux (Alfred), 128, 129, 155.

Le Roy (Baron Ernest), 125, 155,
156, 157.

Leroy de Saint-Arnaud, 158, 159.

Lesoufaché, 79, 80.

Lesseps (De), 54.

Lévy, 178.

Liverpool (Lord), p. 595.

Lorencoz (Général), 529, 550.

Louis-Philippe, 119, 170, 375.

Louis XVIII, 275.

Ludow-Vigé, 52.

M

Mac-Mahon, 58, 45, 44, 45, 52, 55,
54, 581, 412, 415, 414, 415,
416, 417, 420, 455.

Maçon, 291, 292, 293.
 Magnan (Maréchal), 107.
 Magne, 96, 130, 151, 155, 169,
 223, 228, 244, 248, 256, 265,
 266, 267, 385, 584, 590, 594.
 Magnoncour (M^{me} de), 572.
 Massiat (Général), 42.
 Malakoff (M^{me} de), 405.
 Malaret (De), 55, 132.
 Malézieux, 206.
 Malo, 286, 287, 289, 501, 502.
 Mangin (Colonel), 81, 82.
 Marey-Monge (Général), 257.
 Marguerite (Général de), 42.
 Margueritte, 98, 169, 178, 182,
 185.
 Margueritte fils, 178, 182, 185.
 Marie-Antoinette, 512.
 Marie-Louise, 275.
 Marmier (De), 50.
 Marmont, 275.
 Marolles (M^{me} de), 81, 82.
 Marpon (De), 2.
 Marrast (M^{me}), 78, 81.
 Marulaz (Général), 256.
 Marx (Adrien), 261.
 Mathieu, 29, 128, 248, 524.
 Mathilde (Princesse), 57.
 Maupas (De), 150.
 Maurin, 99.
 Maussart, 52.
 Maximilien (Empereur), 284.
 Mayer (Maurice), 75.
 Mège, 260.
 Mercier (Baron), 206.
 Michel (Général), 425.
 Migne (l'abbé), 180.
 Millaud, 25, 98, 100, 168, 169, 180.
 Millevoye, 121.
 Mirès, 98, 99, 100, 169, 179.
 Mitrécé (Général), 451.
 Mocquard, 145, 158, 190, 191,
 196, 197, 228, 229, 250, 251.
 Moltke (Général de), 40, 41, 211,
 215, 222.
 Monnier de la Sizeranne, 159,
 205.

Montaut (M^{me} de), 277, 278.
 Montebello (M^{me} de), 95, 95, 169.
 Montferand (De), 52.
 Montijo (Comtesse de), 46, 195,
 408, 410.
 Montjoyeux (De), 140.
 Morangis (G.), 157.
 Mornand (Félix), 100, 181.
 Morny (De), 2, 96, 99, 169, 359,
 340.
 Morris (Général), 78.
 Moskowa (Prince de la), 250.
 Mosti (Comtesse), née Pepoli, 68.
 Mouchy (Duchesse de), 70.
 Murat (Prince Achille), 65, 67, 68.
 Murat (Princesse Anna), 78, 79, 80.
 Murat (Prince Joachim), 70, 99,
 180.
 Murat (Princesse Joachim), 68.
 Murat (Prince Lucien), 68, 69.
 Murat (Princesse Lucien), 68.
 Mure, 255.
 Muriel, 279, 286.

N

Napoléon I^{er}, 155, 194, 258, 272,
 275, 274, 275, 276, 278, 280,
 281, 282, 285, 287, 290, 297,
 301, 306, 507, 508, 557, 558,
 585, 584, 585, 591, 592, 594.
 Napoléon III, 15, 56, 57, 41, 42,
 44, 51, 52, 55, 54, 56, 61, 65,
 64, 67, 70, 72, 75, 85, 84, 87,
 88, 89, 91, 95, 98, 105, 106,
 108, 109, 110, 111, 112, 115,
 116, 117, 119, 120, 121, 122,
 125, 129, 150, 151, 140, 141,
 143, 144, 145, 146, 149, 150,
 151, 155, 154, 155, 156, 157,
 158, 159, 160, 165, 166, 167,
 169, 177, 182, 185, 188, 195,
 196, 198, 200, 201, 202, 204,
 207, 208, 214, 217, 218, 219,
 220, 221, 225, 224, 225, 226,
 227, 228, 229, 250, 251, 255,
 257, 258, 259, 242, 244, 245.

247, 249, 250, 251, 252, 255,
254, 255, 256, 257, 259, 260,
261, 262, 265, 264, 265, 270,
271, 272, 309, 310, 311, 312,
313, 316, 322, 328, 329, 337,
359, 340, 341, 359, 360, 361,
362, 363, 364, 365, 366, 367,
369, 371, 372, 375, 374, 375,
376, 377, 378, 379, 380, 381,
382, 383, 384, 386, 388, 390,
391, 392, 395, 394, 396, 398,
400, 401, 402, 403, 404, 405,
409, 407, 408, 410, 411, 412,
415, 417, 418, 419, 420, 421,
422, 426, 427, 429, 434, 459,
444, 445, 462, 467.

Natal, 63, 64.

Nasilyan, 310.

Key (Edgar), 250.

Niaux (Pierre), 91, 208.

Nicolas (L'Empereur), 396.

Nigra, 379.

Noir (Victor), 65.

O

Ollivier, (Émile), 241, 246, 249,
251, 252, 255, 257, 259, 261,
265, 264, 265, 266, 314, 315,
316, 317, 318, 319, 320, 321,
322.

Orsi, 78, 79, 80, 81, 82.

P

Padoue (De), 150.

Palestrino, 92.

Palikao (Général de), 37, 39, 41,
42, 43, 44, 252, 253, 254, 419,
420.

Pallavicino (Marquis), 190, 191.

Parieu (De), 369, 370.

Parisani (Marquise Amélie), 68.

Pasteur, 90.

Pauquet, 295, 301.

Peigné-Crémieuz, 155.

Pélissier (Maréchal), 107.

Pellerin, 52.

Pelletan, 146, 374.

Peloux (M^{me}), 78, 79, 80.

Pelvey, 52.

Pepoli (Marquis), 68, 380, 400,
401.

Pereire, 78, 79, 80, 96, 97, 100,
169, 178, 181, 182, 185.

Persigny (De), 6, 8, 10, 11, 12,
35, 81, 82, 88, 90, 130, 151,
188, 250, 255, 367, 368, 395,
405.

Petetin (Anselme), 90.

Petit (Jenny), 254, 255.

Pharaon (Florian), 22, 195, 196,
197.

Philis, 257, 262.

Pie IX, 598, 400.

Pierre, 91.

Pietri, 56, 88, 90, 96, 117, 125,
155, 145, 151, 215, 217, 259,
241, 245, 260, 408, 445.

Pietri (F.), 249, 251, 252, 270.

Pinard (E.), 124, 126, 127, 155,
151, 152.

Pinson, 91.

Pion, 90.

Piquet, 304.

Place, 97, 98.

Platard, 101.

Portalis, 155.

Pothier (Edg.), 143.

Pourtalès (Comte de), 209, 211.

Poussielgue, 75.

Primoli (Comtesse), 68.

Prince Albert, 395, 397, 398.

Prince Impérial, 64, 71, 112, 310,
381, 383, 404, 407.

Prince Napoléon, 87, 88, 376, 377,
379, 380, 397, 409.

Prince-Président, 150, 157, 160,
189, 190, 191, 192, 195, 256,
277, 278.

Prost, banquier, 98, 100, 160, 179,
180, 181, 184.

Puech, 157.

R

- Randon, 104.
 Rasponi (Comtesse), 68.
 Ratazzi (M^{me}), née Wyse, 78.
 Reffye (Commandant de), 75, 74,
 75, 142.
 Regnault (Maréchal), 510.
 Regray, 411.
 Reine Victoria, 394, 395, 396,
 597.
 Reis, 117.
 Rémusat (De), 8. *
 Rémusat (M^{me} de), 8.
 Renan (Ernest), 147, 379, 580.
 Rendu, 155.
 Reveil, 159.
 Richard, 175.
 Richard (Maurice), 206.
 Riché, p. 124, 125.
 Rigaud, 55.
 Rigault de Genouilly, 88.
 Rivière, 519.
 Roëcagiovine (Marquise), 68.
 Rochebouet (général), 458.
 Rodays, (De), 53.
 Rocheport, 116, 515.
 Røderer, 558.
 Roguet (Général), 257.
 Rolland, 156.
 Rolle, 206.
 Rollet, 251.
 Romagnoli (M^{me} Clélia Honorati),
 68.
 Rothschild, 98, 178, 195, 216.
 Roney (De), 75, 74.
 Rougé (De), 90.
 Rouher, 9, 10, 41, 42, 44, 51, 87,
 88, 96, 169, 198, 209, 244, 246,
 247, 250, 251, 359, 366, 367,
 568.
 Rouland, 150.
 Roulleaux-Dugage, 206.
 Rovigo (Duc de), 277, 280, 281.
 Royer (De), 150, 151, 155.
 Ruspoli (Comtesse), née Pepoli,
 68.

S

- Sacaley, 81.
 Saint-Arnaud, 257.
 Saint-Marc Girardin, 146.
 Saint-Paul (De), 566.
 Saintomer, 91, 92, 169, 170, 171,
 172, 175, 174, 175, 176, 177.
 Saligny (De), 4.
 Sainson, 282, 285, 298.
 Samuel, 223.
 Sanders, 100.
 Sandon, 55, 56.
 Saulnier (M^{me}), 538.
 Saurin, 79, 80.
 Savary, 288.
 Say, 155.
 Scapitta (Cardinal), p. 400.
 Schenck (Commandant), 212, 214.
 Schineri, 558.
 Schleinitz, 210, 211.
 Schneider, 248, 250.
 Scholl (Aurélien), 26.
 Segris, 128, 150, 259.
 Séneca, 206.
 Sibuet (Baron), 75.
 Sieyès, 145.
 Silvestre (Théophile), 75, 145, 146.
 Simon (Jules), 111, 146, 374.
 Soleille, 451, 440.
 Soubayroux, 208.
 Souef (Ch.), 459.
 Soumain, 408.
 Sten, 52.
 Stephanoni (Marquise Christine),
 68.
 Stoffel (De), 214, 215, 220.
 Stokes, 100.

T

- Talhouet (De), 128, 260.
 Tarente (Duc de), 81, 82, 159, 140.
 Tascher (Comte), 174.
 Tattini (Comtesse), née Pepoli, 68.
 Tenaille, 466.
 Terme, 156, 265, 276.

Terrasson, 286, 287, 289, 290,
502, 505.
Thélin (Charles), 85, 408.
Thibault, 91.
Thienlot, 157.
Thiers, 275, 374.
Thouret, 78.
Tisserand, 79.
Tocqueville, 370.
Tonnelie, 109.
Totleben (Général), 102, 105
Toulga (Veuve), 322.
Trablaine (M^{me}), 172, 175.
Trochu, 6, 8, 408.
Troplong, 158.
Turr (M^{me}), née Wyse, 68.

U

Uhrich, 451, 452, 453, 454, 455,
456, 457.

V

Vaillant (Maréchal), 102.
Valentini (M^{me}), 68.

Vallée, 156.
Valleton, 32.
Vaulx (P. de), 462, 463.
Verdière (E. de), 114, 116.
Verdun (Jean), 524.
Vermorel, 367.
Victor-Emmanuel, 377.
Vignon (Claude), 78, 79, 80, 81, 82.
Vinot (Baron), 81, 82.
Vinoy (Général), 59, 416, 422.
Vipérin, 218.
Vitu, 26.
Vuillefroy, 150, 155.
Vuitry, 124, 125.

W

Wagram (Prince de), 110.
Waldor (Mélanie), 81, 82.
Walewska (M^{me}), 141.
Walewski (Comte), 102, 109, 150,
151, 338.
Werther (De), 221.
Wimpfen (Général), 15, 42, 410.
Wyse (Lucien-Napoléon), 68, 83.
Wyse (M^{me}), 68.

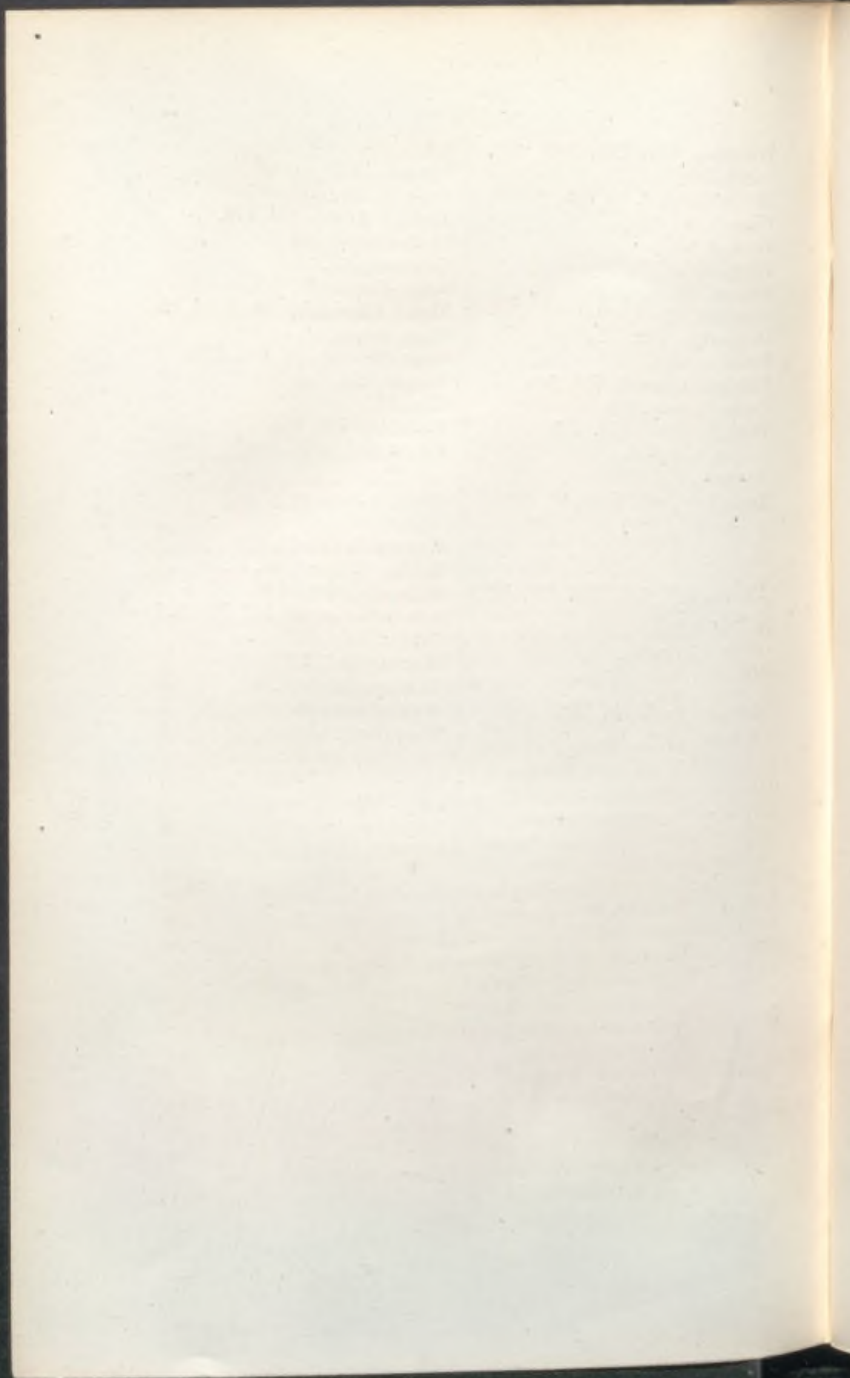


TABLE DES MATIÈRES.

	Préface	1
I.	Affaires du Mexique. — Lettre de M. Jecker à M. Conti, chef du cabinet de l'Empereur.	6
II.	Copie d'une lettre du général Ducrot au général Trochu.	8
III.	Existence du cabinet noir.	11
IV.	Extrait d'une lettre de M. de Persigny.	12
V.	Copie d'une lettre de la reine de Hollande à M. d'André.	14
VI.	Note anonyme sur l'annexion de la Belgique.	15
VII.	Dépêche de l'Impératrice à Napoléon.	16
VIII.	Note sur la mort du colonel Charras.	16
IX.	Note sur l'organisation de la presse en vue des élections de 1869	35
X.	Affaire Sandon, lettre de M. de Persigny à M. Conti.	56
XI.	Lettre de M. Sandon.	37
XII.	Dépêches des derniers jours de l'Empire.	46
XIII.	Cassette particulière.	47
XIV.	Cassette particulière de l'Empereur.	47
XV.	Campagne de 1870.	51
XVI.	Projets de proclamations et décret.	56
XVII.	Dépêches de l'Impératrice à l'Empereur.	56
XVIII.	Lettres de M ^{lle} Marguerite Bellanger.	58
XIX.	Lettres de M. Pierre Bonaparte à Napoléon.	65
XX.	Trois lettres se rapportant au procès de M. Pierre Bo- naparte.	65
XXI.	Budget de la Famille impériale. — Lettre de M. Achille Murat à Napoléon.	68
XXII.	Subventions annuelles accordées aux membres de la Famille impériale.	70
XXIII.	Facture de bonbons payée par Napoléon pour le géné- ral de Faily	71
XXIV.	Ce que coûte un baptême. — Naissance et baptême du Prince impérial.	71

XXV.	Reçus et comptes de la cassette impériale.	72
XXVI.	Note sur le journal <i>le Pays</i>	85
XXVII.	Affaires du Mexique. — Lettre de Maximilien à Napoléon.	84
XXVIII.	Conseil de régence constitué en prévision de la mort de l'Empereur.	87
XXIX.	Le Sénat et M. Emile Ollivier.	88
XXX.	Décachetage des lettres.	90
XXXI.	Les fortifications de Paris jugées par le général Tottleben.	102
XXXII.	Emploi des fonds secrets.	109
XXXIII.	Lettre de M. Haranchipy de Rostaing à l'Empereur.	110
XXXIV.	Lettre de M. Duruy au général Frossard.	111
XXXV.	Lettre de M. Baroche père à l'Empereur.	112
XXXVI.	Lettre confidentielle de M. de Verdière, attaché au général Fleury.	114
XXXVII.	Autre lettre confidentielle de M. de Verdière, à M. Amiot sur les événements intérieurs et extérieurs.	116
XXXVIII.	Note de M. Rouher sur le choix d'un ministre de l'intérieur.	119
XXXIX.	Lettre de M. Rouher au sujet de la promotion de plusieurs sénateurs aux dignités de la Légion d'honneur.	155
XL.	Fortune mobilière de l'Empereur à l'étranger.	140
XLI.	Lettres de M. Théophile Silvestre à M. Pietri et à l'Empereur.	145
XLII.	Lettre de Marie Capelle (M ^{me} Lafarge).	150
XLIII.	Documents relatifs à M. Grégory Ganesco.	151
XLIV.	Comptes des dépenses faites pour l'élection de M. Frédéric Terme.	156
XLV.	Lettres de Miss Howard.	157
XLVI.	Rapport du colonel Espinasse sur une mission accomplie par lui à la suite du coup d'Etat.	160
XLVII.	Lettre de M. Granier de Cassagnac à M. Conti.	163
XLVIII.	Rapport de M. Duvergier sur le décachetage des lettres.	166
XLIX.	Lettres relatives à une dette considérable contractée par le prétendant Louis Bonaparte en 1848.	180
L.	Circulaire du candidat à la présidence avec note de M. Bésuchet, ancien officier.	192
LI.	Sommes reçues par M ^{me} de Montijo, mère de l'Impératrice.	195
LII.	Liste civile. — Note de la main de l'Empereur.	195
LIII.	Lettre de MM. Rouher et Fould au directeur de l'Imprimerie Nationale.	198
LIV.	Prscriptions de décembre. — État des individus qui, après le Deux décembre, ont été l'objet de mesures pénales.	199

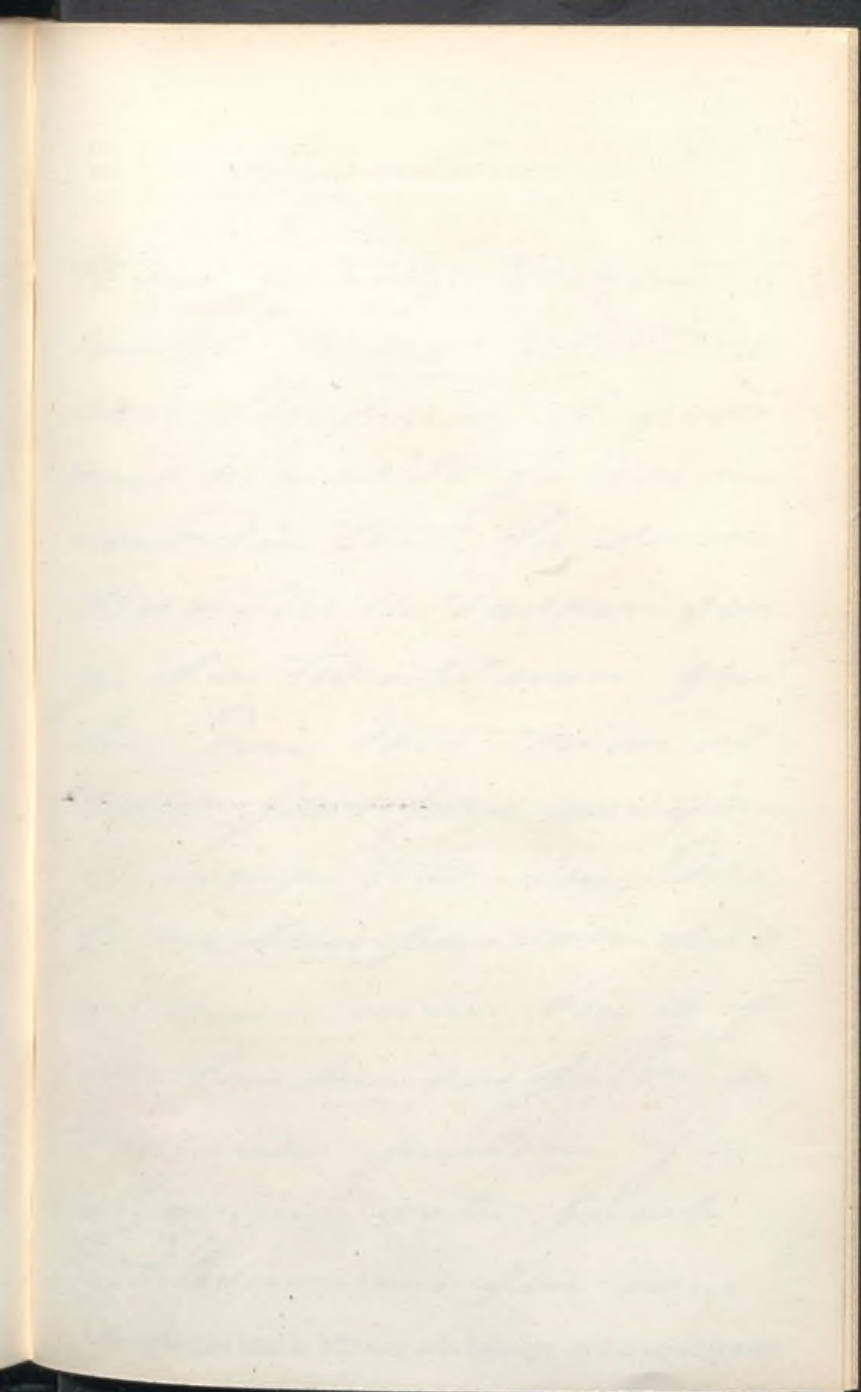
LIV.	Plan de roman de la main de l'Empereur.	202
LVI.	Lettre de l'Impératrice à l'Empereur.	204
LVII.	Lettre de M. Jérôme David à M. Conti.	206
LVIII.	Lettre du général Ducrot au général Frossard.	218
LIX.	Lettre du même au même sur les préparatifs de la Prusse en 1869.	212
LX.	Lettre de M. de Stoffel à M. Pietri.	214
LXI.	Lettre du roi de Prusse à l'Empereur.	220
LXII.	Rapport de M. Magne à l'Empereur.	225
LXIII.	Pierre Bonaparte chasseur.	228
LXIV.	Lettre du général de Palikao sur une demande de se- cours adressée à l'Impératrice par une jeune fille blessée à la Ricamarie.	252
LXV.	Lettre du général baron Fririon à l'Empereur.	257
LXVI.	Lettre de M. d'Auribeau à M. Pietri.	259
LXVII.	Formation du cabinet du 2 janvier.	241
LXVIII.	Note de M. Delangle.	271
LXIX.	Faux billets de banque étrangers fabriqués par ordre de Napoléon I ^{er}	276
LXX.	Lettres du général de la Rue sur la gendarmerie.	508
LXXI.	Correspondance télégraphique de l'Empereur et de M ^{re} Bauer avec l'Impératrice pendant son voyage en Égypte.	310
LXXII.	Dépêches de M. Émile Ollivier, de procureurs généraux et de quelques autres personnages, relatives au plé- biscite de 1870.	314
LXXIII.	Lettres de M. Clément Duvernois à M. Conti.	326
LXXIV.	Plébiscite de 1870. — Lettre du général Lorencez à l'Empereur sur le vote de l'armée.	329
LXXV.	Rapport anonyme sur les élections (1868).	350
LXXVI.	Les Etats-Unis jugés par un diplomate du second Em- pire.	538
LXXVII.	Rapports de la commission de censure dramatique.	341
LXXVIII.	Lettre de M. Rouher à l'Empereur.	559
LXXIX.	Lettre de M. de Persigny à l'Empereur.	567
LXXX.	Lettre de M. de Parieu à l'Empereur.	569
LXXXI.	Succession du maréchal Magnan. — Lettre du fils du maréchal à M. Pietri.	371
LXXXII.	Lettre de M. Conti au président Benoit-Champy.	572
LXXXIII.	Projets d'articles tracés de la main de l'Empereur.	572
LXXXIV.	Lettre du prince Napoléon à la reine de Hollande.	576
LXXXV.	Guerre de 1866. — Lettre du prince Napoléon à l'Em- pereur.	577
LXXXVI.	Lettre du prince Napoléon à l'Empereur sur MM. Renan et Émile de Girardin.	579
LXXXVII.	Liste des décorations du Prince impérial.	583

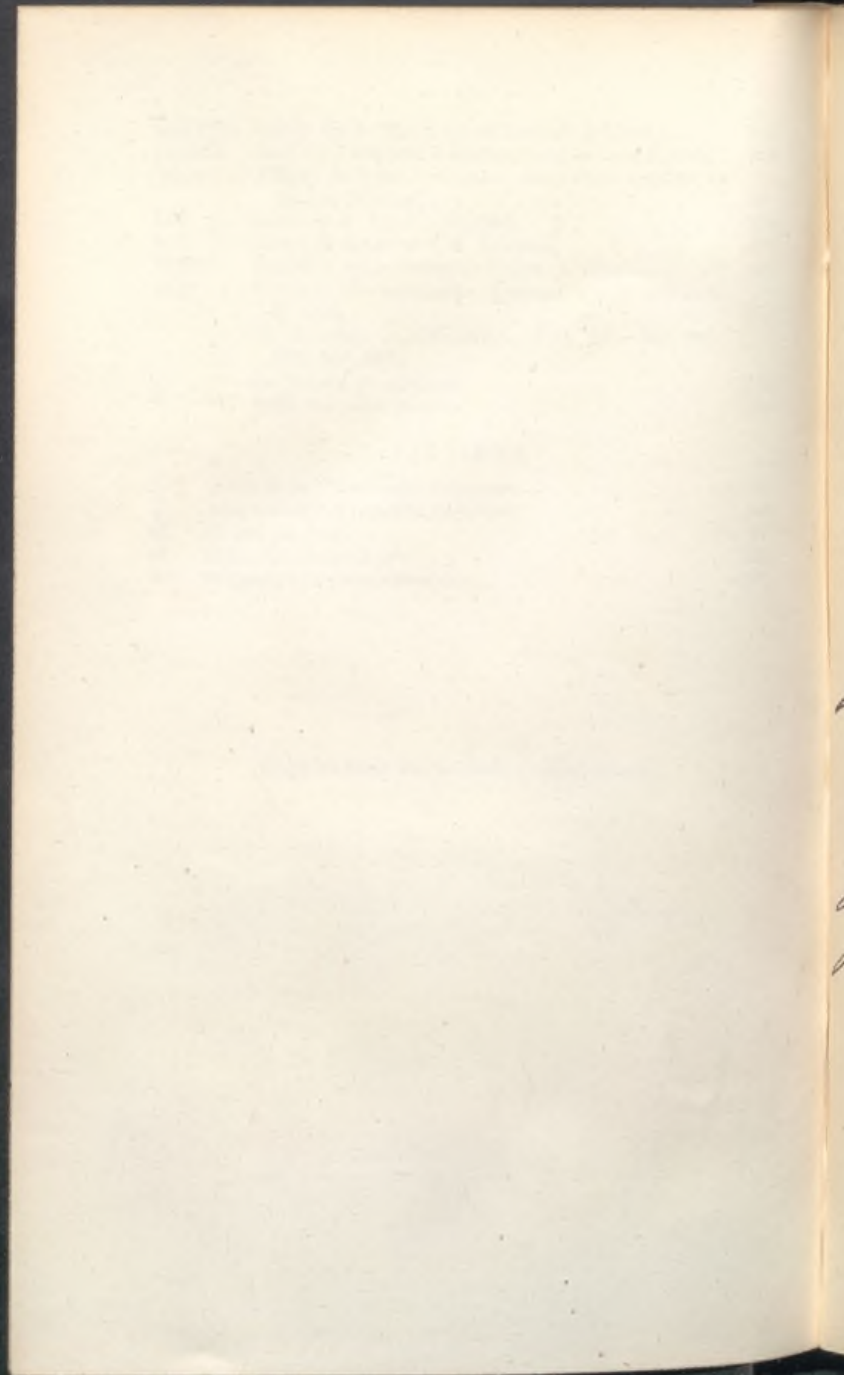
LXXXVIII	Lettres de M. Magne sur les titres de noblesse.	585
LXXXIX.	Note sur l'étiquette à observer avec la reine Victoria. .	594
XC.	Affaires de Rome. — Lettre du général Dumont au général Frossard.	59
XCI.	Lettre de M. Pepoli à Napoléon	400
XCH.	Lettre de Napoléon à M. Conneau.	402
XCHH.	Dépêches sur la guerre de Prusse (1870).	402
XCIV.	Rapports des procureurs généraux sur le plébiscite de 1870.	458
	Rectifications et réclamations, 114, 142, 208, 241, 276, 468, 469.	
	Corrections et additions.	471
	Table des noms propres.	475

FAC-SIMILE.

I.	Lettre de M ^{lle} Marguerite Bellanger.	56
II.	Lettre de M ^{lle} Marguerite Bellanger.	57
III.	Lettres patentes.	87
IV.	Lettre de l'Impératrice.	204
V.	Fragments de projets d'articles.	572

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.





Monsieur

Vous m'avez demandé
compte de mes relations
avec l'Empereur et quasi
qu'il m'en eût je ven-
rais dire toute la vérité
Il est terrible d'avouer que
je l'ai trompé moi qui
lui dis tout mais il
tant fait pour moi que
je ven tout vous dire.
Je ne suis pas accouché
à 3 mois mais bien à 9
Dites lui bien que je lui en
demande pardon j'ai
honneur votre respect
D'honneur que vous

garder cette lettre
Recevez en outre
l'assurance de ma consi-
-deration Distinguee

M. Bellanger

Cher Seigneur

Je ne vous ai pas écrit
depuis mon départ crai-
gnant de vous contrarier
mais après la visite de
M^{lle} de Vienne je vous devoir
le faire de suite. Pour vous
prier de ne pas me mé-
priser car sans votre
estime je ne sais ce que
je deviendrais; en suite
pour vous demander
pardon j'ai été un peu ab-
sent mais en ai je vous
assure que j'étais dans
le doute d'être un peu

Seigneur si il est un
moyen de racheter ma
faute et je ne reculerai
de vant rien à toute
ma sue de dévouement
peut me servir votre est un
la mienne vous appar
tient et il n'est pas un
sacrifice que vous ne
demandiez que je sù
sais prêts à accomplir
si il faut pour votre
repos que je meide et
passe à l'étranger dites
un seul mot et je pars
mon cœur est si péné
tré de reconnaissance

pour tout le bien que
vous m'avez fait que
souffrir pour vous se
rait encore du bonheur
aussi la seule chose
dont a tout prendre
je ne s'en pas que vous
doutiez. c'est de la sincérité
et de la profondeur de
mon amour pour vous
aussi je vous en suis fier
repondy - sur quel quel
signes pour me dire
que vous me pardonnez
mon adresse est (le)
Bellanger rue de Lannay
Commune de Villers

plus d'annoncer) En atten-
dant votre réponse chez
Seigneur de Courcy les adieu
de - votre toute dévouée
mais bien malheureuse
Marguerite

Lettre patente

Voulant user du droit
qui nous est conféré par le
règlement consulté du 17 Juillet
1856 concernant la régence
de l'Empire nous nommons
par ces présentes les membres
du conseil de régence.

1^{er} pour le cas où l'Impératrice
viendrait à mourir à exercer la
régence

2^{er} pour le cas où à défaut
de l'Impératrice la régence se-
rait dévolue au d^{uc} de Naples
(Gérome)

Dans le 1^{er} cas, c'est à dire,

celui où l'Assemblée se-
rait réuni, le conseil de
régence sera composé de
sept membres et nous nommerons
pour en faire partie 1.° L'A.S.
le Sieur Rayet 2.° M.
Bouche puis des de Senat
3.° Le 1.° président de la cour de
cassation 4.° un fonctionnaire
de moment de la régence 4.°
le marquis de la Roche en
fonction de cette église 5.° l'a-
miral Rogean de Genouilly, le
duc de Sursigny 7.
L'archevêque de Paris 8.° le
marquis de Lavatille pour
le second car celui-ci le

Si un Royauté (Jerome)
serait regent le conseil de
regence sera composé de dix
membres et nous sommes
pour en faire parti: 1. M.
Bourbon qui n'est pas le tenat
2. Le Duc de la com de
^{en surin} copation 3. M. le Duc de Berry
4. L'archevêque de Paris 5. le
M. de Lavallée 6. le ministre de
^{en fonction à cette époque}
la guerre 7. l'amiral Puryand
8. Genoully 9. M. Jérôme David
9. M. Lantzy 10. le commandant
de l'armée de Paris en conseil.

Les membres du conseil
peuvent qui existe aujourd'hui
Paris et dont les noms sont,

omis dans le présent acte
ne font pas partie du conseil
de regence de France de la
regence & l'Imperatrice la garde
du prince Royal et de
proprement de l'Empereur
pour le présent est confié
à la garde de l'Empereur

Fait au Palais de
St Cloud le 7 Octobre
1809

Napoléon

Sur le nil
à bord de L. Esprit
27. V. 1863.

Mon bien cher Louis

J. t. - i. en route
sur Aprouan sur le
nil te dire que nous
avons fait un feu anti-
absolument pas la
vérité mais la chaleur
est fort supportable
car il y a de l'air, mais
au soleil c'est autre
chose ! J. c. il s'en fait

théographe je te des-
ci état de l'atmosphère. J'ai
de tes nouvelles et celle
de Louv. tous les jours
par théographe & int-
mément est bien bon
pour avoir peur que je
sois toujours si près à
sa vue ainsi que le
fil qui me rattache à
toutes mes affections
Je suis dans le scap-
ment de notre armant
voyage et je voudrais
t'en faire la descri-
ption en au tant d'un
tre plus savants et

plus charmants
contenus que mon
onk entrepris cette
oeuvre qui me semble
dans l'admiration
mettre je dois en
confiance. J'estais
bien tourmenté de la
gouverner. J'aurais
de te savoir à Paris
sans moi, mais
tout s'est bien passé
à ce que je vous
parle par dépêche
quand on voit les
autres peuples on jure
je est apprécié

bien plus l'injuste
de votre. Je pense
malgré tout, que il
faut se passer de cou-
rager et marcher
sans se venger tu es
raisonnable, la bonne foi,
dans les conceptions d'hommes
comme de reste. Au
le femme et elle, est
une bonne chose,
j'espère donc que ton
discours sera et avec
sens, plus on aura
besoin de force plutarque,
et plus il est nécessaire
de le prouver au pays

qu'on a des Dieux et
non des esprits. Je
suis bien loin, et
bien ignorante de
vous. Cependant mon de-
sir est pour parler avec
vous au jardin. Intense-
ment convaincue que
de suite dans les Indes
c'est la véritable forme
je le aime pas les
coups et je suis per-
suadée qu'on ne fait
pas de ces fois dans
le même règne des
coups d'état, je parle
à tort et à travers car

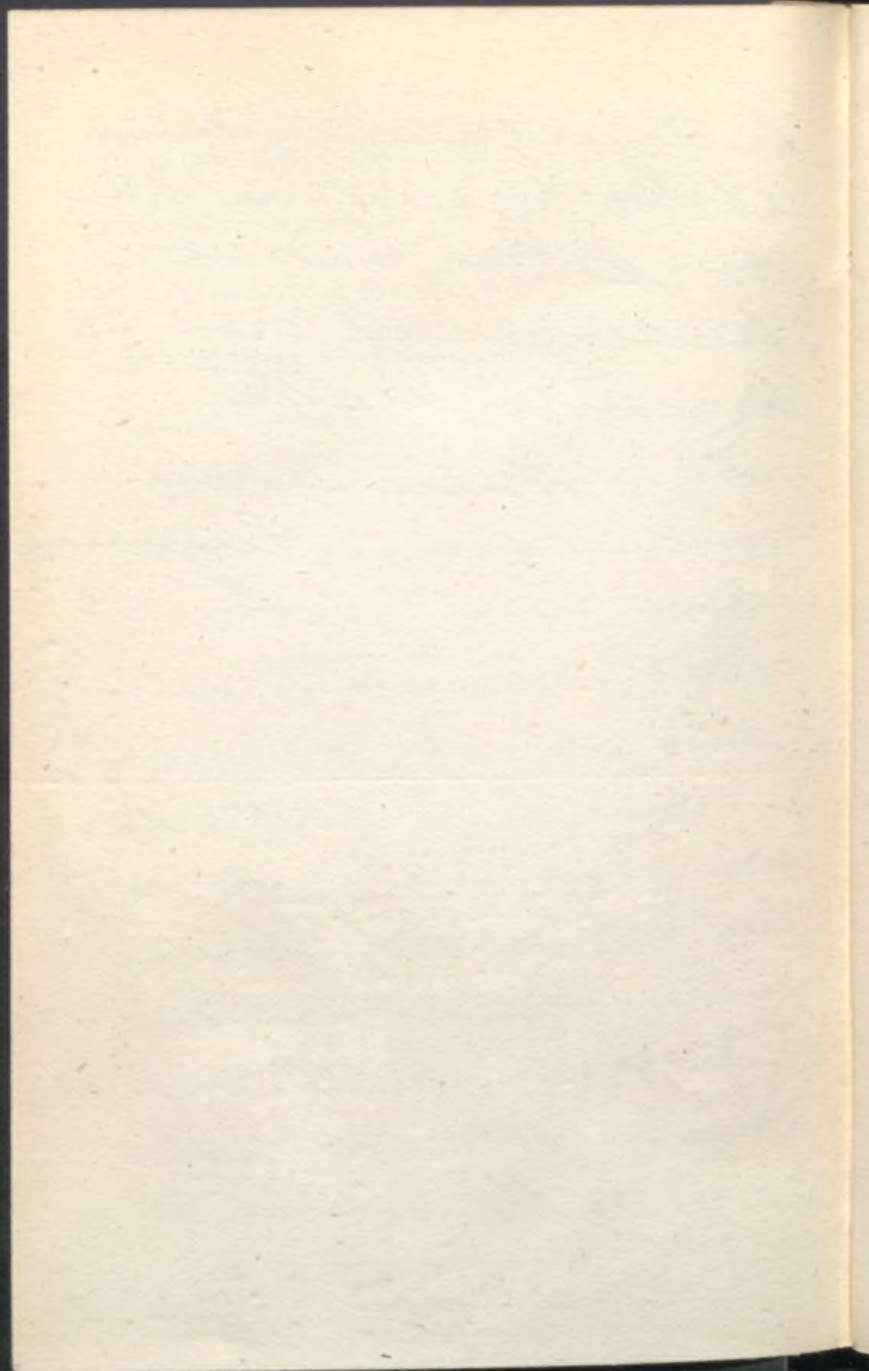
Je présume en conséquence
qu'il en sait plus long
que moi. mais il faut
bien dire que ce n'est
me fait ce que pour
prouver le que tu fais, que
mon cœur est près
de vous deux, et si dans
le jour de l'absence vous
prenez l'air vagabond, comme
à se promener dans
les ruelles c'est-à-dire de
vous deux que j'aime
à être les jours de
samedi et dimanche,
Loin des hommes et
Des choses on respire

un calum qui fait de
bien et par un effort
Dieu agit ainsi se me
figure que tout va bien
plus que je ne sais rien
C'est la loi de la Croix
Dispersable et dis-
traction et fait de
refaire un monde
comme on se refait
une constitution affaiblie,
et une idée ^{contagieuse} contagieuse
par un le cerveau le
même organisé. Je
ai fait l'expérience,
et j'ai tout ce qui dans
en vie à travers les

les belles couleurs de mes
illusions je ne veux
plus en entretenir le
souvenir, ma vie
est finie moi je
revis dans mon fils
et je crois que ce sont
les vrais jours celles
qui traverseront son
cœur pour venir en mieux.
en attendant je jouis
de mon voyage, des
couches du soleil, de
cette nature sauvage
cultivée sur le rivier
dans une largeur de
50 mètres, et derrière

Le desert avec ses dunes
et son tout est clair par
un soleil ardent à
un revoir et crois à
l'arrivée de ton

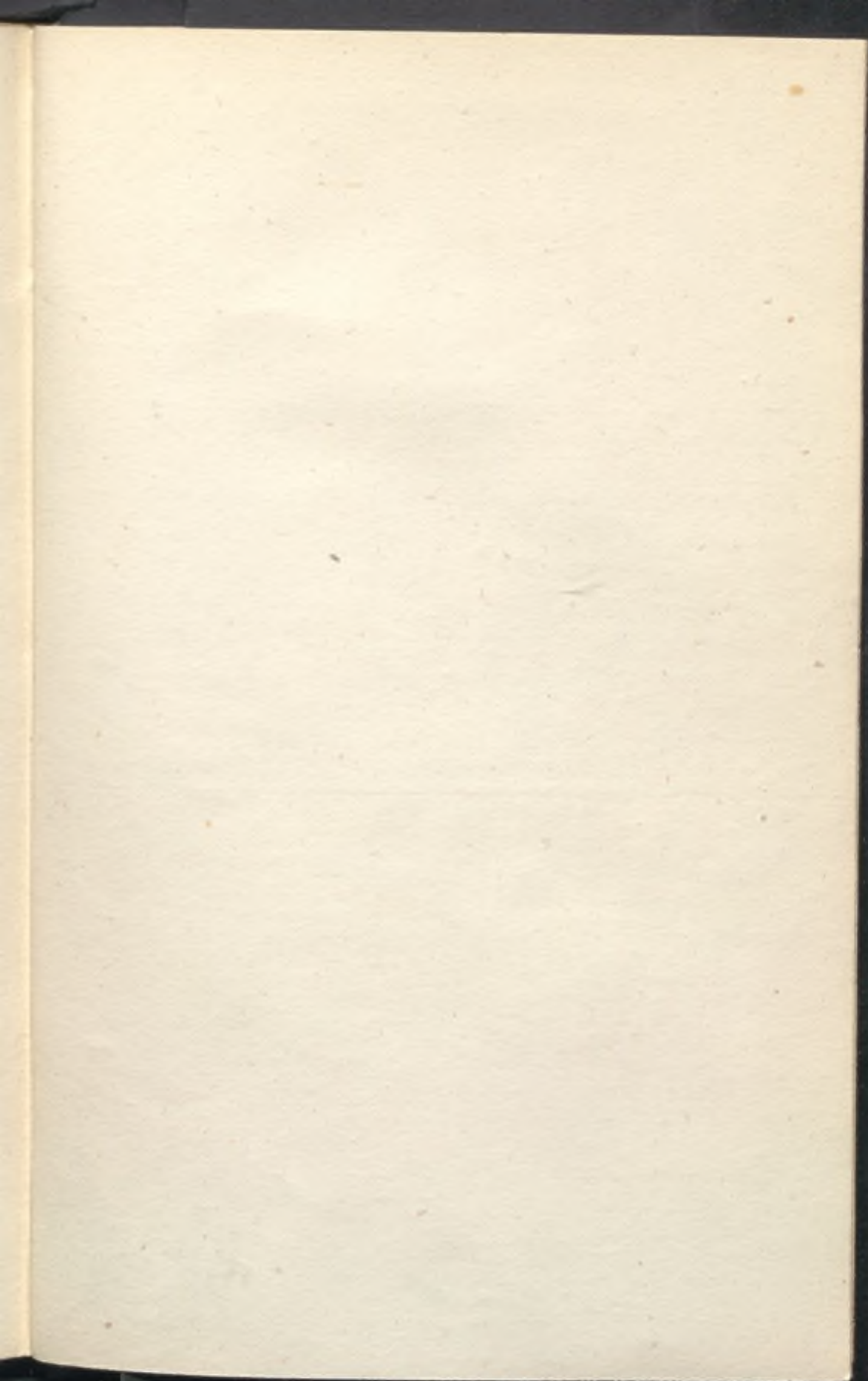
Toute Devonne
Eugene

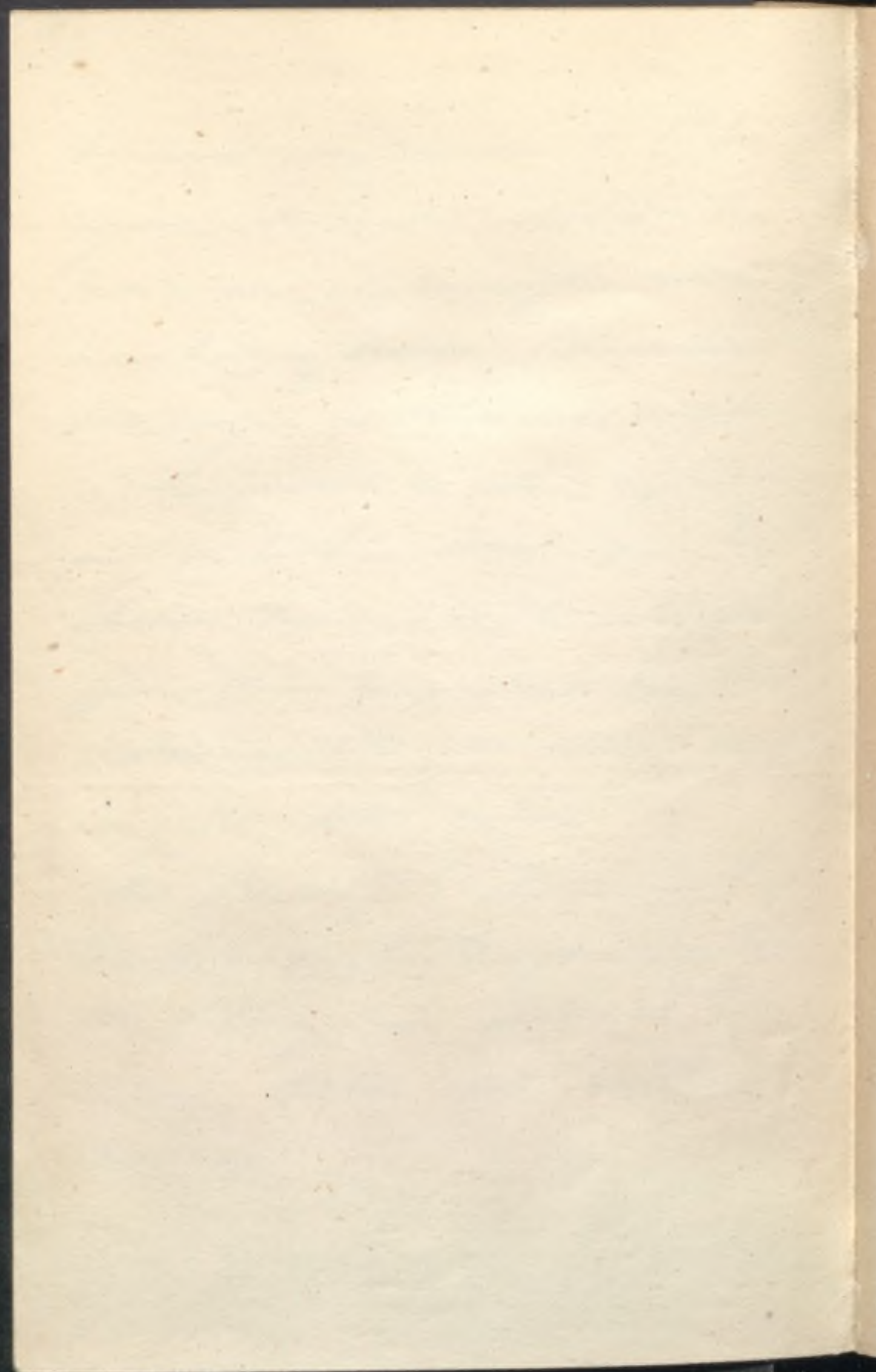


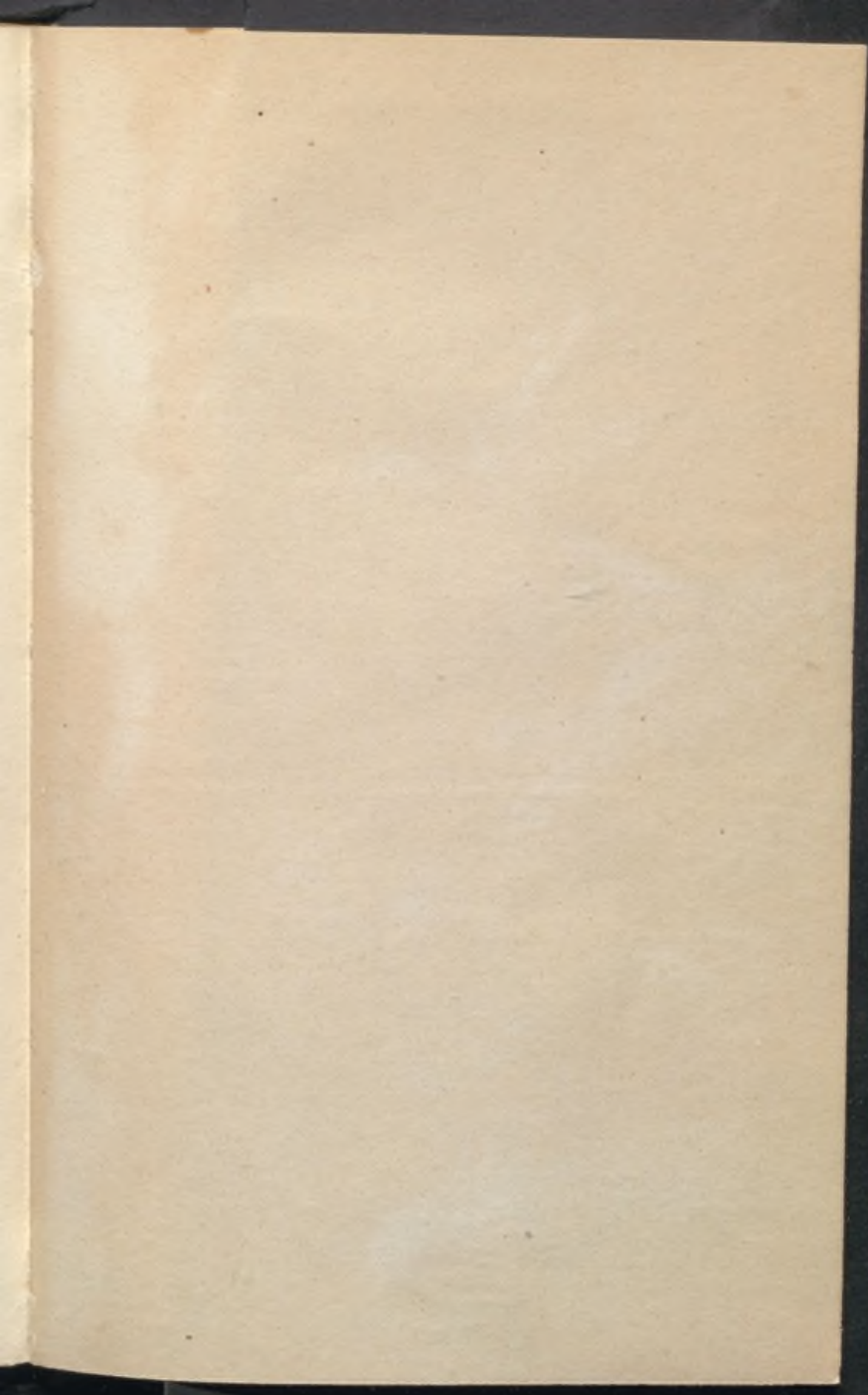
Le gouvernement de l'Égypte est
le plus honnête qui ait jamais
existé dans le monde, et il est le plus
éclairé que l'on ait jamais vu
sans être en même temps le
plus sage avec le gouvernement
le plus sage et le plus
le plus éclairé de l'Europe et
de l'Asie. De même les arts de
tous les côtés de l'Europe
ont été servis et embellis

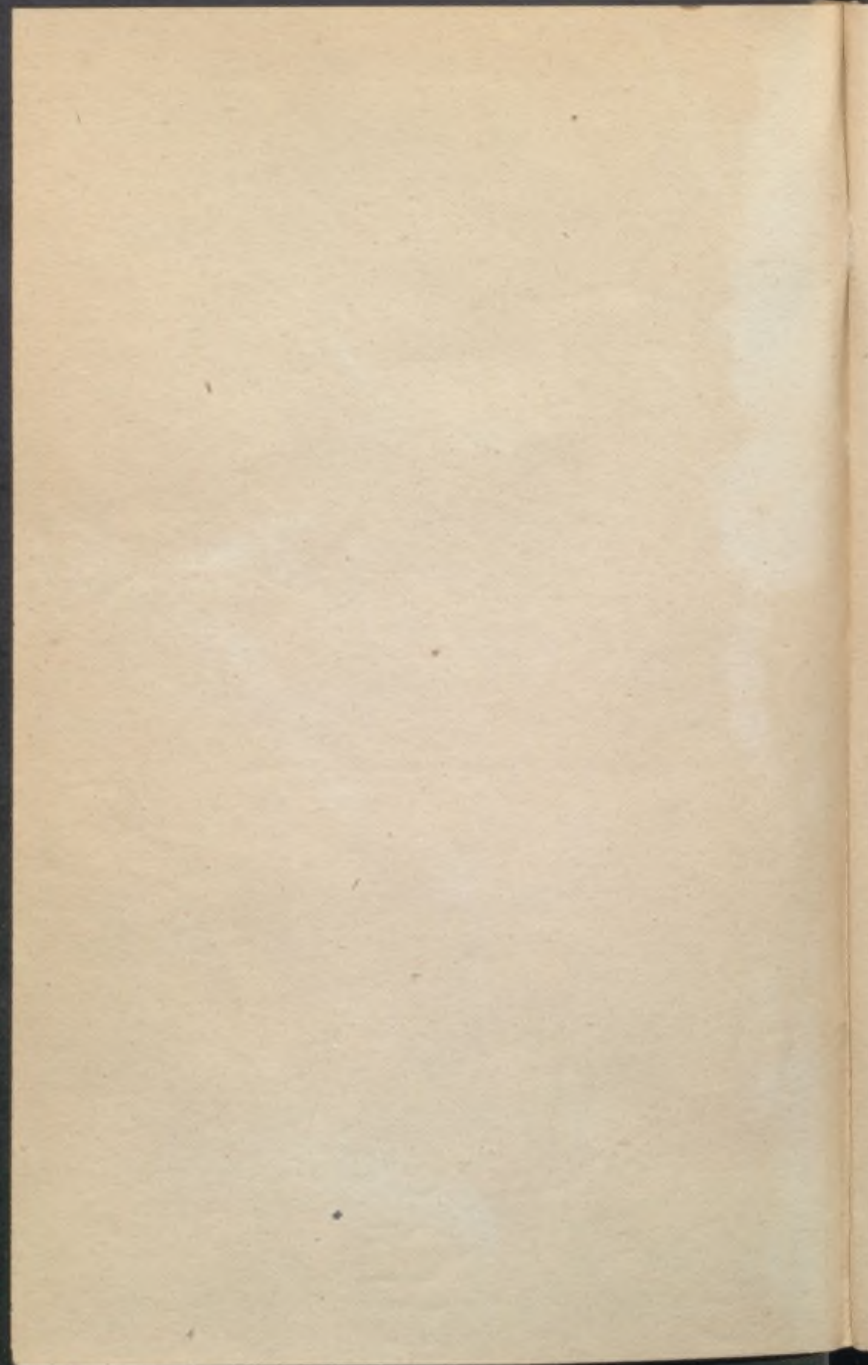
J'aurais un conseil à vous
-vous, nettement. Et de la
voir sur un ouvrage vous
sur le sujet. Mais
sur un ouvrage sur
le sujet de la vie
sur la bonne vie, sur la
chance. J'aurais dit si
vous sur la vie et
le monde et la jeunesse sur
ce qui est dit sur

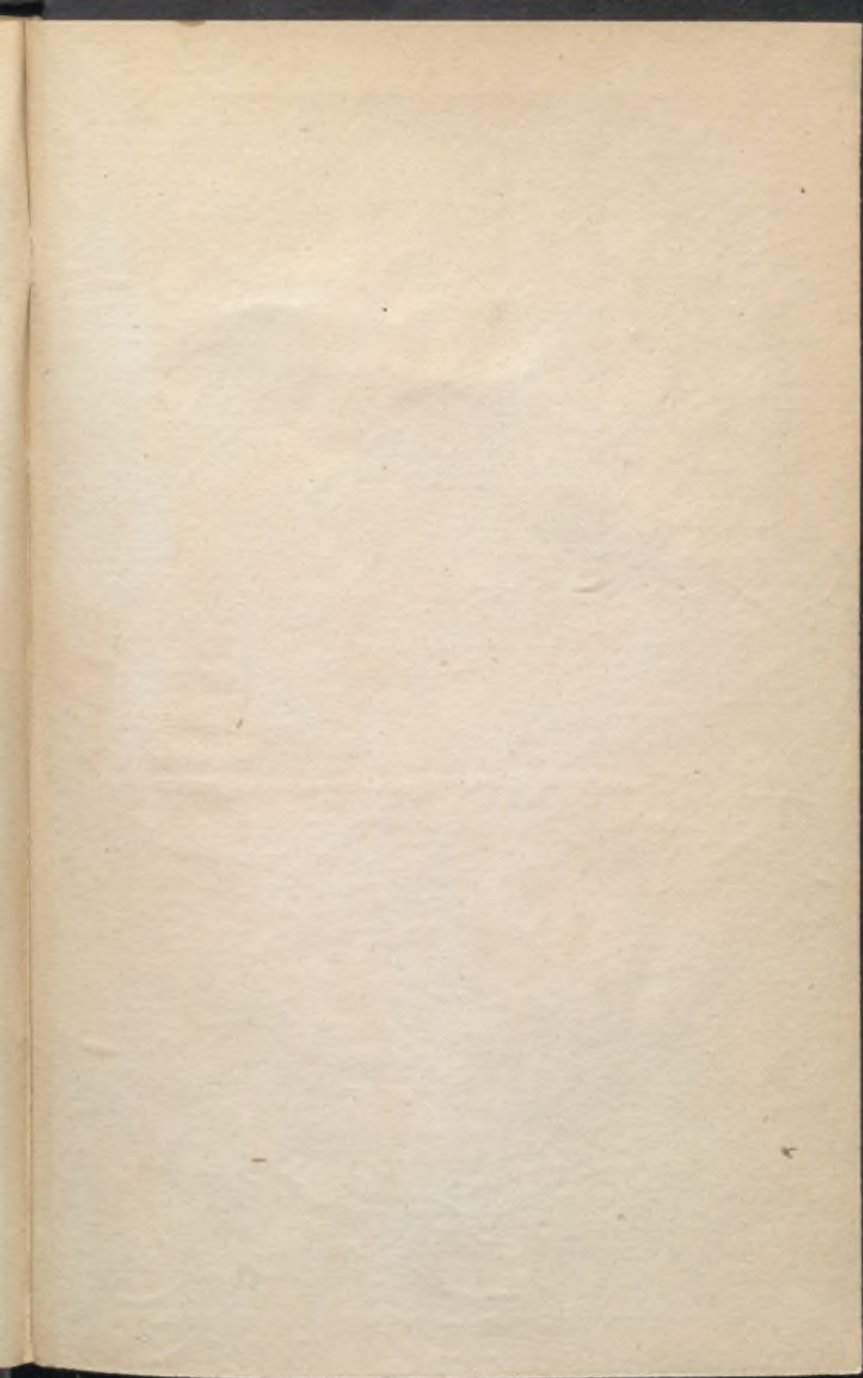
Sur le point de la vie, le
bonheur de la vie et la jeunesse
sur la vie et la vie
-vous, sur la vie et la
vie

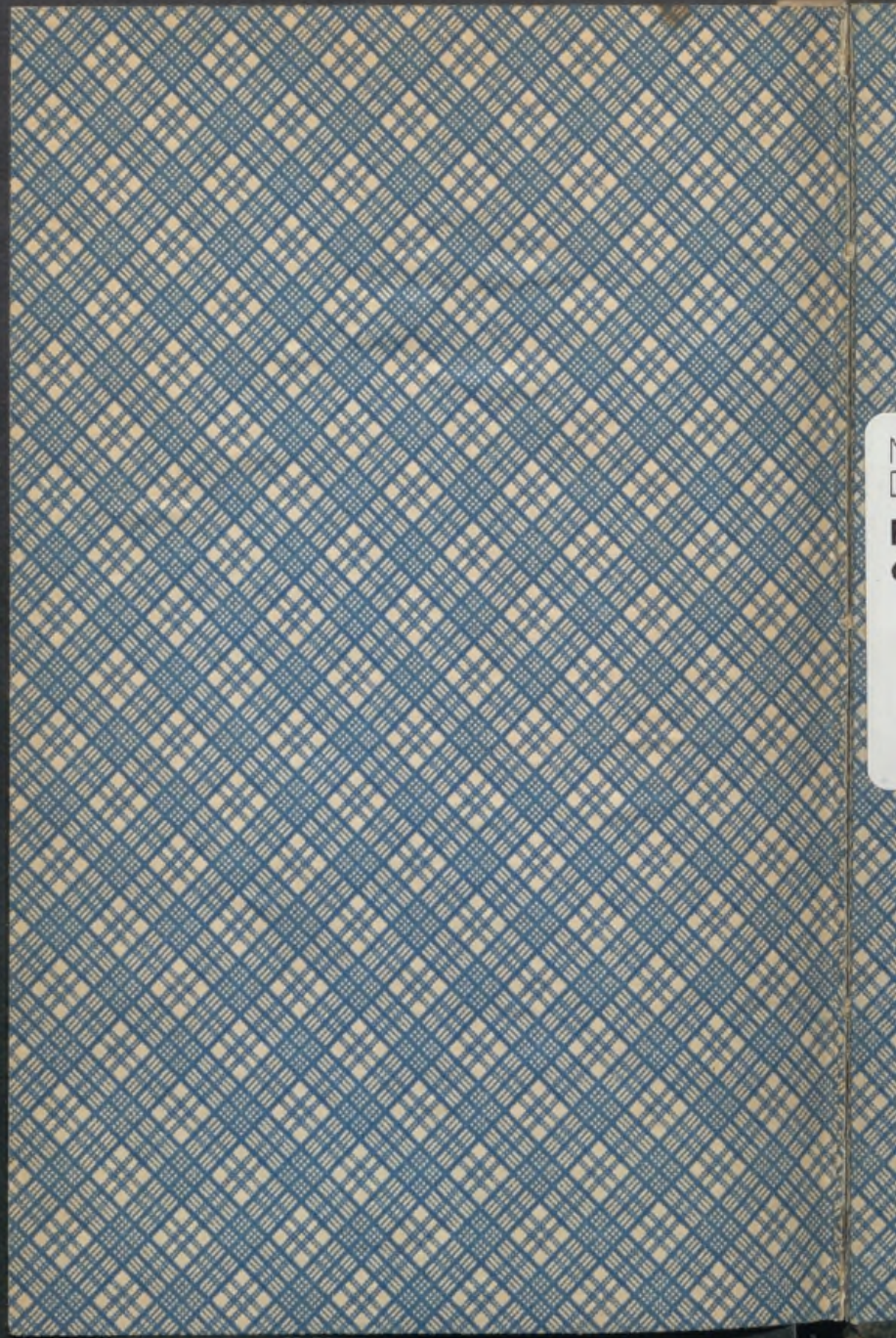












M
D
E
C

MUSEO NACIONAL
DEL PRADO

**Papiers et
correspondance
Mad/503**



1073033

